

J
103
H72
1958
M3
~~A4~~

CANADA. PARL. C. DES C.
COM. PERM. DE LA MARINE
ET DES PÊCHERIES.

Procès-verbaux et tém.

	NAME - NOM

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITÉ PERMANENT

DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. ROLAND L. ENGLISH

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 1

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
PÊCHERIES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
1958-1959

SÉANCES DU JEUDI 3 JUILLET ET
DU VENDREDI 11 JUILLET 1958

TÉMOINS:

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries;
M. G. R. Clark, sous-ministre.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.,
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1958

COMITÉ PERMANENT
DE LA
MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. Roland L. English,
Vice-président: M. Albert DeB. McPhillips,

MM.

Anderson	Howard	Noble
Batten	Keays	O'Leary
Belzile	Legere	Phillips
Bourget	MacDonald (Kings)	Pickersgill
Browne (Vancouver- Kingsway)	MacLellan	Richard (Kamouraska)
Carter	Matthews	Robichaud
Crouse	McGrath	Speakman
Danforth	McQuillan	Stefanson
Drysdale	McWilliam	Stewart
Gillet	Michaud	Tucker
Granger	Morris	Webster (35)

(Quorum, 10)

Secrétaire du Comité:
ANTONIO PLOUFFE.

RAPPORT À LA CHAMBRE

JEUDI 3 juillet 1958.

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement.

Le président,
ROLAND L. ENGLISH.

(Agréé le 3 juillet 1958)

ORDRES DE RENVOI
CHAMBRE DES COMMUNES

MARDI 3 juin 1958.

Il est décidé—Que les membres dont les noms suivent composent le Comité permanent de la marine et des pêcheries:

MM.

Anderson	Granger	Morris
Batten	Howard	Noble
Belzile	Keays	O'Leary
Bourget	Legere	Phillips
Browne (Vancouver- Kingsway)	MacDonald (Kings)	Pickersgill
Carter	MacLellan	Richard (Kamouraska)
Crouse	Matthews	Robichaud
Danforth	McGrath	Speakman
Drysdale	McPhillips	Stefanson
English	McQuillan	Stewart
Gillet	McWilliam	Tucker
	Michaud	Webster (35)

(Quorum, 10)

Il est ordonné—Que le Comité permanent de la marine et des pêcheries soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et de toutes les matières que la Chambre lui aura renvoyées, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et ces matières, à assigner des témoins et à ordonner la production de pièces et de dossiers.

Certifié conforme.

MERCREDI 2 juillet 1958.

Il est ordonné—Que les postes numéros 130 à 153 inclusivement, figurant au budget principal des dépenses de 1958-1959, et que les postes numéros 555 à 565 inclusivement, figurant au budget supplémentaire des dépenses de l'année financière expirant le 31 mars 1959, relatifs au ministère des Pêcheries, soient retirés du comité des subsides et renvoyés devant le comité permanent de la marine et des pêcheries, sur réserve toujours des pouvoirs que possède le comité des subsides à l'égard du vote des deniers publics.

Certifié conforme.

JEUDI 3 juillet 1958.

Il est ordonné—Que le Comité permanent de la marine et des pêcheries soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 750 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
LEON-J. RAYMOND.

PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 3 juillet 1958.

(1)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries tient sa réunion d'organisation aujourd'hui, à 10 heures du matin.

Présents: MM. Browne (Vancouver-Kingsway), Danforth, English, Howard, Keays, Legere, Macdonald (Kings), MacLellan, Matthews, McGrath, McPhillips, Morris, Noble, O'Leary, Robichaud et Stewart —(16).

En la présence du secrétaire du Comité, sur la proposition de M. Browne, appuyé par M. Noble, et comme il n'y a aucune autre proposition, M. English est élu à la présidence du Comité.

M. English occupe le fauteuil et remercie les membres de l'honneur qu'ils lui ont fait.

Le Comité passe à l'expédition des affaires ordinaires.

Sur la proposition de M. McGrath, appuyé par M. Keays:

Il est décidé—Que M. McPhillips soit élu vice-président du Comité.

Sur la proposition de M. Browne, appuyé par M. Howard:

Il est décidé—Qu'un sous-comité du programme et de la procédure (comité directeur) composé du président et de quatre membres du Comité qu'il désignera, soit institué.

Sur la proposition de M. Howard, appuyé par M. Danforth:

Il est décidé—Que le Comité demande à la Chambre la permission de faire imprimer au jour le jour 750 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et délibérations.

Après un bref débat sur la procédure à adopter, sur les jours et les heures de réunions, le Comité décide de s'en remettre à la décision du président qui s'entendra avec les présidents des autres comités de la Chambre.

Il est convenu d'inviter le ministre des Pêcheries à la prochaine réunion du Comité.

Avant l'ajournement, les membres suivants sont nommés membres du sous-comité du programme et de la procédure: MM. Legere, Browne, Robichaud et Howard.

Le président demande alors aux membres du comité de direction de rester dans la salle pour une brève réunion.

A 10 h. 25, sur la proposition de M. Danforth, appuyé par M. Morris, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur la convocation du président.

Vendredi 11 juillet 1958.

(2)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit à 9 heures du matin.

Présents: MM. Andersen, Batten, Browne (Vancouver-Kingsway), Carter, Crouse, Danforth, English, Granger, Howard, Keays, Legere, MacDonald (Kings), Matthews, McQuillan, McWilliam, Pickersgill, Robichaud, et Stefanson.—(18).

Aussi présents—L'honorable J. Angus MacLean, ministre des pêcheries et M. G. R. Clark, sous-ministre.

La liste des directeurs des services du ministère paraît aux délibérations et témoignages (voir l'exposé du ministre).

Les ordres de renvoi du mardi 3 juin, du mercredi 2 juillet et du jeudi 3 juillet sont acceptés sans autre examen.

Le président présente le premier rapport du sous-comité du programme et de la procédure, dont le secrétaire donne lecture:

"Le sous-comité du programme et de la procédure se réunit le jeudi 3 juillet 1958.

Présents: MM. Legere, Browne, Robichaud et Howard, ainsi que le président.

Le sous-comité recommande:

1. Que le ministre des pêcheries soit invité à la première réunion et aux réunions subséquentes du Comité, chaque fois que ses occupations le lui permettront.

2. Que la prochaine réunion du Comité ait lieu le vendredi 11 juillet, à 9 heures du matin et que les réunions soient fixées à 9 h. 30 du matin quand elles auront lieu les lundis.

3. Que la date des réunions futures soit déterminée par le président, après consultation avec les autres présidents de comités.

4. Que le Comité examine les crédits qui lui sont renvoyés par groupes.

Le sous-comité s'est réuni de nouveau le jeudi 10 juillet et tous les membres étaient présents.

Le président ayant présenté son rapport sur les entrevues qu'il a eues avec les autres présidents et, après une brève discussion, il est décidé de fixer les réunions aux mardis, jeudis et vendredis, de 9 heures et demie à 11 heures du matin. C'est ce que votre sous-comité recommande."

Ce rapport est adopté.

Le président met en délibération les crédits 130 à 133 du budget principal du ministère des Pêcheries, puis il présente le ministre qui, à son tour, présente les fonctionnaires de son ministère.

Le ministre fait un exposé sur l'organisation, le fonctionnement, les services et les devoirs de son ministère.

Certaines questions sont posées au ministre qui donne les réponses voulues avec l'aide de son sous-ministre.

MM. Robichaud et Howard félicitent le ministre de son exposé et font quelques remarques à l'égard des directeurs des services du ministère.

M. Robichaud propose que M. Gordon O'Brien, directeur général du Conseil des pêcheries du Canada soit convoqué comme témoin à une séance ultérieure du Comité.

A 11 heures, le Comité s'ajourne au mardi 15 juillet, à 9 h. 30 du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

Vendredi 11 juillet 1958.
9 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous avons le quorum et nous commencerons immédiatement nos délibérations. Le secrétaire voudrait-il nous donner lecture du rapport du comité de direction?

(Voir le procès-verbal)

Le PRÉSIDENT: Ce rapport est-il adopté?

Adopté.

Nous examinerons maintenant les crédits du ministère des Pêcheries. Je mets en délibération les postes 130 à 133 du budget principal des dépenses.

SERVICES GÉNÉRAUX

Crédit 130. Administration centrale	\$371,750
Crédit 131. Division des renseignements et de l'éducation, y compris subvention de \$3,000 à l'Exposition des pêches de la Nouvelle-Écosse	187,000
Crédit 132. Division de l'économique	316,000
Crédit 133. Division de l'expansion industrielle	611,365

Nous sommes heureux de la présence de l'honorable ministre des Pêcheries qui nous fera un exposé de la situation. Le ministre désire sans doute nous présenter les fonctionnaires de son ministère qui l'accompagnent.

L'hon. J. A. MACLEAN (ministre des Pêcheries): Je vous remercie, monsieur le président. Tout d'abord, comme le président vient de le dire, je vous présenterai les directeurs et les hauts fonctionnaires des services du ministère qui sont ici ce matin. Il y en a quelques autres qui vous seront présentés plus tard, mais en premier lieu, voici M. George Clark, le sous-ministre, assis à ma droite, M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint, assis à l'arrière, M. J. J. Lamb, directeur du service administratif, M. A. L. Pritchard, directeur du service de la conservation et de l'expansion, M. H. V. Dempsey, directeur du service de l'inspection et de la consommation, M. T. H. Turner, directeur du service des renseignements et de l'éducation, M. I. S. McArthur, président de l'office du soutien des prix des produits de la pêche, qui cumule deux postes, car il est aussi l'administrateur en chef du plan d'indemnités aux pêcheurs, M. J. J. Carton, conseiller juridique du ministère, M. J. L. Kash, président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada. J'ai oublié M. W. C. Mackenzie, directeur du service de l'économique, et M. L. S. Bradbury, directeur du service d'expansion industriel. Je crois avoir présenté tout le monde maintenant.

En premier lieu, monsieur le président, il me fait plaisir de dire au nom du ministère des Pêcheries, et j'exprime l'opinion unanime de mes collaborateurs tout aussi bien que la mienne propre, que nous sommes heureux de voir nos demandes de crédits soumises à l'examen de votre comité. Ce sera pour nous un grand avantage. Vos commentaires seront bienvenus. Nous répondrons complètement et franchement aux questions que vous nous poserez; en tout cas c'est notre désir.

Toutes vos suggestions seront pesées soigneusement de même que vos critiques.

En abordant l'examen des crédits du ministère, j'aimerais à vous faire quelques remarques d'intérêt général. Je serai bref, ne vous inquiétez pas, je ne vous retiendrai pas trop longtemps. La portée de mes remarques sera plutôt générale, mais vu que la plupart des membres du Comité sont des nouveaux venus au Parlement, je pense qu'elles seront utiles comme préface aux délibérations.

Vous n'ignorez pas que l'industrie de la pêche occupe une place très importante dans notre économie, pour diverses raisons. Au point de vue historique d'abord, parce qu'elle est l'industrie la plus ancienne de notre pays. Ce fut la première occupation des Européens, après qu'ils eurent découvert cette partie du monde et renoncé à l'idée de chercher une route plus courte vers l'Orient. Ce furent les perspectives sans limite de la richesse de nos pêcheries, en particulier dans le Nord-Ouest de l'Atlantique, qui attirèrent les Européens vers notre continent. Cette exploitation de nos pêcheries est déjà vieille de 456 ans.

La pêche se fait continuellement sur les Grands Bancs de Terre-Neuve depuis 1502.

Mais cette industrie est aussi extrêmement importante à un autre point de vue. Lorsque les populations augmentent par rapport à la superficie de leurs terres arables, elles se tournent de plus en plus vers la mer pour y puiser leur alimentation, surtout les protéines et les minéraux essentiels au bien-être de l'homme et des animaux.

En outre, la pêche est une ressource qui peut se reproduire indéfiniment. Si elle est convenablement exploitée, elle restera une richesse permanente dont l'utilité et la productivité peuvent même s'accroître avec les soins voulus.

C'est là un bref exposé des faits, qui conduit au chapitre de nos responsabilités. Et vous pouvez vous demander quelles sont en effet les responsabilités du gouvernement fédéral à cet égard. Celui-ci est chargé en vertu de la loi de la surveillance de la pêche dans toutes les eaux intérieures et maritimes du pays. A la suite d'accords spéciaux, certaines provinces de l'intérieur administrent leurs propres pêcheries en conformité des lois fédérales; dans d'autres cas, les provinces ont la surveillance de la pêche sportive, mais toujours en conformité des lois et des règlements fédéraux.

Le ministre des Pêcheries est chargé de l'application d'un certain nombre de lois fédérales. Je n'entrerai pas dans les détails, laissant ce soin à mon sous-ministre qui vous les expliquera.

Après avoir ainsi délimité la responsabilité du gouvernement fédéral en matière de pêche, vous aimerez sans doute connaître la façon dont celui-ci s'est acquitté de ses devoirs au cours des années et ce qu'il a fait pour le peuple canadien à cet égard.

En premier lieu, il est essentiel que notre champ de connaissance soit aussi étendu que possible dans ce domaine et relativement à ses ressources et aux myriades de variétés de créatures et de poissons de la mer. A cette fin, nous avons institué un Office technique et scientifique des pêches, qui a son siège à Ottawa. Il existe des stations biologiques et technologiques à Nanaimo et Vancouver, en Colombie-Britannique; à London, en Ontario; à Grande-Rivière, dans la province de Québec; à Halifax, Nouvelle-Ecosse; à St. Andrews, Nouveau-Brunswick; et à Saint-Jean de Terre-Neuve, en sus de l'institut de recherche arctique, situé à

Montréal. Toutes ces stations sont dirigés par des chefs de haute valeur scientifique.

Après avoir établi ces moyens de renseignements sur les problèmes de la pêche, nous devons veiller à sa conservation. A cet égard, le ministère établit et applique des règlements fondés sur les données scientifiques afin d'en assurer la sauvegarde et la conservation.

Le mot "conservation" éveille parfois dans l'esprit des gens des soupçons de mesures déraisonnables et d'accaparement. Mais ce n'est pas ainsi que nous l'entendons. Par conservation du poisson, nous entendons l'exploitation intelligente de nos ressources, en vue d'en assurer un niveau maximum de production, sans mettre en danger la perpétuation des espèces.

En plus des règlements qui régissent la pêche et fixent le moment et les circonstances où elle est permise, la conservation s'applique à toutes les choses dont nous devons tenir compte en vue de protéger le poisson autant que possible contre les effets nocifs de la civilisation. Il est étrange qu'un plus grand nombre de gens ne se rendent aucun compte du bouleversement que la civilisation apporte au milieu où vivent les poissons. Les gens ne s'étonnent aucunement de ne pas rencontrer d'ours sur la rue Bank, mais parce qu'il y a de l'eau dans la rivière Ottawa ils pensent y trouver du poisson. Ils ne comprennent pas que les progrès de la civilisation n'ont pas plus influé sur la présence des ours sur la rue Bank que sur la présence des poissons qui habitaient la rivière Ottawa lorsque celle-ci était encore bordée de forêts vierges.

Ces changements se produisent imperceptiblement, mais de bien des manières. Par exemple, la pollution des eaux détruit le poisson et interrompt le cycle de sa reproduction. Les sédiments charroyés par les eaux mettent obstacle au passage de la lumière du soleil indispensable à la reproduction du plancton, l'un des éléments de la nourriture des poissons. Dans d'autres cas, l'envasement des cours d'eau où les poissons déposaient leurs oeufs qui, à première vue ne semble présenter aucun élément nocif, peut arrêter la filtration de l'eau des lits où se trouvaient les oeufs et en causer la destruction par le manque d'oxygène. Ce sont là deux exemples de ce qui arrive.

Puis il y a les changements apportés à la composition et à la température de l'eau par la pollution des produits chimiques qui y sont déversés, le changement du niveau et du volume des cours d'eau résultant du déboisement et bien d'autres de même nature. De sorte que le problème de la conservation n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire à première vue.

Nous devons aussi veiller à ce que les produits de la pêche soient de haute qualité et hygiéniques pour convenir à la nourriture humaine en toutes circonstances. Nous sommes en conséquence obligé de maintenir un service d'inspection qui veille à ce que le poisson soit préparé de façon hygiénique et soit de la qualité voulue. M. Dempsey, que je vous ai présenté, a la direction de ce service.

Nous avons aussi une division des marchés et de l'économique qui étudie constamment le côté économique de l'industrie de la pêche. M. MacKenzie, qui en est le directeur, vous expliquera ce point de vue avec plus de détails.

A ces services, s'ajoute celui de l'expansion de l'industrie. Puis nous avons un service qui fait l'éducation des pêcheurs et un plan d'indemnités aux pêcheurs, administrés par M. Arthur. Ce sont là les divisions princi-

pales du ministère, mais il ne faut pas oublier notre service administratif, dirigé par M. Lamb.

Nous avons un service du contentieux qui assure notre observance des lois et applique les règlements, de sorte que nous sommes sur un terrain solide au point de vue juridique.

Le ministère a fondé son organisation d'après les besoins naturels des régions. Nous avons des directeurs de la pêche à Saint-Jean de Terre-Neuve, pour la région de Terre-Neuve; à Halifax, pour la région des Provinces maritimes; à Winnipeg, Manitoba, pour la région centrale des provinces des Prairies et les territoires du Nord-Ouest, et à Vancouver, pour la région du Pacifique, qui comprend la Colombie-Britannique et le Yukon.

L'Office du soutien des prix des produits de la pêche, dont j'ai mentionné l'existence, a ses bureaux à Ottawa, aux quartiers généraux du ministère et fonctionne sous la présidence de M. McArthur. Il n'a qu'un petit personnel et utilise les services de renseignements des autres divisions du ministère lorsqu'il conduit des enquêtes sur la nécessité de mesures de soutien des prix.

En passant, je ferai remarquer que le public attribue au ministère des Pêcheries certaines responsabilités qui ne le concernent aucunement. La plus importante est peut-être celle de l'assurance-chômage pour les pêcheurs qui est du ressort du ministère du Travail. Puis vient la loi sur les prêts, aidant aux opérations de pêche dont l'application est du domaine du ministère des Finances. Les questions des marchés et du commerce en général relèvent du ministère du Commerce, tandis que la construction des quais et des brise-lames pour les besoins des pêcheurs est faite par le ministère des Travaux publics et non par le ministère des Pêcheries. Naturellement, celui-ci donne au besoin ses avis au ministère des Travaux publics pour ce qui est du besoin économique de telles entreprises.

Je regrette, messieurs, d'avoir accaparé votre attention aussi longtemps, mais je ne vous ai fait qu'un bref exposé des fonctions et des responsabilités du ministère, ainsi que de la tâche que nous accomplissons de notre mieux.

Comme je vous le disais au début de mes remarques, nous sommes heureux que nos prévisions de dépenses fassent l'objet de l'examen de votre comité et nous espérons pouvoir donner des réponses complètes et franches à toutes vos questions. Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT: Je vous remercie; monsieur le ministre, de vos bons conseils. Nous passerons maintenant à l'examen des crédits renvoyés à notre comité.

Mais avant de commencer, je prierais les membres du Comité de se nommer à tour de rôle, non seulement à l'intention de leurs collègues, mais aussi pour faciliter la tâche des journalistes et du personnel. Dès cette première réunion du Comité, il serait utile que chacun se fasse connaître.

Maintenant, nous aborderons le premier groupe, celui des services généraux, compris dans les postes 130 à 133.

M. HOWARD: Monsieur le président, avant d'entrer dans les détails, je demanderais que l'on accorde un certain degré de latitude et que l'on ne soit pas trop sévère. Quand nous aurons passé d'un groupe à un autre, nous sera-t-il permis à l'occasion de revenir au groupe précédent, ce qui donnerait plus de souplesse à notre procédure?

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez toujours revenir à un autre poste.

M. ROBICHAUD: Je tiens à féliciter le ministre de son résumé si concis, mais aussi si clair de l'organisation de son ministère. Je suis convaincu que tous les membres du Comité sont reconnaissants au ministre de les avoir invités à critiquer son ministère et à lui offrir leur avis. Je saisis aussi l'occasion qui m'est offerte de féliciter les directeurs des divers services et leurs fonctionnaires qui nous ont toujours accordé leur entière collaboration. Il y a aussi lieu de féliciter les administrateurs de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada dont l'année 1958 marque le cinquante-sixième anniversaire. Si mes souvenirs sont exacts, la première station expérimentale de l'Office fut établie en 1908 et cet organisme a largement contribué au progrès et au développement de l'industrie de la pêche dans notre pays.

Avant de passer à la discussion des crédits, je note la présence ici ce matin de M. Gordon O'Brien, le directeur général du Conseil des pêcheries du Canada. Je suggérerais, monsieur le président, d'appeler M. O'Brien comme témoin à l'une de nos réunions, vu qu'il représente l'industrie de la pêche et qu'il nous serait avantageux de connaître les vues de celle-ci. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, la discussion portera sur les différents postes. Avant de poser les questions qui me viennent à l'idée, je laisserai aux autres membres du Comité l'occasion de prendre la parole.

M. CARTER: Le ministre a mentionné que l'application de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche relève du ministère des Finances, mais le ministère des Pêcheries n'a-t-il absolument rien à y voir? Prenez-vous part à l'examen des demandes? Exprimez-vous un avis? Jouez-vous quelque rôle dans ce sens?

M. MACLEAN (Queens): Pas directement. Mais il arrive qu'on nous demande des renseignements sur la compétence du pêcheur, afin de justifier l'avance qu'on se propose de lui faire.

M. ROBICHAUD: A ce sujet, le Comité a-t-il des renseignements sur le montant total des avances consenties aux pêcheurs sous la forme de petits prêts? A mon sens, cette initiative ne s'est pas révélée d'application très pratique. Il se peut que ce soit imputable au fait que d'autres provinces, en particulier celles de l'Atlantique, ont elles-mêmes leurs propres commissions de prêts aux pêcheurs. Bien que la loi dont il est question existe depuis plusieurs années, je crois qu'un bien faible nombre de pêcheurs en a profité et qu'elle n'est guère pratique.

M. CARTER: Pourrait-on nous donner ce renseignement pour chaque province, afin que nous puissions faire des comparaisons?

M. MACLEAN (Queens): Je pense que nous pourrions obtenir les chiffres demandés. Je constate que nous les avons ici et M. Clark vous les donnera.

M. PICKERSGILL: Lorsque M. Clark prendra la parole, il pourra peut-être nous dire aussi, vu que les pêcheurs doivent s'adresser aux banques ou aux coopératives de crédit pour obtenir ces prêts et non aux services de l'Etat, si ce sont les banques qui prennent seules la décision, ou s'il y a intervention d'un service du gouvernement. Je suis certain que le ministère des Finances ne consent pas directement les prêts, mais les banques demandent-elles l'avis du ministère? D'après ma propre expérience, les rares pêcheurs de ma circonscription qui se sont adressés à moi avec quel-

que projet pour lequel ils pensaient pouvoir obtenir un prêt, et que j'ai renvoyés à la Banque de la Nouvelle-Ecosse, la seule que nous ayons, n'ont jamais obtenu quoi que ce soit.

M. MACLEAN (Queens): Cette loi est censé faire le pendant de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, qui s'applique aux cultivateurs. Les prêts sont faits par l'entremise des banques et, dans le cas des pêcheurs, par les coopératives de crédit. Le gouvernement ne fait que garantir le remboursement à l'institution de prêt et celle-ci a beaucoup à dire dans le choix de ceux à qui elle consent des avances, vu qu'il s'agit de son propre argent. Néanmoins, la loi a pour but d'ouvrir un crédit aux pêcheurs dont les propositions sont financièrement saines. M. Clark a sans doute ici les chiffres que les membres du Comité désiraient connaître.

M. G. R. CLARK (sous-ministre des Pêcheries): Monsieur le président, la réponse à la question de l'honorable député est tirée du rapport annuel sur l'application de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, pour l'année financière terminée le 31 mars 1958. Ce rapport porte sur l'application de la loi depuis son adoption en décembre 1955. Voici les chiffres pour chaque province. Colombie-Britannique: 97 prêts s'élevant à \$203,336; Manitoba: un seul prêt de \$1,785; Ontario: 13 prêts d'un total de \$22,022; Québec 37 prêts s'élevant à \$33,754; Nouveau-Brunswick: 105 prêts au total de \$63,045; Nouvelle-Ecosse: 57 prêts et un total de \$58,160; Ile du Prince-Edouard: 128 prêts au total de \$101,813; Terre-Neuve: 3 prêts au total de \$1,240. En tout, il y a eu 441 prêts s'élevant à \$485,156.

M. HOWARD: Est-ce le total depuis l'adoption de la loi?

M. CLARK: Oui.

M. CARTER: Je n'ai pas entendu les chiffres qui se rapportent au Manitoba. Pourriez-vous les répéter?

M. CLARK: Il n'y a eu qu'un seul prêt de \$1,785.

LE PRÉSIDENT: Est-ce tout ce que vous désiriez, monsieur Pickersgill?

M. PICKERSGILL: Oui.

M. HOWARD: Bien que cette question relève du ministère des Finances, j'imagine qu'il y a des consultations entre les deux ministères, comme le ministre l'a laissé entendre.

Mais la loi a des lacunes, surtout en ce qui a trait aux demandes des Indiens. Un autre ministère entre alors en cause. En Colombie-Britannique, un grand nombre d'Indiens font la pêche et aimeraient à se débarrasser de leurs engagements envers les établissements de conserves. Ils éprouvent cependant de grandes difficultés à négocier des emprunts, parce que les banques ne veulent pas accepter la garantie des biens meubles des Indiens. Elles refusent ces prêts, car s'il y a défaut de paiement, elles ne peuvent récupérer leurs avances vu que la loi ordinaire ne s'applique pas aux Indiens.

A cet égard, je me demande si le ministère des Pêcheries ne pourrait pas obtenir du ministère des Finances quelque modification dans l'application des dispositions de la loi afin que les Indiens puissent en tirer un meilleur parti.

M. MACLEAN (Queens): Monsieur Howard, je vous remercie d'avoir signalé ce point au ministère; je m'en occuperai sûrement. Toutefois, vous comprenez qu'il s'agit d'une prérogative du ministère des Finances et que

l'autorité du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration est aussi en cause.

M. CARTER: Pourrait-on nous donner quelque renseignement sur l'utilisation que l'on a faite de ces prêts? Je remarque que l'île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick se sont plus largement prévalu de la loi: 105 prêts au Nouveau-Brunswick, 128 à l'île du Prince-Edouard et 3 prêts seulement à Terre-Neuve. Dans l'île du Prince-Edouard, ces prêts sont-ils faits surtout aux pêcheurs de homard? Serait-il possible de nous dire si les avances ont été employées à l'achat de bateaux, de moteurs ou d'autres articles d'équipement?

M. MACLEAN (Queens): Oui, je pense que nous pouvons vous donner ce renseignement. M. Clark vous dira tout ce qu'il en sait.

M. CLARK: Nous n'avons pas ces chiffres pour les provinces en particulier. Mais voici les détails de l'emploi des prêts. Equipement de pêche: 116 prêts d'un total de \$111,198; achat et réparations de bateaux: 321 prêts d'un total de \$368,695; bâtiments et autres constructions: 4 prêts d'un total de \$5,262.

M. HOWARD: M. Clark voudra-t-il répéter les chiffres concernant l'équipement de pêche?

M. CLARK: Il y a eu 116 prêts s'élevant à un total de \$111,198.

M. CARTER: La plus forte partie de cet argent a été employée aux réparations de bateaux et d'équipement?

M. CLARK: Oui.

M. CARTER: L'équipement comprend-il les moteurs et leurs accessoires, ou seulement les agrès de pêche?

M. CLARK: Monsieur le président, je ne suis pas tout à fait au courant des dispositions de la loi. Elle définit le terme "équipement de pêche", mais j'imagine qu'il s'agit d'agrès de pêche ce qui inclurait peut-être l'équipement de pont d'un bateau, par exemple.

M. CARTER: Le peu d'utilisation de ces fonds à Terre-Neuve au cours des trois ou quatre dernières années résulte-t-il de l'hésitation à consentir des avances? Naturellement, je sais qu'il n'y a pas de banques dans ces régions de pêche. Par conséquent, il ne saurait y avoir de relations entre les banques et les pêcheurs. Il n'existe pas de coopératives de crédit non plus. Mais même en tenant compte du petit nombre de gens qui peuvent s'adresser aux banques, il me semble qu'il y a eu très peu de prêts. Pourriez-vous nous en donner l'explication? Est-ce que les banques hésitent à consentir ces avances? Sont-elles plus craintives à Terre-Neuve qu'à l'île du Prince-Edouard, ou bien les conditions qui régissent ces prêts sont-elles de nature à les rendre inaccessibles à nos gens.

M. CLARK: Je hasarderais l'opinion que la première raison mentionnée est la bonne. C'est qu'il n'y a pas de banques dans ces régions et qu'il n'y a aucun contact entre ces institutions et les pêcheurs. Je crois que c'est l'élément le plus important.

M. CARTER: M. Clark n'ignore pas que dans la péninsule de Burin seulement, il y a une banque à Grand Bank et une autre à Burin, ce qui fait deux banques dans la péninsule. En tenant compte de l'existence de ces deux banques à Burin, je trouve bien faible le chiffre de trois prêts seulement en quatre ans. Votre raisonnement ne saurait s'appliquer à la péninsule de Burin.

M. CLARK: Il ne s'applique pas dans tous les cas. Mais franchement, je ne saurais dire pourquoi les banques n'ont pas consenti de prêts. Il se peut que les pêcheurs n'en aient pas demandé.

M. PICKERSGILL: Je sais que ma question n'est peut-être pas tout à fait pertinente, monsieur le président, mais le ministère a-t-il quelque renseignements sur le degré de générosité des divers commissions provinciales de prêts? Ce serait peut-être l'explication du fait. J'imagine, par exemple, que dans l'Ile du Prince-Edouard, il n'existe pas de commission provinciale.

M. CLARK: Oui, il y en a une.

M. PICKERSGILL: Il en existe certainement une à Terre-Neuve. Il nous faudrait avoir à la fois les renseignements des provinces et du gouvernement fédéral pour nous faire une juste idée de la situation.

M. MACLEAN (Queens): Il y a probablement là une partie de la vérité. Je croirais également que le genre de pêche a quelque chose à y voir. Par exemple, dans l'Ile du Prince-Edouard, la plupart des pêcheurs font la pêche au homard pendant deux mois chaque année et possèdent un petit bateau et quelques pièges et autres articles d'équipement. Dans de telles circonstances, il y a un plus grand nombre de demandes de prêts individuels que dans le cas des pêches où l'on emploie de gros navires et un équipement fort coûteux qui dépassent l'application de la loi en discussion. Pour les gros bateaux tels que les chalutiers, et autres du même genre, ce sont les commissions de prêts provinciales qui font la finance. C'est pourquoi je pense que la nature de la pêche dans chaque région a beaucoup à faire dans le nombre des prêts.

M. McWILLIAM: Le ministère pourrait-il nous dire combien de prêts ont été consentis par les banques et par les coopératives de crédit respectivement? Il me semble que Terre-Neuve aurait besoin des services de coopératives de crédit dans ses petits hameaux de pêcheurs. Ce serait peut-être la solution de la difficulté.

M. MACLEAN (Queens): Nous n'avons pas ces détails, monsieur McWilliam, mais il serait peut-être possible de les obtenir du ministère des Finances lors de l'examen des crédits par un comité ou par la Chambre elle-même.

M. CARTER: Ces prêts étant garantis, les banques ne courent pas un grand risque. Nous avons aussi un bon nombre de pêcheurs de homard à Terre-Neuve, mais en outre il se présente un nouvelle situation, vu qu'un grand nombre d'anciens pêcheurs employés par l'industrie forestière sont maintenant obligés de revenir à la pêche riveraine. Pour reprendre leur ancienne profession, ils ont généralement besoin d'une barque et d'un moteur de 4 chevaux. Il leur faut quelquefois construire un petit hangar sur le rivage. Il suffirait d'environ \$1,000 pour les lancer en affaires. Cependant, les trois prêts consentis dans la province de Terre-Neuve ne s'élèvent qu'à un total de \$1,200. Il s'agit donc de très faibles prêts et il semble qu'une avance de deux ou trois cents dollars leur suffit. Il est essentiel, surtout dans ma circonscription, que les pêcheurs aient une source de crédit. J'avais compris que c'était le but de la loi en discussion. Nous devrions rechercher les causes de son inutilisation et les faire disparaître.

M. ROBICHAUD: Avant qu'on réponde à cette question et à la mienne sur le même sujet, n'est-il pas vrai que la garantie ne s'applique qu'à 15 ou 20 p. 100 du prêt?

M. MACLEAN: C'est exact. Si le remboursement n'est pas fait lorsque

le prêt dépasse une certaine somme, le gouvernement ne vient pas en aide à l'institution prêteuse. Celle-ci doit avoir sa part de responsabilité. La garantie de la loi ne s'applique qu'à une faible partie de la perte subie. Il est inutile pour l'instant de rechercher si le petit nombre de prêts dépend des refus des institutions de crédit ou du fait qu'on n'en demande pas. Dans ce dernier cas, il serait possible de faire plus de publicité à cette loi et susciter ainsi un plus grand nombre de demandes de prêts. D'autre part, si le petit nombre des prêts s'explique par le refus des institutions de crédit, la chose est différente. Franchement, je ne peux donner d'explication précise, mais je me ferai un plaisir d'en faire rechercher les causes et de voir à ce que la loi soit appliquée aux situations en vue desquelles elles a été instituée.

M. PICKERSGILL: Je me permettrai une suggestion au ministre, par l'entremise du président. Il pourrait peut-être demander à ses fonctionnaires sur les lieux, car le ministère en a un grand nombre dans toutes les régions de pêche, de faire une enquête afin de découvrir s'il existe réellement un grand besoin de crédit qu'on ne saurait obtenir des institutions ordinaires. Si j'en juge par le nombre de lettres que je reçois, j'imagine que ce besoin est véritable, mais ce n'est pas là une preuve scientifique du fait.

Nous connaissons tous des gens qui aimeraient à emprunter de l'argent à condition de ne pas avoir à le remettre. Mais nous en connaissons aussi un grand nombre qui aimeraient à obtenir un prêt et qui l'utiliseraient à bon escient et seraient heureux de le rembourser si on leur en donne les moyens. Si le ministre adressait une circulaire à ses fonctionnaires et leur demandait d'exprimer leur opinion à ce sujet, il me semble que ce serait utile en vue de l'élaboration de mesures pour l'avenir.

M. McWILLIAM: Dans le même ordre d'idée on devrait s'enquérir du nombre de prêts consentis par les autorités provinciales, car celles-ci ont dû faire des prêts dans la province de Terre-Neuve.

M. PICKERSGILL: J'imagine que notre commission de prêts est plus généreuse vu qu'elle dépend d'un gouvernement libéral.

M. CARTER: Parmi ces renseignements, monsieur le président, c'est le nombre des prêts consentis qui est le plus important et non pas le montant total. Souvent les prêts faits par les autorités provinciales sont à des pêcheurs qui veulent acheter ou construire un chalutier et peuvent s'élever à \$15,000. Mais il s'agit ici de prêts de \$1,000 ou \$2,000, ce qui est tout à fait différent.

M. MacLEAN (Queens): Oui, pour que ces renseignements soient vraiment utiles, il y a lieu de faire la comparaison entre la nature des prêts et le nombre de ceux-ci. En d'autres termes, le détail des problèmes que l'on a tenté de résoudre est plus important que la somme d'argent employé.

M. CARTER: Il y a un plafond de \$4,000 à ces prêts en aide aux opérations de pêche. Si l'on nous communiquait le nombre des prêts inférieurs à \$4,000, nous aurions la base de la comparaison.

M. HOWARD: Monsieur le président, si l'on en a fini avec cette question, j'aimerais à changer de sujet. En premier lieu, je me joins à M. Robichaud pour féliciter le ministre de ses remarques et de sa politique générale. Bien que je ne sois pas très au fait des opérations du ministère, je sais qu'un grand nombre des pêcheurs que je connais personnellement sont reconnaissants de l'oeuvre accomplie et sont généralement d'avis que le ministère et les fonctionnaires font un excellent travail dans l'intérêt de la pêche et de son développement.

J'ai aimé particulièrement les remarques du ministre au sujet de l'effet de la pêche sur l'économie des nations, en regard de l'augmentation des populations et de la superficie des terres arables, et sur la nécessité de protéger la pêche contre le choc de la civilisation, comme il dit. Ceci nous conduit naturellement à la controverse qui fait rage en Colombie-Britannique depuis quelque temps déjà. Il s'agit de la guerre entre les tenants de la conservation de la pêche et ceux du développement de l'énergie hydro-électrique. Depuis quelques années, au point de vue publicitaire, les défenseurs de l'énergie ont paru exercer une plus grande influence sur l'opinion publique que leurs adversaires, les conservateurs de la pêche. J'aimerais beaucoup que le ministre, ou M. Clark, ou d'autres fonctionnaires nous fassent un exposé détaillé de la situation et nous mettent au courant de la tendance actuelle et des travaux de recherche entrepris en vue de combattre ce que j'appelle la trop grande suprématie de l'importance attribuée à l'énergie par rapport à celle de la pêche.

M. MACCLEAN (Queens): Monsieur le président, permettez-moi d'abord quelques remarques générales et mes fonctionnaires pourront ensuite vous donner les détails de la situation. En vertu de la loi sur les pêcheries, le ministre est chargé de la responsabilité de la conservation des ressources naturelles dans ce domaine. Le ministre des Pêcheries n'exerce aucune latitude à cet égard, c'est l'une de ses obligations qui durera aussi longtemps que la loi existera. Il ne pourrait être dégagé de cette responsabilité que par une modification de la loi adoptée par le Parlement lui-même. Les responsabilités et les pouvoirs du ministre et gouverneur en conseil sont très étendus en ce qui a trait à la protection des pêcheries.

Pour ce qui est de la controverse pêche versus énergie en Colombie-Britannique, il s'agit d'une question de la plus haute importance à cause de l'expansion fantastique de la demande d'énergie depuis quelques années. L'augmentation a dépassé chaque année les prévisions des économistes les plus optimistes qui soient chargés de l'estimation des besoins d'énergie d'une année à l'autre.

Il en est résulté tout naturellement une pression en faveur de l'utilisation accrue des ressources hydrauliques et l'on a prétendu que l'on peut résoudre les deux problèmes à la fois, par l'usage multiple des eaux. Mais ceci n'est possible que dans une mesure très limitée. J'appuierai mes remarques sur ce que je vous disais plus tôt au sujet de la possibilité de la conservation indéfinie des ressources de la pêche. Le ministère et moi-même sentons que notre responsabilité ne se limite pas à la génération présente ou aux problèmes actuels. Nous sommes en réalité les gardiens pour les générations futures, d'une ressource qui peut se perpétuer indéfiniment et même être accrue si elle est exploitée convenablement. Nous sommes d'avis que son importance relative grandira avec les années.

En termes généraux, il est vrai que l'énergie hydro-électrique est aujourd'hui la source la plus économique d'électricité. Mais cette situation n'est peut-être que temporaire. Vu les immenses progrès de la science depuis quelques années, il est bien possible que l'énergie électrique de l'avenir soit produite par des sources atomiques aussi économiques, du moins dans certaines circonstances, que les forces hydrauliques.

L'aménagement des sources d'énergie hydraulique coûte parfois très cher. L'élément le plus important est celui des frais de premier établissement, qui fluctuent considérablement selon les conditions financières du moment. En d'autres termes, le taux de l'intérêt joue un rôle plus im-

portant dans les entreprises hydro-électriques que dans toute autre entreprise, parce que les capitaux engagés sont plus considérables que dans tout autre genre d'entreprises.

Quelques aménagements peuvent se faire sans grandes dépenses; ils peuvent paraître très avantageux dans un sens étroit, mais si l'on tient compte des frais de la construction d'échelles à poissons dans les barrages, en vue de la conservation des ressources naturelles, les frais de premier établissement se trouvent considérablement accrus. Ce qui est encore plus important, c'est qu'à l'heure actuelle on ne connaît aucune méthode pratique d'assurer la coexistence du poisson et de l'aménagement hydro-électrique, surtout si les ouvrages doivent être construits sur de longs parcours. L'aménagement hydro-électrique ne comportera pas seulement un barrage à un certain endroit, mais la construction de toute une série de barrages. Dans les circonstances les plus favorables, il n'est pas possible que la montaison du poisson soit entièrement assurée et que les jeunes poissons puissent descendre ensuite, même s'il n'y a qu'un seul ouvrage. Il y a toujours un certain pourcentage de pertes.

Lorsque l'opération se répète plusieurs fois sur un long parcours, à la fin, il ne reste plus rien. En d'autres termes, on a placé des obstacles insurmontables à la migration du poisson. Sur la côte occidentale, notre espèce la plus précieuse est celle du saumon qui se reproduit en eau douce. Sur la côte orientale, nos poissons les plus importants vivent le cycle de leur existence dans l'eau de l'océan, ce qui ne pose aucun problème au point de vue des entreprises hydro-électriques.

Je ne sais pas si mes remarques vous ont été utiles, monsieur Howard, mais si vous désirez quelque renseignement spécifique, un fonctionnaire pourra vous les donner.

M. HOWARD: Elles m'ont sûrement été utiles et je suis convaincu qu'elles ne découlent pas seulement de votre responsabilité officielle. Votre attitude coïncide exactement avec la mienne. Je pense, cependant, que l'on n'a pas fait les efforts voulus pour faire connaître ce point de vue au public en général. Comme le ministre l'a dit, les progrès industriels de la Colombie-Britannique ont été formidables en ces dernières années. Tout indique que la tendance va se continuer et que les besoins d'énergie nécessaire à cette expansion seront immenses. Tous les intéressés à ce progrès industriel et au développement des sources d'énergie ont insisté sur ces besoins et, par leurs agents de publicité se sont appliqués à convaincre le public que les besoins d'énergie doivent avoir la priorité sur la pêche.

Puis, ils mettent un peu d'eau dans leur vin et ajoutent que la coexistence des aménagements hydrauliques et du poisson sont possibles bien que, le ministre nous l'a dit, tous les travaux de recherche accomplis jusqu'à présent en démontrent l'impossibilité. On a, je crois, été coupable de négligence en ne donnant pas toute la publicité possible aux arguments qui militent en faveur de la conservation du poisson et de la pêche.

Je ne sais pas si le ministère des Pêcheries a un service spécial de relations publiques qui pourrait concentrer ses efforts dans ce sens. S'il en existe un, on devrait lui donner plus d'importance afin qu'il fasse connaître le point de vue de l'industrie de la pêche, ainsi que les opinions des employés de cette industrie, etc.

J'ajouterai que j'ai lu avec un grand intérêt le bulletin numéro 114, publié par l'Office scientifique et technique des pêches et intitulé: recher-

che sur le saumon et l'aménagement hydro-électrique. J'en recommande particulièrement la lecture à tous ceux qui s'intéressent à cette controverse de la pêche et de l'énergie.

J'insiste sur le fait que nous devrions accorder une place plus importante à la publicité des arguments en faveur de la nécessité de la conservation de nos pêcheries.

M. PICKERSGILL: J'aimerais à ajouter un mot aux remarques de M. Howard. Malgré tout ce qu'il a dit au sujet des pêcheries et de la publicité des sociétés hydro-électriques, je ne pense pas que celles-ci aient pu créer une impression plus profonde dans le public que celle créée par l'ancien ministre des Pêcheries. Il ne manquait jamais une occasion d'élever la voix pour leur défense et si j'en juge pas ses observations, je crois que son successeur a adopté la même ligne de conduite.

M. BROWNE (Vancouver-Kingsway): J'admet la nécessité de la conservation des pêcheries, mais il me semble qu'on n'a pas fait tous les efforts voulus dans le passé en vue de découvrir s'il n'est pas possible d'assurer la coexistence de la pêche et de l'aménagement hydro-électrique du Fraser. On semble s'en occuper maintenant.

Le professeur Shrum de l'université de la Colombie-Britannique soutient que nous devrions faire tous les travaux de recherche possible dans ce but.

Nous devrions examiner ce qui se fait aux Etats-Unis, sur le fleuve Columbia, tout près de nos frontières. Depuis des années, des expériences sont poursuivies dans ce sens et, bien qu'elles n'aient pas encore donné de résultats concluants, elles se sont révélées intéressantes, et ont accru les montaisons de poissons, ce qui indique une possibilité de succès. C'est dans ce sens que l'on devrait faire de la publicité, car nous pouvons nous fonder sur les expériences du fleuve Columbia et il vaudrait peut-être mieux étudier à la fois toute la région du Pacifique comme une entité, au lieu de nous borner au bassin du Fraser.

M. McQUILLAN: J'aurais une question à poser et quand on m'aura répondu, je me propose de faire quelques remarques. Aux débuts de la pêche, la montaison du saumon de l'Atlantique était-elle importante?

M. MacLEAN (Queens): Oh, oui, et elle l'est encore.

M. McQUILLAN: Mais elle n'est pas très considérable du point de vue statistique.

M. MacLEAN (Queens): Non, pas du point de vue statistique.

M. McQUILLAN: Je suis peut-être un peu trop matérialiste, mais je crois bien qu'au fur et à mesure de l'expansion de la Colombie-Britannique, les pêcheurs devront compter davantage sur les poissons de fond, comme sur la côte de l'Atlantique. Nous sommes condamnés à des combats d'arrière-garde seulement, car l'industrie de la pêche n'assure l'existence que d'une faible partie de la population de la Colombie-Britannique. Il se peut bien que la population du globe ait éventuellement besoin de plus de poisson pour se nourrir, mais les gens de la Colombie-Britannique ne consentiront pas à rester dans un état d'inertie dans le seul but d'assurer la subsistance des autres peuples. Il ne leur sera jamais difficile de se procurer tout le poisson dont ils ont besoin. C'est pourquoi il y a divergence de vues.

J'aimerais aussi savoir quelle a été la valeur totale des prises de poissons qui ont frayé dans le fleuve, au cours des dix dernières années?

M. MACLEAN (Queens): Je ne sais si nous avons ce renseignement ici, mais je puis certainement vous l'obtenir.

M. McQUILLAN: Tout doit être pesé d'après la valeur relative. M. Howard a soutenu que les entreprises hydro-électriques ont fait une meilleure publicité, mais ce n'est pas cela. Je pense que les pêcheurs ne sont pas en défaut à ce sujet.

Je ne penche ni d'un côté ni de l'autre. J'essaie d'envisager la question du point de vue pratique. Ce ne sera pas l'industrie de la pêche qui assurera la subsistance de la population toujours grandissante de la Colombie-Britannique, de sorte qu'il faut trouver autre chose.

M. MACLEAN (Queens): Mais il ne faut pas oublier qu'il existe d'autres sources d'énergie électrique. Tout se résume à une question de prix de revient.

M. McQUILLAN: Naturellement, c'est là un élément important.

M. MACLEAN (Queens): C'est en effet un élément important. Il faut peser soigneusement tous les éléments de la question au point de vue économique. En réalité, l'énergie qui serait produite par les aménagements que l'on a en vue, ne serait pas bon marché. Elle coûterait peut-être un peu moins cher que si elle était produite par d'autres moyens, mais ce programme comporte un grand nombre d'aspects dont il faut tenir compte. On ne saurait passer un jugement général, d'après moi.

M. PICKERSGILL: Puisqu'il est question de saumon, les fonctionnaires du ministère pourraient-ils nous dire quels succès ils ont obtenus avec leur programme de conservation du saumon de l'Atlantique? Comme le ministre le sait, il s'est produit des changements, surtout à Terre-Neuve, qui ne sont pas sans inquiéter un certain nombre de nos électeurs. Les expériences sont-elles assez avancées pour qu'on puisse nous en parler?

M. MACLEAN (Queens): M. Clark a quelques chiffres sur le saumon du Fraser et il pourrait peut-être . . .

M. PICKERSGILL: Je vous demande pardon.

M. MACLEAN (Queens): Il pourrait donner ces renseignements, puis nous passerions à votre question.

M. CLARK: En réponse à la question de l'honorable député, j'ai quelques chiffres qui ont traités aux prises de poisson du fleuve Fraser et qui peuvent indiquer l'importance de ces pêcheries. La valeur marchande du saumon de toutes espèces pris dans le Fraser par les pêcheurs canadiens s'élève à \$22,727,000.

M. McQUILLAN: Pendant quelle période?

M. CLARK: Il s'agit de la période de 1952 à 1955 et la valeur a été calculé au prix moyen de 1955.

M. PICKERSGILL: Ce chiffre se rapporte-t-il à la pêche d'une année?

M. CLARK: Oui, par année.

Le fleuve Fraser contribue environ 39.5 p. 100 du saumon pêché dans la Colombie-Britannique. En d'autres termes, la valeur de la pêche de saumon dans toutes les régions de la Colombie-Britannique s'élève à \$57,513,000 et le Fraser y compte pour 39.5 p. 100. Le reste se répartit entre la Skeena, la Naas et quelques autres rivières.

M. McWILLIAM: Ce total comprend-il le saumon pêché par les Américains?

M. CLARK: Non, il s'agit uniquement de la pêche canadienne.

M. McQUILLAN: Monsieur le président, j'admets que la pêche canadienne est un élément important, mais comme je le disais il y a quelques instants, la valeur totale du saumon pris dans le Fraser n'atteint pas la production annuelle d'une seule autre industrie.

M. HOWARD: Monsieur le président, quels sont les effets de la pêche au filet pratiquée en haute mer par les pêcheurs japonais sur les prises de poisson dans le Fraser?

M. CLARK: Les recherches scientifiques poursuivies par la Commission des pêches du Pacifique-Nord n'ont donné aucune preuve jusqu'à présent que des saumons des frayères des eaux de la Colombie-Britannique aient été pris par les pêcheurs de haute mer.

M. ROBICHAUD: Pour ce qui est de la pêche du saumon, le ministre pourrait-il expliquer au Comité les nombreuses modifications apportées depuis quelques années aux saisons de pêche sur la côte de l'Atlantique. Il y a trois ou quatre ans, on recula la saison de pêche commerciale sur l'Atlantique et, cette année-ci, on l'a rétablie comme autrefois. Pouvez-vous nous dire la raison de ces changements.

M. MACLEAN (Queens): Il existe maintenant un Comité de coordination de la pêche du saumon de l'Atlantique, composé de représentants des provinces intéressées et de notre propre ministère. Ce comité se réunit chaque année et offre ses recommandations relativement aux mesures à prendre et aux saisons de pêche. Les changements opérés depuis quelques années découlent des conclusions de ce comité. M. Clark pourrait peut-être vous donner plus de détails sur ce point.

M. McWILLIAM: Avant que M. Clark prenne la parole sur ce sujet, j'aimerais à éclaircir un point à l'intention du Comité. Le Comité de coordination dont il est question comprend des représentants des provinces de l'Atlantique et de Québec, n'est-ce pas?

M. MACLEAN (Queens): C'est exact.

LE PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, M. Clark n'a pas encore répondu à ma question.

M. CLARK: Comme le ministre vient de vous le dire, il existe un Comité de coordination de la pêche du saumon dans l'Atlantique, composé de représentants de toutes les provinces de l'Atlantique, des gouvernements provinciaux et de notre propre ministère. Ce comité a été constitué il y a plusieurs années et il a des réunions annuelles où l'on fait la revue des résultats des travaux de recherche effectués.

Parallèlement au comité de coordination, il existe aussi un comité consultatif de l'industrie, qui comprend des représentants des organisations de pêcheurs commerciaux et sportifs de la côte de l'Atlantique. Les travaux scientifiques sont faits par l'Office scientifique et technique des pêches en collaboration avec la division de pisciculture du ministère. A la suite de ses travaux de recherche, le comité scientifique fait des rapports au comité principal et les recommandations qu'ils renferment sont étudiées à la lumière des observations des autres parties intéressées. Il y a quelques années, on pensa favoriser la conservation du poisson en reculant l'ouverture de la saison de pêche. L'an dernier, ou en janvier ou février de l'année courante, à la réunion du comité on constata, à la suite des enquêtes scientifiques, que les résultats n'avaient pas répondu aux espérances. Pour équilibrer les intérêts de la pêche commerciale avec ceux de la pêche

sportive, on décida alors de revenir approximativement aux saisons de pêche en vigueur il y a quelques années.

M. CARTER: Pendant que nous en sommes sur ce sujet, quelqu'un pourrait-il nous expliquer les fluctuations périodiques de la date de la montaison du saumon dans les rivières de Terre-Neuve? La montaison ne bat pas son plein chaque année à la même date et un grand nombre de pêcheurs de ma circonscription se sont plaints cette année de ce qu'ils n'avaient pu étendre leurs filets alors que la montaison du saumon était à son plein.

M. CLARK: Si nous avons le don de prophétie, nous pourrions peut-être prédire la date précise de la montaison. Mais les poissons sont des créatures de la mer dont l'alimentation est réglée par la température de l'eau. Ils arrivent vers les mêmes dates chaque année, mais pas toujours exactement le même jour. Ce sont là des fluctuations imprévisibles.

M. PICKERSGILL: Elles ne sont pas constantes.

M. CLARK: Elles sont constantes, mais peuvent varier d'environ une semaine.

M. KEAYS: Pour ce qui est de la région de Gaspé, il faut vous féliciter d'avoir avancé la saison de pêche, car depuis quelques années la pêche du saumon de Gaspé avait beaucoup diminué et cette année, il y a une grande amélioration tant au point de vue commercial que sportif.

M. ROBICHAUD: Monsieur le sous-ministre, ce changement dans les dates de la saison de pêche peut-il avoir quelque effet sur les prises? Pouvez-vous attribuer l'augmentation dont vous parlez à l'avance de l'ouverture de la saison?

M. CLARK: Il est assez difficile de se prononcer en ce moment de l'année. Mais les dernier rapports reçus indiquent que la pêche est excellente dans toutes les régions. Je ne saurais dire si l'augmentation des prises résulte de l'avance de la date d'ouverture de la saison de pêche, ou est imputable aux mesures de conservation que nous avons mises en vigueur depuis quelques années et qui auraient pu accroître la montaison et une meilleure fraie. La seule chose que nous craignons en ce moment, ce sont les effets de l'arrosage des forêts au D.D.T. qui se feront sentir vers 1960 ou 1961.

D'après nos observations des années passées sur les frayères, ce sera à cette époque que se feront sentir les effets de ces arrosages et nous n'espérons pas de bonnes montaisons en 1960 et 1961.

M. HOWARD: Il y a un ou deux autres points que j'aimerais à discuter, pour revenir à cette controverse de l'énergie et de la pêche, je voudrais élargir quelque peu la portée de mes remarques, si on me le permet. Je pensais que tous en saisiraient le sens. Mais afin d'éclairer M. McQuillan sur un malentendu possible, j'ajouterai qu'il y a plusieurs usines hydro-électriques en Colombie-Britannique sur des rivières où il ne se fait pas de pêche.

Vu que nous ne pouvons pas encore dire si la coexistence de la pêche et du développement de l'énergie sur une même rivière est possible, ou si l'on pourra conserver la pêche après les aménagements, nous devrions concentrer les installations hydro-électrique sur les rivières où il ne se fait pas de pêche, de sorte que nous aurions en même temps l'énergie et la pêche, bien que ce ne soit pas sur les mêmes rivières.

Il se peut que plus tard, comme le ministre en exprimait l'opinion, nous puissions obtenir l'énergie des sources atomiques ou nucléaires et alors nous n'aurons plus à nous inquiéter du sort des pêcheries de la Colombie-Britannique.

Assez récemment, je crois, l'on a fait des expériences en Colombie-Britannique sur la transplantation des oeufs, ou de poissons d'un an ou moins, dans d'autres endroits que ceux de la fraie normale et que l'on a compté le nombre de poissons qui revenaient ensuite à ce nouvel habitat.

Pourrait-on nous donner quelques explications?

M. MACLEAN (Queens): Je vous dirai quelques mots à ce sujet et l'un de mes fonctionnaires vous donnera les détails. Tout d'abord, je soulignerai que dans mes remarques préliminaires je ne voulais pas donner l'impression que le ministère, ou certains groupes sont jaloux des progrès accomplis dans les autres domaines. Au stade actuel des développements et en ce qui a trait aux mesures en vue de permettre au poissons de remonter au delà des barrages, nous avons pensé qu'il fallait mettre au premier plan les intérêts de la pêche. Dans l'application de cette politique, nous obtenons une excellente collaboration des sociétés et des intérêts hydro-électriques.

On a toujours coopéré avec le ministère et pris des mesures en vue de faciliter la migration du poisson en réservant des quantités suffisantes d'eau, etc.

Nous voulons tout simplement prévenir des initiatives qui se révéleront plus tard comme ayant été trop hâtives et entreprises sans songer aux conséquences éventuelles. S'il était possible d'assurer la coexistence simultanée du poisson et des aménagements hydro-électriques sur une même rivière, personne n'en serait plus heureux que nous, car se serait la solution immédiate de nos problèmes. Mais il nous faut être pratiques et, à l'heure actuelle, nous ne connaissons aucune solution réelle.

Nous entrevoyons des possibilités et il se fait beaucoup de recherches, non seulement en vue de permettre aux poissons de contourner les aménagements hydro-électriques, mais aussi de créer des frayères artificielles dans d'autres endroits, et ainsi de suite.

Je ne voudrais pas que l'on eût l'impression que nous sommes fermés à toutes les possibilités dans ce domaine. Il n'y a rien de tel. D'autre part, nous ne voudrions pas faire croire au public que le problème est facile et que la solution est déjà trouvée. Maintenant, M. Clark, le sous-ministre, pourra vous donner des renseignements plus spécifiques.

M. CLARK: Le ministre a très bien exposé la question. Le problème n'est pas facile. Il ne s'agit pas simplement de permettre au saumon de remonter les barrages, car c'est là chose assez facile, si l'on tient compte de la hauteur du barrage. Mais bien d'autres éléments entrent en jeu. Mais si le poisson peut surmonter les barrages, il ne faut pas oublier que les lacs artificiels créés en amont de ceux-ci ont détruit les frayères naturelles du poisson. La température et la pression de l'eau ont changé et, même si l'on veut ignorer ces difficultés, il y a celle d'obtenir que les poissons redescendent de nouveau vers la mer dans le cours de leur migration; puis il a les jeunes poisson qui tout à coup se trouvent en présence de ces chutes. Le problème n'est pas simple, mais nous poursuivons les travaux de recherche, au Canada, sur une plus grande échelle aux Etats-Unis, sur le fleuve Columbia dont on a parlé.

Nous travaillons en relation étroite avec les chercheurs américains, qui ont déjà acquis une expérience considérable dans ce domaine et réalisé

certain progrès. Toutefois, nous n'avons pas encore trouvé la véritable solution. L'un des membres du Comité a parlé de la publicité que l'on devrait faire aux arguments en faveur des pêcheries. Je pense que c'est déjà fait. Nous avons en Colombie-Britannique, depuis trois ou quatre ans, un organisme désigné sous le titre de Conseil du développement des pêcheries. Il se compose de fonctionnaires du ministère des pêcheries et de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, de représentants des organisations de pêcheurs, des coopératives, des compagnies, des pêcheurs sportifs et des propriétaires de camps de pêche. Ce conseil coordonne les efforts en vue d'exposer au public la question de la pêche sous son propre jour et il n'y a aucun conflit. En vérité, comme le ministre l'a mentionné, la collaboration que nous avons eue de la part des sociétés productrices d'énergie nous a été des plus précieuses. Elles comprennent nos difficultés. Naturellement, leur premier objet est celui de la production de l'énergie hydro-électrique, mais la plupart des compagnies avec qui nous avons été appelés à discuter les questions d'aménagements hydrauliques reconnaissent notre travail et nous offrent leur collaboration empressée. Nous employons de grosses sommes d'argent aux travaux de recherche et la commission internationale du saumon du Canada et des Etats-Unis en fait autant, de sorte qu'aucun élément de la question n'est ignoré. Cependant, nous n'avons pas encore toutes les réponses à ces questions complexes et importantes.

Quant à la question spécifique de M. Howard sur les frayères artificielles, il s'agit d'une expérience tentée en premier lieu par le ministère, puis reprise par l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, avec la participation de la Commission de la pêche au saumon sockeye sur le Fraser. Les expériences ont lieu sur le ruisseau Jones et ont démontré que si l'on peut établir des conditions propices à la fraie, les bancs de gravier voulus, régulariser la vitesse du courant et la température, il est possible de transplanter certaines espèces. Nous avons tenté l'expérience avec le saumon rose dans le ruisseau Jones. Nous sommes satisfaits du résultat obtenu. Il donne lieu à des espérances et nous nous proposons de donner plus d'ampleur à ce programme.

M. HOWARD: Vous vous limitez au saumon rose?

M. CLARK: Pour le moment.

M. HOWARD: Pensez-vous étendre vos recherches à d'autres espèces?

M. CLARK: Oui, Mais toutes les espèces de saumons n'ont pas les mêmes habitudes, ce qui pose des problèmes.

M. CROUSE: Mon intervention n'est peut-être pas tout à fait régulière, mais puisque nous en sommes au chapitre de la conservation, j'aimerais à discuter les mesures adoptées récemment en vue de la conservation des poissons de fond dans l'Atlantique. Je veux parler de l'accord international sur l'emploi des filets à larges mailles pour la pêche du flétan ou du saumon et des filets à petites mailles pour le petit saumon et les plies. Dans la pratique, le bateau de pêche doit décider avant de sortir quelle espèce de poisson il va pêcher. Par exemple s'il s'agit de petits saumons, on ne lui permettra d'apporter que des filets à petites mailles. En arrivant sur les bancs de pêche, il ne trouve pas de poissons de cette espèce. Déjà rendu à 300 milles de son port d'attache et ne voulant pas revenir sans la moindre prise, il pousse plus loin jusqu'aux Grands Bancs de Terre-Neuve et, avec les filets à petites mailles qu'on l'a autorisé de prendre à son bord, il essaie de pêcher la morue ou le flétan.

Les pêcheurs eux-mêmes n'aiment à prendre les petits poissons. Mais les règlements ne leur laissent aucune latitude et ils reviennent au port chargés non seulement de grosses morues et de gros flétans, mais aussi de quantités considérables de petits poissons. A leur arrivée, s'il y a là un inspecteur il leur impose immédiatement une amende. La seule alternative consiste à jeter les filets à la mer et il paraît que c'est arrivé. Ils détruisent ainsi toute preuve et, en arrivant au port, ils disent à l'inspecteur que leur équipement s'est accroché aux roches et qu'ils ont perdu leurs filets.

M. PICKERSGILL: Vous n'accepteriez sûrement pas cette explication.

M. CROUSE: Je signale à l'attention du Comité que l'emploi de filets à grandes mailles par les chalutiers qui font la pêche sur les bancs de petits saumons ou de plies ne causerait aucun dommage; ces petits poissons passeraient à travers les mailles. Dans l'intérêt même de la conservation, on devrait leur permettre d'emporter à la fois des filets à grandes et à petites mailles. On mettrait ainsi fin à cette situation.

M. CLARK: Malheureusement, je n'ai jamais entendu encore cette histoires des filets jetés à la mer; ce serait un moyen coûteux d'éviter une amende. Il faut l'accepter avec un grain de sel, car je n'en ai jamais entendu parler.

Vu l'intensité de la pêche aux poissons de fond sur la côte de l'Atlantique, il nous faut prendre des mesures draconiennes pour en assurer la conservation, et c'est pour cela que nous règlementons la grandeur des mailles des filets employés par les chalutiers, afin de permettre aux petits poissons de s'échapper. Sans cela les pêches seraient bientôt épuisées. Je crois que les députés qui viennent de la région de l'Atlantique sont au fait du degré de concentration de la pêche dans la partie nord-ouest de l'Atlantique.

Monsieur le président, vu que les flottes de pêche européennes emploient des filets à plus grandes mailles que les nôtres, c'est au Canada qu'il incombe de prendre les mesures de conservation. Nous avons constaté qu'en permettant aux navires d'emporter deux filets, l'un à grandes mailles pour la morue et le haddock et l'autre à petites mailles pour le petit poisson, on obtient pas les résultats voulus, car les pêcheurs, qui ont la même mentalité dans tous les pays du monde, emploient leurs filets à petites mailles pour la morue et le flétan.

M. CROUSE: C'est justement ce que j'ai dit. Lorsqu'on leur permet deux filets, ils emploient celui à grandes mailles pour la morue et le flétan, car ils ne trouvent aucun profit à prendre les petits poissons. A un sou la livre, ils n'y peuvent gagner leur pain et il leur faut décider avant le départ quel filet ils vont emporter. S'ils veulent faire la pêche du petit saumon, c'est qu'il s'agit surtout de navires afrétés par les grandes compagnies. Sur la côte de l'Atlantique, c'est la compagnie National Sea Products qui domine. Si elle a besoin de plies pour remplir ses commandes, qu'elle revend à un prix de fantaisie sous le nom de "filet de sole", les pêcheurs partent avec des filets à petites mailles. Mais une fois sur les bancs de pêche, s'ils ne trouvent l'espèce de poisson qu'ils cherchaient, ils doivent prendre d'autres poissons ou bien revenir les mains vides. Le règlement appliqué par le ministère en vue de la conservation du poisson donne des résultats contraires et, est en train de dépeupler les bancs de tous les poissons que l'on voulait conserver. Tels sont les résultats du nouveau règlement.

M. CLARK: Je doute fort qu'il en soit ainsi, mais vous avez peut-être raison. Il s'agit d'un règlement nouveau dont nous ne connaissons pas encore les effets. Chaque bateau doit déclarer avant le départ, l'espèce de poisson qu'il va pêcher. Malheureusement, ce n'est pas le poisson qu'il rapporte qui compte, car on rejette à la mer tous les petits poissons, morue ou flétan, que l'on prend avec ces filets à petites mailles. Tous ces petits poissons en meurent et sont détruits. Il ne peut ainsi y avoir repopulation et c'est là que se trouve le problème.

M. GRANGER: Pour revenir au saumon, les petites rivières et les cours d'eau de Terre-Neuve sont une excellente source de saumon. Votre ministère fait un magnifique travail par la surveillance qu'il exerce sur quelques-uns d'entre eux, mais il y a encore plusieurs petits cours d'eau fréquentés par les saumons où il n'y a pas de surveillance et où il se fait du braconnage. Je vous prierais d'accroître le nombre des gardes-pêche à Terre-Neuve et au Labrador.

En fait d'énergie et de saumon, n'oubliez pas la rivière Exploits. Le saumon remonte là jusqu'à la chute Bishop mais est arrêté là par le barrage et il n'y a plus de saumons dans les eaux d'amont. Mais on en trouve dans la partie inférieure de la rivière Exploits et il me semble que ce pourrait être là une source d'approvisionnement pour l'avenir.

M. MACLEAN (Queens): Je vous remercie de vos observations, monsieur Granger. J'aimerais que vous m'adressiez un mémoire à ce sujet et nous nous occuperons de la question. Quant à la nomination de grades-pêche additionnels, nous allons certainement étudier votre proposition. Il faut toujours régler la dépense sur le revenu des pêches, mais nous y verrons certainement.

M. CARTER: Monsieur le président, je passe à un nouveau sujet. Le sous-ministre, en réponse à une question de M. Crouse, a mentionné les chalutiers européens. Dans ma circonscription, nous avons quelques bancs de pêche à une certaine distance du rivage. A certains temps de l'année, les pêcheurs européens y sont si nombreux que nos propres pêcheurs ne peuvent les utiliser.

La limite de trois milles, ou même de douze milles, n'a rien à y voir, car la plupart de ces bancs sont à plus de douze milles du rivage, de sorte que ce n'est pas là que se trouve la solution du problème. Je me demande s'il ne serait pas possible d'en arriver à quelque entente avec l'Espagne et le Portugal, qui sont les deux pays les plus intéressés, pour que leurs pêcheurs emploient plutôt la ligne et l'hameçon, au lieu des chaluts et des filets qu'ils utilisent actuellement et qui empêchent complètement les pêcheurs de Terre-Neuve d'utiliser ces bancs de pêche. S'ils employaient des hameçons et des lignes, tout le monde pourrait pêcher. Même lorsque les lignes se croisent, il n'en résulte pas grand dommage, mais en draguant cette région, ils en ferment l'accès à nos pêcheurs.

Je me demande si l'on ne pourrait pas conclure quelque accord imposant l'emploi de la ligne et de l'hameçon. Le temps approche où il faudra en venir à ce mode de pêche sur les Grands Bancs, au lieu des chaluts.

Je ne crois pas les experts quand ils nous disent que les poissons des mers sont indestructibles. L'expérience démontre que la pêche sur le Banc George ne rapporte plus autant et c'est pourquoi l'on a imposé l'emploi de filets à plus grandes mailles. Mais avec la pêche de plus en plus intensive, il nous faudra bientôt rouvrir l'examen de la question et peut-être interdire les chaluts complètement. Je suis d'avis que l'emploi de la ligne

et de l'hameçon donnerait de meilleurs résultats. La destruction du poisson serait certainement beaucoup moins considérable.

M. MACLEAN (Queens): C'est là une difficulté déjà ancienne. Nous n'avons pas encore trouvé de solution, mais nous étudierons le problème et essaieront d'en arriver à quelque accord qui améliorerait la situation. C'est un sujet qui pourrait être examiné par la Commission internationale des pêche du Nord-Ouest de l'Atlantique. Il serait peut-être possible de s'entendre sur un règlement de la Commission qui s'appliquerait à des circonstances locales, comme celles que vous venez de décrire, lorsque la population côtière croit avoir des intérêts acquis dans une certaine région de pêche, même si celle-ci se trouve en haute mer.

M. CARTER: Ces bancs de pêche sont les seuls endroits accessibles à nos pêcheurs côtiers. Ceux-ci partent avec leurs palangriers et rentrent le même jour. S'ils n'ont pas accès à ces bancs, ils ne peuvent plus pêcher du tout.

M. ROBICHAUD: J'aurais quelques autres questions à poser au ministre sur ce premier groupe de crédits. Il y a un poste de \$160,000 intitulé "Prime de pêche". On le retrouve là depuis des années. Le ministère songerait-il à une application plus pratique de cette somme. Cette prime de pêche provient d'une somme que les Etats-Unis avaient payée au gouvernement canadien pour certains droits de pêche sur la côte de l'Atlantique.

En répondant à cette question, le ministre, ou son sous-ministre, pourraient peut-être déposer un tableau indiquant les paiements effectués cette année, ou l'an dernier aux pêcheurs des différentes provinces. Pourrait-il nous dire aussi, si les pêcheurs de la province de Québec ont droit à cette prime? Ce serait peut-être un cas exceptionnel, où Québec oublie son autonomie provinciale et accepte de l'argent du gouvernement fédéral. En tout cas, j'aimerais avoir les chiffres.

M. KEAYS: Notre réunion dégénère-t-elle en assemblée politique, monsieur le président? Le cas échéant, je pourrais y prendre part.

M. ROBICHAUD: Il s'agit de détails que nous devrions avoir. Il me semble que cette prime de pêche pourrait être distribuée de façon plus pratique. Vu le nombre croissant des pêcheurs, qui résultera en grande partie, à partir de l'année en cours, de l'octroi des prestations d'assurance-chômage aux pêcheurs, cela ne représentera chaque année que \$4 ou \$5 par pêcheur, en plus d'une certaine prime fondée sur le tonnage de son bateau de pêche. Le ministère songe-t-il à utiliser cette somme de façon plus pratique?

M. MACLEAN (Queens): C'est là une question embrouillée. Les membres du Comité, ou du moins la plupart d'entre eux, sont au courant. Nous conservons ce crédit comme s'il s'agissait d'une somme en fiducie payable à un certain groupe de pêcheurs, dans une certaine région du pays, et à laquelle ils ont un droit acquis. Depuis des années, les ministres qui se sont succédé ont cherché une solution à ce problème, sans y réussir, et sans trouver mieux que la méthode actuelle. Mais vous avez demandé certains renseignements spécifiques et je crois que nous pouvons vous les donner.

M. CLARK: Il semble que le Comité désirerait les chiffres des primes payées dans chaque province. Voici ceux de l'année 1957-1958.

Nouvelle-Ecosse: \$82,271.70; Ile du Prince-Edouard: \$14,228.70; Nouveau-Brunswick: \$25,290.75; Québec: \$37,891.85. Le crédit est de \$160,000 et les totaux que je viens de vous citer s'élèvent à \$159,683.

M. McQUILLAN: L'été dernier, le golfe de Georgie a été envahi par une marée rouge, une espèce de plancton rouge qui s'est répandu sur les bancs d'huîtres et a causé des dommages considérables à l'industrie huîtrière. Cette peste a jeté le désarroi dans le marché des produits maritimes de la côte du Pacifique et effrayé grandement tous les intéressés. Pendant quelque temps, on constata le même phénomène dans le golfe. J'ai eu autrefois connaissance d'une chose semblable sur la côte occidentale de l'île de Vancouver, mais c'est la première fois qu'elle se produit sur la côte orientale de la partie inférieure de l'île. Il me semble qu'il y a eu négligence quelque part et que l'on n'a pas rapporté l'incident aux experts qui auraient pu prévenir le public avant toute la malheureuse publicité qui fut faite à ce sujet.

M. MACLEAN (Queens): M. Clark pourrait peut-être vous donner des explications. Nous avons eu le même problème sur la côte de l'est.

M. CLARK: Je ne pense pas qu'il y ait eu négligence dans l'envoi d'un rapport. C'est là une situation qui dépend de la température de l'eau et des fluctuations des marées et personne ne saurait la prédire. Elle se produit très rapidement. Les événements en question sont survenus sur la côte du Pacifique. A notre connaissance, c'est la première fois que les huîtres aient été atteintes contrairement aux palourdes qui l'ont souvent été. Cet aliment rouge qui fut consommé par les huîtres et les palourdes dans ce cas-ci n'empoisonne pas les mollusques eux-mêmes. Il ne tue ni les huîtres, ni les palourdes, mais il est un poison très dangereux pour les humains qui les mangent. Il n'existe aucun moyen de prédire cette chose. Elle se produit fréquemment sur la côte de l'Atlantique et attaque souvent les palourdes de la côte du Pacifique. Mais cette fois-ci, la masse d'aliments rouges fut plus considérable et produisit ses effets nocifs sur les huîtres et sur les personnes qui en mangèrent. Naturellement, le ministère de la Santé national et le département provincial de l'hygiène prirent des mesures immédiates, parce que des personnes peuvent mourir de l'ingestion de ce poison.

M. McQUILLAN: Ce que je tiens à signaler, monsieur le président, c'est que l'existence de cette marée rouge dans le golfe était connue longtemps avant qu'elle eut envahi les bancs d'huîtres. Des pêcheurs me l'avaient signalée et je l'avais constatée moi-même d'un avion, au cours des voyages que je fais le long de la côte. J'avertis alors ma famille et mes amis de ne pas toucher aux mollusques de la région. Mais le ministère ne fut mis au courant qu'à la suite de cas d'empoisonnement.

Il peut être difficile de suivre la marche de cette marée rouge dans l'océan, mais quand elle a pénétré dans le golfe de Georgie, il me semble qu'on n'a pas été bien alerte à la signaler.

M. CLARK: En toute équité, comme je l'ai déjà dit, je ne savais pas que les huîtres pouvaient être affectées, je pensais que seules les palourdes l'étaient.

M. McQUILLAN: Mais les gens mangent aussi des palourdes.

Le PRÉSIDENT: Ce groupe de crédits est-il adopté?

M. ROBICHAUD: Nous avons d'autres questions à poser.

Le PRÉSIDENT: Nous allons ajourner. La prochaine réunion aura lieu le mardi 15 juillet.

CHAMBRE DES COMMUNES
Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITÉ PERMANENT

DE LA

MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. ROLAND L. ENGLISH

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
FASCICULE 2

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
PÊCHERIES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
1958 - 1959

SÉANCE DU MARDI 15 JUILLET 1958

TÉMOINS:

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries;
MM. G. R. Clark, sous-ministre et L. S. Bradbury, directeur
du Service de l'expansion industrielle.

COMITÉ PERMANENT
DE LA
MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. Roland L. English

Vice-président: M. A. De B. McPhillips

MM.

Anderson,	Howard,	O'Leary,
Batten,	Keays,	Phillips,
Belzile,	Legere,	Pickersgill,
Bourget,	Macdonald (<i>Kings</i>),	Richard (<i>Kamouraska</i>),
Brown (<i>Vancouver- Kingsway</i>),	MacLellan,	Robichad,
Carter,	Matthews,	Speakman,
Crouse,	McGrath,	Stefanson,
Danforth,	McQuillan,	Stewart,
Drysdale,	McWilliam,	Tucker,
Gillet,	Michaud,	Webster—35.
Granger,	Morris,	
	Noble,	

Secrétaire du Comité:

A. Plouffe.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 15 juillet 1958

(3)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9h. 30 du matin, sous la présidence de M. English.

Présents: MM. Batten, Browne (*Vancouver-Kingsway*), Crouse, English, Howard, Keays, Legere, Matthews, McWilliam, Noble, Pickersgill, Robichaud, Stefanson, Stewart, et Webster—15.

Aussi présents: L'Honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; MM. G. R. Clark, sous-ministre; S. V. Ozere, sous-ministre adjoint; J. J. Lamb, directeur du Service administratif; A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion; J. L. Kask, président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; L. S. Bradbury, directeur du Service d'expansion industrielle; W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économie; H. V. Dempsey, directeur du Service de l'inspection et de la consommation; T. H. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; J. G. Carton, avocat du ministère; Ian McArthur, directeur de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche; E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; W. R. Hourston, chef de la Direction de l'expansion de la pisciculture; J. A. Albert, chef de la Direction des finances et des magasins; Mark Ronayne, directeur adjoint du Service des renseignements et de l'éducation; A. W. Abbott, chef adjoint de la Direction des finances et des magasins; H. A. Wilson, membre de l'Office technique et scientifique des pêches; R. Hart, membre du Service d'expansion industrielle.

Le président fait observer qu'il y a quorum et rappelle aux membres du Comité que la discussion porte sur le premier groupe de crédits, à savoir les crédits numérotés de 130 à 133 inclusivement — Services généraux.

Après interrogatoire de MM. MacLean et Clark, les crédits 130 à 132 inclusivement sont approuvés.

Après interrogatoire de M. Bradbury au sujet du crédit 133, — Service d'expansion industrielle, — et après discussion, ledit crédit est approuvé. Le crédit 555 (du budget supplémentaire), — Service d'expansion industrielle, — est mis en délibération puis approuvé.

A 11 heures de la matinée, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à 9.30 du matin le jeudi 17 juillet 1958.

Le secrétaire suppléant du Comité.

J. E. O'Connor.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 15 juillet 1958.

9 h. 30 du matin.

Le PRESIDENT: Bonjour messieurs. Comme nous sommes en nombre nous allons commencer. Ainsi que vous vous le rappelez, nous en sommes toujours au premier groupe de crédits.

Crédits 130 à 133, "Services généraux".

Messieurs, je vous serais reconnaissant de bien vouloir limiter autant que possible la discussion aux crédits dont nous sommes saisis afin que nous puissions les approuver ce matin. Lors de la dernière réunion, nous parlions du saumon pour passer subitement à la morue. En conséquence, plusieurs membres n'ont pas pu discuter à fond les crédits qui les intéressaient. Ainsi que je vous l'ai dit antérieurement, je ne vois pas d'objection à ce que d'autres crédits soient discutés s'ils se rapportent au même sujet. Essayons, je vous prie, de nous limiter aux crédits présentement à l'étude. Etant donné la chaleur qu'il fait, j'autorise quiconque à retirer son veston s'il le désire.

Mr. ROBICHAUD: Pourrait-on vous fournir des explications sur le travail qu'effectue le Service de l'économique à l'égard duquel figure un crédit de \$316,000?

L'hon. J. ANGUS MACLEAN (*ministre des Pêcheries*): Je prierais M. Clark, mon sous-ministre, de vous dire quelques mots à ce sujet.

M. G. R. CLARK (*sous-ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, il s'agit du crédit numéro 132. En tant que partie intégrale de l'administration fédérale des pêcheries, le Service de l'économique de notre Ministère a pour fonction de recueillir, d'analyser et d'interpréter des données se rapportant à l'économie de l'industrie canadienne de la pêche. Ce domaine en particulier embrasse le cueillette de renseignements courants sur la production, les ventes et les prix aussi bien que des études détaillées sur le comportement des bateaux de pêche, sur les facteurs exerçant une influence sur la situation financière des pêcheurs et autres sujets semblables à l'égard desquels le ministère des Pêcheries et d'autres organismes connexes ont besoin d'information.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, à mon tour j'aimerais bien dire quelques mots au sujet du crédit 131, "Service des renseignements et de l'éducation". Nous nous rendons sûrement tous compte que nos gouvernements provinciaux ou municipaux respectifs de qui relève l'éducation, ne sont pas en mesure d'assurer aux pêcheurs l'éducation dont ils ont besoin, notamment en ce qui concerne leurs opérations de pêche. Je me demande si le ministre des Pêcheries ne consentirait pas à examiner la possibilité d'offrir pareil service aux pêcheurs? Le fait est que nos pêcheurs ont grand besoin d'éducation. La plupart de nos opérations de pêche sont maintenant mécanisées ou modernisées. Or nos pêcheurs ne sont pas en mesure de suivre les récents progrès s'ils ne reçoivent pas certaines directives leur permettant de bénéficier pleinement des nouvelles méthodes de pêche. A mon avis,

seul le ministère des Pêcheries et son office technique sont en mesure de fournir cette éducation aux pêcheurs. En conséquence, je me demande si le ministre des Pêcheries ne consentirait pas à examiner davantage la possibilité d'élargir le programme d'éducation de son ministère ?

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je suis reconnaissant à l'honorable membre de signaler ce point à mon attention. C'est là un problème dont mon ministère est parfaitement au courant. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a institué au cours des années un programme de formation professionnelle; or la pêche est un métier au sein duquel la modernisation et les nouvelles techniques obligent ceux qui s'y adonnent à se tenir à la page afin de pouvoir soutenir convenablement la concurrence.

Nous avons d'autre part assisté à la naissance d'un comité consultatif des pêches de la région atlantique. Ce comité compte des représentants du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral. Un des problèmes dont il est saisi est celui même de la formation professionnelle à laquelle mon ministère serait en mesure de contribuer sous une forme ou sous une autre. Je prierais M. Clark de vous fournir des précisions à cet égard. Je ne vous en ai donné que les grandes lignes afin que vous soyez au courant de la situation présente.

M. CLARK: Monsieur le président je pourrais peut-être, avec votre permission, traiter un peu longuement ce point. Ainsi que le ministre vous l'a fait observer, nous sommes au courant de cette situation depuis déjà longtemps. En mars dernier, lors d'une réunion des sous-ministres des provinces de la côte atlantique, le Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique a été créé dans le but même d'examiner cette question.

Le problème de l'éducation des pêcheurs présente deux aspects. L'un d'eux consiste à mettre à la disponibilité des pêcheurs et de l'industrie de la pêche en général les renseignements que nous recueillons. Toutefois, je crois que les deux véritables aspects sont premièrement celui des recherches touchant les méthodes de pêches et les facilités de production. En second lieu nous espérons former avec les gouvernements provinciaux intéressés un service de démonstration sur place. L'expérience et l'étude nous ont montré depuis quelques années, croyons-nous, qu'il est possible d'éduquer, — si c'est là le mot qu'il convient d'employer, — les pêcheurs par des écrits et des causeries. Toutefois, j'estime qu'une démonstration sur place des nouvelles techniques et que des explications sur le fonctionnement des engins de pêche et le reste, constituent un moyen de formation beaucoup plus efficace, et c'est ce que nous espérons mettre en oeuvre.

Le PRESIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. HOWARD: Monsieur le président, lors de notre première séance, M. Clark a mentionné ce point très brièvement en réponse à une question qui lui a été adressée au sujet des saumons que les pêcheurs japonais capturent dans le Pacifique. Il semble y avoir beaucoup de différence de vues entre le syndicat des pêcheurs unis et des travailleurs alliés de la côte de la Colombie-Britannique d'une part et le ministère des Pêcheries d'autre part, au sujet de cette question du saumon de la Colombie-Britannique, ou du saumon qui fraie dans les eaux de cette province et que des Japonais capturent près du 175^e méridien.

Le 2 mai, le syndicat des pêcheurs a fait publier un communiqué dans la presse à la suite d'une réunion qu'il avait tenue. Cinq membres du parlement de la Colombie-Britannique ont pris part à cette séance. Comme je n'y ai pas assisté j'ignore ce qui s'y est passé, mais je me demande si on ne pourrait nous fournir de plus amples renseignements sur ce problème de pêche japonaise, notamment à la lumière des points que le syndicat des pêcheurs a soulevé dans son communiqué de presse. Incidemment, je crois savoir en outre que les points soulevés dans ce communiqué de presse ont également fait l'objet d'un examen détaillé dans le journal des pêcheurs. Si on me permettait d'en parler brièvement, peut-être pourrions-nous en arriver à régler de quelque manière ce conflit d'opinions.

On s'est d'abord arrêté à la raison pour laquelle on niait la déclaration suivant laquelle rien ne prouvait qu'un grand nombre de saumons de la Colombie-Britannique fût capturé au-delà de la ligne où les Japonais pratiquent la pêche. En second lieu, on s'est attaché au fait que les navires de recherches canadiens ne croisent pas au-delà du 155e degré de longitude ouest, soit à une distance maximum de 750 milles de ce côté-ci de la ligne provisionnelle à partir de laquelle commencent les opérations de pêche japonaises. En fait les Canadiens se sont fiés entièrement aux études effectuées par des navires de recherches américains qui, ainsi que le syndicat l'a fait observer, avaient pour mission principale de réunir des données en vue de la protection du saumon sockeye de Bristol Bay et d'autres espèces de saumon d'Alaska.

À l'égard de ce dernier point en particulier, on a mentionné le nom de M. Clark, mais je ne crois pas que ce fait soit de grande portée. D'autre part on a rappelé que M. Needler, de Nanaïmo, a reconnu la faiblesse des épreuves de pêche pratiquées à des points donnés, et qu'il était difficile, selon lui, de préciser le nombre de saumons présents tant qu'on ne saura pas davantage à quoi s'en tenir au sujet de la répartition du poisson suivant la profondeur, tant que des études générales n'auront pas été effectuées et qu'on n'aura pas procédé à l'étiquetage et à la mise en oeuvre d'autres moyens de vérification au sein d'une vaste étendue mixte du Pacifique Nord où le saumon de l'Amérique du Nord se mêle au saumon de l'Asie.

J'aimerais qu'on nous donne une idée d'ensemble sur ce qui a été réalisé dans le cadre de ce programme de recherches en ce qui concerne notamment les points soulevés et qu'on nous fournisse des précisions au sujet des projets d'avenir. A ce propos, j'ai demandé en Chambre des renseignements au ministre qui nous a alors fourni des explications détaillées sur l'élargissement qu'on se promet d'apporter cette année au programme de recherches en cause.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, ainsi que les honorables membres le savent, il existe une convention internationale visant les pêches du Pacifique Nord et la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord a justement été créée sous l'empire de cette convention. Le Canada est représenté au sein de cet organisme, et il se trouve que M. Clark est le président de la section canadienne de ladite commission. Il n'y a donc, à mon sens, personne de plus compétent que lui pour répondre aux questions pouvant être posées sur le sujet, ou pour vous fournir des explications pertinentes. Je le prie donc de vous dire quelques mots à cet égard.

M. CLARK: Monsieur le président, je vais m'efforcer d'être aussi bref que possible en traitant cette question qui est, en fait, vaste et complexe. Afin de vous donner une idée de l'ampleur et de l'importance du problème la convention des pêcheries du Pacifique Nord. Il s'agit d'une surface en cause, il convient, je crois, de vous indiquer l'étendue du secteur que vise d'environ 32 millions de milles carrés s'étendant de l'équateur vers le nord jusqu'à la rencontre de l'océan Arctique et du détroit de Béring. Le secteur en question présente une largeur moyenne de plus de 5,000 milles entre les côtes de l'Asie et celles de l'Amérique du Nord; il comprend en outre de vastes étendues d'eau telles que la mer de Béring et la mer d'Okhotsk. Voilà qui suffit, je crois, à vous donner une idée de l'importance et de l'étendue du problème.

Permettez-moi d'ajouter que ce secteur équivaut au sixième environ de la surface du globe terrestre. Compte tenu de toutes ces données, monsieur le président, je vais tenter de vous fournir des explications sur les points qu'a signalés M. Howard. Permettez-moi de vous dire tout d'abord que la section canadienne de la Commission internationale des pêches du Pacifique Nord a tenu une réunion publique à Vancouver. Pêcheurs et représentants de l'industrie de la pêche y ont assisté. Nous y avons passé en revue, pour le bénéfice de l'industrie canadienne de la pêche, les travaux auxquels la Commission s'était livrée. Il s'est produit, bien entendu, cette controverse ou divergence d'opinions. Ainsi que M. Howard l'a fait observer en invoquant le communiqué de presse du syndicat des pêcheurs unis et des travailleurs alliés, il existe une différence de vues mais nous devons nous fonder sur les constatations d'ordre scientifique. Comme je vous l'ai fait remarquer lors de notre dernière réunion, aucun élément de preuve ne nous a indiqué jusqu'ici qu'un nombre appréciable de saumons de la Colombie-Britannique fût capturé en haute-mer à l'ouest du 175^e méridien.

Par ailleurs le principal point soulevé dans le communiqué de presse du syndicat des pêcheurs unis et des travailleurs alliés se rattache au fait que le Canada n'a pas accompli suffisamment de travaux en sorte que nous manquons de renseignements pour étayer pareille déclaration. A cet égard, les auteurs du communiqué ont oublié qu'au sein de la Commission du Pacifique Nord trois pays travaillent à la réalisation d'un programme conjoint en sorte que le Canada n'est pas seul à obtenir les renseignements. Ces renseignements sont recueillis également par le personnel de recherches des Etats-Unis et du Japon. Toutes les données scientifiques sont mises en commun et c'est sur leur foi que nous déclarons que rien n'a prouvé jusqu'à présent qu'un nombre appréciable, s'il en est, de saumons de la Colombie-Britannique soit capturé dans les pêches hauturières du Japon. C'est sur ce point qu'il y a divergence de vues, monsieur le président, et nous ne pouvons nous en remettre qu'aux constatations scientifiques qui nous ont été communiquées jusqu'à présent.

M. HOWARD: Dans ce même ordre d'idées, je crois savoir que la Commission de la pêche au saumon du Pacifique Nord doit se réunir au mois d'août en Californie ou en quelque autre ville des Etats-Unis. Est-ce bien au mois d'août ?

M. CLARK: Oui.

M. HOWARD: A-t-on une idée, en ce moment, des questions particulières qui seront traitées lors de cette réunion, j'entends du point de vue canadien? Si je ne m'abuse, chaque membre doit donner un avis de soixante jours, en tout cas d'un certain nombre de jours, relativement au point qu'il désire faire inscrire à l'ordre du jour pour fins de discussion.

M. CLARK: Monsieur le président, en fait, un comité de la Commission des pêches du Pacifique Nord doit tenir une réunion à Honolulu, qui commencera le 7 août.

M. ROBICHAUD: Je me demande si la présente discussion n'est pas hors de propos. De fait, elle a trait au crédit 144 "crédit spécial".

Le PRESIDENT: Il en a été question lors de notre dernière réunion.

M. CLARK: Messieurs, la réunion en cause est déjà fixée pour le 7 août. Il s'agit d'une réunion d'un organisme que la Commission a qualifié de premier comité spécial. Ce comité est en fait un sous-comité de la Commission. Il est chargé d'examiner les rapports d'abstention. En vertu de la convention que nous avons déjà mentionnée, le Japon est convenu de ne pas pêcher le saumon, le flétan ni le hareng, — au-delà du 175^e méridien dans le cas du saumon. Aux termes de cette convention, le Canada et les Etats-Unis doivent prouver après cinq ans, soit en 1958, que les conditions d'abstention de la part du Japon sont remplies par le Canada. En d'autres termes, nous devons montrer que cette pêche fait l'objet de recherches scientifiques, conformément à la réglementation du pays intéressé, quant au Canada et aux Etats-Unis, et que la pêche est exploitée au maximum. Ces rapports ont été présentés voilà plus d'un an et le comité dont j'ai parlé se réunira à Honolulu pour les examiner, la période de cinq ans étant écoulée. Il s'agit d'établir si le Japon doit continuer de s'abstenir de pêcher ces espèces de poisson.

M. CROUSE: Je voudrais soulever un autre point tandis que nous en sommes au chapitre de la conservation. Un article de presse locale a déclaré qu'en dehors du Comité, un fonctionnaire du ministère des Pêcheries a affirmé que l'amende prévue relativement au transport d'un chalut à petites et grandes mailles à bord d'un navire s'élevait jusqu'à \$1,000, et il s'est dit d'avis qu'il ne serait pas judicieux qu'un navire se départisse de son chalut étant donné que le coût de cet engin varie de \$9,000 à \$15,000.

Pour le bénéfice du Comité, j'aimerais préciser que le poids global d'un chalut s'établit à environ 4 tonnes et demie et qu'il se compose de onze sections en tout. Ces éléments constitutifs comprennent une "voile", deux ailes supérieures, deux ailes inférieures, un ventre et un dos, une rallonge inférieure et une rallonge supérieure, de même que d'un fond composé d'un ventre et d'un dos. Le changement apporté par le ministre des Pêcheries visait l'accroissement de la dimension des mailles à partir du ventre jusqu'à la poche du chalut. J'ai sous la main des factures d'un fournisseur d'Halifax, la **John Leckie Limited**, suivant lequel le coût total de ces sections s'élèverait à \$238.50. Il s'agit de cordage en manille.

M. ROBICHAUD: Cette question se rattache au crédit spécial 144.

M. MACLEAN (*Queens*): Permettez-moi de vous faire observer que nous pouvons achever de répondre à cette question en quelques minutes.

M. ROBICHAUD: Précise-t-on les dimensions du chalut?

M. CROUSE: Il s'agit d'un chalut numéro 41.

M. ROBICHAUD: Destiné aux chalutiers de 65 pieds?

M. CROUSE: Non, de 100 pieds. L'accroissement de la dimension des mailles viserait le ventre, le dos, les rallonges et les poches du chalut; à cet égard la dépense s'établirait à \$128.50. En conséquence, si un bâtiment pêchant à la drague devait se départir d'un filet composé de deux ou trois sections, le prix de ce matériel ne serait d'aucune manière comparable à l'amende qu'il aurait à payer autrement. Permettez-moi donc de rectifier l'impression que des fonctionnaires du ministère ont pu donner suivant laquelle le prix de ces filets s'élève à \$9,000. Le coût global du chalut y compris des flotteurs et d'autres pièces s'établit à environ \$3,000. Je fournis ces précisions pour la gouverne du Comité.

Les crédits 130 à 132 inclusivement sont approuvés.

Crédit 133. Services généraux — Service d'expansion industrielle \$611,365

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, ce crédit m'intéresse grandement. Je remarque qu'il a été réduit d'environ un tiers. Je crois connaître la raison de cette réduction mais je me demande si le ministre ou son sous-ministre ou encore un des fonctionnaires du ministère ne pourraient pas nous fournir un bref exposé des divers projets en marche présentement, et nous dire quels progrès ont été accomplis à leur égard. J'estime que l'expansion industrielle constitue l'un des champs d'activité les plus utiles auxquels peut s'adonner le ministère des Pêcheries.

M. MACLEAN: Monsieur le président, au sujet de ce crédit, j'estime que la manière de voir de l'honorable membre est probablement juste en ce qui concerne la réduction considérable dont ce crédit a été l'objet. Le principal motif de la réduction de ce crédit réside dans le fait que la construction à Valleyfield (Terre-Neuve) est parachevée et dans le fait qu'on a diminué le nombre des travaux dans la région du Pacifique. Il s'agit d'une entreprise de construction très considérable échelonnée sur une période relativement courte, ce qui explique l'augmentation du crédit au-delà de la normale au cours de la période durant laquelle on a érigé l'installation de Valleyfield. Le parachèvement de ces travaux de construction explique la baisse du crédit. Le député de Bonavista-Twillingate nous a également demandé un bref exposé du programme présentement en cours dans le cadre de ce crédit. Je demanderai à mon sous-ministre de bien vouloir vous dire quelques mots à ce sujet.

M. CLARK: Monsieur le président, en ce qui concerne le programme de Valleyfield, l'usine fonctionne présentement. Les travaux de construction sont terminés. Toutefois, je pense qu'ils ont été achevés assez tard l'an dernier. Il a été impossible de mettre cet établissement en marche plus tôt eu égard à la période de construction, mais cet établissement est maintenant en service.

Nous comptons à l'heure actuelle un certain nombre de projets en voie de réalisation. Si vous le désirez, le directeur du Service d'expansion industrielle, M. Bradbury, pourra vous fournir des détails au sujet de ces projets.

De façon générale on peut dire que nous avons abordé des aspects plutôt importants de l'expansion des pêches à Valleyfield. A titre d'exemple, permettez-moi de vous signaler que nous procédons actuellement à des expériences concernant l'emploi de l'eau de mer frigorifiée, à Valleyfield, pour fins de conservation de la morue entière ou sous forme de filet, de manière que ce poisson soit gardé en bon état lorsqu'il est capturé en grande quantité comme c'est sûrement le cas dans la région de Terre-Neuve.

Nous poursuivons également des expériences en vue de mettre au point des méthodes de dessalage de la morue fortement salée aux fins de produire de la morue légèrement salée.

Ces remarques vous donneront, j'espère, quelque idée des projets auxquels nous travaillons présentement mais si vous désirez de plus amples renseignements peut-être M. Bradbury pourra-t-il vous parler plus longuement de nos travaux en cours.

M. PICKERSGILL: Avant qu'on nous fournisse des détails supplémentaires à ce sujet permettez-moi d'ajouter que je serais heureux de croire que ces projets seront tous réalisés à Valleyfield. J'ai eu l'impression que ce crédit visait d'autres projets. À mon sens il serait assez intéressant pour le Comité, aussi bien que pour moi-même, d'être mis au courant des autres travaux qu'on effectue grâce à ce crédit.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, avant qu'on réponde à cette question, quelqu'un pourrait peut-être nous expliquer aussi la raison de la baisse qu'on observe dans le chiffre de l'affectation relative aux services techniques offerts aux pêcheurs, qui est passé de \$323,000 l'an dernier à \$232,000 cette année, soit une réduction d'environ \$111,000. D'autre part, je crois savoir qu'on a procédé à une réduction d'environ \$200,000 à l'égard du programme de construction. Lorsqu'on répondra à la question posée par M. Pickersgill on pourra peut-être nous fournir en même temps des explications sur la diminution de \$111,000 visant les services techniques aux pêcheurs.

M. KEAYS: Ce crédit a subi une réduction de quelque \$90,000.

M. ROBICHAUD: Le détail de ce crédit figure à la page 214.

M. MACLEAN: Effectivement, la réduction de ce crédit s'établit à \$90,500. Est-ce bien la réduction à laquelle vous vous reportez?

M. ROBICHAUD: Oui.

M. MACLEAN: On trouvera les détails de ce crédit à la page 214.

M. ROBICHAUD: En fait cette diminution s'établit à \$90,000.

M. CLARK: Monsieur le président, avant d'appeler M. Bradbury pour vous donner des précisions au sujet des projets en cause, je pourrais ajouter, dans la mesure où mes observations seraient régulières, qu'il est vrai que

tous les travaux effectués par le Service d'expansion industrielle ne sont pas tous exécutés à Valleyfield. En fait, toute expérience ayant trait au poisson salé est réalisée non seulement pour le bénéfice de Terre-Neuve mais aussi pour le bénéfice de l'industrie de la pêche de toute la côte atlantique. Il s'agit ici d'une usine-pilote ou usine d'essai à laquelle sont effectués les travaux de recherches. Les renseignements et les résultats découlant de ces recherches sont mis à la disponibilité de tous les secteurs de l'industrie.

Un certain nombre d'autres projets n'intéressant pas Valleyfield en particulier sont réalisés en divers endroits de la côte du Pacifique ainsi que dans plusieurs régions des Maritimes.

M. CROUSE: Monsieur le président, le ministre ou son adjoint pourrait-il dire au Comité pourquoi on a construit une usine à Valleyfield lorsqu'on a une usine d'essai semblable à Halifax où des expériences analogues ont sûrement été effectuées. La dépense initiale concernant l'usine de Valleyfield était-elle justifiée alors qu'on disposait déjà de facilités semblables à Halifax?

M. MACLEAN: Je suppose que vous songez à la station d'Halifax qui appartient à l'Office technique et scientifique des pêches du Canada. Permettez-moi de vous faire observer que l'usine de Valleyfield ne sert pas aux mêmes fins. La station d'Halifax est un établissement servant à ce qu'on pourrait appeler abusivement des recherches pures; en fait des travaux de science appliquée y sont accomplis.

L'établissement de Valleyfield est censé servir à la mise au point de procédés, à l'application de connaissances scientifiques acquises ailleurs grâce aux facilités dont dispose l'Office technique et scientifique des pêches. On y étudie notamment de nouvelles techniques applicables à l'industrie de la morue salée. Ce n'est là qu'un exemple. De plus on s'y adonne à des recherches sur la préparation d'autres variétés du produit en cause qui pourraient faire l'objet d'un marché très considérable d'une plus grande rentabilité pour le pêcheur.

Les travaux relatifs au traitement de la morue salée, entre autres, comportent plusieurs aspects. À mon sens, il serait beaucoup plus utile que M. Bradbury, par exemple, vous donne un exposé général des travaux effectués grâce à ce crédit, y compris ceux qu'on accomplit à Valleyfield. J'ai l'impression que mes propos prennent beaucoup de votre temps.

M. L. S. BRADBURY (Directeur du Service d'expansion industrielle du ministère des Pêcheries): Monsieur le président, je crois que l'honorable membre qui a posé la dernière question ou du moins plusieurs d'entre vous qui viennent de la côte atlantique sont parfaitement au courant des problèmes relatifs à l'industrie de la morue salée en particulier. À cet égard, il semble que les crises se succèdent.

Nous nous sommes efforcés de trouver une solution au moins partielle à ce problème. Aux fins de répondre à la question précédente, permettez-moi de mentionner que la réduction de ce crédit quant aux services techniques destinés aux pêcheurs, s'explique principalement du fait qu'une bonne partie des travaux effectués au sein de l'industrie sur l'eau de mer frigorifiée pour fins de conservation du saumon et du flétan a atteint le stade où ils sont pris en charge par des entreprises de pêche de la côte du Pacifique et que nos recherches sont terminées. Voilà pourquoi le crédit a été diminué.

Cette réduction découle également du fait que nous disposons d'un établissement à Catalina. Il s'agit d'une sécherie à fonctionnement continu qui a été parachevée l'an dernier. Il s'en est donc suivi une certaine réduction dans nos prévisions de dépenses cette année.

Au sujet des installations de Valleyfield et de leur objet, il ne s'agit pas, ainsi que le ministre vous l'a déjà fait remarquer, d'une station de recherches appartenant au type de stations que dirige l'Office technique et scientifique des pêches du Canada. A Valleyfield, nous mettons en application les recettes si j'ose dire que l'Office technique et d'autres agences de recherches ont mises au point relativement à la conservation du poisson. L'usine de Valleyfield sert donc à la mise en oeuvre des méthodes conçues par l'Office technique et d'autres établissements commerciaux de recherches.

Sans vouloir m'arrêter longuement à cette question, vu que le sous-ministre l'a déjà abordée, j'ajouterai que nos travaux concernant l'eau de mer frigorifiée constituent une entreprise particulière à l'usine de Valleyfield, qui tente d'appliquer au cas des produits de la pêche de la côte atlantique les données scientifiques que nos chercheurs ont déjà découvertes sur la côte ouest.

Nous estimons qu'il existe de fortes possibilités de conserver la qualité du poisson sur la côte est.

Le sous-ministre vous a également parlé du dessalage de la morue salée. Ces dernières années, les pêcheurs ont eu tendance à saler fortement leur poisson. Nous nous éloignons déjà de l'époque où le pêcheur, sa femme et ses enfants déséchaient le poisson pour en faire des lamelles. Je crois que ce procédé appartient déjà au passé. Il a été appliqué sans modification pendant quelque quatre cents années. Mais la situation change rapidement.

Par suite de ce changement, les pêcheurs trouvent qu'il est beaucoup plus facile et beaucoup plus avantageux de saler fortement leur poisson. D'autre part il ne faut pas perdre de vue les exigences du marché si on veut donner à l'industrie les moyens de profiter des circonstances et des divers marchés de poissons fortement ou légèrement salés. Nous nous sommes employés à résoudre le problème du dessalage. Les recherches dans ce sens ont déjà été effectuées dans une large mesure par les stations que dirige l'Office technique, notamment à la station de Grande rivière. Nous nous efforçons maintenant d'appliquer ce procédé de dessalage à des quantités semi-commerciales.

Dans le passé, plusieurs entreprises se sont livrées au dessalage du poisson fortement salé. A cet égard, il n'y a rien de bien neuf. Toutefois, personne n'a de recettes à donner aux pêcheurs ni aux exploitants d'usines de transformation.

Nous travaillons également à la mise en oeuvre de ce que nous appelons un procédé de saumurage à concentration constante. Par le passé, la morue salée était marinée par grande quantité. La méthode alors employée nécessitait un saumurage de plusieurs jours. Le nouveau procédé assurera un marinage complet dans une solution à concentration continue, ce qui signifie que le poisson pourra être traité en quelques heures seulement, au lieu de plusieurs jours.

Nous produisons également de petites quantités commerciales de poissons salés appartenant à des catégories qui répondent aux exigences du

marché. Le Portugal, entre autres, exige des quantités et des qualités particulières. Dans le même ordre d'idées, le marché italien a aussi ses exigences de même que le marché espagnol et autres marchés étrangers.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, les pêcheurs traitaient autrefois leur poisson eux-mêmes, pratique qui n'a plus cours. Nous ne sommes plus loin du jour où une forte proportion du poisson sera desséché dans d'immenses sécheries commerciales, au sujet desquelles nous effectuons des travaux depuis quelques années. Les pêcheurs avaient incontestablement l'art de traiter le poisson et nous nous efforcerons d'appliquer cet art aux sécheries commerciales. C'est à ce problème que nous travaillons à Valleyfield, dans l'espoir de pouvoir fournir les renseignements voulus à de grosses usines centrales de séchage artificiel.

Plusieurs d'entre vous ont déjà vu de la morue salée emballée ici au Canada. J'imagine même que quelques-uns se sont rendus sur les marchés pour voir les marchands manier le poisson. Je le répète, nous emballons et manutentionnons le poisson de la même manière depuis 300 à 400 ans. Nous estimons cependant que nous pouvons améliorer considérablement nos méthodes à cet égard. A présent, nous essayons d'adopter les pratiques particulières à d'autres industries alimentaires et nous nous employons à améliorer l'emballage du poisson destiné aux consommateurs de même que l'emballage du poisson en général.

Ainsi que le ministre vous l'a déjà fait observer, les travaux que nous poursuivons à Valleyfield ont trait à l'industrie de la morue salée pour le moment. Ces travaux intéressent surtout l'industrie de la morue salée et l'industrie de la pêche dans l'Est canadien. Cependant, aucune limite n'est prévue en ce qui concerne la quantité de travail que nous devons accomplir à Valleyfield. J'imagine que nous élargirons graduellement le champ de notre activité à d'autres produits et à d'autres procédés.

M. CROUSE: D'après les renseignements qu'on m'a fournis il me semble que cette usine de Valleyfield fait incontestablement double emploi. Le gouvernement fédéral a conclu, je crois, une entente avec une entreprise commerciale de Bonavista, un an avant l'ouverture de l'usine de Valleyfield, aux fins d'établir s'il était avantageux de produire de la morue légèrement salée dans des sécheries commerciales.

On nous a également fait savoir que la réalisation de ce projet exigerait trois années. Dans le cas où il serait prouvé que ce procédé est avantageux, l'établissement commercial en cause était censé continuer ces opérations. En cas d'échec, les travaux de recherches devaient être repris par l'Office technique du ministère fédéral des Pêcheries, n'est-ce pas?

En tout cas je crois qu'il a été montré dans une usine privée que la morue légèrement salée pouvait être séchée avantageusement dans des sécheries artificielles. Je me demande pourquoi on a mis sur pied cette usine dispendieuse de Valleyfield, si onéreuse pour le contribuable, alors que les travaux qu'on est censé y poursuivre ont déjà été effectués par d'autres usines grâce à une large mesure d'aide fédérale.

Il me vient également à l'esprit la question de la mise sur pied d'une autre usine à La Scie. A cet égard, il me semble que ce soit encore là un cas de double emploi considérable. Les projets en cause ont été réalisés dans une seule province et il me paraît douteux qu'il faille exécuter à nouveau des travaux semblable. Ni la Nouvelle-Ecosse, ni le Nouveau-Brun-

wick, ni l'île du Prince-Edouard ne reçoivent d'aide de ce genre. Je voudrais savoir pourquoi on poursuit ces travaux de recherches étant donné, surtout, que certaines vérités scientifiques ont déjà été découvertes.

Je voudrais également qu'on me dise pourquoi on a érigé à Valleyfield l'usine dont nous parlons. Je crois savoir qu'elle est à peu près inaccessible, si ce n'est que par hélicoptère, pendant cinq mois de l'année. Aucune route n'y conduit, à en croire M. Pickersgill qui a fait savoir à la Chambre qu'il souhaitait que le gouvernement construise une route menant à cet établissement. Je crois également savoir que l'approvisionnement d'eau fraîche n'y est pas très bon, et le froid extrême. Peut-être M. Pickersgill aurait-il d'autres observations à formuler à ce sujet. Pour ma part, je crois savoir qu'on ne peut atteindre Valleyfield que par bateau et je me demande pourquoi l'usine a été construite à cet endroit inaccessible, à si grands frais pour le contribuable.

M. MacLEAN: Monsieur le président, si vous me le permettez, je vais tenter d'éclaircir un ou deux points.

Tout d'abord l'usine de La Scie dont on a parlé n'est absolument pas un établissement du gouvernement fédéral. Cette usine ne nous concerne en rien. Il s'agit d'une entreprise mise sur pied par le gouvernement provincial de Terre-Neuve.

En outre, cette usine ne s'occupe définitivement pas de la transformation de la morue salée. Il s'agit plutôt, si je ne m'abuse, d'une usine où l'on prépare les filets de poisson.

Pour ce qui est de quelques-unes des questions déjà posées, je voudrais qu'il soit clairement compris que l'usine de Valleyfield est une usine-pilote servant à l'expérimentation de divers procédés intéressant l'industrie de la morue salée. Nous espérons que la mise sur pied de cette usine permettra à l'industrie de la morue salée de réaliser à nouveau des bénéfices. L'industrie de la morue salée est une de celles qui alimentent les marchés faibles. La plupart des produits de la morue salée sont expédiés à des endroits tels que les Antilles, l'Italie, l'Espagne et autres pays semblables. Il s'agit donc d'un produit tout à fait différent du homard, du saumon, des pétoncles et autres fruits de mer semblables. Ces derniers sont dirigés sur des marchés complètement différents. Je le répète, l'industrie de la morue salée alimente un marché faible. Pour plusieurs, la morue salée constitue une denrée principale ainsi qu'un aliment de base.

Le but de l'usine de Valleyfield consiste à découvrir des voies et moyens propres à accroître les marchés ou du moins à les empêcher de fléchir et de diminuer. Ce but présente plusieurs facettes: il s'agit tout d'abord de trouver des moyens de produire une denrée plus attrayante: d'offrir un produit de meilleure qualité qui soit plus uniforme afin que le consommateur sache exactement ce qu'il achète lorsqu'il désire une certaine qualité ou catégorie de poisson; nous nous intéressons également à l'emballage à la distribution, etc.

Les travaux que nous effectuons à cet établissement intéressent l'industrie du poisson salé par tout le pays. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur cet établissement à l'heure actuelle.

Advenant que les problèmes que je viens de signaler reçoivent une solution, l'usine en cause pourra servir à d'autres fins.

Les travaux qui se poursuivent à cette usine ne constituent pas de double emploi par rapport à tout autre travail de recherche auquel le ministère des Pêcheries a pu se livrer par le passé.

Quant à l'emplacement de l'usine, ma responsabilité n'y est pas engagée. Pour ma part, je me dit que c'est un fait accompli.

En ma qualité de ministre des Pêcheries, et sans faire de commentaires sur l'à-propos de la décision touchant l'emplacement de cette usine, il m'incombe de ne rien négliger pour tirer le meilleur parti possible des deniers que verse le contribuable en ce qui concerne l'usine en cause.

Toute construction à Terre-Neuve présente des difficultés, et quelques-unes d'entre elles assaillent indiscutablement l'usine de Valleyfield.

On a mentionné la difficulté qu'il y a d'obtenir à cet endroit suffisamment d'eau fraîche. A mon sens, ce problème a été résolu de façon satisfaisante.

Mais comme je l'ai déjà dit, je ne me reconnais aucune responsabilité pour ce qui est de l'emplacement de ladite usine. Par contre, je prends sur moi de faire en sorte que cette usine devienne une acquisition aussi profitable que possible pour l'industrie de la morue en particulier, aussi bien que pour la côte atlantique dans son ensemble. Nous espérons qu'il sera avantageux pour l'industrie de la morue d'améliorer la production de la morue salée grâce à de nouvelles méthodes plus efficaces. Nous souhaitons que cette entreprise donne lieu à des produits de qualité supérieure et plus uniformes aux fins de la mise sur le marché.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, étant donné que M. Crouse a mentionné mon nom et vu que chacun sait que cet établissement se trouve dans ma circonscription électorale, je voudrais formuler quelques observations relativement aux points qu'il a soulevés.

En ce qui concerne l'inaccessibilité de Valleyfield tout d'abord, permettez-moi de vous faire remarquer qu'en dépit du fait que les élections ont eu lieu à une époque des plus défavorables de l'année, j'ai pu me rendre à cet endroit sans recourir à l'hélicoptère.

M. KEAYS: Vous avez agi avec le courage du désespoir.

M. PICKERSGILL: Il n'y avait pas de désespoir dans mon cas.

M. McWILLIAM: Ce n'est pas ce qui ressort du résultat des élections.

M. PICKERSGILL: Je crois savoir qu'il reste environ sept milles de route à construire, après quoi M. Crouse pourra rouler en voiture jusqu'à Sydney-Nord et s'embarquer à bord...

Une VOIX: A bord du **William Carson**?

M. PICKERSGILL: Je ne suis pas sûr que le présent gouvernement sera en mesure d'amener le **William Carson** à Port-aux-Basques, mais il y a quelque moyen de traverser nos voitures. Quoi qu'il en soit M. Crouse sera capable de rouler jusqu'à Valleyfield en octobre, du moins je l'espère.

Dans cet ordre d'idées, je me demande si le ministre ne pourrait pas

nous dire si oui ou non une visite officielle sera organisée à cette station expérimentale. A propos, je crois que si nous qualifions cet établissement de station expérimentale, nombre des fausses idées que nourrit M. Crouse se trouveraient rectifiées. Voilà ce que j'en pense.

À une époque plus heureuse, on avait projeté d'organiser une ouverture officielle de cette usine. Il est peut-être trop tard à présent pour prendre des dispositions dans ce sens, mais il me semble qu'il y aurait avantage à ce que le gouvernement fasse des arrangements, après l'ouverture de la route en cause, de manière qu'on ne doute plus de l'accessibilité de Valleyfield. Il serait utile qu'un groupe représentatif des provinces de l'Est aille visiter cette station expérimentale afin de constater par eux-mêmes ce qu'il en est.

Chaque membre du Comité sait, je crois, que j'ai joué un rôle important dans la décision qu'a prise le gouvernement, dont je faisais partie, de construire cette station expérimentale à Valleyfield. Cependant, l'emplacement même n'a pas été choisi par moi. On l'a choisi sur le conseil des fonctionnaires du ministère des Pêcheries.

A cette époque, le gouvernement estimait que la station de recherches d'Halifax accomplissait une tâche magnifique, — tâche qu'elle continue d'accomplir, — mais il ne s'agissait pas, ainsi que M. Bradbury l'a si bien dit, de recherches industrielles; l'établissement d'Halifax s'adonnait à des recherches pures.

Nous avons observé à cette époque un déclin rapide des produits de la morue légèrement salée et un accroissement sensible de la production de morue fortement salée. Inévitablement, il en serait résulté une surproduction de morue fortement salée à côté d'un pressant besoin de morue légèrement salée. Il s'agissait là d'une considération vraiment importante. Je suis persuadé que M. Crouse reconnaîtra qu'il fallait à tout prix trouver le moyen de produire en usine de la morue légèrement salée à un prix suffisamment avantageux pour le producteur.

La station expérimentale de Bay Bulls, créée avant même que je vienne au Canada, n'a pas prouvé, que je sache, qu'on pouvait produire en usine de la morue légèrement salée suivant un procédé économique.

Je ne crois pas non plus que les expériences auxquelles on s'est livré à Ponavista aient montré qu'on pouvait s'adonner à cette industrie avec profit. Ces expériences ont prouvé qu'on pouvait produire à Terre-Neuve du poisson de toute première qualité, mais elles n'ont pas établi que cette production pouvait se faire de façon profitable.

Il est évident que si on veut que cette grande industrie, — la plus ancienne que nous ayons, — s'accroisse et prospère il lui faut produire une sorte de poisson désiré sur les marchés européens aussi bien que des produits en demande sur les marchés des Caraïbes. Or ce problème n'est absolument pas résolu à l'heure actuelle. Il a donc semblé logique d'installer la station expérimentale chargée de résoudre ce problème et d'autres problèmes semblables dans la province qui produisait depuis longtemps de la morue légèrement salée. La production de la morue fortement salée sur la terre ferme ne pose pas de problème, et c'est pourquoi on a choisi Terre-Neuve comme emplacement de l'usine en cause. Cette raison semble parfaitement valable. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, cette station expérimentale ressemble en tout point aux fermes expérimentales que le gouvernement fédéral dirige à travers le pays. Chacune de ces fermes concentre ses efforts

sur les produits importants de la région, et il m'apparaît nettement que nous étions déjà un peu en retard pour aborder l'étude de ce problème. Peut-être l'industrie de la pêche n'a-t-elle pas fait l'objet d'autant d'attention que les problèmes propres à l'agriculture. Cet état de chose n'est toutefois pas surprenant si on tient compte de l'importance de l'industrie agricole et du nombre de personnes qui s'y adonnent. Cependant, j'estime que nous n'aurions pas rendu service à l'industrie de la pêche de l'Est canadien si nous avions tenté de décourager le gouvernement, ou le Trésor, de faire tout son possible en matière de recherches aux fins de conserver et d'accroître l'industrie de la pêche qui emploie tant de personnes et à laquelle un si grand nombre de nos gens retournent à l'heure actuelle parce qu'ils ne peuvent pas trouver d'autres emplois.

M. CROUSE: Je n'ai rien à redire contre la construction de l'usine de Terre-Neuve pour autant que cette usine soit nécessaire. Mes remarques visaient plutôt l'emplacement de l'usine. Je ne réussis pas à comprendre pourquoi cette usine a été aménagée dans un endroit aussi inaccessible, alors que d'autres lieux beaucoup plus faciles d'accès s'offraient à Terre-Neuve. Saint-Jean, entre autres, eût été un endroit beaucoup plus convenable. Je mets également en doute le besoin qu'il y avait de construire pareille usine. Sauf erreur, l'Office technique des pêches a prouvé, voici quelque vingt années, que la morue légèrement salée pouvait être séchée artificiellement en usine. Par la suite les marchands terre-neuviens de poisson salé ont constaté qu'ils avaient besoin de plus amples renseignements, mais je ne puis concevoir pourquoi ces travaux de recherches doivent être effectués aux frais du contribuable canadien. Des usines analogues fonctionnant en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick ont offert de mettre gratuitement leurs installations à la disposition du gouvernement aux fins de tout travail de recherches que ce dernier désirerait poursuivre pour le bénéfice de l'industrie. Il s'agit d'une offre gratuite mais qui n'a jamais été acceptée pour je ne sais quelle raison. Ainsi que le ministre l'a reconnu, l'usine en cause a été construite par l'ancien gouvernement. Je m'oppose néanmoins à ce qu'on continue de gaspiller des sommes considérables alors que des usines déjà existantes offrent leurs installations à bien meilleur compte que le coût de la présente usine d'expérimentation. A mon sens c'est là un cas de double emploi.

Le PRESIDENT: Devons-nous approuver le crédit 133 ?

M. ROBICHAUD: Non. J'ai une autre question à poser, de toute première importance pour nos pêcheurs, et je crois que c'est bien à ce crédit qu'elle se rapporte. Sans doute a-t-elle trait, dans une certaine mesure, à l'Office technique des pêches, mais son application se range sous cette rubrique. Il s'agit des pêches de hareng. Chacun sait, je crois, que le golfe Saint-Laurent est une des pêcheries de hareng des plus prolifiques au monde. En dépit des recherches auxquelles s'est livré l'Office technique des pêches, nos pêcheurs de hareng, ou du moins la plupart d'entre eux, recourent encore à des méthodes qu'employaient leurs ancêtres. A la suite des travaux accomplis par le Comité d'enquête sur le hareng de l'Atlantique, qui a travaillé je crois pendant dix ans de concert avec les provinces de l'Atlantique et Terre-Neuve, de même qu'en collaboration avec le ministère fédéral des Pêcheries, il doit bien y avoir certains résultats ou découvertes que les pêcheurs pourraient mettre à contribution.

A mon sens, il est du devoir du gouvernement fédéral de tirer profit de ces constatations et d'en faire part aux pêcheurs commerciaux afin de permettre à nos pêcheurs de hareng d'utiliser des méthodes plus modernes de pêche. Comme je viens de le dire, la plupart de nos pêcheurs emploient encore le filet de hareng qu'ils traînent derrière de petites embarcations, en sorte que leur saison de pêche est très courte. La seule époque durant laquelle ils peuvent capturer le hareng est celle de la fraie ou à peu près. La saison de pêche au hareng se trouve ainsi limitée à cinq ou six semaines dans la plupart des secteurs des provinces atlantiques.

En conséquence, monsieur le ministre, je proposerais que votre ministère prenne des mesures efficaces pour transmettre aux pêcheurs les vérités scientifiques se rapportant à cette pêche. Le hareng fait l'objet d'un marché illimité. Pourtant il existe de nombreux moyens ou de nombreuses méthodes de traiter le hareng. En outre le marché existe et il est malheureux qu'un pays comme le Canada doive importer du hareng de l'Islande ou de la Norvège, alors qu'il en compte une énorme quantité à sa porte. Je comprends parfaitement que nos pêcheurs, avec leurs méthodes désuètes, ne soient pas en mesure de suivre les bancs de hareng, et c'est à cet égard que le ministère fédéral des Pêcheries pourrait rendre d'immenses services à l'industrie en portant à la connaissance de nos pêcheurs des méthodes modernes de pêche au hareng. En ce qui concerne ce poisson, le marché existe, tout aussi bien que l'usine de transformation. Ainsi que je vous l'ai fait observer, ce poisson peut être traité de diverses manières, et il serait des plus utiles à l'industrie si les méthodes que l'Office technique des pêches a découvertes étaient mises à la disposition des pêcheurs.

M. CLARK: Monsieur le président, je crois que M. Robichaud a tout à fait raison. Des travaux de recherches sur la pêche au hareng se poursuivent cette année, et la question des nouvelles méthodes techniques de capture est à l'étude. Nous sommes présentement en voie d'employer le chalut pour eau calme, dans la région du Nouveau-Brunswick. Nous avons démontré que l'emploi de cet engin était possible dans le cas de la pêche au hareng sur la côte du Pacifique. Nous nous efforçons d'appliquer ce résultat à la région du Nouveau-Brunswick, et les travaux d'essai seront effectués cet été.

M. ROBICHAUD: Où emploie-t-on ce genre de chalut ?

M. CLARK: Au large de Caraquet.

M. ROBICHAUD: Cet appareil sera mis à l'essai cet été ?

M. CLARK: Oui.

M. LEGERE: Je ne partage pas l'avis de M. Robichaud, et voici pourquoi. On pratique la pêche au hareng dans la Nouvelle-Ecosse près de Yarmouth, Clare et Shelbourne, qui sont des localités situées dans ma circonscription électorale. Je crois qu'au lieu d'enseigner aux intéressés comment pêcher le hareng, on devrait plutôt leur construire des marchés. C'est à cela qu'on devrait songer. J'ai vu des pêcheurs revenir au port avec soixante à soixante-dix barils de hareng qu'ils ont été obligés de rejeter à la mer après avoir trimé toute la nuit pour les capturer. Il serait donc inutile de leur enseigner comment capturer ce poisson s'ils ne peuvent le vendre par la suite.

M. ROBICHAUD: Vous rejoignez là mon premier argument; si vos pêcheurs n'ont pas les facilités de disposer de leur prise c'est que la saison est très courte. Elle est si courte, en fait, qu'aucune compagnie ou marchand de poisson ne s'engagerait à faire les frais d'une usine de transformation moderne, eu égard à la faible quantité de poissons disponibles. Ainsi que je l'ai dit, le hareng n'est capturé, en raison des méthodes désuètes qu'on emploie, que vers la période de fraie. Aucune usine de transformation ne serait en mesure d'opérer à moins que la saison soit prolongée suffisamment pour rendre son exploitation rentable. Quant à la vente du poisson, je ne crois pas que ce soit au ministère des Pêcheries qu'il appartienne d'établir des usines de transformation le long de la côte, et je sais pertinemment que si le hareng était en disponibilité en quelque point que ce soit sur la côte atlantique, les marchands s'empresseraient d'établir des usines.

M. LEGERE: Je ne suis pas d'accord. Dans ma région, la **Vital Food** de New York est le plus important distributeur de hareng mariné au monde. Elle s'efforce d'acheter le plus de hareng possible, mais cette année elle a encore en main, à New York, la pêche de l'an dernier, qu'elle ne peut pas vendre.

M. MACLEAN (*Queens*): Il s'agit d'un problème très complexe et je crois que la présente discussion l'a montré jusqu'ici. Ce n'est pas un problème facile à résoudre. Le ministère fédéral des Pêcheries a exécuté et continuera d'exécuter des travaux d'expérimentation touchant la pêche au hareng. Le fruit de ces recherches peut fort bien créer un problème en ce qui touche l'usage du hareng. De grandes quantités de ce poisson sont mises en conserve, fumées et traitées de diverses manières. Il existe un vaste marché qui absorbe la farine de hareng que produit les usines de réduction. Ces usines peuvent utiliser de fortes quantités de hareng dans la mesure où leurs opérations sont rentables. Il existe en outre l'industrie de produits alimentaires pour chiens et chats.

M. LEGERE: Dans ma région on m'a fait observer que le hareng n'est pas aussi bon que les issues de morue, de merlan jaune, d'aiglefin et autres sortes de poisson pour fabriquer de la farine de poisson. On préfère les espèces que je viens d'énumérer, au hareng. Il existe à Shelbourne une usine de farine de poissons, et on n'y utilise pas le hareng. On y emploie plutôt la morue, le merlan jaune, l'aiglefin et autres espèces.

M. MACLEAN (*Queens*): Il existe des usines qui emploient exclusivement le hareng. Elles produisent de l'huile de hareng, et si une usine est bien montée elle peut produire de l'huile de hareng et de la farine de hareng. En fait, ce poisson produit beaucoup d'huile, et cette huile est en grande demande.

Le PRESIDENT: Devons-nous approuver le crédit 133 ?

M. PICKERSGILL: Avant d'en finir avec ce crédit, j'aurais une autre question à poser au ministre. J'ignore si on a attiré son attention sur le discours que le sénateur Pratt a prononcé au Sénat le premier juillet. S'il n'en a pas pris connaissance, je le signalerais à son attention. Dans son discours, le sénateur a formulé une proposition qu'il a déjà exprimée ailleurs en ma présence, à savoir qu'un immense domaine s'offre à l'expérimentation

et à la recherche industrielle relativement à la transformation de la morue et autres poissons de fond. On n'a jamais eu beaucoup de succès jusqu'à maintenant avec la mise en conserve de la morue, mais le sénateur Pratt a formulé une proposition à cet égard et je crois que chacun sait que cet homme n'est pas un rêveur; le sénateur Pratt est un marchand de poisson qui a derrière lui une longue liste de succès. Selon lui, il se pourrait fort bien qu'on découvre de nouvelles méthodes pour traiter la morue en particulier, aussi bien que d'autres espèces de poisson de fond, — pour les mettre en conserve et en fabriquer des aliments acceptables sur un marché dont les prix seraient beaucoup plus élevés que ceux qui ont cours sur le marché des Caraïbes.

Le ministre me dirait-il si son ministère a entrepris des recherches dans ce sens ou s'il envisage d'en faire ?

M. MACLEAN (*Queens*): Tout d'abord, monsieur Pickersgill, je dois dire que j'ai en main une copie du discours du sénateur Pratt, mais que je n'ai pas encore eu le temps d'en prendre connaissance. Cependant, je le lirai sûrement, et permettez-moi d'ajouter que mon ministère n'envisage pas avec étroitesse d'esprit le problème relatif au salage du poisson. À nos yeux, c'est là un problème d'ordre général. Grâce à des procédés entièrement nouveaux, nous pourrions peut-être parvenir à remplacer le saumurage par d'autres formes de transformation. En ce qui concerne la mise en conserve de la morue, ce n'est pas une opération entièrement nouvelle. Au cours de la dernière guerre on a mis en conserve une quantité considérable de morue et on continue de le faire encore dans une certaine mesure. On appelle communément ce produit jeune aiglefin.

M. PICKERSGILL: J'en ai déjà mangé moi-même.

M. HOWARD: J'aurais une question à poser. Elle a trait, je crois, au crédit numéro 130, mais au moment où ce crédit était à l'étude mon attention se trouvait concentrée sur un autre détail. À Kitimat, il y a eu récemment deux procès dont l'un mettait en cause un pêcheur ayant laissé son filet à saumon en oeuvre sans surveillant; de plus, ce pêcheur faisait usage d'un filet à saumon plus long que les deux cents brasses permises. Le magistrat Schultz, juge de comté, a déclaré au sujet des accusations portées contre cet homme qu'en fait la loi sur les pêcheries était hérissée de difficultés qui, d'après le rapport de presse, seraient aplanies si le texte de cette loi contenait une phraséologie plus simple. J'ignore à quelles expressions ce juge se reportait, mais je me demande s'il ne serait pas à-propos que les avocats du ministère ou les fonctionnaires des Pêcheries entrent en contact avec le juge Schultz aux fins de savoir ce qu'il voulait dire au juste. Au besoin, il serait peut-être possible de simplifier le libellé de la loi sur les pêcheries.

M. MACLEAN (*Queens*): Je suis heureux que vous me fassiez cette proposition et je vais certainement y donner suite. En fait, la loi sur les pêcheries comporte peut-être certaines difficultés.

M. HOWARD: J'ignore cependant à quel passage ou expression ce juge faisait allusion.

Le PRESIDENT: Devons-nous approuver le crédit 133 ?

Le crédit est approuvé.

Le PRESIDENT: Nous en sommes à présent au crédit numéro 555 figurant à la page 4 du budget supplémentaire. Devons-nous approuver ce crédit ?

Crédit 555. Services généraux — Service d'expansion industrielle —

Crédi tsupplémentaire \$35,000

M. LEGERE: J'aurais une question à poser au sujet de cette prime à la pêche.

Le PRESIDENT: Nous ne sommes pas sensés examiner ce crédit. Il s'agit d'un crédit statutaire dont le Comité n'est pas saisi.

M. MACLEAN (*Queens*): Je crois au contraire que nous pouvons l'examiner; toutefois ces crédits statutaires ne sont pas déferés au Comité, en sorte que nous devons peut-être attendre qu'ils soient soumis au comité plénier.

M. PICKERSGILL: Le président me permettrait-il de dire quelques mots au sujet du point qu'il a soulevé ?

Le PRESIDENT : Oui.

M. PICKERSGILL: Je crois qu'on a toujours eu coutume au comité des subsides de permettre toute discussion raisonnable concernant des crédits statutaires rattachés au premier crédit d'un ministère, et à mon sens ce serait une mesure indûment restrictive que d'interdire la discussion demandée ici. Il s'en suivrait que ce crédit serait examiné en Chambre, alors qu'il aurait fort bien pu être étudié ici, ce qui épargnerait du temps à chacun. J'ose espérer que le président va permettre à l'honorable membre de formuler sa question.

Le PRESIDENT: Oui. J'ai permis à quelqu'un de poser une question visant ce crédit lors de notre dernière réunion, en sorte que je ne vois pas d'objection à ce qu'on agisse de la même manière aujourd'hui.

M. LEGERE: Je formule probablement mal ma question, mais j'aimerais que le Comité s'arrête au fait que, dans ma circonscription, ceux qui demandent des primes à la pêche doivent pêcher pendant trois mois dans un même bateau et capturer 2,500 livres de poisson pour avoir droit à cette prime. Mais si un homme pêche deux mois dans un certain bateau et un mois dans un autre, il n'a pas droit à ces primes bien qu'il ait effectué trois mois de pêche.

M. CROUSE: Au contraire, monsieur le président, il y a droit. J'ai à ce sujet quelque expérience. Les inspecteurs du ministère des Pêcheries sont

tenus dans ce cas de faire la somme des mois, lorsqu'ils vérifient les renseignements qu'on leur fournit. Nous de Lunenburg, ainsi que vous le savez, possédons des flottes considérables de bateaux de pêche hauturiers et des changements d'équipage y interviennent à certains moments. Les pêcheurs se livrent à leur métier pendant sept ou huit mois de l'année et peuvent s'embarquer à bord de quatre ou cinq navires différents durant cette période. A la fin de la saison, les entreprises de pêche signalent à l'inspecteur du ministère des Pêcheries le temps que chaque homme a consacré à bord de tel ou tel bateau et l'inspecteur en fait la somme.

M. ROBICHAUD: Le malentendu porte peut-être sur le point suivant. Une partie de la prime est versée à l'égard du tonnage du bateau; or si un bateau ne sert pas pendant trois mois, il peut ne pas avoir droit à la prime, mais le pêcheur y a droit s'il a capturé les 2,500 livres de poisson requises.

M. LEGERE: Il s'agit d'un pêcheur qui a accompli trois mois de travail à bord de différents navires.

M. ROBICHAUD: Même s'il a travaillé à bord de deux navires, il a droit à la prime dont nous parlons.

M. LEGERE: Dans le cas qui m'occupe, il n'était absolument pas question de tonnage. J'étais sur le quai lorsque le pêcheur en cause s'est vu refuser sa prime parce qu'il avait pêché à bord de deux navires et qu'il n'était pas resté au moins trois mois à bord de l'un d'eux. En d'autres termes, il n'avait pas rempli les conditions requises. Bien entendu, je me dois d'ajouter que ce cas s'est présenté il y a quelques années. Entre-temps on a peut-être rectifié les choses. Je me demandais tout simplement si pareil cas pourrait se présenter de nouveau ?

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je ne saurais dire si pareil cas est survenu il y a quelques années, mais l'état de choses que M. Legere a signalé a peut-être existé antérieurement. Toutefois, les pêcheurs d'aujourd'hui qui accomplissent le temps requis et qui capturent la quantité de poissons prévue par la règle touchent la prime, qu'ils pêchent à bord de deux navires ou d'un seul.

M. CLARK: Le règlement prévoit qu'un pêcheur ne peut présenter qu'une seule réclamation par saison mais que le réclamant peut avoir pêché à bord de deux navires, d'un navire et d'un bateau ou à bord de deux bateaux.

M. LEGERE: J'aimerais savoir ce que M. Robichaud avait à l'esprit lorsqu'il désirait supprimer cette prime à la pêche et employer l'argent à d'autres fins. Pourriez-vous me dire, monsieur Robichaud, quel projet vous est venu à l'esprit ?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je ne crois pas qu'il m'appartienne de répondre à cette question. Toutefois, puisqu'on me la pose, je vais y répondre. La question a déjà été débattue au sein de réunions de pêcheurs, à Halifax ou à Miramichi, et on a estimé qu'il y aurait peut-être quelque moyen pratique d'employer cet argent au lieu de le distribuer aux pêcheurs ainsi qu'on le fait maintenant. Cette année les pêcheurs vont toucher, je crois, environ \$5 ou \$6. Dans des années normales cette somme a pu varier entre

\$7 et \$9 au plus, et lorsque j'ai soulevé ce point, j'ai pensé que cet argent pourrait faire l'objet d'un emploi plus utile à tous les pêcheurs; on pourrait, entre autres choses, l'appliquer au paiement d'une assurance. Ainsi, les pêcheurs disposeraient chaque année de \$160,000 qui pourraient être versés à la caisse d'indemnité des pêcheurs au titre d'une assurance qui protégerait chacun d'eux, ou encore être affectés au paiement d'une assurance-vie pour les pêcheurs. Nous savons que plusieurs pêcheurs se perdent en mer chaque année, dont plusieurs ne sont pas assurés. Si chaque pêcheur de commerce était assuré, mettons au montant de \$500 ou \$1,000, cet argent pourrait servir à constituer un capital d'assurance-vie. En outre, il existe plusieurs autres façons dont cet argent pourrait servir, mais ainsi qu'on nous l'a fait remarquer l'autre jour, il s'agit d'un règlement statutaire applicable suivant un certain mode prévu dans une entente conclue avec les Etats-Unis. Il se peut que le gouvernement fédéral n'ait pas le pouvoir voulu pour modifier l'application de cette prime, mais il est certain que cet argent pourrait faire l'objet d'un emploi plus profitable s'il n'était pas distribué chaque printemps à raison de \$7 ou \$8 par pêcheur.

M. CROUSE: Monsieur le président, d'après mon expérience personnelle, il faut considérer cette proposition avec beaucoup de circonspection. La prime dont nous parlons est une forme de gratuité que les pêcheurs considèrent comme un droit. Les \$5 ou \$6 que les pêcheurs touchent leur sont plus précieux que l'or, et s'ils désirent les appliquer au paiement d'une assurance-vie ou de quelque protection, ils sont libres de le faire. Apporter des modifications à ce sujet serait pousser la bureaucratie trop loin, et si on mettait aux voix pareille proposition tous les pêcheurs voteraient pour que les primes soient maintenues.

M. ROBICHAUD: C'est à voir.

M. CROUSE: D'accord.

Le PRESIDENT: Devons-nous approuver le crédit 555 ?

Le crédit est approuvé.

Le PRESIDENT: Messieurs, il est maintenant 11 heures. Nous allons ajourner jusqu'à neuf heures du matin le jeudi 17 juillet.

Le comité s'ajourne.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DE LA

MARINE ET DES PECHERIES

Président: M. ROLAND L. ENGLISH

PROCÈS VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 3

Prévisions de dépenses du ministère des Pêcheries
pour l'année financière 1958-1959

SÉANCE DU JEUDI 17 JUILLET 1958

TÉMOINS:

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; M. G. R. Clark,
sous-ministre, M. S. V. Ozere, sous-ministre adjoint.

COMITÉ PERMANENT
DE LA
MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. Roland L. English,
Vice-président: M. Albert DeB. McPhillips,
MM.

Anderson
Batten
I. Belzile
Bourget
Browne (Vancouver-
Kingsway)
Carter
Crouse
Danforth
Drysdale
Gillet
Granger

Howard
Keays
Legere
Macdonald (Kings)
MacLellan
Matthews
McGrath
McQuillan
McWilliam
Michaud
Morris
Noble

O'Leary
Phillips
Pickersgill
Richard (Kamouraska)
Robichaud
Speakman
Stefanson
Stewart
Tucker
Webster (35)

(Quorum 10)

Secrétaire du Comité:
Antonio Plouffe.

1. Remplacé par M. Murphy, mercredi 16 juillet.

ORDRE DE RENVOI

Mercredi 16 juillet 1958

Il est ordonné—Que le nom de M. Murphy soit substitué à celui de M. Belzile sur la liste des membres du Comité permanent de la marine et des pêcheries.

Certifié conforme.

**Le greffier de la Chambre,
LEON-J. RAYMOND.**

PROCÈS-VERBAL

Jeudi 17 juillet 1958.

(4)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. Roland L. English.

Présents: MM. Anderson, Batten, Bourget, Browne (**Vancouver-Kingsway**), Carter, Crouse, Danforth, Drysdale, English, Granger, Legere, Macdonald (**Kings**), Matthews, McWilliam, Murphy, Noble, Pickersgill, Robichaud, Speakman, Stefanson, Stewart et Tucker. (22)

Aussi présents: L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; MM. G. R. Clark, sous-ministre; S. V. Ozere, sous-ministre adjoint; J. J. Lamb, directeur du Service administratif; A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion; J. L. Kask, président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; L. S. Bradbury, directeur du Service d'expansion industrielle; W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; H. V. Dempsey, directeur du Service de l'inspection et de la consommation; T. H. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; J. G. Carton, avocat du ministère; Ian McArthur, directeur de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche; E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; W. R. Hourston, chef de la Direction de l'expansion de la pisciculture; J. A. Albert, chef de la Direction des finances et des magasins; Mark Ronayne, directeur adjoint du Service des renseignements et de l'éducation; A. W. Abbott, chef adjoint de la Direction des finances et des magasins; H. A. Wilson, membre de l'Office technique et scientifique; R. Hart, du Service d'expansion industrielle et J. J. Hutchison, directeur du Service des achats.

Le Comité reprend l'examen des prévisions de dépenses du ministère des Pêcheries.

Les crédits 134 à 143,—Services mobiles,—sont mis en délibération. Les membres du Comité interrogent le ministre à qui le sous-ministre, M. George R. Clark, et le sous-ministre adjoint, M. S. V. Ozere, prêtent leur concours.

En réponse à M. Murphy qui demande si des témoins seront appelés lorsque le Comité étudiera le crédit 144 concernant les Commissions internationales (quote-part du Canada), le ministre déclare que des spécialistes de la question viendront témoigner.

A la suggestion de M. Murphy, des mesures sont prises en vue de la projection de films le vendredi 18 juillet. En temps utile les membres du Comité seront informés de l'heure et du lieu de ladite projection.

Le ministre et son sous-ministre sont interrogés assez longuement au sujet des gardes-pêches et des gardiens de pêcheries.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne au vendredi 18 juillet, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Antonio Plouffe.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 17 juillet 1958,

9 heures et demie du matin.

Le président: Bonjour messieurs. Comme nous sommes en nombre nous allons aborder l'étude du second groupe de crédits comprenant les crédits 134 à 143, répartis suivant quatre ensembles, à savoir les crédits 134, 135 et 136; les crédits 137 et 138; les crédits 139 et 140 puis les crédits 141, 142 et 143. Advenant que vous jugiez à propos de discuter certains points, il vous est toujours loisible de vous reporter à d'autres crédits du second groupe. Je suis heureux d'accueillir ce matin un nouveau membre, M. Murphy. Ainsi que vous le savez, M. Murphy remplace M. Belzile.

M. Murphy: Monsieur le président, avant que nous n'abordions l'étude du crédit 144 intéressant la Commission internationale des pêches des Grands lacs, le ministre pourrait-il nous dire quelques mots au sujet d'un film qui a été montré au comité de la marine et des pêcheries il y a quelque trois ou quatre ans? Je me demande à quel moment on pourrait nous faire voir ce film qui illustre les diverses sortes de lamproies. J'aimerais également qu'on nous dise quels témoins seront à notre disposition lorsque nous examinerons le crédit 144.

Le président: Si personne n'y voit d'objection, nous pourrions réserver l'étude du crédit 144.

L'hon J. Angus MacLean (ministre des Pêcheries): Si je vous ai bien compris, monsieur Murphy, vous désirez savoir s'il serait possible que ce film vous soit montré avant l'étude du crédit 144.

M. Murphy: A mon sens, les membres du Comité auraient intérêt à voir ce film afin de se rendre compte exactement de la gravité de la menace que constitue la lamproie pour l'industrie de la pêche dans les Grands lacs.

M. MacLean (Queens): Monsieur le président, le film dont parle M. Murphy porte sur la lamproie de mer. Il s'agit d'un film américain. Nous en disposons d'une copie et nous pouvons prendre les mesures nécessaires en vue de vous faire voir deux ou trois films qui à mon sens seraient d'un intérêt général pour le Comité. L'un d'eux s'attache à la lutte pour la survivance chez le saumon; sauf erreur c'est le plus récent film qu'ait produit le ministère. Le second a trait aux pêcheries du grand lac des Esclaves. Si vous le désirez, nous pouvons prendre les dispositions voulues pour que ces trois films vous soient montrés un soir, entre 7 heures et 8 heures. A mon avis, ce moment du jour serait plus convenable, car j'estime qu'il ne serait pas sage de les projeter durant les heures régulières de séances du Comité. Si cela vous convient, nous ferons en sorte que ces films vous soient montrés dans quelque autre pièce convenable. Nous pourrions vous prévenir à l'avance des heures de projection que nous nous efforcerons de fixer de manière qu'il se produise le moins de chevauchement possible. En outre, si le Comité le désire et s'il estime qu'il serait impossible qu'une heure convenant à tous les membres soit choisie, nous pourrions projeter le film deux fois. Nous pourrions tenir une première séance cinématographique entre 7 heures et 8 heures du soir et une seconde entre 8 heures et 9 heures.

M. Carter: Quelle est la longueur de ces films ?

M. MacLean (Queens): Ils durent approximativement vingt minutes chacun.

M. Carter: Vous pourriez nous les faire voir dans une heure ?

M. MacLean (Queens): Approximativement.

M. Robichaud: Nous siégeons vendredi soir, mais cette séance de cinématographie aurait lieu demain soir entre 7 heures et 8 heures.

M. MacLean (Queens): En effet, ce serait possible.

Le président: Etes-vous tous d'accord ?

(Assentiment)

M. Murphy: Monsieur le ministre, auriez-vous l'obligeance de répondre à mon autre question ?

M. MacLean (Queens): Lorsque le Comité se réunira de nouveau demain matin nous pourrons vous annoncer de façon définitive l'heure et le lieu de la projection des films dont nous venons de parler. Selon toute probabilité cette séance de cinéma aura lieu demain soir à moins que n'intervienne un imprévu sérieux qui nous en empêcherait.

M. Murphy nous a également demandé le nom des fonctionnaires que nous pourrions mettre à votre disposition pour fins d'interrogatoire à l'égard du crédit 144. Plusieurs de nos fonctionnaires pourraient venir témoigner à ce sujet, notamment M. Sprules; en outre, l'organisme canadien qui se livre à des recherches dans ce domaine n'est autre que notre propre Office technique. Nous pouvons certainement faire en sorte que ces personnes soient à votre disposition, du moins la semaine prochaine.

M. Murphy: Serait-il possible ou nécessaire que des membres de la Commission soient présents ?

M. MacLean (Queens): Je ne crois pas que cela sera nécessaire. M. Pritchard, qui est membre du personnel de mon ministère, est aussi membre de la Commission, mais il est malheureusement absent à l'heure actuelle et nous ne prévoyons pas son retour avant quelque temps. Cependant, je crois que les personnes que j'ai déjà mentionnées seront en mesure de fournir au Comité tous les renseignements qu'il désire.

Le président: Avez-vous d'autres questions au sujet des crédits 134, 135 et 136 ?

M. Robichaud: Relativement au service de la protection, j'aimerais demander à M. Clark de nous dire quelles mesures sont prises en vue de protéger les pêcheurs côtiers de la région de la baie des Chaleurs qui pratiquent la pêche à la morue au moyen de palangres que des petits chalutiers accrochent parfois au passage. Je crois que le ministère compte dans ses dossiers un certain nombre de plaintes émanant des pêcheurs côtiers à ce sujet. Dans cet ordre d'idées, on a déjà proposé de tirer une ligne à travers la baie des Chaleurs depuis Pointe-Maisonnette jusqu'à Paspébiac sur la côte gaspésienne. Je crois savoir qu'en vertu d'une entente conclue entre la province de Québec et la province du Nouveau-Brunswick les chalutiers de moins de 48 à 50 pieds de longueur ont la permission de pêcher dans la baie des Chaleurs tandis que les chalutiers de plus de 48 à 50 pieds de longueur doivent s'en abstenir. Toutefois, je crois que les petits chalu-

tiers qui croisent dans la baie des Chaleurs ont détruit un assez grand nombre de palangres au cours de leurs opérations. Je me demande si le ministère des Pêcheries ne pourrait pas prendre certaines mesures en vue de protéger les pêcheurs côtiers contre les accidents que provoquent les petits chalutiers dans ce secteur.

M. Clark : Ainsi que M. Robichaud vous l'a fait remarquer, ce problème se pose sans cesse. L'activité des chalutiers doit se subordonner bien entendu aux conditions inhérentes à leur permis et ils sont censés respecter les opérations des pêcheurs employant ce qu'on est convenu d'appeler des lignes de fond ou, ainsi que M. Robichaud les a appelés, des palangres. A cet égard, il est vrai que nous recevons des plaintes de temps à autre. Évidemment, il serait très difficile d'exercer une surveillance complète de ces eaux ou même de les patrouiller à l'aide de nos propres navires.

Lorsque des cas semblables nous sont signalés, nous procédons toujours à une enquête et si le nom du chalutier peut nous être fourni par le pêcheur qui formule la plainte, nous actionnons le chalutier en cause après avoir obtenu les éléments de preuve nécessaires. Ainsi que je l'ai dit, monsieur le président, c'est là un problème qui se pose sans cesse, car c'est un cas de conflit entre deux types d'engins de pêche. Je ne connais pas de solution véritable au problème. Cependant, les mesures que je viens de vous signaler sont celles que nous prenons en vue de faire respecter le règlement et de protéger les palangres ou lignes de fond.

Relativement à l'observation que M. Robichaud a formulée au sujet du secteur de la baie des Chaleurs, permettez-moi d'ajouter que des dispositions ont été prises il y a quelques années à la suite desquelles une ligne imaginaire a été tirée; en conséquence les chalutiers de très faibles dimensions ont la permission de pêcher à l'intérieur de cette ligne pourvu qu'ils remplissent les mêmes conditions, à savoir respecter les palangres et rester à l'écart de toute ligne de pêche qu'ils pourraient endommager.

M. Robichaud : Je comprends, monsieur le président, qu'il soit impossible au ministère de prendre des mesures pleinement efficaces en vue de protéger les pêcheurs qui emploient des palangres, mais le ministère ne pourrait-il pas prendre des dispositions pour assurer à ces pêcheurs une protection analogue à celles qu'il assure aux pêcheurs de homards par exemple? Dans ce dernier cas, notamment, le ministère maintient en service un patrouilleur stationné au quai de Caracquet. Le ministère ne pourrait-il pas donner instruction à ce patrouilleur d'inspecter régulièrement la baie afin de tenir les petits chalutiers à l'écart des lignes dormantes? Au cours des deux dernières saisons, et cette année plus que jamais, il y a plus de pêcheurs que dans le passé le long de la baie des Chaleurs, de Maisonnette jusqu'à Stonehaven et Grande Anse. L'embaufrage est nul par ailleurs et ils doivent s'adonner à la pêche pour gagner leur vie. S'il était possible de donner instruction au patrouilleur d'effectuer des reconnaissances régulières dans cette région tout en patrouillant les pêcheries de homards, ce serait un moyen très efficace d'empêcher les chalutiers de nuire à la pêche à la palangre.

M. Clark : C'est là la fonction permanente du patrouilleur en question, mais si nos instructions ne sont pas suivies nous y verrons. En toute équité, je me dois d'ajouter une autre remarque. Nous avons beaucoup de difficulté à obtenir que les pêcheurs de fond indiquent l'emplacement de leur palangre de manière que les chalutiers puissent les éviter. Nombre d'ennuis surgissent dans les cas où le pêcheur n'a pas indiqué l'emplace-

ment de sa palangre. Même si les bouées sont posées à l'endroit des palangres, il est très difficile de les apercevoir lorsque la mer est agitée. Les pêcheurs refusent malheureusement de coiffer leurs bouées d'un pavillon, rendant ainsi le problème plus aigu.

Le président : Avez-vous d'autres questions à poser ?

M. Carter : Oui, j'aurais une autre question à poser, et sauf erreur c'est bien à ce crédit qu'elle se rapporte. Le ministère des Pêcheries envisage-t-il de construire ou de fournir de nouveaux bateaux au surveillant en chef des gardiens de pêcheries à Terre-Neuve ? Je sais que les bateaux que ces gardiens emploient dans mon district sont complètement usés. Cette question se rapporterait-elle au crédit présentement à l'étude ?

M. Stewart : Cette question se rattacherait au crédit 136.

M. Clark : En fait, cette question relève du crédit 136 qui a trait à la construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel. En réponse à cette question, je dois dire que nous n'avons pas prévu l'acquisition de nouveaux bateaux de ce genre au sein des prévisions de dépenses présentement à l'étude, mais notre matériel fait l'objet d'un examen constant, car il importe à nos yeux que nos fonctionnaires disposent d'un matériel bien entretenu, y compris de bons bateaux patrouilleurs. Je ne doute pas que des recommandations nous seront formulées au sujet de tout remplacement nécessaire, dans le cadre des prévisions de dépenses de l'année prochaine.

M. Carter : Avez-vous effectivement reçu des recommandations visant certains remplacements ? Je crois savoir que les bateaux dont j'ai parlé sont censés être remplacés.

M. Clark : Monsieur le président, les prévisions que nous étudions présentement ne comportent aucune affectation à cet égard.

M. Carter : Les bateaux dont j'ai parlé ont sûrement besoin d'être remplacés car les fonctionnaires qui s'en servent risquent leur vie chaque fois qu'ils y montent. Premièrement, il s'agit de bateaux achetés en seconde main et qui avaient déjà beaucoup servi avant d'être amenés à Terre-Neuve. A cet endroit, on les a employés pendant sept ou huit ans. Ce sont des navires de 40 pieds du type vedette.

M. Clark : En effet, je sais très bien ce qu'il en est. Ainsi que je vous l'ai fait remarquer, cette question est à l'étude, et sans doute prévoira-t-on le remplacement de ces embarcations au cours de la prochaine année financière, si cela est nécessaire. Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que le crédit 136 comporte une somme destinée au remplacement d'un navire de la région de Terre-Neuve, navire beaucoup plus considérable que ceux auxquels M. Carter s'est reporté. Il s'agit d'un bateau de 55 pieds de long devant remplacer un vieux navire complètement désuet et en très mauvais état, le Point May.

M. Carter : Dans l'établissement de vos prévisions de dépenses tenez-vous compte de la nécessité qu'il y aurait de pourvoir ces patrouilleurs de moteurs jumelés, étant donné qu'il est assez dangereux de s'en servir quand ils n'ont qu'un seul moteur. En fait, il est impossible de les mouvoir à l'aide de voile ou de rames. En cas de panne la seule possibilité est de les laisser dériver vers le rivage. A mon avis, ces navires devraient être munis de moteurs jumelés.

M. Pickersgill: Même dans ce cas l'équipage ne jouirait pas d'une sécurité absolue.

M. Crouse: Ces navires ne sont-ils pas pourvus d'ancre?

M. Carter: Oui, mais je doute que la corde de l'ancre atteigne une longueur de 100 brasses.

M. Crouse: A quoi peut servir un ancre s'il n'est pas lié à une corde de longueur suffisante?

M. Robichaud: Vous devriez être plus raisonnable.

M. Crouse: A mon sens, le ministère devrait comprendre que les ancres de ces navires doivent être liées à des cordages de longueur suffisante. Au besoin, ces navires devraient avoir des cordages d'ancre de 100 ou 200 brasses.

M. Carter: Un cordage de 200 brasses serait indispensable.

M. Crouse: A mon avis, un navire de 55 pieds de long peut transporter un cordage d'ancre de 200 brasses ou plus.

M. Carter: Je ne crois pas qu'il s'agisse de bateaux de 55 pieds. Leur longueur se situe entre 35 et 38 pieds.

M. MacLean (Queens): Quoi qu'il en soit, nous examinerons soigneusement tous ces détails lorsque nous remplacerons les navires en cause afin de nous assurer que toute mesure raisonnable de sécurité sera prise et que lesdits navires seront pourvus du matériel de sûreté voulu. Nous nous rendons donc compte de l'importance qu'il y a de satisfaire à toutes les exigences de la sécurité et d'assurer à nos équipages les normes de sûreté les plus élevées qui soient. A cet égard, permettez-moi d'ajouter que nous avons obtenu du succès ou de la chance ou les deux à la fois, car nous n'avons pas eu beaucoup d'accidents à déplorer ces dernières années.

M. Pickersgill: J'aurais une question à poser au sujet de l'affrètement d'aéronefs, qui se rattache je crois au crédit 134. Le ministre ou son adjoint pourrait-il nous dire de quoi il s'agit au juste? Je ne saurais affirmer que j'ignore tout de la question, et selon ce que j'en sais il s'agit de l'affrètement d'hélicoptères seulement. Cependant, je me demande si le ministère a déjà envisagé la possibilité de recourir en même temps à des hélicoptères et à des avions ordinaires, combinaison qui de l'avis de certains d'entre nous conviendrait un peu mieux aux besoins du ministère.

M. MacLean (Queens): Mon sous-ministre pourrait répondre à cette question, monsieur le président.

M. Clark: Monsieur le président, dans le cadre du crédit 134, l'affectation de \$200,000 dont nous parlons vise l'affrètement d'aéronefs principalement pour la région de Terre-Neuve. Cette dépense se range sous la rubrique des services mobiles,—administration,—parce que les aéronefs que nous affrétons servent à tous nos services ou divisions dans le secteur de Terre-Neuve. Dans ce cas en particulier, le montant sus-mentionné sert à l'affrètement forfaitaire d'hélicoptères. D'autre part, c'est par l'affirmative que je dois répondre à la question de M Pickersgill. En fait, nous avons songé à combiner l'emploi d'un hélicoptère et d'un avion. Nous croyons que ce système pourrait être mis en oeuvre l'an prochain.

M. Pickersgill: Si ma mémoire est fidèle, le ministère estime que l'emploi d'aéronefs lui permet de réaliser des économies considérables.

C'est là je crois du nouveau pour plusieurs d'entre nous. M. Clark pourrait-il nous fournir des chiffres relativement aux économies que l'emploi de ces moyens de transport modernes vous permet de faire?

M. Clark : Monsieur le président, je n'ai pas tenté d'évaluer en dollars et en cents les économies que nous avons pu réaliser ainsi. Ce serait d'ailleurs à peu près impossible, mais nous savons pertinemment que la mise en oeuvre de ce service aérien nous a permis d'économiser beaucoup d'argent en égard au facteur temps avec lequel il faut toujours compter lorsqu'il s'agit de se déplacer dans la région de Terre-Neuve. En d'autres termes, lorsqu'on envoie des fonctionnaires dans certains secteurs de Terre-Neuve, ces fonctionnaires doivent voyager par bateau. De cette manière ils peuvent mettre des semaines pour parvenir à destination, tandis que l'aéronef les y amène en quelques jours.

M. Pickersgill : Le recours à ce service vous a donc assuré des économies considérables.

M. Clark : Nous réalisons ainsi des économies importantes en matière de temps et de personnel.

M. Carter : Le ministère possède-t-il à Terre-Neuve un navire équivalent au Cygnus pour assurer le service de patrouille à Terre-Neuve?

M. Clark : Nous ne disposons pas à Terre-Neuve de bateau aussi considérable que le Cygnus, mais au besoin, notamment durant certaines saisons de l'année, nous envoyons le Cygnus des Maritimes accomplir des missions de surveillance en haute mer.

M. Legere : Il se pose dans ma circonscription un problème intéressant la qualité du homard côtier. Au cours de l'année dernière on a trouvé un grand nombre de "pistolets" et de homards à pince unique. Ainsi que vous le savez, les Américains deviennent de plus en plus exigeants en fait de homard; ils désirent des sujets de 1½ livre et de 2½ livres présentant tous deux pinces. Les marchands craignent à présent que des prix différents ne soient fixés pour les homards à deux pinces, les homards à une pince et les "pistolets". Par "pistolets" j'entends les homards qui n'ont plus de pince du tout. Je me demande donc quelle mesure pourrait être prise pour résoudre cette difficulté.

L'automne dernier, on a capturé chez nous du homard qui a été expédié aux Etats-Unis. Le rapport que nous avons reçu par la suite signalait que 35 p. 100 des homards expédiés n'avaient qu'une pince et que 15 p. 100 étaient des "pistolets"; un tout petit nombre appartenait à la catégorie des homards de choix. En conséquence, nous avons trouvé difficile de vendre ces sujets. Une maison en particulier à laquelle nous avons l'habitude de vendre de ce crustacé a refusé tout nouvel envoi et nous avons dû nous adresser ailleurs. Je sais que ce n'était pas la faute de cette maison. Elle a allégué qu'elle était incapable d'écouler pareils homards sur le marché. Que pourrait-on faire en vue d'apprendre aux pêcheurs plus de prudence dans la manutention du homard, notamment dans la manutention des sujets qu'ils doivent rejeter à l'eau? Le fait que quelques-uns des casiers ont le fond perforé de grands orifices qui permettent aux petits homards de s'échapper explique la présence d'un grand nombre de homards à pince unique. En fait, les homards insinuent leurs pinces dans ces orifices et lorsque les pêcheurs halent leurs casiers pour les vider dans le bateau les homards se brisent les pinces. Le ministère des Pêcheries pourrait-il prendre quelques mesures ou étudier cette question en vue d'apporter une

solution à ce problème qui prendra probablement des proportions alarmantes à l'avenir?

M. MacLean (Queens): Pour ma part, en tout cas, j'ignorais l'existence de ce problème. Toutefois, je me rends compte de son importance, même si à première vue il semble d'ordre secondaire. En fait, il s'agit d'une question capitale étant donné qu'elle a des conséquences graves sur la vente du homard. Nous examinerons certainement cet état de choses en vue de déterminer quelle mesure pourrait être prise. En passant, permettez-moi d'ajouter que nous procédons à un bon nombre d'expériences relativement à la mise au point de nouveaux casiers à homard construits à l'aide de nouveaux matériaux, et le point que vous avez signalé pourrait fort bien être rattaché à notre programme d'expérimentation.

M. Carter: Pourriez-vous nous fournir des précisions au sujet des nouveaux casiers à homard? Comment se comparent-ils aux anciens.

M. MacLean (Queens): Monsieur le président, si M. Carter veut bien en convenir, c'est là un sujet qu'il serait plus opportun de discuter lors de l'examen d'un autre crédit.

M. McWilliam: Le ministre me dirait-il quelles mesures de protection ont été prises afin d'éviter que les vaporisations de DDT ne détruisent encore les jeunes saumons et les fraies? Me permettrait-on de demander quel a été le résultat de l'action prise par le ministère des Pêcheries contre la société de prospection forestière. Je pose cette question afin de savoir si le ministère s'est désisté de son action. Pourrait-on nous fournir des renseignements à cet égard?

M. MacLean (Queens): Permettez-moi de dire quelques mots au sujet du problème de la protection du saumon et autres espèces de poisson d'une part, et de la nécessité qu'il y a de vaporiser les forêts d'autre part. Je n'ignore pas que ce soit là un problème très difficile, car il s'agit de choisir le moindre de deux maux. Lorsque la tordeuse des bourgeons de l'épinette et autres insectes forestiers attaquent les arbres suivant des proportions désastreuses, il faut agir. Bien entendu, on a affirmé qu'il ne faut pas recourir à la vaporisation d'insecticide dans les cas où cette vaporisation nuirait à d'autres formes de vie. Cependant, c'est un risque qu'il faut courir car si les forêts ne sont pas protégées le poisson finira par disparaître également. Si la couverture forestière est détruite, le milieu dans lequel le poisson vit sera détruit, si bien qu'au long aller la perte sera plus grande et peut-être plus complète, tandis que le poisson sera épargné si on réussit à protéger la couverture forestière.

Cependant, la protection des forêts par vaporisation exerce un effet néfaste sur le saumon. C'est là une conséquence sérieuse mais pas au point que l'espèce n'en puisse triompher. Pendant quelques années il y aura inévitablement réduction du nombre des saumons mais il en survivra suffisamment pour que la population se rétablisse à un chiffre normal. Cette régénération n'exige que quelques années. Je crois que mon sous-ministre désirerait formuler quelques observations supplémentaires à ce sujet.

M. Clarke: Ainsi que le ministre vous l'a fait observer, l'emploi de l'insecticide DDT est extrêmement dangereux, car ce produit est hautement toxique pour le poisson. En conséquence, de sérieux efforts sont accomplis par les spécialistes de notre Office technique, par notre propre service de pisciculture, par le ministère de l'Agriculture et par les sylviculteurs des entreprises privées aux fins de mettre au point un insecticide

capable de détruire la tordeuse de bourgeons de l'épinette sans toutefois compromettre la vie des poissons. Ces travaux de recherches se poursuivent présentement avec quelque espoir de succès. Cependant, même si les personnes qui répandent les insecticides travaillent en étroite collaboration avec nous, il ne leur est pas toujours possible de rester à l'écart des berges et des frais des rivières.

L'autre aspect du problème est le suivant: le DDT dont on vaporise les arbres est à base d'huile. Lorsqu'il pleut, cette huile se dilue et finit par atteindre les cours d'eau et nuire aux poissons. Toutefois, monsieur le président, nous espérons bien que les résultats des travaux de recherche d'un nouvel insecticide seront couronnés de succès.

M. Legere: Il a été question d'une autre méthode de conservation, notamment à Clark's Harbour, qui intéresse le homard grainé. Certains pêcheurs désignent le homard grainé sous le nom de homard-mère. Certains soutiennent que le gouvernement devrait acheter le homard grainé et faire comme les États-Unis, c'est-à-dire l'étiquetter et le considérer comme la propriété d'État afin qu'il ne soit pas mis en vente. À mon sens ce serait là un moyen de protéger la pêche et la production de homards.

M. Crouse: À propos, les pêcheurs de ma circonscription m'ont déclaré que le même état de choses existe dans le cas des gros homards qu'ils pêchent à Georges Bank, Grand Bank, Middleground et Saint-Pierre. Le homard grainé ou homard-mère y atteint de 20 à 25 livres. Ils sont énormes. À l'heure actuelle, ces homards sont consommés en haute mer où on les capture. Les pêcheurs se rendent compte de l'augmentation considérable qui se produirait au sein de la population des homards si ces grosses pièces étaient remises à l'inspecteur du ministère des Pêcheries qui pourrait les faire servir au repeuplement des homarderies côtières.

Ces pêcheurs m'ont demandé si le ministère des Pêcheries n'envisagerait pas la possibilité de les payer pour ce type de homard. À l'heure actuelle, rien ne pousse les pêcheurs à ramener ces homards au rivage et si on pouvait les encourager à les épargner et à les apporter sur la côte cela contribuerait à l'accroissement des stocks et augmenterait le revenu du pêcheur.

M. MacLean (Queens): Monsieur le président, pour ma part du moins, c'est là une question assez nouvelle, mais je vais certainement veiller à ce que les possibilités à cet égard soient examinées. À première vue, je n'ai aucune idée des quantités de homards grainés qui sont ainsi capturés mais je vais prendre les mesures nécessaires pour que soit déterminé le caractère pratique de la proposition de M. Crouse. J'ignore si sa mise en oeuvre serait justifiée mais en tout cas nous allons procéder à des travaux de recherches dans ce sens.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Je voudrais poser une question analogue à celle qu'on a formulée au sujet des vaporisations de DDT. Pourrait-on me dire quels sont les pouvoirs du ministère relativement à la pollution par l'huile des eaux à saumon? Quels pouvoirs le ministère des Pêcheries détient-il à l'égard de la protection des eaux?

M. MacLean (Queens): Le ministère des Pêcheries détient à cet égard des pouvoirs assez étendus. Je demanderais à mon sous-ministre adjoint, qui est l'ancien directeur de notre contentieux, de répondre à cette question d'une manière plus précise. Sous l'autorité de la Loi sur

les pêcheries nous avons des pouvoirs assez considérables à cet égard.

M S. V. Ozere (sous-ministre adjoint des Pêcheries): Monsieur le président, relativement à la prévention, je ne crois pas que la loi permette au ministère d'empêcher les vaporisations d'insecticide. Toutefois, un certain article de la Loi sur les pêcheries dispose que quiconque permet à toute subsistance délétère pour le poisson de polluer les eaux commet un délit. Chaque fois qu'un délit de cette nature est commis et que l'auteur en est arrêté, nous le poursuivons en justice sous l'autorité de cet article de la Loi sur les pêcheries. Malheureusement, les amendes prévues dans cet article ne sont pas suffisantes. Ces amendes ne sont pas assez élevées pour constituer des mesures préventives. La prochaine fois que cette loi sera révisée j'estime qu'il serait utile d'envisager la possibilité d'accroître le chiffre des amendes elles-mêmes.

M. Browne: Je partage assez ce sentiment et j'estime que la plupart des fonctionnaires accomplissent un magnifique travail. Il en est ainsi dans le cas des employés de Vancouver qui corrigent rapidement toute situation anormale qui leur est signalée. J'avais l'impression que les fonctionnaires du ministère des Pêcheries travaillaient probablement de concert avec d'autres personnes aux fins d'empêcher que la pollution des eaux ne se continue.

M. MacLean (Queens): Jusqu'à ces derniers temps, je puis dire que de façon générale les industries qui envisageaient de jeter dans les cours d'eau leurs produits de déchet ont bénéficié de la collaboration de mon ministère qui leur a signalé les conséquences possibles de leur geste et ces industries ont fait montre de beaucoup de volonté. Certaines industries se sont engagées dans des dépenses considérables, de leur propre initiative exclusivement, en vue de trouver un moyen de prévenir la pollution des eaux. De façon générale, on a fait preuve d'un très haut degré de civisme. Ces industries ont fait preuve de beaucoup de collaboration. Sans doute y a-t-il des exceptions mais lors de la dernière révision de la Loi sur les pêcheries on a surtout pris en considération les cas d'individus qui pouvaient sciemment ou par négligence contaminer les cours d'eau, plutôt que les possibilités de contamination des eaux par de grandes industries, et le reste. Par conséquent, ainsi que M. Ozere l'a fait observer, les amendes que la Loi prévoit ne seraient pas suffisantes selon les circonstances et les personnes en cause.

M. Legere: Monsieur le président, pourrais-je formuler d'autres observations au sujet de ce qui vient d'être dit sur l'achat des homards grainés. Aux Etats-Unis, le homard grainé est protégé par le gouvernement. On lui étiquette la queue et nul pêcheur n'a le droit d'en transporter à son bord. Les pêcheurs qui en capturent sont tenus de les rejeter à la mer. Mais dans ma région j'ai eu personnellement l'occasion d'acheter du homard bouilli renfermant des oeufs. J'ignore combien de temps ces oeufs mettent à parvenir à maturité, mais à supposer que pareils homards soient envoyés aux Etats-Unis oeuvés, les Américains auraient tôt fait de s'en réjouir car ils s'en serviraient pour se constituer des homarderies. Le cas échéant, j'estime que ce serait préjudiciable aux pêcheries de homards de ma circonscription tout au moins.

M. MacLean (Queens): C'est probablement là une excellente proposition. En tout cas, nous verrons à ce que les possibilités à cet égard fassent l'objet d'une étude biologique,—non seulement d'ordre biologique, ainsi que le sous-ministre l'a mentionné, mais aussi d'ordre administratif

et financier. Quoi qu'il en soit nous verrons à ce que les possibilités dans ce sens soient examinées.

M. Pickersgill: Je me demande si le ministre pourrait nous dire quelle différence il y a entre les gardiens des pêcheries (emploi saisonnier) et les garde-pêches (emploi saisonnier). Je note qu'aux pages 216 et 217 du détail des affectations le nombre des garde-pêches a diminué ou du moins que leur nombre prévu est passé de 365 à 317 et que le nombre des gardiens des pêcheries s'est accru de 105 à 130. Le ministre pourrait peut-être en même temps nous dire pourquoi il y a eu augmentation dans un cas et diminution dans l'autre. Je note également que même si le nombre des gardes-pêches a diminué de 48 il y a une augmentation d'environ \$16,000 pour ce qui est de l'affectation; or il ne semble pas y avoir d'augmentation correspondante,—pardon, je me rends compte qu'il y a une augmentation appréciable dans l'autre cas également où le nombre des employés en cause s'est accru.

M. MacLean (Queens): A mon avis, monsieur le président, il conviendrait, pour l'information du Comité, que je définisse en quoi consiste l'emploi de garde-pêche et celui de gardien de pêcheries. Ces employés exécutent le même genre de travail mais le gardien de pêcheries, même s'il n'occupe qu'un emploi saisonnier, est un fonctionnaire de l'Etat. Il est choisi par la Commission du service civil, à notre demande, lorsqu'un poste est créé. Les gardes-pêches accomplissent les mêmes fonctions, servent aux mêmes fins, mais ne sont pas des employés civils et sont nommés par le ministre.

Or, dans la plupart des ministères, une tendance s'est manifestée au cours des années y compris celui-ci, suivant laquelle on tente d'obtenir les services d'un plus grand nombre d'employés de l'Etat fédéral dans le cadre du service civil plutôt que de les faire nommer par l'autorité ministérielle. En théorie du moins c'est là le but, car lorsqu'un travailleur devient fonctionnaire de l'Etat il jouit d'une plus grande sécurité d'emploi; de plus les ministères ont plus de possibilités de recrutement et il leur est plus facile de former un employé parce que, même s'il ne s'agit que d'un employé saisonnier, son emploi devient plus ou moins une carrière à ses yeux, et il sera normalement plus efficace à mesure qu'il acquerra de l'expérience.

L'augmentation du nombre de gardiens de pêcheries n'est pas aussi considérable que la diminution du nombre de garde-pêches parce que les premiers doivent surveiller une plus grande étendue de terrain. Pris individuellement, leurs services coûtent plus cher parce que leur emploi est plus long et que le secteur qu'ils doivent parcourir est plus étendu, en sorte que leurs frais de voyage sont plus élevés que dans le cas d'un garde-pêche qui est un employé nommé par le ministre pour exécuter le même travail mais dans un secteur restreint, généralement celui où il vit. Ces précisions répondent-elles à votre question?

M. Pickersgill: Il semble bien qu'elles répondent à la plupart des questions que j'ai posées, mais elles en font naître peut-être autant dans mon esprit, dont en voici une ou deux. Tout d'abord, vous n'avez pas répondu à l'une de mes questions antérieures. Il semble plutôt étrange que le nombre des garde-pêches ait passé de 365 à 317, soit une diminution de 48, et que le montant affecté à leur rémunération ait augmenté de \$16,000. Cela signifie-t-il que le traitement de ces gardes-pêches a été relevé de beaucoup l'an dernier?

M. MacLean (Queens): Ce détail est un peu trompeur. Une partie du moins de cette anomalie apparente résulte du fait qu'il y a eu cette année un relèvement général des traitements au sein du service civil; je crois que ce relèvement général rend compte de presque toute et même de toute l'augmentation que vous avez signalée.

M. Pickersgill: Une ou deux autres questions me sont venues à l'esprit pendant que le ministre parlait. Si je comprends bien, la distinction entre un gardien de pêcheries et un garde-pêche est assez subtile. En fait, tout ce qui distingue un gardien de pêcheries d'un garde-pêche réside dans le fait que l'un est nommé par la Commission du service civil plutôt que par le ministre. Cela signifie-t-il qu'ils sont tous deux exclus ou non du fonds de pension? Peut-être voudrait-il mieux que je formule une ou deux autres questions avant que le ministre me réponde.

La deuxième question qui m'est venue à l'esprit découle d'une déclaration du ministre selon laquelle, si j'ai bien compris, la zone de sélection des gardiens de pêcheries est plus restreinte que dans le cas de gardes-pêches; toutefois je croyais que c'était le contraire, c'est-à-dire que les gardiens de pêcheries étaient choisis dans des secteurs très limités, même si leur emploi est saisonnier, et que la Commission du service civil, lorsqu'elle devait choisir un candidat pour remplir certains postes de gardiens de pêcheries devait exercer son choix sur une rive plutôt que sur l'autre; par contre, le ministre n'est pas tenu à pareille restriction et je sais qu'il s'est présenté des cas où les gardes-pêches ont été choisis dans des secteurs assez éloignés des pêcheries à surveiller et je me demandais ce qu'il en était au juste de la situation à cet égard.

En troisième lieu, j'ai parfaitement bien compris ce que le ministre a dit au sujet d'une plus grande stabilité d'emploi et d'une plus grande sécurité pour l'employé d'Etat. Faut-il en conclure qu'un gardien de pêcheries peut être nommé l'année suivante s'il a occupé son emploi la saison précédente sans commettre d'action qui motiverait son renvoi?

M. MacLean (Queens): Il en est ainsi dans le cas des gardiens de pêcheries. En ce qui concerne son emploi, il est sur un pied d'égalité avec tout autre fonctionnaire de l'Etat à l'exception du fait qu'il ne détient pas un emploi continu. De plus, le fonds de pension s'applique aux gardiens de pêcheries mais non pas, de façon générale, aux gardes-pêches.

M. Pickersgill: Y a-t-il des exceptions dans le cas des gardes-pêches?

M. MacLean (Queens): Certains emplois fédéraux sont remplis par des personnes désignées par le ministre, et si ces personnes sont à l'emploi du gouvernement depuis un certain nombre d'années, elles ont la faculté de contribuer au fonds de pension, ce qui n'est pas le cas des gardes-pêches.

M. Pickersgill: Les salaires sont-ils généralement plus élevés dans le cas des gardiens de pêcheries que dans celui des gardes-pêches?

M. MacLean (Queens): Oui, ils sont plus élevés m'informe-t-on.

M. Pickersgill: Le ministre pourrait-il nous fournir des renseignements au sujet de l'autre question visant la zone de sélection?

M. MacLean (Queens): J'aurais quelques mots à dire à ce sujet. Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais assurer M. Pickersgill qu'il n'est pas le seul député à nourrir des doutes sur cette question, notamment en ce qui concerne la zone au sein de laquelle un candidat peut être choisi comme gardien de pêche.

M. Pickersgill: Je sais.

M. MacLean (Queens): En outre, il s'agit d'une question que nous avons examinée avec beaucoup de soin car même si la méthode est excellente en théorie, il faut prendre bien garde que la théorie est bien appliquée dans la pratique.

Je disais donc que nous sommes à revoir à fond la question des secteurs au sein desquels un gardien de pêcheries peut être choisi pour remplir tel ou tel poste. Par suite de la sélection par la Commission du service civil de gardiens de pêcheries dans certains cas, certaines distinctions qui semblent injustes se sont produites pour diverses raisons. Par exemple et ainsi que vous le savez, les anciens combattants ont la préférence dans les concours que tient le Service civil. D'autre part il y a également des secteurs de préférence qui priment la priorité accordée aux anciens combattants; par conséquent, en établissant un concours qui restreint beaucoup la zone il peut s'en suivre en effet l'élimination de tous les anciens combattants, bien que certains d'entre eux puissent être hautement qualifiés pour remplir le poste, au point de décrocher les premières places mais qu'on exclut du concours parce qu'ils demeurent à l'extérieur de la région visée.

C'est un point très important, et lorsqu'il se produit des cas où une distinction injuste semble avoir été faite simplement parce que la Commission du service civil applique ses règles, les conséquences ne sont pas très heureuses. Les relations extérieures du ministère des Pêcheries en souffrent; c'est là un détail à reviser très attentivement et à rectifier au besoin.

A mon avis, la zone à laquelle s'applique la préférence dans la sélection de gardien de pêcheries ne doit pas être trop petite, trop restreinte, afin que l'employeur puisse bénéficier d'un choix raisonnable car après tout l'homme choisi devient un fonctionnaire de l'Etat dont le poste comporte toute la protection d'un emploi public; il est donc raisonnable que pour acquérir pareil emploi le titulaire éventuel concoure avec un assez grand nombre de candidats. En d'autres termes il faut s'assurer que le régime du mérite est vraiment appliqué.

Je ne sais pas s'il est d'autres points auxquels je n'ai pas répondu.

M. Pickersgill: J'ai une autre question à adresser au ministre. Je sais que la loi ne l'exige pas de lui, mais le ministre accorde-t-il préférence aux anciens combattants lorsqu'il nomme des gardes-pêches?

M. MacLean (Queens): Oui. C'est là un détail au sujet duquel j'aimerais dire quelques mots. Ainsi que vous l'avez mentionné, le ministre n'est pas tenu de désigner des anciens combattants de préférence à d'autres personnes, mais j'ai pour ligne de conduite de faire en sorte que des anciens combattants ne soient pas remplacés par d'autres personnes que des ex-militaires, de façon générale; mais il se présente des cas où un ancien combattant a été congédié ou remercié de ses services par suite d'incompétence ou d'inefficacité ou pour quelque raison très valable; or il n'est pas toujours très indiqué de le remplacer alors par un autre ancien combattant. Toutefois, nous nous efforçons toujours de suivre la ligne de conduite que je viens d'indiquer.

Il peut arriver en outre que nous remplacions six employés par six autres, comme il arrive au sein des équipages de bateaux patrouilleurs. En

d'autres termes, six vacances peuvent se produire que nous remplissons aussitôt.

Dans cet ordre d'idées, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'un commis aux vivres d'un navire qui était ancien combattant soit remplacé par un autre commis aux vivres qui serait lui-même ancien combattant; mais nous nous efforçons de faire en sorte qu'un nombre au moins égal d'anciens combattants soient engagés pour remplir le groupe de vacances.

M. Pickersgill: Le ministre a mentionné le mot "remplacement" et ce mot, bien entendu, fait naître une question dans mon esprit. J'aurais supposé qu'il n'aurait pas été question de remplacement chez les gardes-pêches, sauf dans les cas où leurs services de l'année précédente n'ont pas été satisfaisants. Bien que les gardes-pêches soient nommés par le ministre je sais à la suite de contacts personnels que bon nombre d'entre eux détiennent des postes de gardes-pêches depuis plusieurs années et que leurs familles en sont venues à compter sur ce poste pour leur subsistance.

Je me demande si le ministre pourrait nous donner l'assurance qu'il n'a effectué aucun remplacement sauf lorsqu'il était tout à fait convaincu que tel ou tel titulaire n'avait pas accompli ses fonctions de façon convenable l'année précédente.

M. MacLean (Queens): Monsieur le président, je ne suis pas sûr si je comprends bien ce à quoi le député songe, mais s'il faut interpréter ses paroles au sens stricte je crains de ne pouvoir lui donner cette assurance, et ce pour une raison très simple: tout dépend de la zone. M. Pickersgill n'est peut-être pas au courant de cette exigence, mais il existe certaines zones où depuis un grand nombre d'années le choix des gardes-pêches, désignés par le ministre, s'est exercé au sein d'un groupe de travailleurs qui représente approximativement la moitié de la population tandis que l'autre moitié a été rigoureusement exclue de toute possibilité d'emploi auprès du ministère des Pêcheries, dans certains cas.

Bien que j'aie toute la sympathie pour ceux qui sont d'anciens détenteurs de postes du genre, j'ai pris toutes les précautions voulues pour m'assurer que tout travailleur est remplacé par quelqu'un d'également compétent ou de plus compétent, car c'est l'efficacité du ministère qui, à mon point de vue, doit être prise en considération. Dans certains cas ce n'est pas très difficile à réaliser, notamment dans les zones où nous disposons d'un groupe d'employés possibles représentant la moitié de la population et au sein duquel nous n'avons pas puisé depuis un assez grand nombre d'années.

Dans pareil groupe il y a des hommes assez exceptionnels. Règle générale, nous n'avons donc remplacé personne, ou si vous le préférez nous n'avons jamais omis de rengager qui que ce soit; dans cet ordre d'idées je tiens à préciser que ces gardes-pêches ne sont employés que pour une seule saison.

M. Pickersgill: Je comprends.

M. MacLean (Queens): De plus, je ne suis pas tenu de les engager à nouveau la saison suivante. Telle est la différence entre les gardes-pêches et les gardiens de pêcheries, mais je me dois d'ajouter que dans chaque cas où un garde-pêche a fait preuve de conscience professionnelle et de haute compétence, en d'autres termes qu'il se situe dans la première partie

d'un groupe en ce qui concerne l'efficacité, pareil garde-pêche est invariablement rembauché s'il le désire.

M. Pickersgill: Monsieur le président, le ministre s'est exprimé avec beaucoup de tact et je vais m'efforcer d'en faire autant. Il a mentionné l'existence d'un groupe de travailleurs possibles représentant environ la moitié de la population. Bien entendu, il se peut que ce soit le cas dans certaines provinces mais, ainsi que le ministre le sait très bien, cela était impossible dans la région des ports de Terre-Neuve comme on pourra le constater en parcourant les données statistiques récentes.

De la manière dont je me représente les catégories suivant lesquelles le ministre a divisé la population, je serais porté à croire que dans le cas de Terre-Neuve il s'est privé d'un grand nombre de possibilités dans plusieurs régions portuaires par suite du critère qu'il semble appliquer.

M. MacLean (Queens): Ainsi que je l'ai fait observer nos normes ont beaucoup varié d'une région à l'autre et si l'honorable membre veut bien examiner la réponse que j'ai apportée à une question qu'on m'a posée tout à l'heure il constatera qu'il y a eu relativement peu de gardes-pêches à Terre-Neuve qui n'ont pas été rembauchés, et que ceux qu'ils ne l'ont pas été nous avaient donné de bonnes raisons de les refuser. En outre, ils n'auraient pas été rengagés même s'il ne s'était pas produit de changement de gouvernement.

M. Tucker: Qu'entendez-vous par "excellentes raisons pour ne pas les rengager"?

M. MacLean (Queens): Il arrive souvent que des gardiens faillissent à leurs tâches, qu'ils s'absentent de leur travail, et parfois même qu'ils s'adonne à la boisson ou qu'ils brusquent le public. En d'autres termes ces raisons sont extrêmement nombreuses et les gardes-pêches que nous révoquons sont toujours renvoyés pour cause.

M. Tucker: Ai-je raison de croire, monsieur le président, que toutes choses étant égales un ancien combattant a toujours la préférence?

M. MacLean (Queens): En effet.

M. Pickersgill: Le ministre est sans doute au courant d'un cas qui s'est produit dans une certaine région de la côte terre-neuvienne où un ancien combattant a été remplacé par une personne qui n'est pas ex-militaire, et je me demande, sans toutefois vouloir donner les noms, si le ministre pourrait nous indiquer quels titres particuliers possède le nouveau titulaire?

M. Tucker: Monsieur le président, j'ai un cas analogue à signaler. J'ignore si par hasard ce serait le même que celui de M. Pickersgill. Il s'agit en tout cas d'un fait qui s'est produit dans ma circonscription électorale.

M. Pickersgill: Le cas que j'ai mentionné s'est produit dans ma propre circonscription en sorte que ce n'est sûrement pas le même.

M. Tucker: Je voulais sonder le terrain et c'est pourquoi je n'ai pas fourni d'autres précisions car je suis au courant d'un cas où un ancien combattant a été remplacé par un homme qui n'a jamais servi sous les drapeaux mais qui a donné d'excellents services au ministère des Pêcheries pendant cinq ou six ans; cependant, je me suis informé à ce sujet auprès du ministère et je crois qu'il n'a pas été rengagé cette année.

M. Crouse: Un cas semblable s'est présenté dans ma propre circonscription et j'oserais dire qu'un bon nombre des membres du Comité en connaissent de semblables, où les anciens combattants n'ont pas été remplacés par d'autres anciens combattants. Toutefois je crains que si le ministre tente de répondre à chacun de nous à ce sujet tout le temps du Comité va y passer.

M. Pickersgill: Je fais appel au règlement, monsieur le président, M. Crouse n'embrouille-t-il pas la question? Ne parle-t-il pas des gardiens de pêcheries? Le ministre n'est subordonné à aucune restriction lorsqu'il fait des nominations, mais ce dont M. Tucker et moi-même parlons c'est des gardes-pêches dont la nomination relève du ministre. Par contre, je crois que M. Crouse songe aux gardiens de pêcheries qui sont désignés par la Commission du service civil et à l'égard de la nomination desquels le ministre n'a pas de responsabilité.

M. MacLean (Queens): Je ne sais pas au juste quel cas en particulier les deux membres du Comité qui viennent de Terre-Neuve ont à l'esprit, on sorte que je ne saurais citer de noms, mais je m'empresserai sûrement, s'ils ne nous ont pas déjà touché mot de ces cas, de leur fournir une réponse détaillée s'ils veulent bien me fournir des précisions.

Dans cet ordre d'idées permettez-moi d'ajouter qu'un rapport sur chaque garde-pêche nous est fourni chaque année et que c'est sur la foi de ce rapport, rédigé par des fonctionnaires du ministère des Pêcheries qui sont des employés de l'Etat, que nous décidons du rembauchage ou du renvoi des gardes-pêches. J'ai justement quelques spécimens de ces rapports entre les mains et je vais vous en lire un sans toutefois mentionner le nom.

M. Pickersgill: Je crains que le ministre n'ait mal compris ma question. Je n'ai pas demandé pourquoi cet employé en particulier n'a pas été rengagé; il s'agit du cas de Bloomfield en sorte que le ministre n'aura pas de difficulté à le relever dans ses dossiers. J'ai tout simplement demandé quels titres particuliers ont pu amener le ministre à choisir ce remplaçant. C'est ce que je désire savoir, ou plus précisément quels titres exceptionnels possède le nouveau titulaire.

M. MacLean (Queens): Je serais heureux de fournir pareils détails à l'égard de tout cas que les membres du Comité pourraient me signaler.

M. Pickersgill: Peut-être le ministre voudrait-il y réfléchir et nous fournir ces détails à la prochaine réunion.

M. MacLean (Queens): Je pourrais y réfléchir, mais pour vous donner un exemple de rapport sur un garde-pêche permettez-moi de vous lire un extrait de celui que j'ai entre les mains présentement, sans toutefois mentionner le nom du garde-pêche en cause:

"Sa formation laisse à désirer, il est un piètre travailleur et ne possède aucune des qualités du garde-pêche. Ses services ne sont pas satisfaisants et nous recommandons son remplacement."

Vous conviendrez que lorsqu'un employeur reçoit un rapport de cette nature au sujet d'un employé, il n'a pas d'autre choix que de le remplacer, et ainsi que je l'ai dit, même si je n'y suis pas obligé, je m'efforce toujours d'employer le plus d'anciens combattants possible; mais lorsque les vacances se produisent à la suite d'un rapport du genre de celui que je viens de vous lire, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'un ancien combattant soit remplacé par un autre ancien combattant dans telle zone en particu-

lier. Il importe avant tout que l'équilibre soit maintenu ou que cet équilibre soit amélioré en égard à la préférence qu'il convient d'accorder aux anciens combattants, car l'intérêt du ministère n'est pas toujours sauvegardé, —j'entends par là que le remplacement d'un ancien combattant par un autre ex-militaire n'est pas toujours le moyen d'obtenir des services d'une efficacité maximum. Par exemple, il peut se produire au sein d'une région donnée une vacance alors que le meilleur remplaçant disponible n'est pas un ancien combattant, et inversement ailleurs.

M. Tucker: Je ne voudrais pas prolonger le débat à cet égard, mais en ce qui concerne le cas que j'ai évoqué le ministère des Pêcheries m'a fourni une réponse incomplète et j'attends que le fonctionnaire compétent me fournisse les détails requis. A mon grand regret je n'ai pas formulé ma question correctement tout à l'heure, ce que je m'efforcerai d'éviter à l'avenir.

M. MacLean (Queens): De nouveau, je voudrais préciser, afin que le Comité le comprenne bien, qu'à l'exception des gardiens de pêcheries qui sont des fonctionnaires de l'Etat, les employés intermittents du ministère, notamment les gardes-pêches, ne sont pas nécessairement rembauchés la saison suivante, car ils n'ont pas de droits acquis ni de titre particulier à leur emploi.

M. Tucker: Le leur fait-on savoir lorsqu'ils acceptent pareil poste?

M. MacLean (Queens): Certainement. En outre, nous nous arrêtons à bien d'autres considérations qui n'ont parfois rien à voir aux pêcheries elles-mêmes et qui sont plutôt d'ordre humanitaire. Il se présente plusieurs cas où l'intéressé a de nombreuses charges de famille et se trouve dans l'épreuve en sorte que lorsqu'il présente une demande d'emploi nous avons tendance, toutes choses étant égales, à lui donner préférence sur un autre qui n'a pas autant besoin de travailler.

M. Pickersgill: Je dois dire que, même si je suis parfaitement d'accord avec le ministre au sujet des exigences de la légalité, je n'en pense pas moins que la plupart d'entre nous ont le sentiment, mais sans lui en vouloir, que le ministre a songé peut-être un peu plus à ses amis qu'aux autres lorsqu'il s'est agi de procéder à de nouvelles nominations. On serait porté à croire que, dans le cas d'un père de famille qui détient un poste depuis plus de six ou sept ans ou même depuis deux ou trois ans seulement et qui a pris l'habitude de compter sur ce genre d'emploi pour soutenir les siens, il faut avoir de très bonnes raisons de le remplacer par un autre même si le nouveau titulaire est plus compétent, car, après tout, l'autre était un employé de l'Etat ou un ancien combattant qui accomplissait le même genre de travail. Je crois que la plupart d'entre nous sont persuadés qu'il n'y a pas lieu de retirer à un homme sans motif vraiment valable ce qu'il considère comme son gagne-pain.

M. MacLean (Queens): De façon générale, c'est vrai. Nous nous efforçons d'être raisonnables dans le choix du personnel. Le recrutement du personnel comporte toujours de nombreuses difficultés même dans les meilleures circonstances, ainsi que tout préposé au recrutement du Service civil s'empresserait de le confirmer.

M. Carter: Monsieur le président, à la suite des observations du ministre, j'aurais deux questions à poser. Depuis combien de temps la Commission du service civil se charge-t-elle de recruter du personnel pour les postes dont nous parlons? S'agit-il d'une innovation?

M. MacLean (Queens): Pour ce qui est des gardiens de pêcheries je crois que l'emploi de gardien de pêcheries par opposition à celui de garde-pêche a été créé voilà six ou sept ans, peut-être davantage.

M. Carter: Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle ligne de conduite, et cette pratique a cours depuis un certain temps?

M. MacLean (Queens): Oui.

M. Carter: Sur quoi vous fondez-vous pour décider qu'une personne sera garde-pêche ou gardien de pêcheries, puisque les deux emplois comportent les mêmes fonctions? Attendez-vous qu'il soit nommé?

M. MacLean (Queens): Tout dépend du poste créé. S'il s'agit d'un emploi de gardien de pêcheries il est nommé à ce titre et sa nomination relève de la Commission du service civil.

Si je comprends bien, vous désirez savoir comment nous nous y prenons pour décider qu'il faut créer un poste de gardien de pêcheries ou un poste de garde-pêche. Cela dépend des besoins et des circonstances. Dans certaines régions où il est difficile de voyager, où les routes font défaut, le long d'une certaine partie d'un grand cours d'eau ou en terrain montagneux par exemple, il est plus pratique de nommer des gardes-pêches vivant dans la région même et qui ne travaillent pour notre compte que pendant une courte période de temps. Par contre, dans une autre région où la pêche se pratique sur une grande échelle et où on peut se rendre facilement par route un gardien de pêcheries pourra plus facilement patrouiller une grande superficie en automobile.

M. Carter: L'existence de routes est-elle l'une des normes que vous appliquez?

M. MacLean (Queens): Pas nécessairement. Je n'ai mentionné ce cas qu'à titre d'exemple.

M. Carter: Je suis un peu intrigué au sujet de la manière dont vous pouvez déterminer s'il convient d'engager un gardien de pêcheries plutôt qu'un garde-pêche, car dans mon district nous comptons des gardes-pêches et des gardiens de pêcheries qui exécutent exactement le même travail dans des conditions absolument semblables. Qu'une personne soit engagée comme garde-pêche à un taux de salaire inférieur et que son voisin qui exécute exactement le même travail soit mieux payé, mieux classé et bénéficie du fonds de pension ne paraît pas très équitable.

M. Tucker: C'est bien ce que je pense moi-même. Je me demandais s'il est absolument nécessaire d'établir une distinction entre les gardiens de pêcheries et les gardes-pêches ou encore s'il est nécessaire que les deux postes existent.

M. Legere: Quelle ligne de conduite avait adopté l'autre régime à cet égard?

M. Carter: A ce sujet, je puis rassurer mon ami. Le cas qui me vient à l'esprit ne concerne pas le ministre actuel. J'ignorais que la Commission du service civil se chargeât de recruter du personnel pour ces postes. Pour ma part, je n'ai rien à dire. Il ne s'est pas produit, que je sache, de changement non motivé dans ma circonscription mais je suis quand même intrigué. S'il faut établir une distinction entre les employés et créer des catégories d'employés il faut qu'il y ait une différence bien marquée

pour qu'on ait le droit de traiter différemment deux personnes qui remplissent exactement les mêmes fonctions.

M. MacLean (Queens): C'est là un point important, qu'il convient d'examiner avec beaucoup de soin. La pratique ayant pour objet de remplacer les postes de gardien de pêcheries par des postes de garde-pêche lorsque la chose est possible a débuté il y a six ou sept ans et s'est poursuivie depuis, dans une certaine mesure. Presque chaque année, certains changements de cette nature sont apportés. Et ainsi que je vous l'ai dit au début, on considère en principe qu'il faut, pour obtenir un poste au sein du service civil, concourir subordonnément aux règles de la Commission du service civil avec un grand nombre de candidats en sorte que les services de l'Etat obtiennent ainsi des employés de plus haut calibre. Il s'agit au fond d'obtenir plus d'efficacité.

Je reconnais avec M. Carter que la théorie ne se révèle pas toujours juste dans la pratique et qu'il y a des cas où la pratique qui consiste à remplacer les gardes-pêches par des gardiens de pêcheries doit être appliquée avec beaucoup de circonspection. Cependant, j'ai peut-être mal saisi votre intention et vous êtes peut-être d'avis qu'il faudrait dans tous les cas remplacer les gardes-pêches par des gardiens de pêcheries.

M. Carter: Avant que le ministre en dise davantage, permettez-moi de faire observer que je ne saisis pas très bien le principe suivant lequel il faut avoir un homme de calibre supérieur pour effectuer un travail donné dans une région donnée et un homme ordinaire pour accomplir un travail semblable dans une autre région. Si les deux emplois sont identiques les titres et qualités requises doivent être identiques également, et je ne vois pas qu'on puisse retenir les services de deux employés de compétence égale et dire à l'un "qu'il sera garde-pêche et à l'autre gardien de pêcheries" et leur donner des salaires différents sans qu'ils sachent ni que je sache sur quoi repose leur classification.

M. MacLean (Queens): Monsieur le président, je sais que mon sous-ministre pourra répondre à ces questions concernant la différence qui peut exister entre deux postes et le principe qui régit cette distinction. Il est saisi de cette question depuis bon nombre d'années et je me demande si le Comité ne consentirait pas à m'excuser pour une quinzaine de minutes car on me prie de participer à une réunion du Cabinet. Toutefois, je revierdrai.

M. Robichaud: Avant qu'on réponde à la question de M. Carter, j'aimerais à en formuler une moi-même à laquelle je tiendrais qu'on réponde. N'est-il pas vrai que la ligne de conduite suivie par le ministère veut, à peu de choses près, qu'un gardien de pêcheries soit nommé pour remplacer un garde-pêche dans des cas où la durée de l'emploi est plus longue d'un mois ou plus et où les fonctions de garde-pêche s'exercent presque d'année en année. La nécessité de retenir les services d'un garde-pêche dans une région en particulier peut se présenter chaque année tandis que dans le cas d'un garde-pêche temporaire, il peut arriver que le ministère décide à l'égard d'une année ou d'une saison de ne pas remplir ce poste en sorte qu'il n'a pas besoin de faire de nomination en conséquence.

M. Clark: Je ne veux pas traiter de la question des nominations ministérielles, mais j'aborderai l'affaire du point de vue de l'administration du ministère. Ainsi que l'a signalé le ministre, les postes de gardien de pêcheries, ont été établis par la Commission du service civil.

M. Carter: Qu'entendez-vous par là? Voulez-vous dire que la Commission du service civil dit au ministère des Pêcheries, "vous pouvez retenir les services de cinq ou dix gardiens de pêcheries", par exemple?

M. Clark: Me permettrait-on de continuer mon exposé? Le ministère présente ses prévisions d'effectifs, qu'il fonde sur la connaissance de ses besoins pour en arriver à l'efficacité voulue. Le ministère demande donc à la Commission de lui fournir un certain nombre de gardiens de pêcheries, et recommande l'élimination de gardes-pêches compte tenue de l'efficacité et de la durée d'emploi requise dans telle région en particulier de la part d'un gardien de pêcheries qui est fonctionnaire de l'Etat. Telle est la distinction qu'on établit. Ainsi que M. Robichaud l'a fait remarquer les gardes-pêches ne sont employés que pour de courtes périodes de temps, tandis que dans certains cas nous avons constaté qu'une plus longue limite de temps exige l'emploi d'un gardien de pêcheries; en conséquence nous demandons dans nos prévisions la création d'un poste relevant du Service civil. C'est donc l'expérience et les exigences de l'efficacité qui nous guident, et, ainsi que le ministre vous l'a fait remarquer, nous tentons d'obtenir un meilleur choix en élargissant les cadres du concours.

M. Carter: Je dois avouer que cela me semble une raison bien étrange. Vous affirmez que si vous devez employer quelqu'un pendant trois mois vous lui accordez un poste de garde-pêche mais que si cet emploi doit durer six mois vous en faites un gardien de pêcheries; or à mon sens la durée de l'emploi n'a rien à voir aux titres et qualités de l'intéressé ni au genre de travail qu'il doit effectuer; ce n'est qu'une question de période d'emploi.

M. Clark: Il n'en demeure pas moins que dans le cas d'un concours tenu par la Commission du service civil, ainsi que le ministre vous l'a fait observer, un ministère a beaucoup plus de chances de choisir des employés possédant les qualités requises pour tel ou tel emploi.

M. Carter: Je ne crois pas que personne n'en doute, mais il s'agit tout de même de deux emplois identiques, identiques à tous égards à l'exception de la durée.

M. Clark: Ces emplois ne sont aucunement identiques et je crois que cette vérité sera confirmée par les membres du Comité qui ont autant d'expérience que moi de cette question.

M. McWilliam: La nomination de gardien de pêcheries plutôt que de garde-pêche s'est révélée plus efficace pour le ministère pour ce qui est de la conservation. Telle est ma manière de voir. J'ai eu connaissance du changement en cause et je crois que ce changement a assuré une plus grande efficacité.

M. Carter: Un gardien de pêcheries a-t-il plus de responsabilités qu'un garde-pêche?

M. Clark: Un gardien de pêcheries a beaucoup plus de responsabilités qu'un garde-pêche.

M. Carter: Quelles responsabilités a-t-il en plus? Il ne surveille aucun autre employé?

M. Clark: Oui, il en surveille. Dans certaines régions, le gardien de pêcheries a sous sa surveillance des gardes-pêches intermittents, en sorte qu'il est surveillant.

M. Carter : Voilà qui m'embrouille davantage, car j'avais à l'esprit un cas bien clair et il me semble, d'après ce qu'on en a dit, que les gardes-pêches aussi bien que les gardiens de pêcheries sont choisis par la Commission du service civil. Y a-t-il des cas où de gardes-pêches sont parfois nommés par la Commission?

M. Clark : Non.

M. Robichaud : N'est-il pas vrai également que les gardiens de pêcheries portent un uniforme et qu'ils agissent plus ou moins comme adjoints de l'inspecteur du service de la protection ou de l'inspection?

M. Clark : En effet.

M. Tucker : Y a-t-il une différence entre la durée d'emploi d'un gardien de pêcheries? Les gardiens sont-ils tous employés pour la même période?

M. Clark : Les gardiens de pêcheries font partie de notre personnel pour une période de six mois en général.

M. Tucker : Quelle est la durée d'emploi des gardes-pêches?

M. Clark : De façon générale, les gardes-pêches sont employés pour une période de deux ou trois mois.

M. Carter : Il peut se présenter des cas où le garde-pêche formule une demande d'emploi pour une période de deux mois et demi et d'autres cas où il offre ses services pour trois mois et demi.

Le Président : Le crédit 134 est-il approuvé?

M. McWilliam : M. Pickersgill a demandé que je prenne la liberté de faire approuver ce crédit sous réserve de la question qu'il a posée au sujet du garde-pêche de Bloomfield; par ailleurs, ce groupe peut être adopté, sous réserve de ce que j'ai dit.

Le Président : Messieurs, il nous faut quitter la salle car un autre comité doit débiter sa séance à 11 heures. Nous allons ajourner à 9 heures et demie demain matin.

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITÉ PERMANENT

DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. ROLAND L. ENGLISH

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 4

PRÉVISIONS DE DÉPENSES DU MINISTÈRE DES
PÊCHERIES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
1958-1959

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUILLET 1958

TÉMOINS:

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; MM. G. R. Clark, sous-ministre et H. V. Dempsey, directeur du Service de l'inspection et de la consommation.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.,
Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie
Ottawa, 1958

COMITÉ PERMANENT
DE LA
MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. Roland L. English,
Vice-président: M. Albert DeB. McPhillips,

MM.

Anderson	Keays	O'Leary
Batten	Legere	Phillips
Bourget	Macdonald (Kings	Pickersgill
Browne (Vancouver- Kingsway)	MacLellan	Richard (Kamouraska)
Carter	Matthews	Robichaud
Crouse	McGrath	Speakman
Danforth	McQuillan	Stefanson
Drysdale	McWilliam	Stewart
Gillet	Michaud	Tucker
Granger	Morris	Webster (35)
Howard	Murphy	
	Noble	

Secrétaire du Comité:
ANTONIO PLOUFFE.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI 18 juillet 1958.

(5)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Roland L. English.

Présents: MM. Anderson, Batten, Carter, English, Granger, Howard, Legere, Macdonald (Kings), MacLellan, McWilliam, Pickergill, Richard (Kamouraska), Robichaud, Speakman, Stefanson, Stewart, Tucker, et Webster. (18)

Aussi présents: L'honorable J. Angus MacLean, ministre des pêcheries; MM. G. R. Clark, sous-ministre; S. V. Ozere, sous-ministre adjoint; J. J. Lamb, directeur du Service administratif; A. L. Pritchard, directeur du Service de la conservation et de l'expansion; J. L. Kash, président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; L. S. Bradbury, directeur du Service d'expansion industrielle; W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; H. V. Dempsey, directeur du Service de l'inspection et de la consommation; T. H. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; J. G. Carton, avocat du ministère; Ian McArthur, directeur de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche; E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; W. R. Hourston, chef de la Direction de l'expansion de la pisciculture; J. A. Albert, chef de la Direction des finances et des magasins; Mark Ronayne, directeur adjoint du Service des renseignements et de l'éducation; A. W. Abbott, chef adjoint de la Direction des finances et des magasins; H. A. Wilson, membre de l'Office technique et scientifique; R. Hart, du Service d'expansion industrielle; J. J. Hutchison, directeur du Services des achats et William M. Sprules, adjoint spécial du sous-ministre.

Le Comité continue l'examen des prévisions de dépenses dont il est saisi.

Le Comité revient à la question du remplacement des gardes-pêches par des gardiens de pêcheries et le ministre, avec le concours de M. Clark, répond aux questions que posent les membres du Comité.

Le sous-ministre fournit une liste de lois sous l'autorité desquelles fonctionne le ministère des Pêcheries.

Les articles 134 à 136 inclusivement,—Services mobiles,—sont mis en délibération puis examinés et approuvés.

Les crédits 137 et 138,—Service de l'inspection,—sont mis en délibération puis examiné et approuvé. Avant l'approbation de ces crédits, le ministre donne un exposé explicatif sur le Service d'inspection et M. Dempsey, directeur dudit service, fournit quelques détails.

Le sous-ministre parle de certaines publications ministérielles qui seront mises à la disposition des membres du Comité.

Les crédits 139 et 140,—Fonctionnement et Entretien,— sont mis en délibération puis examinés et approuvés.

Relativement au Service de la consommation et avant l'ajournement, le ministre invite les membres ainsi que leurs amis:

1. à la projection de cinq films devant avoir lieu de 7 à 8 heures du soir à la salle du Comité des chemins de fer;
2. à un goûter, le vendredi 25 juillet à une heure de l'après-midi, à la cuisine d'essais du ministère des Pêcheries (édifice de l'ouest).

Le président informe les membres du Comité qu'à compter de mardi prochain le 22, ledit Comité siègera jusqu'à 11 heures et demie de la matinée sauf le vendredi.

A 11 heures du matin, le Comité s'ajourne au mardi 22 juillet, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
ANTONIO PLOUFFE.

TÉMOIGNAGES

VENDREDI 18 juillet 1958.

9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Bonjours messieurs; puisque nous sommes en nombre nous allons poursuivre l'étude des crédits 134, 135 et 136.

Le ministre et son sous-ministre nous ont donné toutes les précisions voulues relativement aux questions qui ont été posées sur les emplois de gardiens de pêcheries et de gardes-pêches. Avez-vous d'autres questions à formuler au sujet des crédits susmentionnés?

M. PICKERSGILL: Lors de la dernière réunion j'ai posé une question au sujet des titres et qualités que pouvait avoir le nouveau titulaire de Bloomfield, mais on ne m'a pas encore répondu.

L'hon. J. Angus MACLEAN (ministre des Pêcheries): En effet, par suite de mon absence cette question est restée en suspens hier. Une vacance s'est produite dans cette région à la suite d'un rapport défavorable au sujet de l'ancien employé et on nous a recommandé de ne pas le rengager. Pour remplacer l'ancien employé en cause, trois noms nous ont été proposés et l'un des candidats a été employé parce qu'on a estimé qu'il était le mieux qualifié. Voulez-vous que je vous mentionne le nom de ces candidats?

M. PICKERSGILL: Je ne tiens pas particulièrement à connaître ces noms; je veux plutôt savoir quels sont les titres et qualités de la personne que vous avez choisie.

M. MACLEAN (Queens): On l'a jugée apte à remplir le poste vacant, sous tous les rapports. Il est vrai que cette personne n'est pas un ancien combattant, bien que l'ancien titulaire de ce poste en était un. Ainsi que je l'ai précisé hier, nous ne garantissons pas que tout poste antérieurement détenu par un ex-militaire sera nécessairement confié à un ancien combattant.

M. PICKERSGILL: Les deux autres candidats étaient-ils des anciens combattants?

M. MACLEAN (Queens): Pas que je sache. En tout cas, il se trouve que l'homme que nous avons choisi a récemment donné sa démission et que le poste est vacant dans le moment.

M. PICKERSGILL: Je me demandais justement ce qu'il en est à ce sujet, monsieur le président, car j'ai entendu dire,—mais il ne s'agit que d'un on-dit,—que l'homme qui avait été nommé possédait certains titres et qualités; toutefois, même si le ministre ne l'a peut-être pas mentionné, il se peut qu'il soit au courant que cet homme faisait également du taxi. Après avoir obtenu son poste de gardien de pêcheries la personne en cause a continué à s'occuper de taxi en sorte qu'elle n'était pas en mesure de surveiller la rivière de façon assidue. Cependant, cet on-dit n'est peut-être pas fondé.

M. MACLEAN (Queens): Nous vérifions toujours avec soin si les gardiens de pêcheries remplissent bien leurs tâches. Evidemment, nous ne pouvons pas exercer une surveillance absolue, mais nous ne tolérons jamais qu'un titulaire reste en fonction s'il ne fait pas son travail; encore faut-il

cependant que nous soyons au courant de la situation. Bien entendu, il peut arriver qu'un gardien de pêcheries puisse négliger ou mal faire son travail pendant un certain temps avant que nous le prenions en défaut.

M. PICKERSGILL: L'homme dont nous parlons a-t-il résigné ses fonctions, ou a-t-il fallu que le ministère l'oblige à démissionner?

M. MACLEAN (Queens): Il a démissionné de son propre chef et nous avons reçu hier une demande d'autorisation visant son remplacement.

M. PICKERSGILL: Le ministre me permettrait-il de lui signaler que la région de Bloomfield compte bon nombre d'anciens combattants actuellement sans emploi et que s'il ne juge pas bon de rengager l'ancien combattant qui détenait ce poste antérieurement j'espère qu'il fera son possible pour confier cet emploi à un ex-militaire capable de le remplir.

M. MACLEAN (Queens): Nous nous efforçons d'agir ainsi, mais rappelez-vous qu'en certaines occasions nous avons retenu provisoirement les services d'anciens combattants qui constituent des cas limites, c'est-à-dire des personnes qu'on préférerait ne pas compter parmi son personnel mais que nous employons quand même parce que nous n'avons pas à notre disposition un ex-militaire répondant à nos exigences.

M. CARTER: J'aimerais que des éclaircissements soient donnés au sujet de ce que le ministre a dit à l'égard de sa politique générale. Je comprends que les ministres ne doivent pas garantir que chaque ancien combattant sera toujours remplacé par un ex-militaire. Je ne m'attendrais jamais qu'il en fût ainsi; cependant, la question de maintenir un équilibre général comporte également des inconvénients. Je voudrais savoir de la part du ministre si, toutes choses étant égales, un vétéran a la préférence lorsqu'il s'agit de remplacer un autre ancien combattant.

M. MACLEAN (Queens): Oui.

M. ROBICHAUD: Je crois savoir que le gardien de pêcheries de la rivière Pokemouche, dans le Gloucester, n'a pas été rembauché cette année, bien qu'il ait servi outre-mer. J'ai su de plus que ses services antérieurs avaient été des plus satisfaisants aux yeux du ministère. D'après mes renseignements cet homme aurait été remplacé par un autre ex-militaire qui touche une pension d'invalidité et qui n'est peut-être pas tout à fait apte à surveiller la rivière. En outre, ce remplaçant exerce aussi les fonctions de maître de poste local. En conséquence, je me demande comment il peut parvenir à surveiller la rivière Pokemouche de façon satisfaisant.

M. MACLEAN (Queens): Je n'ai pas le détail de ce cas sous la main mais je m'empresserai de faire des recherches voulues afin de vous fournir des précisions. Si cette nomination se révèle malheureuse, nous agirons en conséquence. Permettez-moi de vous signaler à nouveau que ces personnes ne sont employées que pour une saison et que même si elles remplissent leurs fonctions convenablement elles n'acquièrent pas de titre particulier à leur poste. Il ne s'agit pas de fonctionnaires de l'État proprement dit et il n'est pas établi qu'une même personne doit nécessairement être rengagée l'année suivante.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser?

M. LEGERE: Pour le bénéfice du Comité, j'aimerais demander, monsieur le président, une liste des lois dont l'exécution incombe au ministère des Pêcheries.

M. MACLEAN (Queens): Au fait, c'est une initiative que nous aurions dû prendre au tout début, lorsque nous avons abordé les Services généraux,

mais le moment présent est aussi bien indiqué pour ce faire qu'un autre. Le sous-ministre ou son adjoint pourrait vous exposer à grands traits ou même de façon plus détaillée les lois que nous sommes chargées d'appliquer. Dans mon exposé initial j'ai mentionné, je crois, la Loi sur le ministère des Pêcheries qui a institué notre ministère, la Loi sur les pêcheries ainsi que la Loi sur l'office technique et scientifique des pêches du Canada. Toutefois, il en existe plusieurs autres, et le sous-ministre consentira peut-être à vous dire quelques mots à ce sujet.

M. G. R. CLARK: (sous-ministre des Pêcheries): Monsieur le président, j'estime que l'énumération de ces lois serait utile aux membres du Comité. Je suis très heureux qu'on ait posé la question, car à mon sens la réponse mettra en lumière l'étendue de l'activité et des responsabilités qui ressortissent à notre ministère.

Ainsi que le ministre l'a mentionné, il y a la Loi sur le ministère des Pêcheries qui a institué notre ministère; la Loi sur les pêcheries; la Loi sur l'inspection du poisson, la Loi sur les viandes et conserves alimentaires en ce qui vise le poisson et les crustacés; la Loi sur la protection des pêcheries côtières; la Loi sur les pêches maritimes qui prévoit la prime de pêche au sujet de laquelle des vues ont été échangées ici; la Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries; la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche; la Loi sur la Convention relative à la pêche du flétan dans le Pacifique septentrional; la Loi sur la Convention relative aux pêcheries du saumon sockeyes qui s'applique maintenant au saumon rose du fleuve Fraser; la Loi sur la Convention relative aux phoques à fourrure du Pacifique; la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest; la Loi sur la Convention concernant les pêcheries du Pacifique nord; la Loi sur la Convention concernant la chasse à la baleine; la Loi sur la Convention relative aux pêcheries des Grands lacs; The Newfoundland Fisheries Board Act; il convient de mentionner en outre la Loi des subsides car un certain nombre de règlements édictés sous l'autorité de décrets du conseil, notamment le plan d'indemnité aux pêcheurs, le plan d'aide à la construction d'établissements pour la congélation et l'entreposage de la boëtte, le plan d'aide à la construction de navires et le plan d'aide aux producteurs de poisson salé sont établis en vertu de la Loi des subsides. Voilà, je crois, qui complète la liste.

M. STEWART: Est-ce que l'application de la Loi sur la protection des eaux navigables relève dans une certaine limite de votre ministère?

M. CLARK: Non.

M. PICKERSGILL: Est-il vrai que la Newfoundland Fisheries Board Act est appliqué en partie par votre ministère et en partie par celui du Commerce?

M. CLARK: En effet.

M. LEGERE: Au sujet du programme d'aide aux producteurs de poisson salé...

M. ROBICHAUD: Ce programme fait l'objet d'un crédit spécial.

M. CARTER: J'aimerais qu'on m'apporte des éclaircissements sur un point que je ne saisis pas encore très bien; il s'agit des gardiens de pêcheries et des gardes-pêches. Hier j'ai mentionné le besoin de petits navires du type vedette, aux fins du service de surveillance. Voici ma question: Qualifiez-vous de gardiens de pêcheries les personnes qui voyagent à bord de ces bateaux pour exercer la surveillance d'une région déterminée, y donner

des instructions aux gardes-pêches et en recueillir les rapports.

M. MACLEAN (Queens): Ces personnes sont peut-être des fonctionnaires des pêches.

M. CARTER: S'il ne s'agit pas de fonctionnaires des pêches, quel est leur titre?

M. MACLEAN (Queens): Dans certains cas, il peut s'agir de gardiens de pêcheries, mais tout dépend du poste qu'ils occupent. Ce sont probablement des fonctionnaires des pêches qui détiennent un emploi public continu et dont le taux de rémunération et les titres sont supérieurs à ceux des gardiens de pêcheries. Il existe peut-être présentement certaines anomalies quant aux gardiens des pêcheries et aux gardes-pêches de Terre-Neuve par rapport au reste du pays. Cela tient au fait que lorsque Terre-Neuve est entrée dans la Confédération nous avons pris à notre charge le service des pêcheries de Terre-Neuve et que des arrangements ont pu être faits à l'égard des employés déjà en fonction dans ce service. C'est pourquoi il peut y avoir de légères différences à certains égards comparative-ment aux autres provinces du Canada. Est-ce exact, monsieur Young? M. Young fait partie du Service de la conservation et de l'expansion de mon ministère.

M. E. B. YOUNG (directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion au ministère des Pêcheries): Monsieur le président, nous espérons bien que l'organisation du service des gardiens de pêcheries, des fonctionnaires des pêches et de gardes-pêches de Terre-Neuve sera normalisée bientôt, de manière que notre activité s'y exercera de la même manière que dans les Maritimes. Pour le moment il est vrai, ainsi que M. Carter l'affirme, que les gardes-pêches exécutent dans certains cas exactement le même travail que les gardiens de pêcheries. Néanmoins, lorsque le groupe de gardiens de pêcheries sera mieux organisé et mieux maîtrisé, je crois que nous aurons alors à Terre-Neuve un régime qui fonctionnera de la même manière que dans les autres parties du Canada.

M. PICKERSGILL: Cela signifie-t-il qu'il y a des personnes à Terre-Neuve qui ont le titre de gardes-pêches en sorte qu'elles sont privées des avantages qu'offre la Loi sur la pension des employés de l'Etat, bien qu'elles remplissent exactement les mêmes fonctions que les employés des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse qui eux, bénéficieraient de ces avantages?

M. YOUNG: Je crois qu'il faut répondre à cette question par la négative. S'il en est ainsi, cela vient de ce que le gardien des pêcheries n'est pas tout à fait aussi efficace que nous le souhaiterions. Les gardes-pêches de Terre-Neuve sont chargés d'exécuter dans cette province le même travail que les gardes-pêches des Maritimes.

M. HOWARD: Je n'ai malheureusement pas été en mesure d'être parmi vous hier et j'aurais une ou deux questions à poser. Toutefois, on y a peut-être déjà répondu, ou encore vaudrait-il mieux les rattacher à l'étude d'un autre crédit. L'une de mes questions a trait au chien de mer de la côte du Pacifique.

M. MACLEAN (Queens): Cette question n'a pas encore été soulevée mais elle fait l'objet d'un crédit supplémentaire spécial en sorte que nous pourrions l'examiner lors de la mise en délibération de ce crédit.

M. HOWARD: Je me demande, en outre, si la question des insecticides qu'emploient ceux qui s'occupent de la conservation des forêts a été étudiée dans le cadre du présent crédit?

M. MACLEAN (Queens): Nous avons traité de cette question hier.

M. LEGERE: Examinons-nous présentement tous les crédits se rapportant aux services mobiles?

Le PRÉSIDENT: Non, nous en sommes aux trois premiers crédits de ce groupe. Le crédit 134 est-il adopté?

M. CARTER: Avant qu'il soit adopté, j'aimerais dire quelques mots. Sauf erreur, M. Robichaud a entamé la discussion hier sur ce crédit en parlant des chalutiers qui nuisent aux pêcheurs à la palangre. J'aurais une question analogue à poser. J'ai reçu des plaintes de certains de mes commettants qui trouvent à redire contre les pêcheurs de hareng qui emploient de longs filets dérivants la nuit empêchant ainsi les pêcheurs de mon district de se capturer des appâts. Afin d'attraper des appâts vifs les pêcheurs de ma circonscription installent eux aussi des filets à hareng et lorsque les pêcheurs de hareng opèrent la nuit il privent mes commettants de leurs appâts. Je me demande si le ministère des Pêcheries ne pourrait pas s'occuper de ce problème? Apparemment il ressemble à celui des chalutiers en ce sens qu'il s'agit d'une opération de pêche venant en conflit avec une autre opération de pêche.

M. MACLEAN (Queens): Il est assez difficile de répondre à cette question, car sans vouloir en blâmer l'auteur il s'agit d'un point de caractère assez général. Toutefois, nous allons sûrement l'examiner.

M. CARTER: Permettez-moi d'ajouter que cet état de chose existe dans certaines régions mais non partout, au sens géographique, j'entends. Il s'agit de certaines anses où l'on pratique la pêche au hareng à l'aide de filets dérivants, en sorte que les pêcheurs côtiers ne peuvent capturer les appâts dont ils ont besoin.

M. CLARK: J'ignore jusqu'à quel point ce problème est général, et je ne sais pas si M. Carter songe ou non aux chalutiers canadiens.

M. CARTER: Je parle des pêcheurs de la région même.

M. ANDERSON: Pourquoi ne pêchent-ils pas leurs appâts la nuit?

M. LEGERE: Dans ma région les pêcheurs tendent leur filet de nuit et s'en retournent se coucher.

M. ROBICHAUD: C'est peut-être pour cette raison qu'ils ne peuvent vendre leur poisson.

M. LEGERE: Ils les ont achetés quand même, monsieur Robichaud. Le marché n'est pas à cet endroit en égard à la qualité.

M. MACLEAN (Queens): Nous avons reçu un rapport de notre directeur régional à ce sujet, suivant lequel certains ennuis de cette nature se sont produits l'an dernier, mais d'après les renseignements que j'ai reçus cette année cet état de choses a été corrigé par suite d'une plus grande abondance de poisson, en sorte que le problème ne se pose plus. Toutefois, nous allons quand même examiner ce point pour voir s'il n'y aurait pas quelques mesures à prendre en vue de régler ce cas.

Les crédits 134 à 136 inclusivement sont approuvés.

Le PRÉSIDENT: Le second ensemble de crédits comprend les crédits 137 et 138.

SERVICES MOBILES

137. Fonctionnement et entretien	\$1,371,700
138. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	80,125

M. MACLEAN (Queens): Me permettriez-vous d'interrompre la discussion un moment. Il a été question hier de la présentation de certains films. A ce sujet, je tiens à vous informer que nous avons pris des dispositions pour que ces films vous soient montrés ce soir dans la salle 277, celle du Comité des chemins de fer. Les films seront projetés de 7 heures à 8 heures et, si vous le demandez, une seconde séance sera tenue immédiatement après. Je tiens à préciser que cette séance cinématographique ne s'adresse pas aux seuls membres du Comité. Si vous connaissez d'autres personnes qui aimeraient voir ces films, invitez-les bien cordialement. Voici la liste des bandes que nous avons l'intention de vous montrer: "The Salmon's Struggle for Survival" (durée, 27 minutes); "Great Lakes Invader" (concerne la lamproie et dure 15 minutes); "Fisheries of the Great Slave" (durée 20 minutes) et "Fish Spoilage Control" (durée 10 minutes). Par la même occasion nous pourrions vous faire voir des bandes de projection fixe.

M. STEWART: Avez-vous bien dit que la séance débiterait à 7 heures du soir?

M. MACLEAN: Oui.

M. ROBICHAUD: Puisque nous sommes maintenant rendu à l'étude des crédits du Service d'inspection du ministère des Pêcheries j'estime que le Comité aurait intérêt à entendre le ministre nous donner un exposé des progrès qui ont été accomplis ces deux ou trois dernières années dans ce très important service du Ministère. Le Service d'inspection est chargé de l'inspection du poisson destiné à la vente; en outre, je crois savoir qu'il est un service assez difficile à diriger pour le ministère, étant donné surtout que ce dernier a dû prendre des mesures précises pour s'occuper de l'inspection du poisson frais et congelé. Cette dernière initiative exerce une influence considérable sur le revenu des pêcheurs et sert également à assurer un marché de haute qualité qu'il s'agisse de ventes intérieures ou d'exportations. En conséquence, avant que nous n'abordions l'étude des crédits de ce service, le ministre désirerait peut-être nous faire un exposé afin que le Comité sache à quel stade le ministère en est rendu quant à l'inspection du poisson frais et du poisson congelé. Je songe en particulier au poisson de fond des provinces de l'Atlantique.

M. MACLEAN (Queens): Peut-être conviendrait-il que je vous dise en quoi consiste ce service, quelles sont ses attributions de même que ses travaux actuels. J'ai entre les mains un mémoire auquel je me reporterai dans le cours de mes observations.

Le Service d'inspection est chargé d'appliquer, à travers le Canada, la Loi sur l'inspection du poisson de même que la Loi sur les viandes et conserves alimentaires et leurs règlements en ce qu'ils s'appliquent aux poissons et aux crustacés, y compris l'inspection et le classement du poisson, des crustacés, des produits du poisson ainsi que des plantes marines. Nos méthodes d'inspection, de classement de production et de transformation font l'objet d'études constantes en vue de l'amélioration de la qualité du poisson et des produits du poisson. Dans la région de la côte Ouest tout le saumon et tout le hareng de Colombie-Britannique qui sont mis en conserve font l'objet d'un classement et d'une inspection. Des échantillons sont prélevés de temps à autre et vérifiés à nos laboratoires de Vancouver. En outre, ces laboratoires se chargent d'inspecter des échantillons de poisson importé aux fins du marché canadien; même si les importations de cette nature ne sont pas effectuées en quantité considérable,

une grande variété de produits du poisson sont importés par petites quantités, habituellement par les débiteurs de confiseries qui fournissent les néo-canadiens habitués à consommer des produits du poisson manufacturés en Europe et ailleurs.

Depuis 1951, le ministère se livre dans le Canada central à la mise en oeuvre d'un programme d'inspection obligatoire du poisson frais congelé et des filets de poisson blanc destinés aux marchés d'exportation. Cette mesure s'est imposée par suite du refus de l'administration des aliments et des drogues des États-Unis d'admettre sur les marchés américains du poisson blanc qui était infesté de parasites. Nous maintenons donc en service des postes d'inspection en divers endroits de l'Ouest, notamment à Hay River, à Edmonton, à Prince-Albert, à Big River et à Winnipeg.

A la demande de l'industrie de la pêche nous avons soumis à une inspection volontaire visant la qualité quelque millions de livres d'autres poissons d'eau douce y compris la truite de lac, le doré et le brochet pendant la même période.

Dans la région des Maritimes nous inspectons une grande variété de poissons et de produits du poisson, y compris la morue salée sous diverses formes, le faux-hareng mariné, le maquereau mariné, le craquelot, les huîtres ainsi que la pâte de homard fraîche et congelée. En outre, nous maintenons un service d'inspection et de classement facultatifs du poisson en conserve, notamment le jeune aiglefin, le maquereau, le kippered snack, le hareng, le thon, et autres poissons.

D'autre part, le ministère émet des permis d'exploitation aux conserveries de homard et nous devons inspecter ces établissements très fréquemment au cours de la saison de production, afin de nous assurer qu'ils satisfont aux exigences sanitaires attachées à la délivrance des permis.

Nous surveillons étroitement la production en tout temps, et pour ce faire nous disposons d'un certain nombre de laboratoires dont quelques-uns sont mobiles.

La morue salée de Terre-Neuve, qui représente le gros de la production de poisson dans cette province, est soumise à un examen obligatoire avant d'être exportée en Europe, aux Antilles et sur d'autres marchés étrangers. Cette forte production est inspectée et emballée suivant des catégories bien déterminées établies par règlement. Le hareng mariné fait également l'objet d'une inspection. A la demande de l'industrie, tout près de 65 millions de livres de filets frais et congelés ont subi une inspection facultative relativement à la qualité. Ce programme visait l'inspection des usines de transformation du poisson suivant un régime volontaire seulement. A Terre-Neuve, notre principal laboratoire se trouve à Saint-Jean, tandis que nous comptons dans cette même province sept autres centres d'inspection.

Le problème de l'inspection obligatoire des filets congelés a beaucoup d'importance. Nous visons à assurer l'inspection de ce produit dans toutes les régions, de manière que toute la production de poisson, y compris les produits congelés, sera inspectée afin de pouvoir bénéficier d'un certificat d'inspection canadienne de classement au même titre que les viandes et autres produits vendus sur les marchés internationaux et interprovinciaux.

Ces précisions répondent-elles à votre question?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, j'estime que le ministre a très bien rendu compte des différents aspects du problème de l'inspection. Je

m'intéresse vivement à la question des filets de poisson frais et congelés et mon intérêt a été particulièrement éveillé lorsqu'il a déclaré que 65 millions de livres de poisson ont été inspectées.

Le ministre pourrait-il nous donner d'autres détails sur les résultats de cette inspection ? Je crois savoir que le ministère se heurte à certaines oppositions relativement aux filets de poisson de fond ou aux filets de morue, pour des raisons particulières que je ne mentionnerai pas ici. Toutefois, j'aimerais savoir quelles mesures le ministère des Pêcheries à prises aux fins de former convenablement ceux qui doivent se charger de cette inspection spéciale des filets frais et congelés. En outre, le ministre pourrait-il nous faire savoir brièvement quel accueil l'industrie de la pêche, notamment les producteurs de poisson, et les consommateurs ont réservé à cette inspection ?

M. MACLEAN (Queens): Je vais d'abord prier mon sous-ministre de vous dire quelques mots à ce sujet puis de céder la parole à M. Dempsey qui a charge du Service d'inspection.

M. CLARK: Au sujet de la question des organismes extérieurs à laquelle M. Robichaud a fait allusion avec beaucoup de délicatesse, je dois dire que c'est là un problème très sérieux. Nous avons accomplis de nombreux travaux à cet égard et nous continuons d'en faire. Nous reconnaissons toutefois ne pas avoir encore trouvé la solution au problème mais je m'empresse d'ajouter que nous avons quelque lieu d'espérer. Ceci dit, aussi bien laisser de côté ce sujet plutôt délicat.

Quant au résultat heureux du régime d'inspection des filets frais et congelés, permettez-moi de signaler que l'industrie de la pêche a fait un accueil des plus favorables à notre programme. En fait, l'industrie nous prie à présent d'élargir notre programme et de le fonder sur une base entièrement obligatoire. D'autre part, j'estime que la réaction du consommateur est excellente à mesure que la qualité supérieure des filets de toutes sortes que l'on trouve chez les détaillants à travers le Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis le convainc de l'à-propos de notre initiative.

Je puis assurer au Comité que le programme obtient beaucoup de succès et que son application progresse dans une certaine mesure et peut-être même plus vite que nous ne sommes en mesure d'y faire face.

Pour ce qui est de la formation des inspecteurs, nous avons institué nous mêmes des cours dont se chargent nos propres hommes de science ainsi que les spécialistes de l'Office technique et scientifique des pêches, en vue de former nos inspecteurs aux techniques d'inspection de la qualité.

M. ROBICHAUD: Dans ce même ordre d'idées, j'espère que ces inspecteurs s'efforcent davantage,—sans vouloir dire qu'ils négligent présentement ce point,—de transmettre leurs connaissances aux pêcheurs eux-mêmes, car si nous voulons de bons filets de poisson frais et congelés il faut que les pêcheurs manipulent le poisson avec le plus de soins possible; il faut qu'ils maintiennent leurs bateaux parfaitement propres et qu'ils traitent et lavent le poisson minutieusement avant de le livrer. J'espère donc que ces inspecteurs songeront davantage à transmettre leurs instructions aux pêcheurs, car le programme en cause a beaucoup d'importance.

M. CLARK: Je reconnais volontiers que le problème ne consiste pas seulement à appliquer une technique mais qu'il s'agit aussi, comme M. Robichaud l'a fait remarquer, d'éduquer jusqu'au pêcheur afin qu'il soit porté à bien nettoyer son bateau et à bien préparer son poisson avant même

qu'il l'expédie à l'usine. Le problème de la qualité se pose dès que le poisson est retiré de l'eau.

M. PICKERSGILL: Il n'est pas question, je suppose, de douter que le Parlement a tous les pouvoirs de décréter l'inspection obligatoire du poisson, même de celui qui est vendu sur le marché local.

M. CLARK: Bien entendu, c'est là un autre problème; mais nous y avons travaillé en collaboration avec toutes les provinces du Canada et presque chacune d'elles dispose présentement d'une législation complémentaire qui vient s'ajouter à la législation fédérale en vue de résoudre le problème de la compétence législative.

M. PICKERSGILL: J'aurais une question à poser au sujet de l'inspection du poisson salé. M. Clark est sans doute parfaitement au courant de l'incident regrettable qui s'est produit l'an dernier dans le cadre des exportations de Terre-Neuve à l'Europe. Je me demande si le ministère a pris des mesures, dans les limites de ses pouvoirs, pour s'assurer que la chose ne se reproduira pas?

M. CLARK: En effet, monsieur. Nous n'ignorons pas l'incident que vient d'évoquer M. Pickersgill. Cette conjoncture a été non seulement regrettable, mais aussi coûteuse pour l'exportateur. A l'heure qu'il est, nous avons déjà pris des mesures pour améliorer, dans la limite de nos attributions, notre inspection de la morue salée. Ce travail requiert, bien entendu, l'entière collaboration de l'industrie de la pêche elle-même.

M. PICKERSGILL: Je suppose que cette amélioration ne tardera pas?

M. CARTER: Je désirerais poser une question au sujet des paroles que M. Robichaud a prononcées relativement à l'éducation des pêcheurs. Lorsque le pêcheur ne fait pas sa part, il est impossible de corriger la situation par la suite. A mon avis, on devrait entreprendre une campagne d'éducation des pêcheurs au lieu de laisser simplement ce soin à l'inspecteur. En fait, l'inspecteur n'a pas tellement l'occasion d'accomplir pareil travail. A mon sens, un programme d'éducation devrait être mis sur pied en vue de faire comprendre aux pêcheurs l'importance de leur rôle dans la production d'un poisson de qualité.

L'inspection du poisson comporte un facteur humain très variable même en ce qui concerne l'inspecteur. Je me demande si des mesures ont été prises ou pourraient être prises en vue de minimiser l'élément humain grâce à l'emploi de quelques dispositifs mécaniques, électroniques ou techniques qui assureraient des normes d'inspection ou de classement plus uniformes.

M. MACLEAN (Queens): En réponse à la question générale concernant le problème d'amener le pêcheur à comprendre qu'il manipule une denrée extrêmement périssable destinée à l'alimentation de l'homme et que le poisson doit être traité en conséquence, permettez-moi de déclarer que c'est là un point très important dont nous sommes parfaitement conscients. Nous nous efforçons de prendre des dispositions efficaces en vue d'obtenir que le pêcheur reconnaisse davantage ce fait. Cette question est même étudiée par le Comité fédéral-provincial de la région atlantique qui a été créé à titre d'organisme consultatif à l'égard de problèmes de ce genre.

Pour ce qui est de la question d'ordre technique que vous avez posée au sujet d'une inspection plus uniforme, peut-être M. Dempsey aurait-il quelques observations à formuler?

M. H. V. DEMPSEY (directeur du Service de l'inspection et de la consommation, ministère des Pêcheries): Il est vrai, monsieur le président,

que le facteur humain crée, dans l'inspection, les plus grandes difficultés du point de vue administratif. Pour ce qui est de l'inspection du poisson frais et congelé tout le travail que nous accomplissons aujourd'hui est le résultat d'efforts fructueux que l'Office technique et scientifique des pêches a fournis pendant de nombreuses années. On a constaté, notamment dans le cas des poissons de fond, qu'une certaine mensuration chimique pouvait être effectuée, laquelle coïncidait avec la qualité du poisson à certains niveaux. Toutefois, ce procédé chimique n'est pas applicable par les fonctionnaires des pêches. En d'autres termes, l'inspection du poisson frais, entre autres, demeurera toujours, à mon avis, un art plus qu'une science.

Toutefois, en vue de supprimer le facteur humain, nous soumettons aux inspecteurs en formation des quantités de poisson à classer et leur appréciation physique ou organoleptique est enregistrée pendant un certain temps tandis que le laboratoire vérifie chimiquement l'exactitude de la décision de l'inspecteur, en sorte que nous sommes en mesure d'en arriver à ce que les inspecteurs apprécient uniformément le produit. Dans la pratique, nous avons constaté que l'appréciation de l'inspecteur est précise pour une période de cinq à six mois après quoi elle commence à perdre de son exactitude. Alors les inspecteurs doivent se soumettre à une nouvelle période de formation. Jusqu'ici, nous n'avons pas trouvé d'autres méthodes efficaces d'uniformiser l'appréciation organoleptique de la qualité du poisson frais et congelé.

Par contre, la tâche est peut-être moins difficile dans le cas du poisson salé, car l'appréciation repose alors sur des caractéristiques physiques plus ou moins fixes du produit, notamment sa couleur, ses dimensions, et le reste.

M. CARTER: Pourrais-je poser trois ou quatre questions sur ce point? Etant donné que la majeure partie de notre poisson, sinon presque tout notre poisson est acheminé vers les Etats-Unis, me dira-t-on si nos normes et méthodes d'inspection correspondent à celles de ce pays?

M. CLARK: Les normes canadiennes d'inspection n'ont pas été empruntées aux Etats-Unis. En fait, les Américains ont adopté plusieurs de nos techniques. Nos normes sont supérieures à celles des Etats-Unis, si bien que des fonctionnaires du Service de la faune sauvage et des pêcheries des Etats-Unis sont venus nous rendre visite à de nombreuses occasions et que quelques-uns de leurs agents techniques sont venus suivre nos cours de formation.

M. CARTER: Je suis heureux d'apprendre cela. J'aurais à présent une question à poser au sujet d'un autre aspect de l'inspection. Je ne suis pas sûr si elle concerne le ministère des Pêcheries ou celui du Commerce. Je veux parler des appréciateurs. L'appréciateur varie énormément en raison du facteur humain et d'autres éléments.

L'un de ces facteurs consiste en ce que les appréciateurs sont payés par l'expéditeur de poisson, et d'aucun sont d'avis que l'appréciateur se laisse vraisemblablement influencer par la personne qui le paie. Si donc l'appréciateur était payé par le gouvernement son jugement serait probablement plus objectif. Le ministre pourrait-il nous faire connaître sa manière de voir à cet égard?

M. MACLEAN (Queens): Je prierais M. Clark de répondre à votre question. Je suis assez au courant de cet état de choses mais je crois que

M. Clark l'est davantage. C'est là d'ailleurs un problème qui se pose exclusivement ou presque à Terre-Neuve.

M. CLARK: Monsieur le président, M. Carter a exposé dans les grandes lignes la manière dont nous procédons. Le gouvernement fédéral, ou si vous préférez le ministère fédéral des Pêcheries a hérité, lorsque Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, du service des pêcheries déjà établi dans cette île. Nous n'avons jamais aimé particulièrement le système en cause pour la raison précise que M. Carter a mentionnée. Lorsqu'un inspecteur, ou un classificateur ou encore un appréciateur est l'employé de la personne qui achète le poisson il y a toujours lieu de douter de l'objectivité de ses décisions.

En outre, on ne sait jamais si, en droit, le système d'appréciation relève du gouvernement fédéral ou provincial, étant donné qu'il existe au sein de la province même. Dans le cas de Terre-Neuve en particulier, le poisson est d'abord amené sur la terre ferme et peut finir par être acheminé vers les marchés d'exportation, phase dans laquelle se trouverait alors engagée la responsabilité fédérale.

Tout dernièrement, à Saint-Jean, cette question a fait l'objet de débats et l'autorité provinciale a reconnu que la première phase du travail relève de la compétence provinciale. Toutefois, nous nous efforçons de mettre au point, de concert avec l'industrie de la pêche, un système beaucoup plus efficace afin de résoudre ce problème.

M. TUCKER: Ces appréciateurs prêtent-ils serment?

M. CLARK: Ils doivent obtenir un permis et prêter serment; cependant on ne peut faire abstraction dans leur cas de l'élément humain.

M. PICKERSGILL: Au sujet du point que M. Clark vient de nous signaler, je dois dire que j'ignorais que ce travail pouvait ressortir à la province. Puisque la quantité de morue salée que Terre-Neuve, notamment, livre au commerce international est si élevée et qu'elle atteint des proportions beaucoup plus considérables que le blé par exemple,—et le Conseil privé a rendu une décision à ce sujet il y a longtemps,—il n'y aurait pas lieu à mon avis de douter sérieusement de la compétence du parlement fédéral en la matière.

M. CARTER: Je ne vous ai signalé que les discussions qui ont eu lieu ces dernières semaines. Nous n'avons pas soumis la question au ministère de la Justice pour en obtenir un avis juridique complet.

M. CARTER: L'appréciateur doit à mon sens, exécuter un travail beaucoup plus difficile que l'inspecteur, vu que chaque marché de poisson salé a ses propres exigences; le poisson salé doit présenter un certain degré d'humidité sinon l'acheteur le refuse et en outre, l'absorption de l'humidité doit s'effectuer jusqu'à un certain point entre le moment de la vente et celui où le poisson parvient au destinataire sur le marché mondial. A mon avis, il y a sûrement lieu de songer à mettre au point une méthode mécanique d'appréciation, car l'appréciation intéresse le pêcheur autant que l'acheteur.

A supposer qu'un pêcheur aurait à traiter avec un appréciateur trop strict, le produit de ses ventes diminuerait de même que celui des ventes du marchand faisant affaire avec ce pêcheur tandis que l'acheteur en bénéficierait peut-être. D'autre part, s'il a affaire à un appréciateur trop indulgent, le pêcheur touche des revenus excessifs par rapport aux autres pêcheurs, de même que l'expéditeur. En conséquence, on peut

dire que l'appréciation peut présenter un écart très marqué tant dans son application que dans ses conséquences.

Le travail qui consiste à déterminer le degré d'humidité, la dimension et les différents défauts du poisson est si important pour les pêcheurs de Terre-Neuve qu'à mon sens on devrait s'efforcer de minimiser l'élément humain par tous les moyens possibles.

M. PICKERSGILL: A cet égard même, je me demande si M. Clark pourrait nous dire ce qui se passe dans les autres provinces? Il a déclaré que c'est un problème particulier à Terre-Neuve.

M. CLARK: Pour ce qui est du poisson salé, il n'existe pas d'appréciateurs dans les autres provinces, notamment en Nouvelle-Ecosse. L'inspection s'effectue, en Nouvelle-Ecosse, par les fonctionnaires fédéraux du service d'inspection et, en premier lieu, par l'acheteur et le pêcheur. Nous ne nous mêlons d'inspection que lorsqu'il s'agit de poisson destiné aux marchés d'exportation.

Par contre, à Terre-Neuve, la méthode d'appréciation diffère; le triage s'effectue aux premiers stades de l'achat et de façon conjointe par l'acheteur et le vendeur.

M. PICKERSGILL: Est-ce parce que la Nouvelle-Ecosse ne produit pas de poisson au même titre que Terre-Neuve?

M. CLARK: Je le crois.

M. PICKERSGILL: Si la Gaspésie produit encore du poisson que se passe-t-il dans cette région? Vous n'avez pas, je suppose, d'autorité réelle à exercer là?

M. CLARK: Nous connaissons le système en vigueur dans cette région; il est identique à celui de la Nouvelle-Ecosse, et les inspecteurs sont des agents du gouvernement provincial du Québec.

M. ROBICHAUD: Les pêcheurs ne trient plus leur poisson eux-mêmes.

M. CARTER: La seule différence qu'il y a entre Terre-Neuve et les autres provinces réside en ce que le pêcheur capture le poisson et l'apporte lui même à l'usine. Il n'est donc pas besoin de le protéger contre l'acheteur.

M. MACLEAN (Queens): Il y a cette différence en effet.

M. LEGERE: J'aurais une question à poser au sujet de l'inspection du poisson frais. Comment cette inspection s'effectue-t-elle?

M. CLARK: D'une manière organoleptique.

M. LEGERE: Auriez-vous l'obligeance de nous fournir des précisions à ce sujet?

M. CLARK: Je préférerais, monsieur le président, laisser ce soin à M. Dempsey. L'appréciation organoleptique met à contribution l'odorat, le goût et la vue.

M. DEMPSEY: Je ne crois pas, monsieur le président, qu'on puisse préciser le rôle respectif de l'odorat, du goût et de la vue. Permettez-moi plutôt de me reporter à un cas concret, soit une charge de poisson. Lorsqu'un bateau revient à quai, l'inspecteur, grâce à sa formation, peut au premier coup d'oeil juger si la charge a été suffisamment recouverte de glace, et de façon générale, il n'a pas à se soucier tellement du poisson qui est emmagasiné depuis une à cinq journées; toutefois, il doit fixer son attention sur le poisson qui séjourne dans le bateau depuis sept, huit ou neuf jours.

A vrai dire la méthode d'inspection est vraiment difficile à expliquer. L'inspecteur doit juger à l'odeur. Il sent quelques poissons pour voir s'il ne s'en dégage pas une odeur fruitée ou sure; il cherche encore à voir si certains sujets ne présentent pas des yeux caves, des branchies congestionnées et autres parties malades. Tous ces détails sont examinés par l'inspecteur qui prend une décision fondée sur sa formation; il associe ces données à la qualité de la chair du poisson, d'après l'expérience qu'il a acquise grâce aux exercices comparatifs à des mesurations chimiques.

M. CLARK: Pour le bénéfice du Comité, permettez-moi de vous signaler certaines mesures que nous avons prises en vue d'aider le pêcheur. Nous avons notamment rédigé une série de brochures à l'intention des pêcheurs. Ces brochures font l'objet d'une large diffusion. Elles traitent de la manutention du poisson à bord, de manière à protéger la qualité du produit. Des clichés indiquent la bonne et la mauvaise manière de traiter le poisson. Une autre publication porte sur le poisson d'eau douce, c'est-à-dire, le poisson blanc des lacs intérieurs. Ainsi que je vous l'ai dit, ces publications font l'objet d'une circulation considérable au sein des pêcheurs et des transformateurs du poisson, à titre de partie intégrante de notre programme d'éducation.

En plus, nous faisons circuler des bandes de projection fixe, que le ministre a mentionnées plus tôt et que nous sommes prêts à vous montrer.

M. ANDERSON: Au sujet de l'inspection du poisson après sa transformation en filets, me dira-t-on si les inspecteurs examinent les filets eux-mêmes ou si ce travail est accompli par un employé de l'usine? Avant que les filets ne soient expédiés sur le marché, j'entends.

M. CLARK: Cette inspection est accomplie par les fonctionnaires du ministère fédéral des Pêcheries.

M. ANDERSON: Je suis très au courant de l'état de choses qu'on a signalé précédemment ici. Dans ma propre région cet état de choses n'est pas satisfaisant du tout. J'aimerais traiter de l'affaire personnellement avec M. Dempsey.

M. CARTER: Etant donné que le sel joue un rôle si important dans le traitement du poisson, de quelle protection bénéficie-t-on à cet égard à Terre-Neuve en particulier? Est-ce qu'on y inspecte le sel? Applique-t-on des normes bien déterminées au sel?

M. CLARK: Pas de la part du gouvernement fédéral. Toutefois, le gouvernement provincial de Terre-Neuve a établi une loi qu'il est sur le point de mettre en vigueur, autant que je sache, prévoyant diverses exigences bien précises au sujet du sel devant être importé dans la province afin de saumurer le poisson. Ce gouvernement nous a demandé de collaborer avec lui dans la détermination de la qualité du sel et l'inspection du sel lui-même d'après les normes qu'il a établies dans le règlement qu'il se propose d'édicter. Je puis ajouter que nous avons, à la demande de l'industrie de la pêche, analysé pendant des années le sel dans nos propres laboratoires pour le compte de divers importateurs et usagers du sel.

M. CARTER: Vu que le gouvernement fédéral a établi des normes à l'égard du poisson frais et de la qualité du poisson frais, en a-t-on créés de semblables pour le poisson salé? Par exemple, il y a le poisson légèrement salé et le poisson fortement salé au sujet desquels il existe beaucoup de confusion; il y a également le poisson mariné à l'égard duquel l'uniformité fait beaucoup défaut chez les transformateurs. A-t-on mis

au point des normes déterminées aux fins de distinguer le poisson légèrement salé du poisson fortement salé?

M. CLARK: Monsieur le président, nous avons travaillé de concert avec l'industrie de la pêche à mettre au point des normes à l'égard de ces produits. Certains progrès ont été accomplis. Des normes visant le poisson fortement salé sont appliquées depuis plusieurs années non seulement par suite de l'expérience que nous avons acquise mais aussi de l'expérience qu'a acquise l'industrie de la pêche elle-même. Il en va de même du poisson légèrement salé; dans ce dernier cas, toutefois, nous n'avons pas été en mesure de déterminer d'accord avec l'industrie quelles devraient être les normes. Toutefois nous nous attendons à rencontrer plus souvent les intéressés dans un avenir rapproché en vue d'en arriver à un accord plus satisfaisant.

M. CARTER: A-t-on cherché à déterminer la hauteur maximum qu'il convient d'assigner aux amas de poisson? Sans doute vous rendez-vous compte des difficultés qui surgissent à cet égard. Un maximum doit être fixé, qu'il ne serait pas prudent de dépasser, en égard au poids.

M. CLARK: De nombreux travaux ont été effectués dans ce sens à la suite desquels nous sommes arrivés à la solution du problème. Le résultat a été porté à la connaissance des pêcheurs et des producteurs de poisson salé. Certains d'entre eux ont trouvé cette norme avantageuse, tandis que d'autres continuent d'appliquer les anciennes méthodes auxquelles ils recourent depuis de nombreuses années. Ici encore c'est, à mon avis, une question d'éducation.

M. TUCKER: Monsieur Clark, vous avez parlé de la diffusion de brochures; auriez-vous l'obligeance de nous dire de quelle manière ces publications sont distribuées parmi les pêcheurs, car je partage l'avis de ceux qui ont insisté précédemment sur l'importance qu'il y a d'amener le pêcheur à se rendre compte que le poisson est un article de consommation qu'il convient de traiter comme tel. A mon sens, on ne saurait trop insister sur ce point. J'estime également, que le ministère fédéral des Pêcheries devrait s'efforcer, lorsque c'est possible, de signaler ce point aux pêcheurs particulièrement au cours de l'hiver, par le truchement de la radio et de la télévision. J'aimerais donc savoir comment ces publications sont distribuées.

M. CLARK: Nous les expédions à nos bureaux régionaux qui, à leur tour, les transmettent au fonctionnaire local des pêches qui se charge de les distribuer aux pêcheurs. Nous faisons en sorte d'assurer à ces brochures une diffusion aussi grande que possible. Nous en approvisionnons les fonctionnaires des pêches de chaque localité qui les distribuent dans leur champ d'action respectif.

M. TUCKER: Je suis très heureux d'apprendre que la question du triage fait l'objet d'un examen attentif car je sais que dans certains cas le classificateur s'efforce d'accomplir honnêtement ses fonctions. Il refuse tout poisson ramolli ou insuffisamment séché, mais alors les pêcheurs transportent leur poisson dans une autre localité où ils en disposent sans difficulté. Pour moi, cela nuit à la production du poisson de bonne qualité, puisque si le pêcheur ne peut le vendre à telle personne il peut s'adresser à un autre acheteur qui l'accepte.

M. McWILLIAM: Les publications dont vous avez parlé sont-elles imprimées dans les deux langues?

M. CLARK: Oui.

M. TUCKER: Quelle est la valeur globale des exportations de poisson salé?

M. CLARK: Je crois que nous avons cette précision dans nos notes; nous allons tenter de la retracer.

M. PICKERSGILL: Je crois que le Ministre du Commerce nous a dit hier que cette valeur s'était élevée à 32 millions de dollars l'an dernier; je me trompe peut-être, mais je crois que c'est à peu près le chiffre qui nous a été fourni.

M. CARTER: Je croyais que cette valeur globale s'était élevée à \$132,500,000.

M. PICKERSGILL: Ce dernier chiffre vise l'ensemble des exportations de poisson mais je crois que les exportations de poisson salé se sont élevées à 32 millions de dollars.

M. ROBICHAUD: Leur valeur commerciale est encore plus élevée.

M. CARTER: Je voudrais en revenir à la question de l'éducation des pêcheurs. Le pêcheur est le plus important élément de tout ce programme car s'il ne joue pas son rôle personne ne peut le remplir à sa place. A-t-on tourné des films sur le gaspillage du poisson dans lesquels serait indiqué l'état véritable du poisson lorsqu'il arrive aux marchés? Nos pêcheurs ne pensent qu'en fonction du poisson qu'ils voient et, à mon avis, ils n'ont pas la moindre idée de l'état dans lequel se trouve ce produit lorsqu'il parvient au consommateur. Mais si des films sur le sujet étaient mis à leur disposition, je crois qu'ils seraient persuadés de la nécessité qu'il y a de prendre tous les soins voulus. Ces films pourraient également indiquer les causes des diverses avaries que peut subir le poisson.

M. CLARK: Il sera plus facile de répondre à cette question après que vous aurez vu les bandes cinématographiques dont on vous a parlé. Ces bandes sont celles que nous montrons l'hiver aux pêcheurs des diverses localités chaque fois que nous le pouvons.

M. CARTER: Je n'ai jamais entendu dire que des projections de cette sorte avaient lieu dans ma circonscription.

M. TUCKER: Moi non plus.

M. MACLEAN (Queens): Nous allons vous faire voir quelques-unes de ces bandes de projection. En fait, nous nous efforçons constamment d'en faire l'objet de la plus large diffusion possible. Mais s'il existe des secteurs où la circulation de ces bandes est insuffisante, nous allons faire notre possible pour nous assurer qu'elles seront montrées au plus grand nombre de pêcheurs possible.

M. CARTER: La plupart de nos villages de pêcheurs ne sont pas pourvus d'électricité. En conséquence, le succès de votre campagne dépendra pour une grande part du genre de matériel employé, et si vous disposez d'un matériel à piles vous pourrez projeter vos films partout.

M. CLARK: C'est là un des problèmes techniques particulier à quelques-unes des régions éloignées, mais nous avons des projecteurs fonctionnant à piles pour surmonter cette difficulté.

M. WEBSTER: M. Dempsey a déclaré que les inspecteurs appréciaient le poisson à l'odeur, à la couleur, à l'aspect de leur chair, et le reste. Que se passe-t-il dans le cas de la morue ou de tout autre poisson capturé depuis trois à cinq jours?

M. LEGERE: Il est conservé dans la glace.

M. WEBSTER: Lorsque l'inspecteur n'approuve pas une certaine quantité de poissons, ce poisson finit-il quand même par atteindre le marché en tant qu'aliment?

M. DEMPSEY: A l'heure actuelle, l'inspection du poisson frais et du poisson congelé sur les côtes Ouest et Est n'est que facultative. L'inspecteur rend son jugement sur la qualité du poisson et je dois dire que dans plus de 90 p. 100 des cas l'exploitant d'usine admet ce jugement, et le poisson déclaré impropre à la transformation sert à fabriquer de la farine de poisson. Toutefois, monsieur le président, il s'agit d'une inspection facultative et présentement le propriétaire d'une usine n'est pas tenu d'admettre l'appréciation de l'inspecteur.

M. CARTER: M. Dempsey vient de signaler un point au sujet duquel le gouvernement devrait prendre des mesures. Ce système d'inspection facultative laisse les pêcheurs complètement à la merci de l'exploitant d'usine. Certains pêcheurs se sont plaints à moi de ce qu'ils pouvaient apporter du bon poisson à une usine et que, pour une raison ou pour une autre, l'exploitant écartait une partie de ce poisson pour l'acheminer à l'usine de farine de poisson. De la sorte le pêcheur ne reçoit pas d'argent pour telle partie de sa livraison.

M. HOWARD: Le retourne-t-il de nouveau?

M. CARTER: Non. Le pêcheur n'est payé que pour le poisson acheminé à l'usine de transformation. Le pêcheur doit payer tous les frais généraux alors qu'une partie de son poisson va à l'usine de farine. L'exploitant en tire ainsi un bénéfice très élevé, contrairement aux pêcheurs qui ne réalisent aucun profit. On devrait appliquer certaines mesures de protection quelque part pour le pêcheur.

M. MACLEAN (Queens): Si Je comprends bien, monsieur le président, il s'agit de l'autre côté de la médaille. On parle ici du poisson de première qualité dont le transformateur choisit de faire de la farine.

M. CARTER: Précisément. Personne ne saurait trouver à dire dans le cas du poisson impropre à la consommation qu'on achemine à l'usine de farine, mais il y a certainement lieu de s'objecter lorsque du poisson de bonne qualité est acheminé à l'usine de farine.

M. LEGERE: Il me semble que l'exploitant en question se porte préjudice à lui-même. A mon avis, plus il peut transformer de poisson et en vendre, plus il fait d'argent. S'il s'agit de la manière que vous avez signalée il me paraît travailler contre ses propres intérêts.

M. CARTER: S'il obtient son poisson de façon gratuite, il peut réaliser plus de bénéfice en faisant de la farine plutôt qu'en en prélevant des filets.

M. LEGERE: Dans ce cas, que le pêcheur rapporte son poisson en se disant: "je ne te le donne pas".

M. PICKERSGILL: La question présente un aspect beaucoup plus important que celui que M. Carter a soulevé. Il est assez horrifiant de penser, d'après ce que M. Dempsey a déclaré, que 10 p. 100 des manufacturiers de filets ne sont pas disposés à admettre le présent système d'inspection volontaire, compromettant ainsi le marché pour tous les pêcheurs. On n'ignore pas ce qui s'est produit aux Etats-Unis il y a un an ou deux lorsqu'une certaine quantité de mauvais poisson canadien a été vendu aux Etats-Unis; cette transaction a nui à la réputation de l'industrie de la pêche du Canada tout entier. A mon sens il serait souhaitable

que le ministère des Pêcheries consulte le ministère de la justice afin de déterminer s'il existe des limites de juridiction pour le Parlement dans ce domaine et, dans le cas de la négative, que le ministre consente à examiner avec soin l'opportunité de présenter, lors de la prochaine session, un projet de dispositions obligatoires. Une proposition dans ce sens a peut-être déjà été présentée mais dans le cas contraire, je suis d'avis qu'il conviendrait de demander au ministère d'étudier cette question. En temps que produit agricole le blé ressortit à la compétence du Parlement tout en faisant l'objet de lois provinciales. Il relève entièrement de la juridiction du gouvernement fédéral. Je trouve donc curieux que la transformation du poisson ne relève pas de la même compétence législative.

M. MACLEAN (Queens): Monsieur le président, c'est là un sujet dont nous nous soucions beaucoup et à l'égard duquel nous faisons le plus de diligence possible. Au cas où on aurait mal compris l'état de la question, je dois dire que nous disposons de l'autorité voulue pour instituer l'inspection volontaire des filets congelés et frais et que nous instituerons aussi rapidement que possible pareille inspection dès que nous aurons à notre disposition le personnel et les facilités voulus. Ce programme est en marche et nous espérons qu'il sera réalisé dans un avenir très rapproché de manière que les 10 p. 100 ou moins,—10 p. 100 est peut-être une estimation un peu forcée,—mais quel qu'en soit le chiffre, les réfractaires seront mis au pas des producteurs consciencieux qui acceptent déjà notre système d'inspection.

M. PICKERSGILL: Je regretterais que le ministre croie que je veuille formuler la moindre critique à l'égard de son ministère. Au contraire j'ai beaucoup d'admiration pour le ministère des Pêcheries qui, à mon sens, accomplit un travail magnifique. Ce que nous souhaitons tous indépendamment de notre affiliation politique s'est de renforcer quelque peu les pouvoirs du ministère.

M. CARTER: Afin d'éviter tout malentendu, permettez-moi de déclarer que quel que soit le service d'inspection dont jouit mon district présentement, ce service se limite au poisson transformé ou à la transformation même du poisson. L'inspection ne vise pas le poisson au moment où il est retiré du bateau et, à mon sens, c'est à ce stade-là que tout bon service d'inspection devrait commencer.

M. MACLEAN (Queens): Je comprends votre point de vue monsieur Carter; néanmoins notre responsabilité ou notre compétence nous oblige seulement à nous assurer que les produits du poisson livrés sur les marchés provinciaux et internationaux sont de la qualité requise.

M. PICKERSGILL: C'est là le point. Je souhaiterais que le ministre des Pêcheries confère avec celui de la Justice afin de déterminer si on n'a pas eu une conception restrictive de la compétence parlementaire possible à cet égard. Je ne sais si le président partage ou non mes vues à ce sujet mais à mon sens c'est un cas où nous souhaiterions voir la juridiction fédérale s'étendre le plus possible.

M. HOWARD: Il est un crédit au sujet duquel je puis aussi bien poser une question à présent, bien que ma question serait peut-être plus à-propos dans le cadre des crédits intéressant le service de la consommation.

J'ai fait parvenir à M. Dempsey il y a quelque temps une page extraite du journal des pêcheurs et je crois savoir que le syndicat des pêcheurs et des travailleurs unis a également adressé au ministère des Pêcheries l'étiquette même de la boîte de conserve dont je veux parler. Cette étiquette

a trait dans le présent cas à la farine de crab préparée et mise en conserve au Japon; en outre les mots "produit du Japon", qui sont censés figurer sur l'étiquette même apparaissent en fait au-dessous de l'étiquette, imprimée à même le métal. En ce qui me concerne on m'a répondu que ce cas était à l'étude.

M. MACLEAN (Queens): Il s'agit d'un cas où certaine quantité de farine de crabe a été importée du Japon. L'expression "fabriqué au Japon" ou "produit du Japon" y est parfois recouverte en raison de la manière dont l'étiquette est appliquée. Il semble que ce soit là le résultat d'une défectuosité mécanique de la machine qui fixe l'étiquette à la boîte de conserve. Lorsque l'impression n'était pas suffisamment distincte ou visible on a apposé une nouvelle étiquette. Or tout intéressé doit satisfaire à chaque exigence avant de mettre son produit en vente, et dans le présent cas on a paré à l'anomalie.

Me permettriez-vous d'ajouter une observation au sujet de l'inspection du poisson qui, à mon avis, intéresserait le Comité. Il y a quelques années, la province de Québec a pris à sa charge, en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement fédéral, l'inspection du poisson dans le Québec étant donné qu'à cette époque le poisson québécois n'était pas vendu en grandes quantités sur les marchés interprovinciaux ou internationaux.

A l'heure qu'il est, nous avons entamé des négociations avec cette province aux fins de reprendre à notre charge cette inspection qui, en fait, relève de notre compétence. Le travail est en train et les autorités du Québec font montre de beaucoup de collaboration. Nous sommes en voie d'intégrer les employés du service québécois d'inspection à nos propres services. C'est là un pas de plus dans la voie de la normalisation de l'inspection du poisson à travers le pays et un prélude à l'inspection obligatoire, en sorte que nous serons en mesure d'appliquer à tout le Canada des normes d'inspection uniformes.

M. CARTER: Le ministre estime-t-il que c'est là une question relevant de la juridiction provinciale ou qui dépasse cette juridiction, j'entends la question d'une inspection fédérale du poisson à travers tout le pays? Pour des raisons économiques ou géographiques, je me demande si en raison du manque de personnel pareille inspection serait possible? Ne pourrait-on pas conclure une entente avec les provinces en vertu de laquelle les fonctionnaires des pêches pourraient agir sur place comme tribunal d'appel dans les cas où les pêcheurs n'estiment pas être traités convenablement, c'est-à-dire dans les cas où à leur avis le poisson qu'ils offrent au manufacturier serait acceptable et où ils ne sont payés que pour du poisson transformé en farine?

M. CLARK: Il se peut qu'un point de droit se pose à cet égard, mais à mon avis la question est assez claire du point de vue juridique dans le cas des produits destinés aux marchés interprovinciaux ou aux marchés d'exportation, qui lui relèvent nettement de notre autorité.

Par contre, si le poisson doit être vendu au sein de la province, l'inspection de ce poisson ne ressortit pas à la compétence fédérale. A mon sens, le problème ne m'apparaît pas tellement aigu. C'est là un élément de notre système d'inspection, et une partie de notre programme.

M. CARTER: Ce programme est-il en voie de réalisation? Y travaillez-vous?

M. CLARK: Oui.

Les crédits 137 et 138 sont approuvés.

139. Fonctionnement et entretien	\$1,178,300
140. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	\$ 221,580

M. McWILLIAM: Pourrait-on nous indiquer les grandes lignes du programme de resemencement des Bancs d'huîtres?

M. MACLEAN (Queens): Pour l'information des membres du Comité qui ne viennent pas des Maritimes, permettez-moi de vous faire remarquer à titre de déclaration d'ordre très général qu'une maladie à virus a attaqué les huîtres de l'Ile du Prince-Edouard et qu'à la suite de recherches effectuées par l'Office technique et scientifique on a conclu que des lignées d'huîtres se sont développées qui résistaient à la maladie, en sorte que les gisements huîtriers se sont régénérés d'eux-même au cours d'un certain nombre d'années. Mais cette maladie a atteint d'autres bancs d'huîtres.

On a dû tout d'abord procéder à des expériences afin de déterminer s'il s'agissait de la même maladie que celle qui avait atteint les huîtres de l'Ile du Prince-Edouard et si les huîtres de l'Ile du Prince-Edouard résistaient à cette dernière maladie. Or nous avons constaté qu'elles y résistaient. En conséquence, cette sorte d'huîtres résistant à la maladie a été transplantée dans les parties affectées de sorte que les gisements huîtriers se régénéreront en aussi peu de temps que possible. A supposer que nous ne fussions pas intervenus la nature aurait probablement mis quelque 25 ans à régler le problème; toutefois, par la transplantation d'huîtres résistant à la maladie dans ces régions, nous espérons abréger la période de régénération à cinq années environ.

M. McWILLIAM: La mise en oeuvre de votre programme est-elle beaucoup avancées?

M. MACLEAN (Queens): Oui.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, au sujet de ce service qui s'occupe de l'expansion de la pisciculture, j'aurais une question à poser visant l'expansion, question qui intéresse peut-être l'Office technique et scientifique des pêches. Je me demande si c'est le bon moment de la formuler? Il s'agit des déchets de poissons.

Chacun sait que dans les régions où l'on pratique la pêche de fond en gros, une forte proportion de viscères de poisson est rejeté à la mer. Or ces viscères possèdent certainement une valeur nutritive sinon pour les humains du moins pour d'autres êtres vivants.

Dans ma propre circonscription électorale on produit annuellement dans un secteur très restreint environ 60 millions de livres de poisson de fond qui est livré au cours d'une période de cinq à six mois, soit de mai à novembre. Au sujet de cette production, la quantité de viscères rejetés à la mer par les pêcheurs atteint environ 15 à 18 millions de livres. On n'ignore pas que les filets frais ne représentant que le tiers de la quantité totale de poisson frais, même après que 25 p. 100 ont été rejetés à la mer comme déchet. Le ministère a-t-il effectué des recherches en vue de déterminer s'il ne serait pas possible d'utiliser ces déchets? J'entends par là qu'il serait peut-être opportun que le ministère examine la possibilité de construire à ses frais une usine d'essais au sein d'une région où la production est suffisamment élevée pour motiver l'aménagement d'une telle usine et la réalisation de pareilles recherches.

Je songe à une usine où tous les déchets de poisson pourraient être utilisés. A supposer que l'utilisation de ces déchets se révélerait pratique, de petites usines pourraient être aménagées dans d'autres régions et l'usine d'essais initiale pourrait être vendue à l'industrie de la pêche après dépréciation; elle pourrait être achetée par l'industrie. Pareille usine-pilote permettrait de déterminer la possibilité d'aménager de plus petites usines dans d'autres régions, à supposer que l'expérience se révélerait satisfaisante.

M. MACLEAN (Queens): Je puis dès à présent vous fournir une brève réponse. Cette question pourrait être examinée plus à fond à l'occasion du crédit concernant l'Office technique et scientifique des pêches. Toutefois de nombreuses recherches très prometteuses s'effectuent dans ce domaine, je ne crois pas qu'il soit exagéré de l'affirmer. Nous avons déjà produit à titre d'essai dans une petite usine-pilote de la farine de poisson, notamment, qui peut-être incorporée à divers types d'aliments. Cette farine de poisson est fabriquée à partir de déchets de poisson et renferme une forte proportion de protéines et d'éléments chimiques assimilables. Elle peut servir à enrichir d'autres types d'aliments et à accroître la teneur en protéines du pain et autres produits de consommation semblables.

M. ROBICHAUD: Lorsque nous en serons à l'étude du crédit approprié un fonctionnaire de l'Office technique et scientifique des pêches pourrait-il nous fournir un exposé complet de la question?

M. MACLEAN (Queens): Oui.

Les crédits 139 et 140 sont approuvés.

M. MACLEAN (Queens): J'aurais une brève annonce à vous faire.

Au sein de notre service de la consommation, nous comptons une section qui s'efforce de pousser les Canadiens à consommer plus de poisson en toute occasion, et dans le cadre de cette section nous dirigeons des cuisines d'essais dans diverses parties du pays. L'une d'elles fonctionne dans l'immeuble de l'ouest à Ottawa. Je souhaiterais que les membres du Comité y viennent luncher au poisson dans une semaine à une heure de l'après-midi, si cela leur convient.

(Assentiment)

Le PRÉSIDENT: La semaine prochaine, nous tiendrons nos réunions mardi, jeudi et vendredi, de 9 h. 30 à 11 h. 30.

M. ROBICHAUD: Sauf le vendredi.

Le PRÉSIDENT: Sauf le vendredi.

CHAMBRE DES COMMUNES
Première session de la vingt-quatrième législature
1958

COMITE PERMANENT
DE LA
MARINE ET DES PECHERIES

Président: M. ROLAND L. ENGLISH

PROCES-VERBAUX ET TEMOIGNAGES
Fascicule 5

Prévisions de dépenses du ministère des Pêcheries
Pour l'année financière 1958-1959

SEANCE DU MARDI 22 JUILLET 1958

TEMOINS:

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; M. G. R. Clark,
sous-ministre; M. J. L. Kask, Ph. D., président de l'Office technique
et scientifique des pêches, ministère des Pêcheries.

COMITE PERMANENT
DE LA
MARINE ET DES PECHERIES

Président: M. Roland L. English

Vice-Président: M. A. De B. McPhillips

MM.

Anderson	Howard	Murphy
Batten	Keays	Noble
Bourget	Legere	O'Leary
Brown (<i>Vancouver- Kingsway</i>)	Macdonald (<i>Kings</i>)	Phillips
Carter	MacLellan	Pickersgill
Crouse	Matthews	Richard (<i>Kamouraska</i>)
Danforth	McGrath	Robichaud
Drysdale	McQuillan	Speakman
Gillet	McWilliam	Stefanson
Granger	Michaud	Stewart
	Morris	Tucker
		Webster—35

Secrétaire du Comité:

A. Plouffe.

PROCES-VERBAL

MARDI 22 juillet 1958.

(6)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit à 9 heures et demie du matin sous la présidence de M. Roland L. English.

Présents: MM. Anderson, Batten, Browne (*Vancouver-Kingsway*), Carter, Danforth, Drysdale, English, Howard, Keays, Legere, Macdonald (*Kings*), MacLellan, Matthews, McGrath, McQuillan, McWilliam, Noble, O'Leary, Pickersgill, Robichaud, Stefanson, Stewart, Tucker. (23)

Aussi présents: L'hon. J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; MM. G. R. Clark, sous-ministre; J. J. Lamb, directeur du Service administratif; W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; I. S. McArthur, président de l'Office des prix des produits de la pêche; J. L. Kask, Ph.D., président de l'Office technique et scientifique des pêches; O. C. Young, vice-président de l'Office technique et scientifique des pêches; T. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; Wm. M. Sprules, Ph.D., adjoint spécial du sous-ministre; J. G. Carton, avocat du ministère; R. Hart et W. A. Abbott, du Service administratif; L. Moren, de l'Office technique et scientifique des pêches; W. Carr, Ph.D., du Service de l'économique.

Le Comité continue l'étude des prévisions de dépenses du ministère des Pêcheries

Avant que les délibérations commencent, le président remercie le ministre et le sous-ministre de la projection de films qui a eu lieu vendredi dernier.

Les crédits 151, 152 et 153 du budget principal des dépenses, ainsi que le crédit 565 du budget supplémentaire, afférents à l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, sont mis en délibération.

M. Clark dépose des exemplaires des publications du ministère qui ont été distribuées aux membres du Comité. En voici la liste:

1. Le saumon canadien de l'Atlantique
2. La pêche du homard au Canada
3. Canada's Pacific Salmon
4. The Canadian Fish Culturist
5. Recettes de poisson du Canada
6. Le poisson canadien, source d'économie et de variété
7. Ministère des Pêcheries, 27^e rapport annuel
8. Recettes faciles de poisson au gratin
9. Plats de poisson — Recettes choisies
10. Du poisson pour les réceptions
11. Salades de poisson pour toute l'année

12. Feuilles de renseignements sur la pêche
13. Les délicieux poissons d'eau douce (1955). (En couleurs)
14. Les délicieux poissons d'eau douce. (Noir et blanc)
15. Manutention du poisson à bord des bateaux côtiers pour obtenir un produit de qualité
16. Manutention du poisson à bord des chalutiers en mer pour obtenir un produit de qualité
17. L'océanographie, science de la mer
18. Océans de délices
19. Oven Cookery of Fish
20. De la seine aux casiers
21. Douze recettes pour la cuisson du poisson en grandes quantités
22. Science in Fisheries
23. Trade News
24. Comment varier les mets de morue
25. L'art de cuire le poisson (1955)
26. L'art de cuire le poisson.

Le ministre dit quelques mots des fonctions et des attributions de l'Office technique et scientifique des pêches, et le président de cet organisme, M. J. L. Kask est appelé et interrogé.

Le ministre est assisté de MM. G. R. Clark et J. J. Lamb.

Les crédits 151, 152 et 153 du budget principal des dépenses, ainsi que le crédit 565 du budget supplémentaire, sont approuvés.

Sont aussi approuvés les crédits 556, 557, 558 et 559 du budget supplémentaire, qui ont déjà été étudiés lors de l'examen des crédits 134 à 140, le jeudi 17 juillet.

A onze heures moins le quart, le ministre quitte la salle pour se rendre à une réunion du cabinet.

Répondant à une question posée antérieurement, le sous-ministre consigne au compte rendu quelques données statistiques relatives aux exportations de maquereau et d'encornet.

M. Robichaud fait l'éloge du travail accompli par l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, et M. Kask est salué par des applaudissements.

Le Comité passe ensuite à l'examen des crédits 141, 142 et 143 du budget principal des dépenses et du crédit 560 du budget supplémentaire (Consommation, etc.), lesquels sont approuvés.

A 11 h. 40 du matin, le Comité s'ajourne au jeudi 24 juillet, à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Antonio Plouffe.

TEMOIGNAGES

MARDI 22 juillet 1958,

9 heures et demie du matin.

Le PRESIDENT: Bonjour, messieurs. Puisque nous sommes maintenant en nombre, nous pouvons commencer.

Etant donné que M. Kask, président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada, doit s'absenter de la ville pendant une semaine, je serais très heureux si vous vouliez, d'un commun accord, passer à l'étude des articles 151, 152 et 153, afférents à l'Office.

Je tiens aussi à remercier l'honorable ministre des Pêcheries du film très intéressant qu'il a eu l'amabilité de nous faire voir vendredi dernier.

Nous avons également une liste des publications qui ont été distribuées aux membres du Comité et j'en remercie sincèrement le sous-ministre, M. Clark. La liste figurera au procès-verbal. Nous abordons maintenant l'étude des crédits 151, 152 et 153.

L'hon. J. ANGUS MACLEAN (*ministre des Pêcheries*): Je propose, monsieur le président, d'inclure également dans ce groupe un crédit supplémentaire qui a trait à l'Office technique.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, avant que nous passions aux questions, il serait peut-être opportun que M. Kask nous donne un aperçu des travaux qu'accomplit l'Office technique et scientifique des pêches du Canada. Il pourrait faire une déclaration d'ordre général et peut-être répondre en même temps à une question que j'ai posée, lors de la dernière réunion, à l'égard des recherches qui ont été faites en vue d'utiliser les déchets de poisson qui sont mis au rebut. Comme je l'ai déjà dit, on jette de 15 à 20 p. 100 des poissons de fond et peut-être plus, — c'est-à-dire de 15 à 20 p. 100 du poids. Ces déchets possèdent une grande valeur nutritive et, sauf erreur, l'Office technique a beaucoup travaillé afin de trouver une façon de les utiliser.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, si M. Robichaud le veut bien, je pourrais peut-être faire quelques remarques d'ordre général, puis, avec l'assentiment des membres du Comité, M. Kask pourra donner un exposé plus détaillé des travaux de l'Office technique et scientifique des pêches.

A mon sens, les travaux et l'organisation de cet office ont un caractère suffisamment unique pour motiver cette façon de procéder. En guise d'explication générale, je dois dire tout d'abord que le ministère des Pêcheries, — on peut l'appeler ainsi, — dont je dois rendre compte des divers services à la Chambre des communes, comprend le département proprement dit et la division scientifique du ministère, qui a été instituée en vertu d'une mesure spéciale du Parlement, la Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries. Le conseil se compose d'au plus dix-huit membres et d'un président. Les membres ne sont pas rémunérés, mais on leur rembourse les dépenses occasionnées par les services qu'ils rendent; la plupart doivent être des hommes de science. Dans leur domaine respectif, ce sont des

hommes éminents qui viennent des universités, des diverses institutions de recherches du pays et, dans certains cas, du ministère même des Pêcheries. Les autres membres du conseil sont des fonctionnaires du ministère et des chefs de l'industrie de la pêche. Le président, M. Kask, assis à ma droite, occupe un emploi continu. Je crois l'avoir déjà présenté au Comité. Il relève directement du ministre, tandis que l'Office technique est chargé de faire presque toutes les recherches dans le domaine fédéral des pêcheries.

Les recherches comprennent trois principaux champs d'activité: la biologie, qui consiste, comme son nom l'indique, dans l'étude des poissons et des autres créatures de la mer, leur taux de reproduction, leur épuisement, leur croissance et le reste. Ces travaux se font à Nanaïmo, à London (Ontario), à Saint-Andrews (Nouveau-Brunswick) et à Saint-Jean (Terre-Neuve). Le deuxième domaine est l'océanographie qui, bien entendu, comprend l'étude de l'océan proprement dit, de son climat, de ses courants, de ses températures, de sa capacité de production et le reste. Il ne faut pas oublier que l'océanographie intéresse non seulement le ministère des Pêcheries, mais aussi la navigation, la défense, la météorologie et le reste. Par conséquent, dans ce domaine, l'Office technique et scientifique travaille pour notre compte, en collaboration avec d'autres services de l'Etat, afin de régler des problèmes qui les intéressent tout particulièrement. Les travaux d'océanographie se poursuivent à Nanaïmo, sur la côte du Pacifique, et à Saint-Andrews (Nouveau-Brunswick), sur le littoral oriental.

Le troisième domaine des recherches est la technologie, qui comprend des études concernant la conservation et la transformation du poisson et l'utilisation des sous-produits. La question de M. Robichaud avait trait à ce problème particulier et M. Kask sera très heureux, j'en suis sûr, de faire des commentaires à ce sujet. Ces recherches se font surtout à Vancouver (Colombie-Britannique), à Grande-Rivière (Québec) et à Halifax (Nouvelle-Ecosse). Il y a des unités de réalisation à London (Ontario) ainsi qu'à Saint-Jean (Terre-Neuve). L'Office compte en outre une unité de recherches de l'Arctique, qui s'occupe spécialement des problèmes relatifs à l'océan Arctique et dont le bureau principal se trouve à Montréal. Je pense que j'ai exposé la situation d'une manière très générale et je vais donc prier M. Kask de faire quelques commentaires et de répondre, en particulier, à la question de M. Robichaud.

M. J. L. KASK: (*président de l'Office technique et scientifique des pêches, ministère des Pêcheries*): Merci, monsieur le président. Honorables messieurs, dans le domaine de la technologie que M. Robichaud a mentionné en particulier, nous avons obtenu quantité de renseignements sur l'utilisation des déchets qu'on appelle miettes de poisson ou sous-produits de la pêche. Vous vous rappelez que déjà les pêcheurs pouvaient régler presque toutes leurs dépenses courantes grâce à l'huile qui provient du foie des poissons, à cause des puissantes vitamines naturelles que renferme cette huile. Cependant, les savants ont réalisé des progrès et découvert, à bien meilleur marché, des sources de vitamines synthétiques; il faut donc faire servir le foie à autre chose. Tous les foies sont jetés à la mer, à moins qu'on ne puisse les utiliser pour une fin bien précise. Nous avons essayé d'en faire ce que nous appelons le résidu du foie, ou un aliment nécessaire spécial. Cet aliment a été mis au point et le résidu contient un élément accessoire qui contribue à la croissance rapide des bestiaux et des poulets, ce qui a de nouveau donné au foie une certaine valeur. Un des grands défauts de toutes nos ressources piscicoles, c'est que nous ne pouvons promettre aux importantes compagnies qui fabriquent des

produits alimentaires pour la consommation animale et humaine, de leur fournir continuellement des approvisionnements suffisants. Comme vous le savez, la plupart des établissements de pêche sont disséminés sur de grandes distances le long du littoral; bien que, dans l'ensemble, la quantité de déchets soit assez grande, il en coûte tellement cher de les transporter dans un endroit central que, dans bien des cas, il est plus avantageux de s'en débarrasser que de les apporter au même endroit et de les transformer.

Nos hommes de science ont mis au point un autre produit, qu'on appelle farine de poisson; jusqu'ici seuls les déchets de poisson ont servi à sa fabrication. On appelle ainsi ce produit parce qu'il ressemble à de la farine. Blanc et inodore, il est formé presque complètement de protéines. Il peut servir et, de fait, il a été essayé comme aliment complémentaire; des quantités relativement faibles fourniraient à l'organisme les protéines animales requises. En fait de régime alimentaire, le monde a surtout besoin à l'heure actuelle de protéines animales; cest pourquoi on pourrait en faire la base de pain fortifiant, de gâteaux, de petits pâtés au riz à l'intention de l'extrême Orient et le reste. On peut le fabriquer à titre d'expérience, et c'est ce que nous avons fait. Il peut être ajouté aux gâteaux et nous en avons même déjà fait manger aux membres du présent Comité. On a reconnu qu'il s'agissait d'une source exceptionnelle de protéines animales presque pures. Nous n'avons encore pu abaisser les frais. Il faut maintenant procéder à des études d'ordre économique afin de trouver le moyen d'en fabriquer des quantités suffisantes, pour que les grands établissements alimentaires puissent compter sur une source constante. Les frais de fabrication sont encore assez élevés dans notre installation d'essai, mais c'est un projet qui offre des chances de succès. Je puis assurer à M. Robichaud que les poissons ne renferment rien que nous ne puissions utiliser d'une façon scientifique, mais il faut encore trouver des solutions à de nombreux problèmes d'ordre économique et industriel. Il va sans dire que l'un des plus importants consiste à transporter dans un endroit où il puisse servir la matière première qui est disséminée un peu partout.

M. ROBICHAUD: Vous avez dit qu'une exploitation économique requiert de fortes quantités et que vous n'avez pu jusqu'ici trouver des approvisionnements suffisants. Avez-vous une idée de la quantité de poisson frais qu'il faudrait pour exploiter une usine d'une façon économique? Je songe à la région du comté de Gloucester où, dans un rayon de vingt milles, on prend de 50 à 60 millions de livres de poisson de fond au cours d'une période de cinq mois. Je doute qu'on puisse trouver ailleurs sur le littoral de l'Atlantique une autre région où les prises soient aussi concentrées. Je me demandais si ce n'était pas l'endroit tout indiqué pour procéder à une expérience de grande envergure. La flottille de pêche y est déjà; nous avons de 50 à 70 chalutiers qui naviguent pendant cinq mois. Il y a des quantités suffisantes de poissons, qui sont débarqués à trois endroits différents sur une distance de vingt milles. A-t-on songé à la possibilité de se servir de cette région de la manière dont j'ai parlé?

M. MACLEAN (*Queens*): Si vous me permettez d'ajouter un mot, monsieur le président, je dois dire que c'est le Service de l'expansion industrielle du ministère qui est chargé de l'application industrielle de toute découverte scientifique. La proposition de M. Robichaud offre peut-être des possibilités, mais comme la dit M. Kask le problème est maintenant de nature économique. Cette question sera étudiée et, quoi qu'il en soit, elle peut être étudiée par le comité consultatif des pêches de l'Atlantique qui compte, comme on l'a déjà dit, des représentants des provinces aussi bien que du ministère. Je ne sais si cela répond à votre question, mais c'est un domaine qui offre des possibilités et elles seront examinées.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, j'ai abordé ce sujet aujourd'hui car lorsque nous étions à étudier le service de l'expansion industrielle, on m'a dit qu'il conviendrait davantage d'en parler quand nous en serions rendus aux crédits de l'Office technique et scientifique. Voici où je veux en venir, monsieur le président et monsieur le ministre: je serais heureux que le ministère étudie sérieusement l'application pratique des travaux faits dans ce domaine par l'Office technique. Comme je l'ai déjà dit, cette région du comté de Gloucester est certes l'une des plus productives du littoral Atlantique, surtout en ce qui concerne la prise du poisson frais. Il est plus pratique de procéder à une expérience de cette nature dans un endroit où l'on prend du poisson frais, car si le poisson est salé en mer, ainsi qu'il arrive dans certains cas, il est plus difficile de conserver les déchets. Je répète que la quantité y est suffisante; on y prend, dans l'espace de cinq mois, de 50 à 60 millions de livres de poisson de fond. Je prie donc le ministère de songer sérieusement à la possibilité d'appliquer les recherches d'une façon pratique dans cette région particulière.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, quand j'ai dit qu'il conviendrait mieux d'aborder cette question lors de l'examen des crédits de l'Office technique, tous comprendront, je pense, que je n'avais nullement l'intention d'essayer de clore la discussion à ce sujet, mais je voulais simplement signaler que les aspects scientifiques des travaux accomplis relèvent de l'Office technique. Je remercie M. Robichaud de ses propositions et je puis lui assurer qu'on étudiera la question avec soin, afin de découvrir les possibilités d'ordre économique. Comme il l'a fait remarquer, cette région de Gloucester est l'une des plus anciennes et des plus riches en poissons de fond, exception faite de certains endroits à Terre-Neuve. Terre-Neuve mise à part, elle compte parmi les plus anciennes pêcheries du Canada, dont l'histoire remonte même au seizième siècle. C'est une région des plus productives et puisque cette partie du pays produit surtout du poisson frais ou des filets is semble que ce soit peut-être l'endroit le plus approprié, ou du moins l'un des endroits les plus appropriés au Canada où l'on puisse exploiter ce domaine, si la chose est possible du point de vue économique.

M. CARTER: Je voudrais poser une question relative à cette farine dont M. Kask a parlé. Sauf erreur, il a dit que seuls les déchets de poisson servent à la fabrication de cette farine. Que donneraient cent livres de déchets, par exemple? Pourriez-vous nous en donner une idée?

M. KASK: Ce serait une faible quantité, car les déchets et les muscles de poisson contiennent beaucoup d'eau. Le rendement serait d'environ 5 à 10 p. 100.

M. CARTER: L'Office a-t-il fait des expériences afin de découvrir s'il y aurait avantage à combiner des protéines à la farine? Cela détruirait-il la capacité de conservation de la farine et savez-vous combien de farine vous pouvez mêler à cette protéine?

M. KASK: Ces expériences ont été faites, mais non pas par nous.

M. CARTER: Surtout par le ministère de l'Agriculture?

M. KASK: Par les fonctionnaires de l'Agriculture et du service des aliments, ainsi que par nos collègues du ministère des Pêcheries qui s'occupent des aliments fortifiants destinés aux hommes et aux animaux et dérivés des produits du poisson.

M. LEGERE: Monsieur le président, vous n'êtes pas sans savoir que nous n'avons pas d'huîtres en Nouvelle-Ecosse. Elles ne peuvent s'y développer et je me demande si lon fait des expériences afin de découvrir pourquoi elles ne poussent pas en Nouvelle-Ecosse?

M. KASK: Les huîtres sont des mollusques et dépendent, dans une large mesure, de la température de l'eau. Nous établissons la différence entre les huîtres, les clams et autres coquillages de cette nature en les appelant bivalves d'eau chaude, au lieu de bivalves d'eau froide. C'est que l'huître croît souvent dans l'eau froide, mais ne s'y reproduit pas et, dans bien des endroits où l'industrie huîtrière est actuellement exploitée sur un grand pied, surtout sur le littoral du Pacifique, il faut y importer les naissains. L'eau froide ne porte pas les huîtres à frayer. Si vous voulez établir l'ostréiculture dans une région d'eau froide, il faut, entre autres choses, y transporter les huîtres d'ensemencement.

M. LEGERE: Nous avons apporté du Nouveau-Brunswick trois sortes différentes, que nous avons ensemencées, mais nous n'avons jamais trouvé un coquillage.

M. KASK: Il ne faut pas oublier que l'océan est énormément vaste et que les coquillages s'y désagrègent plutôt rapidement; il n'est donc pas trop singulier qu'on n'y ait pas trouvé quelques mollusques, mais il était à prévoir que vos huîtres importées ne fraieraient point, si la température de l'eau est peu élevée.

M. LEGERE: Chez nous, on dit que les huîtres ne profitent pas en Nouvelle-Ecosse parce qu'elles ne se nourrissent pas à une certaine température; est-ce exact?

M. KASK: Si la température est assez basse, je pense que c'est exact. L'huître se nourrit en ingérant un jet d'eau d'où elle extrait de minuscules parcelles d'aliments. Tant que le phénomène de la vie se poursuit, l'huître se nourrit, mais si la température est trop basse, elle absorbe si peu d'aliments, et même pas du tout, qu'elle ne peut probablement croître ni vivre.

M. STEWART: Procède-t-on à des travaux scientifiques de nature industrielle à Saint-Andrews?

M. KASK: Oui, nous avons accompli de nombreux travaux de concert avec le service d'expansion industrielle du ministère. Ainsi, nous avons étudié la mise au point d'un pêcheur mécanique de clams. La pêche à la main détruit une grande quantité de jeunes coques et d'oeufs; c'est pourquoi nous essayons de mettre au point un appareil mécanique moins destructif et peut-être plus efficace pour la pêche aux coques. L'emploi en a été démontré dans plusieurs régions des provinces Maritimes et, à notre avis, grâce à l'aide qu'apportent nos collègues de l'expansion industrielle, ce sera plus tard la façon régulière de pêcher les clams.

M. STEWART: Monsieur Kask, je voudrais savoir le nombre de gens qui occupent ce genre d'emploi à Saint-Andrews, ainsi que les dépenses faites chaque année à cet égard.

M. McQUILLAN: A deux ou trois reprises, on a essayé d'apporter le homard sur le littoral du Pacifique. La dernière tentative date de quatre ou cinq ans. Pourriez-vous nous dire ce que vous pensez de toute preuve de succès ou d'échec complet en ce qui concerne cette expérience?

M. KASK: Monsieur le président, nous y avons mis du homard un peu à contre-cœur, car nous avions déjà acquis une grande expérience dans ce domaine. Ce n'est pas que les conditions étaient très mauvaises, mais nous considérons que les chances de succès étaient minimales. Nous avons transporté le homard à la demande de certains particuliers de Prince-Rupert et des environs, qui possédaient un espace clos où ils croyaient que la température serait propre à faire croître, vivre, frayer et reproduire le homard. Nous avons collaboré avec eux, à leurs propres frais bien entendu, en leur envoyant des homards. Les homards ont vécu pendant une certaine période, ce qui était à prévoir, mais l'expérience n'a pas remporté un succès complet. Ils ont pondu des oeufs, mais la pleine mer et le nombre d'oeufs... vous savez que le cycle évolutif du homard est extrêmement complexe. Les oeufs doivent être fertilisés, puis ils passent par deux ou trois phases d'embryons libres avant de devenir des homards. La plupart de ces larves ont été emportées dans la mer et n'ont pas vécu. Pourtant, l'expérience n'a pas été un échec complet, car je pense que les homards survivants sont devenus assez gros. Sauf erreur, on en a servi un à des fonctionnaires de l'Etat afin de démontrer que c'était une réussite raisonnable, mais on n'a pas jugé que la transplantation de homards avait été couronnée de succès.

M. McGRATH: M. Kask veut-il nous parler des recherches ou des enquêtes que le ministère a faites à l'égard de la valeur commerciale du capelan de Terre-Neuve?

M. KASK: Le capelan abonde dans cette région et forme un élément très important de l'alimentation des poissons plus gros. Depuis des années, nos savants tentent de trouver une meilleure utilisation du capelan. Toutefois, l'exploitation n'en est pas encore suffisante pour employer toutes les ressources.

M. McGRATH: Je tiens à dire, monsieur le président, que le capelan de Terre-Neuve ressemble beaucoup à l'éperlan. Il peut être congelé, emballé d'une façon attrayante et vendu. Il est bien semblable à l'éperlan. Je pense qu'il offre des possibilités et je me demande si le ministère des Pêcheries a fait des expériences afin de trouver s'il y aurait moyen de mettre le capelan en conserve.

M. MACLEAN: M. Clark pourrait peut-être dire un mot à ce sujet, monsieur le président.

M. G. R. CLARK (*sous-ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, si vous me permettez d'interrompre les délibérations pour parler du capelan, je dois dire que le ministère des Pêcheries ainsi que l'Office technique et scientifique des pêches du Canada songent à étudier les moyens d'utiliser l'énorme quantité de capelans qui se trouvent sur les côtes de Terre-Neuve. Nous partageons votre avis, monsieur et nous croyons qu'il serait possible de vendre le capelan comme poisson comestible. Nous sommes à faire une enquête à ce sujet.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, si je ne m'abuse, il y a un an environ, l'Office technique et scientifique des pêches éprouvait quelque difficulté à recruter des employés compétents, car il ne semblait pas y avoir beaucoup de carrières offertes aux spécialistes en matière de pêche. Je voudrais savoir ce qui s'est produit récemment à cet égard; les universités, surtout l'Université Memorial, ont-elles encouragé un plus grand nombre d'étudiants à pénétrer dans ce domaine?

Il me semble que, si l'Office technique et scientifique veut poursuivre le travail excellent qu'il a accompli par le passé, il devra recruter constamment des gens supérieurs. Sauf erreur, pendant quelques années, sans l'immigration nous aurions été en bien fâcheuse posture. Peut-être M. Kask pourrait-il dire quelques mots à cet égard.

M. KASK: Monsieur le président, à plusieurs reprises l'Office technique et scientifique a été très fortuné pour ce qui est du recrutement. Nous avons reçu des demandes relativement nombreuses à l'égard de certains de nos emplois spécialisés.

Comme l'a fait remarquer M. Pickersgill, nous éprouvons des difficultés dans diverses régions, ainsi qu'à l'égard de spécialités ou de disciplines particulières. C'est pourquoi, depuis quelques années, nous avons adopté deux façons de procéder en vue d'essayer de surmonter ces difficultés.

Tout d'abord, nous avons accordé des bourses d'études spéciales dans le domaine qui nous intéresse. Elles sont administrées par le Conseil national de recherches et elles font partie de son programme de bourses, mais les études sont spécialement orientées vers notre champ d'activité.

Grâce aux efforts que nous avons déployés à cet égard, pendant les trois années où ce programme a été en vigueur, nous avons recruté quatre étudiants qui ont obtenu des bourses afin de suivre des cours postsecondaires. Nous sommes très satisfaits de ce pourcentage plutôt élevé.

L'autre façon dont nous essayons d'obtenir, en prévision de l'avenir, ce que nous appelons des sujets pour notre personnel des recherches, surtout à l'Université Memorial de Terre-Neuve, c'est de détacher un de nos spécialistes des services mobiles afin qu'il collabore à l'enseignement dans la région en question. Nous comptons, à Terre-Neuve, des hommes de science très doués et, à notre avis, très compétents dans notre domaine. De cette région nous pouvons attirer des gens qui s'intéressent à la mer et aux produits de la mer.

Depuis une couple d'années, — c'est-à-dire un peu plus d'un an, — nous avons envoyé des employés de nos propres stations enseigner dans les universités et, en outre, nous attirons de nombreux élèves brillants des écoles secondaires. Nous espérons que, d'ici quatre ans, les résultats se feront sentir.

M. PICKERSGILL: J'ai une question à poser à cet égard, monsieur le président, mais je désire l'adresser au ministre plutôt qu'à M. Kask.

Sans doute le ministre a-t-il visité à Saint-Jean l'immeuble des pêcheries et je suppose qu'il n'en est pas plus fier que son prédécesseur. A-t-il réalisé des progrès, de concert avec le ministre des Travaux publics, dans l'élaboration des plans d'un nouvel immeuble à Saint-Jean? Il avouera, je pense, qu'on en a grand besoin.

M. MCLEAN: Monsieur le président, je conviens que nous avons certes besoin d'espace dans notre immeuble de Saint-Jean, à Terre-Neuve. Le ministère des Travaux publics et le nôtre étudiant, — peut-être le mot "étudiant" n'est-il pas tout à fait juste, — la question en ce moment.

L'honorable député doit savoir que le gouvernement fédéral a acheté cet immeuble à Saint-Jean, à l'intention de l'Office technique, lorsque Terre-Neuve a été admise au sein de la Confédération. Toutefois, un certain locataire en occupe encore une partie à titre temporaire, — ce locataire est le gouvernement provincial, — jusqu'à ce qu'il ait construit d'autres bâtiments pour y installer les services qui sont actuellement logés dans l'immeuble en question. La période temporaire dure depuis longtemps et ne paraît pas vouloir cesser. Nous espérons trouver une solution afin de faire servir tout l'immeuble actuel aux fins que visait le gouvernement fédéral et nous comptons également fournir ensuite un autre local, pour y loger le ministère des Pêcheries ainsi que l'Office technique et scientifique des pêches.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, en ce qui a trait aux bourses d'études, je pense que depuis trois ans les prévisions budgétaires comportent une affectation de \$25,000 par année. M. Kash pourrait-il nous expliquer la façon dont ce montant est affecté aux bourses? Quels diplômés peuvent les obtenir? Vous avez dit que ces derniers sont désignés par le Conseil national de recherches. S'agit-il de diplômés d'universités ou bien uniquement de ceux qui suivent des cours post-scolaires?

M. KASK: Monsieur le président, ce montant de \$25,000 est destiné presque uniquement aux diplômés qui suivent des cours post-scolaires. Il s'agit d'une bourse d'études spécialisées. Ce sont des gens qui étudient la chimie, par exemple, — nous voulons surtout des étudiants en biochimie; nous les encourageons à poursuivre leurs études dans des domaines qui touchent le nôtre, de façon qu'ils puissent posséder les qualités que nous exigeons quand ils auront terminé leurs cours post-scolaires. Les travaux relatifs à la pêche en matière de chimie et de physique, ainsi que la discipline connexe, sont plutôt spécialisés.

Les gens que nous avons à notre emploi et dont les études se rapprochent le plus de notre champ d'activité sont les spécialistes en agriculture. Nous avons également recruté parmi eux des diplômés, surtout versés en bactériologie proprement dite, en bactériologie agricole et autres sciences de cette nature. Nous essayons maintenant de favoriser la spécialisation dans les domaines qui nous intéressent particulièrement.

M. ROBICHAUD: Nous avons reçu ce matin un exemplaire de la brochure intitulée *Canada Lobster Fisheries*, (*La pêche du homard au Canada*) dont j'avais déjà pris connaissance. A mon avis, il convient de féliciter le ministère des Pêcheries de cette magnifique brochure qui contribue grandement à instruire les pêcheurs. Quand je dis "instruire", je veux parler du point de vue pratique.

Je conseille au ministère des Pêcheries de fournir un certain nombre d'exemplaires de cette brochure à toutes les écoles des endroits où l'on fait la pêche au homard. Sauf erreur, les inspecteurs des pêcheries en ont distribué un certain nombre d'exemplaires dans les régions qui s'adonnent à la pêche au homard. Une publication de cette nature aide beaucoup à renseigner les pêcheurs.

Elle pourrait également contribuer dans une large mesure à conserver les pêcheries de homard. Il convient aussi de féliciter l'auteur de la brochure, M. Wilder, qui est chargé des enquêtes relatives au homard.

Je serais heureux qu'on songe à en distribuer un plus grand nombre d'exemplaires dans les écoles des endroits où se fait la pêche au homard et qu'on publie également cette brochure en français.

Le **PRESIDENT**: M. Clark pourrait peut-être dire quelques mots à ce sujet.

M. CLARK: Monsieur le président, nous remercions M. Robichaud de ses paroles. Nous sommes d'avis que c'est une excellente publication. Je puis lui assurer, monsieur le président, que la distribution en est très étendue. Une édition française en a également été publiée.

Je me permets d'ajouter, monsieur le président, que les ministères de l'instruction publique des diverses provinces qui ont reçu bon nombre des brochures que nous publions, surtout celle-ci, leur ont réservé un accueil très favorable et que ces publications sont utilisées dans les écoles des différentes provinces.

M. LEGERE: Pour revenir à la question des bourses d'études, monsieur le président, quel montant serait affecté chaque année et quelle somme serait accordée à un diplômé qui suivrait ce cours?

M. KASK: Monsieur le président, cela dépend du genre de bourse. Nous en avons trois sortes, dont l'une ne comprend que quelques centaines de dollars par année, en vue d'aider un étudiant à subsister.

Un autre genre de bourse comporte \$100 par mois, tandis que la troisième est la bourse régulière d'études postsecondaires, qui paie tous les frais de subsistance et qui s'élève à environ \$2,400 ou \$2,600 par année.

M. LEGERE: Cette bourse est-elle accordée à condition que l'intéressé entre au service du ministère des Pêcheries une fois ses études terminées?

M. KASK: Monsieur le président, l'entente ne l'engage pas du point de vue juridique, mais moral. Il est aussi à noter que les bénéficiaires de bourses connaissent habituellement la source de l'aide qui leur est fournie et qu'ils travaillent très étroitement avec notre groupe régulier de recherches.

M. PICKERSGILL: Je voudrais interroger M. Kask sur les expériences faites à l'égard de la production du poisson légèrement salé.

Estime-t-il que l'Office technique a achevé son travail dans ce domaine et qu'il s'agit maintenant d'un problème d'expansion industrielle? En d'autres termes, les recherches faites à Bonavista ont remporté un succès complet et il n'y a plus rien à faire dans ce domaine; est-ce bien exact?

M. KASK: Monsieur le président, les recherches ne sont pas terminées en ce qui a trait au poisson légèrement salé. Nous n'avons pas encore mis en pratique tous les renseignements que renferment nos livres et nos classeurs. A cet égard, nous sommes d'avis que l'application est un peu moins avancée que les recherches dans certaines régions.

M. McQUILLAN: Il y a une dizaine d'années, nous avions sur le littoral de la Colombie-Britannique une industrie de la pêche au pilchard. Je pense que la dernière prise importante date d'environ 1946. Il semble que cette industrie ait à peu près complètement disparu. Y a-t-il des chances que cette pêche réapparaisse? Si je ne m'abuse, ce poisson ne fraie pas sur les lieux et nous ne pouvons faire grand chose, mais pourriez-vous nous renseigner sur le pilchard?

M. KASK: Monsieur le président, quand la Colombie-Britannique se livrait à la pêche au pilchard, le centre de l'industrie ainsi que les aires de ponte se trouvaient approximativement à deux latitudes différentes: à San-Francisco et à Monterey, en Californie. En Colombie-Britannique, on prenait les poissons des groupes les plus âgés, qui s'étaient rendus aussi loin au nord.

Après 1946 ou 1947, une catastrophe quelconque survenue dans l'océan a modifié le centre de gravité et le lieu de frai des pilchards s'est déplacé vers le sud. A l'heure actuelle, l'aire de ponte se trouve encore au large de la basse Californie, soit plusieurs centaines de milles plus au sud.

Pendant de nombreuses années, la pêche au pilchard était presque disparue aux Etats-Unis, aussi bien qu'en Colombie-Britannique. Dans les régions méridionales des Etats-Unis, les bateaux de Monterey, où se trouvait le centre de l'industrie américaine, se rendent maintenant plus au sud pour pêcher. En ce moment, il est relativement peu probable que les pilchards reviennent en Colombie-Britannique.

Si le centre des peuplements, qui paraît se diriger de nouveau vers le nord, revient dans la même région, je pense que les plus gros poissons pénétreront encore dans les eaux de la Colombie-Britannique et que la pêche au pilchard reprendra.

M. CARTER: J'ai deux ou trois questions à poser, monsieur le président. Je voudrais revenir à la pêche à Terre-Neuve.

La transformation du capelan pose-t-elle des problèmes particuliers? Contient-il plus d'eau que les autres poissons?

M. KASK: Monsieur le président, autant que nous sachions, la transformation ne pose pas de problème important. Pour le moment, il s'agit seulement de savoir si on l'acceptera. J'apprends qu'il a été mis en boîtes et traité à l'huile. Comme vous le savez, il a été séché au soleil, il a été utilisé presque comme un poisson sec et aussi comme poisson frais en conserve. Il a été apprêté de nombreuses façons. Les gens à qui il plaît en sont très friands, mais la demande n'est pas très grande. Nous ne voyons pas pourquoi il ne deviendrait pas un poisson de prix. Vous savez sans doute qu'on s'en sert beaucoup dans la composition des aliments destinés aux animaux.

M. CARTER: A-t-on fait des recherches quant à la possibilité de créer des saveurs artificielles pour le poisson?

M. KASK: Oui, mais d'autres ministères de l'Etat ne considèrent pas la chose d'un bon oeil. Comme vous le savez, des couleurs et des saveurs artificielles ont été ajoutées.

Je me permets de rappeler, monsieur le président, que dans l'importante industrie de mise en conserve du thon, on enlève le goût du poisson, on met la chair du poisson en boîtes et on ajoute des huiles. On retire l'huile naturelle du poisson et on ajoute des huiles végétales, ainsi que d'autres huiles.

On a créé ainsi une industrie importante. Dans ce cas particulier, on enlève le goût au lieu d'ajouter une saveur quelconque, et les ministères de l'Etat ne paraissent guère s'y opposer; cependant, ils soulèvent des objections quand on ajoute de nouvelles saveurs.

Jusqu'ici, très peu de travaux scientifiques ont été accomplis, mais beaucoup d'expérience ont été essayées; cependant, les succès ne sont guère évidents.

M. CARTER: Pouvez-vous me dire ce qui a été fait pour conserver le poisson en arrêtant la croissance des bactéries au moyen de la radiation?

M. KASK: Monsieur le président, nous n'en sommes encore qu'à la phase des expériences. Un groupe indépendant de spécialistes au Canada et aux États-Unis a récemment entrepris des recherches afin de soumettre le poisson à l'action de rayons. Nous travaillons très étroitement avec lui, mais il n'a pas encore réalisé de progrès suffisants pour que la chose soit possible du point de vue commercial.

M. CARTER: Une chose qui m'a toujours intrigué, c'est que nous ne mettions pas la morue en boîtes. Il me semble que nous pourrions établir un marché afin d'exporter aux pays chauds des conserves de morue. On ne le fait qu'en petit, et je me demande pourquoi. S'agit-il encore d'un problème de demande, ou bien ne nous sommes-nous pas préoccupés de créer une demande, ou le problème se rapporte-t-il aux frais?

M. KASK: A mon avis, monsieur le président, c'est que la plupart de ce que nous appelons les poissons blancs ne renferment guère d'huile. Le produit mis en conserve n'est pas très appétissant. Il n'y a rien dans les tissus qui empêche de mettre ce poisson en boîtes, mais une fois mis en conserve il est peu agréable. Il en va de même du flétan et des autres poissons à chair blanche.

M. CARTER: Je n'en ai pas fait moi-même l'expérience, mais je me suis laissé dire que certaines morues mises en boîtes sont aussi délicieuses que le poisson frais. Je sais que la qualité varie sensiblement, ce qui constitue peut-être un des problèmes.

M. KASK: Monsieur le président, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question. Je sais qu'on a fait l'expérience et qu'on a essayé la mise en conserve, mais il ne semble pas que le produit soit généralement accepté dans le commerce régulier.

M. MACLEAN: Monsieur le président, je pourrais peut-être dire quelques mots à ce sujet. Les membres du Comité savent sans doute que pendant la guerre, et surtout après les hostilités, on a mis en conserve d'immenses quantités de morue et d'autres poissons de fond. Dans le commerce, ce produit était habituellement désigné sous le nom de jeune aiglefin. Ainsi que vient de le dire M. Kask, il ne semble pas y avoir une très grande demande du point de vue commercial. C'est peut-être, en partie, parce qu'il faut que les gens s'y habituent. Peut-être estime-

t-on que les frais sont trop élevés et que, dans l'esprit du consommateur, d'autres sortes de poissons en boîtes comportent une plus grande valeur, s'il faut absolument se servir de poisson en conserve.

Le sous-ministre pourrait peut-être ajouter quelques mots à cet égard.

M. CLARK: Monsieur le président, je ne crois pas pouvoir ajouter grand chose. A mon sens, ce qui a été dit à ce sujet est tout à fait juste. La production de l'article ne pose vraiment aucun problème. Je pense que le problème réside dans la demande du consommateur et la valeur commerciale du produit.

M. CARTER: Monsieur le président, si, comme l'a dit M. Kask, le poisson de fond manque d'huile à tel point que la mise en conserve n'en est pas satisfaisante ou qu'il n'est pas aussi agréable que le poisson plus gras, ne pourrions-nous pas mettre de l'huile dans la boîte et ajouter en même temps de la saveur à l'huile, afin de rendre le produit acceptable et de profiter d'avantage de cette richesse que nous possédons?

M. CLARK: Monsieur le président, je pense que c'est tout à fait possible. Ainsi que M. Kask l'a dit, des huiles végétales sont ajoutées au thon, qui est un poisson blanc relativement sec. Dès qu'on commence à ajouter de l'huile, les frais augmentent et il s'agit encore de la demande du consommateur. Les gens paieront-ils le prix demandé pour ce genre de produit?

M. CARTER: Oui, mais nous ne connaissons jamais la réponse à cette question à moins d'essayer. Il faut commencer par quelque chose.

M. CLARK: Monsieur le président, je pense qu'un certain nombre de compagnies du littoral de l'Atlantique mettent actuellement en conserve du jeune aiglefin, dont le ministre a parlé. Une des sociétés ajoute de l'huile à la morue en boîtes. C'est ce qui a déjà été fait à l'égard de ces divers produits.

M. ROBICHAUD: Est-il vrai également, monsieur le président et monsieur Clark, que certaines conserveries américaines ont consacré beaucoup de temps et d'argent aux recherches et à la publicité à l'égard de ce produit? Je n'ai pas besoin de nommer une compagnie en particulier, mais on a certainement tenté d'introduire ce genre de produit, — le jeune aiglefin en boîte, — aux Etats-Unis et il n'a pas été très bien reçu.

M. CLARK: Je pense que c'est exact, monsieur le président.

M. ROBICHAUD: Le produit n'a pas été très bien accueilli, monsieur le président.

Je me demande si M. Kask pourrait nous renseigner sur la nature des travaux ou des recherches que fera le navire *A.T. Cameron*, que le ministère des Pêcheries vient de lancer.

M. Kask pourrait-il aussi fournir au Comité des détails sur le nouveau bateau de 153 pieds, à l'égard duquel des soumissions ont été demandées hier ou avant-hier? Ce navire est censé être un bâtiment d'acier qui naviguera le long du littoral de

l'Atlantique. Le ministère des Pêcheries a déjà mis la chose en adjudication. Peut-être M. Clark pourrait-il nous renseigner à cet égard.

M. MACLEAN: Le premier bateau dont M. Robichaud a parlé appartient à l'Office technique et scientifique des pêches. C'est un bateau destiné aux recherches et je vais prier M. Kask d'en dire quelques mots.

L'autre navire que M. Robichaud a mentionné appartient au ministère des Pêcheries et M. Clark pourrait peut-être en parler.

M. KASK: Monsieur le président, le bateau *A.T. Cameron*, qui vient tout juste d'être baptisé et lancé, naviguera au début d'octobre, nous l'espérons. Il est destiné d'abord et avant tout à l'étude des problèmes relatifs aux poissons de fond du littoral oriental du Canada.

Etant donné que c'est un gros navire qui a coûté fort cher, nous estimons que nous devons nous en servir le plus possible; nous procéderons donc à certaines expériences à l'égard de ce que nous appelons les poissons pélagiques, aussi bien que du hareng et des poissons qui nagent à la surface.

Nous y avons également installé certains genres d'appareils frigorifiques, afin que nos technologues puissent se livrer à d'autres expériences sur la congélation du poisson en mer, ce qui permettrait de le garder en meilleur état.

En somme, le *A.T. Cameron* est un bateau à tout faire. Quant à sa première fonction et à sa principale raison d'être, c'est d'obtenir de plus amples renseignements sur ce que nous appelons la science dynamique des pauplements des poissons de fond le long des côtes du Canada.

M. ROBICHAUD: Quel a été le coût total du *A.T. Cameron*?

M. KASK: Il a coûté en tout \$1,314,000.

M. ROBICHAUD: Ce montant comprend-il l'équipement?

M. KASK: Il comprend tout.

M. CLARK: Monsieur le président, en ce qui a trait à la seconde partie de la question posée par M. Robichaud, je dois dire que le ministère a récemment demandé des soumissions en vue de remplacer notre gros bateau patrouilleur, le *Cygnus*. Cela intéressera peut-être les membres du Comité d'apprendre que le *Cygnus* se fait très vieux. Construit pendant la guerre, c'était un dragueur de mines du modèle bangor. Il en est à peu près rendu au terme de son existence. car chaque année l'entretien et les réparations en coûtent extrêmement cher. Nous avons donc décidé de remplacer le *Cygnus*.

M. LEGERE: Monsieur le président, je voudrais poser une série de questions à M. Kask.

A-t-on fait des expériences afin de confirmer le fait que le hareng monte à la surface de l'eau quand la nuit est très noire, mais qu'il reste au fond lorsqu'il y a clair de lune?

M. KASK: Monsieur le président, ces détails relèvent d'une science plutôt nouvelle, qui s'appelle l'éthologie et qui consiste dans l'étude des poissons et de leur façon d'agir.

Chose étrange, dans certaines régions le hareng se comporte exactement de la manière que vous avez décrite, tandis qu'il fait exactement le contraire dans d'autres régions.

En Californie, la pêche au pilchard, dont nous avons parlé il y a un instant, se faisait uniquement la nuit parce que le poisson ne remonte jamais à la surface le jour. Les grosses prises se faisaient le soir au clair de lune. Par ailleurs, en Colombie-Britannique, on pêchait le pilchard surtout le jour. Il s'agit de la même espèce mais, comme je l'ai dit, c'étaient les poissons plus âgés de ce groupe central qui s'étaient dirigés vers le nord jusqu'à la région méridionale de la Colombie-Britannique, pour y former les pêches en question.

Le soir, ils remontent à la surface dans un endroit et non dans un autre. Nous ne sommes pas en mesure de dire pourquoi, mais nous savons que ces poissons sont sensibles à la lumière, au son, à la température, ainsi qu'à un certain nombre de conditions.

M. LEGERE: Pour faire suite à cette question, monsieur Kask, quand ils sont en train de frayer, ils remontent à la surface dans les mêmes régions, qu'il y ait clair de lune ou non?

M. KASK: C'est l'instinct qui les fait agir ainsi.

M. LEGERE: Ma deuxième question se rapporte au homard. Pourquoi le homard aime-t-il l'eau douce au point de se tuer à force d'en boire?

M. KASK: Monsieur le président, je ne crois pas qu'il se tue à force de boire. Il y a un principe de physique en cause, qu'on appelle l'osmose. Tous les poissons croissent dans un certain milieu. Ceux qui croissent dans l'eau salée deviennent habitués au degré de concentration de sel dans l'eau. Quand ils passent dans l'eau douce, à moins que leur peau soit impénétrable comme celle du saumon dont le cycle d'évolution passe par degrés d'un milieu d'eau salée à un milieu d'eau douce, la pression osmotique accuse une différence physique terrible; cela se produit quand les poissons passent d'un milieu concentré à un autre qui l'est moins.

Le homard n'est pas fait pour cette sorte de changement; par conséquent, il absorbe l'eau douce jusqu'à ce que son sang et les jus de sa chair aient atteint le même degré de concentration que l'eau où il se trouve. Il continue d'absorber l'eau tant qu'il n'a pas atteint cet équilibre.

M. LEGERE: M. Kask sait-il ce qu'on met dans l'eau douce pour conserver le homard et le garder en vie?

M. KASK: Monsieur le président, habituellement si l'on veut garder le homard vivant dans l'eau douce il faut y mettre quelque chose qui en assurera l'aération, c'est-à-dire conserver un approvisionnement complet d'oxygène.

M. LEGERE: Une société américaine de New-York exploite une industrie du homard à Pubnico. Elle garde les homards vivants dans l'eau douce pendant neuf mois, sans qu'ils souffrent de quoi que ce soit. Je me demandais s'il y avait quelque procédé chimique, ou si l'on ajoutait à l'eau quelque produit chimique pour que le homard y vive plus facilement.

M. KASK: Je ne connais aucun produit chimique que l'on puisse y ajouter, monsieur, mais je sais qu'il faut continuellement mettre de l'oxygène dans l'eau.

M. McGRATH: Monsieur le président, pourrions-nous avoir un aperçu de ce que fait en ce moment le ministère dans le domaine des relations extérieures, en vue de convaincre les Canadiens qu'il est bon de manger du poisson, et de leur faire connaître les avantages des divers plats qui peuvent être apprêtés avec le poisson.

Il me semble qu'on fait de la publicité autour de tous les produits de base du pays, à l'exception, — peut-être devrais-je modifier mon affirmation et ne pas dire à l'exception du poisson, — mais il me semble que le poisson est relégué au second plan.

M. MACLEAN: Monsieur le président, je dois dire que cette question relève du poste 141, qui a trait au service des consommateurs. Nous n'avons pas encore abordé l'étude de ce crédit. Monsieur McGrath, votre question se rapporte directement à ce crédit, car c'est le service des consommateurs qui fait ce genre de travail.

M. CARTER: Monsieur le président, j'ai encore deux ou trois questions à poser.

Sauf erreur, M. Kask a dit qu'on fait des recherches en vue d'arrêter la croissance des bactéries au moyen de la radiation. Je n'ai pas très bien compris s'il estime que les résultats sont encourageants ou non.

M. KASK: Monsieur le président, les résultats des expériences sont tout à fait satisfaisants. Dans le domaine de la pêche, cette méthode n'en est pas encore rendue au point où l'on puisse la mettre en pratique. Nos unités suivent de très près les expériences faites avec les résidus par la Commission de contrôle de l'énergie atomique, en vue de l'utilisation de matières radioactives pour conserver le poisson.

Monsieur le président, je devrais peut-être ajouter qu'à Terre-Neuve aussi bien que dans d'autres régions, on est à mettre au point l'emploi des antibiotiques, qui prolongent très sensiblement la période de conservation du poisson. Comme vous le savez, quand ces substances sont introduites dans la glace, elles agissent sur les bactéries et augmentent la durée de conservation du poisson. Quand cette méthode s'applique au poisson, elle aide à le garder frais beaucoup plus longtemps, ce qui fait toute la différence dans la question de savoir si l'on pourra le vendre ou non. On a également essayé, dans une faible mesure mais d'une façon très efficace, d'ajouter des solutions d'antibiotiques à l'eau de mer réfrigérée, ce qui aide à conserver le poisson frais plus longtemps.

M. CARTER: Avant de laisser le hareng, je voudrais poser une autre question. Dans certaines parties de ma circonscription, la pêche au hareng a échoué trois ou quatre années de suite et, bien entendu, les pêcheurs croient que cela résulte

d'un seinage intense, c'est-à-dire parce qu'on retient les harengs à l'époque du frai en installant des seines dans les rivières aux endroits où ils déposent leurs oeufs. M. Kask pourrait-il nous dire ce que l'Office technique a découvert à cet égard et si, dans l'ensemble, il se produit un déclin naturel ru hareng dans les eaux de Terre-Neuve?

M. KASK: Permettez-moi de dire quelques mots. De l'avis de nos hommes de science, le fait qu'on ne trouve plus de hareng n'est pas un signe d'épuisement; c'est plutôt qu'il n'est pas accessible. Comme vous le savez, en Norvège, dans des pêcheries de hareng analogues, la même espèce a sensiblement fluctué depuis des siècles, cest-à-dire depuis le temps où l'on y pêche le hareng. Le fait que le hareng ne se trouve pas toujours aux endroits qu'il fréquente habituellement ne signifie pas que le banc principal ait grandement diminué. Cela veut peut-être dire qu'il n'est plus dans la région où on le prenait depuis des années. Il y a quelques années, avant la fin de la Seconde Guerre mondiale, la pêche au hareng produisait en Norvège 100,000 tonnes par an; tout récemment, grâce aux sondeurs sonores et aux navires hydrographes on a découvert le peuplement principal de hareng et la production atteint maintenant près d'un million de tonnes par an. Les savants norvégiens ne croient pas que ces énormes prises puissent modifier sensiblement les réserves fondamentales de hareng. Il va sans dire que le dernier mot n'a pas encore été dit là-dessus. Cela produit peut-être un effet quelconque, mais à notre avis il n'en est pas ainsi au large des côtes de Terre-Neuve.

M. CARTER: Quels sont les résultats des enquêtes faites par votre organisme en vue de repérer les bancs de hareng à Terre-Neuve au cours des quatre ou cinq dernières années?

M. KASK: Nous avons fait ces travaux de concert avec nos collègues du service de l'expansion industrielle et les résultats ne nous ont pas permis de découvrir les principaux peuplements de hareng. Nous avons trouvé du hareng, mais au large des côtes de Terre-Neuve et des provinces Maritimes en général; nous n'avons pas encore découvert le banc principal. Cependant, d'ici quelques années, nous comptons repérer le peuplement principal de harengs en éliminant les diverses régions où il ne s'en trouve pas. Nous estimons que cette enquête se prolongera pendant une dizaine d'années.

M. TUCKER: Quelle est la valeur d'exportation de l'encornet et du maquereau comme articles d'alimentation?

M. CLARK: Nous obtiendrons ce renseignement pour vous. Pour l'instant, je ne l'ai pas sous la main.

M. TUCKER: Ont-ils quelque valeur?

M. CLARK: Oui.

M. MCQUILLAN: Jusqu'à 1937 ou quelques années auparavant, il y avait un programme assez important de pisciculture sur le littoral de la Colombie-Britannique. Si je ne m'abuse, vers 1937, le gouvernement a décidé de désaffecter ces établissements piscicoles. Est-on d'avis qu'ils ont été abandonnés prématurément et qu'ils auraient pu être de quelque utilité? Songe-t-on à établir un tel programme?

M. KASK: Il y a deux réponses à cette question. Les établissements dont vous parlez n'ont pas été abandonnés prématurément puisque les techniques d'incubation alors connues n'étaient pas efficaces. Elles coûtaient cher, mais il n'avait pas été prouvé qu'elles fussent efficaces. Cela ne signifie pas qu'on doive abandonner la pisciculture comme moyen d'augmenter nos approvisionnements, surtout à l'égard du poisson anadrome comme le saumon, qui s'adapte si bien, semble-t-il, à la méthode d'incubation. Nous avons récemment procédé à des expériences dans une science relativement nouvelle, qui est l'éthologie ou l'étude de la façon d'agir des poissons et nous avons découvert les conséquences de changements qui, semble-t-il, n'ont qu'une importance secondaire; ainsi, quand on libère le jeune saumon rose pendant le jour, il meurt, mais il vit si on le libère la nuit. Nous connaissons très bien la technique voulue pour faire passer le poisson du stage des oeufs à celui des alevins et nous pouvons la mettre en pratique d'une manière efficace. Toutefois, nous ne connaissons pas le comportement des poissons par la suite et quand il se produisait des pertes, nous en ignorions les causes. Nous croyons avoir découvert quelques-unes de ces causes et nous constaterons peut-être que les poissons ne sont guère aptes à survivre en raison des nouveaux usages multiples auxquels servent maintenant les rivières, comme les réservoirs qui éliminent les impuretés des villes et des établissements industriels, les barrages hydro-électriques, et le reste; peut-être devons-nous avoir encore recours à la pisciculture. Cependant, nous comptons être plus renseignés qu'autrefois.

M. LEGERE: J'ai une autre question à poser à M. Kask. Il y a un instant, nous parlions de la façon dont le hareng est sensible au clair de lune. Sauf erreur, vous pouvez pêcher le hareng à la lanterne et il monte à la surface à la vue d'une lueur rouge. Il me semble que ces deux affirmations sont contradictoires.

M. KASK: Chaque espèce de poisson réagit différemment sous l'action de divers stimulants. Ainsi, nous essayons de détruire la lamproie au moyen de courants à très hautes fréquences. Dans bien des régions, on se sert couramment, entre autres choses, de l'attraction de la lumière pour prendre le poisson. Nous nous efforçons de procéder d'une façon plus scientifique que par le passé. Un des moyens dont nous nous servons pour attirer le poisson, c'est de trouver la sorte de lumière à laquelle il est sensible. Cette méthode s'est révélée très efficace pour faire des travaux de recherches et rassembler des collections scientifiques. La lumière a pour effet d'attirer le poisson dans une région concentrée. Quand on est à la recherche de spécimens en pleine mer, on peut souvent les prendre en submergeant des lumières de diverses intensités. Chaque lumière attire des peuplements différents et il est facile de les capturer au carrelet. Il y a une autre façon d'essayer d'accumuler ou de concentrer le poisson qui n'est pas naturellement porté à se grouper en bandes, comme le hareng et le saumon. On les rassemble au moyen d'électrodes installées à diverses distances. Au cours de certaines expériences, nous avons réussi à attirer le poisson vers une électrode, puis à le renvoyer vers l'autre. Cette expérience peut être facilement démontrée en laboratoire, mais c'est plus difficile en mer. Nous avons appris qu'il existe une autre méthode, bien que nous n'en ayons pas encore été témoins. Nous comptons en prendre connaissance si nous pouvons envoyer un groupe de nos savants en Russie soviétique. Dans la mer Caspienne, les Russes se livrent à une sorte de pêche électrique qui rassemble le poisson et le tire dans un bateau. Nous croyons savoir que cette méthode sert dans l'industrie, mais la chose n'a pas été confirmée.

M. LEGERE: Dans la région de la baie Sainte-Marie, la morue sèche salée prend une teinte rougeâtre, mais 25 milles plus loin elle conserve sa couleur blanche.

Une explication qu'on m'a donnée, c'est que la morue est prise sur un fond rocheux et qu'elle est appelée morue rouge ou morue de roche, tandis que l'autre provient d'un fond de sable. Cela a-t-il un rapport quelconque avec la couleur?

M. KASK: Je pense que les appellations de morue rouge et de morue grise ne sont pas appropriées et ne devraient pas être interprétées de cette façon, car la désignation des poissons varie avec l'endroit et la région. La morue rouge est souvent appelée sébaste et c'est une espèce différente, mais quand le poisson rougit pendant différentes phases de préparation, c'est dû à une cause définie. Cela peut résulter de la croissance de ce que nous appelons les bactéries halophiles. Ces bactéries sont rouges elles-mêmes et elles recouvrent la morue d'une teinte rouge. Quand on retrace la source des bactéries, on constate bien souvent que le même poisson traité au sel qui ne renferme pas de bactéries ne devient pas rouge, tandis qu'il le deviendra si le sel est impur.

M. ROBICHAUD: Tantôt, quelqu'un a parlé de l'emploi des établissements piscicoles. Pourriez-vous expliquer aux membres du Comité l'application pratique, ou peut-être peu pratique des étangs d'élevage du homard, comme il y en a aux Etats-Unis, et surtout dans le Maine? Si je ne m'abuse, au cours des premières années, l'Office technique avait fait l'essai de ces sortes d'étangs d'incubation du homard au Canada, sur le littoral oriental, mais ne les avait pas trouvés pratiques. Pourriez-vous faire des commentaires sur l'utilisation actuelle des étangs d'élevage du homard dans l'Etat du Maine?

M. KASK: A cet égard, je vais répondre également à question qu'a posée l'autre jour M. Legere sur les gros homards grainés qu'on transporte de la pleine mer jusqu'au large des côtes, pour les faire frayer. Si l'élevage et la transplantation du homard ont échoué, cela est dû à la cause que nous avons signalée à l'égard de la transplantation du homard d'un littoral à un autre. Le début du cycle évolutif du homard est extrêmement complexe et la réussite finale dépend non seulement du nombre d'oeufs, mais des systèmes de courants et de l'endroit où les oeufs sont libérés. Il y a deux stades où les larves libres du homard nagent dans l'eau. Nous pouvons fertiliser les oeufs du homard d'une façon plus efficace que la nature ne le fait. Nous pouvons les faire passer au premier stade des larves, mais quand la première métamorphose s'est produite et que les larves passent à la deuxième phase, la différence du taux de croissance entre une région et une autre est bien souvent suffisamment marquée pour que les larves soient emportées en mer avant de pouvoir se fixer. Les peuplements de homards ne sont guère migrateurs et ceux d'une région sont presque indépendants des homards qui vivent ailleurs. Il y a migration dans une certaine mesure, mais non d'une façon étendue. Chacun de ces peuplements compte à peu près uniquement sur lui-même quant à la reproduction et dépend des conditions très spéciales qui existent dans la région. Je ne crois pas qu'on entreprenne de nouveau l'élevage du homard avant d'avoir obtenu beaucoup plus de renseignements sur les courants qui dominent dans les diverses régions.

Le PRESIDENT: Le ministre doit nous quitter maintenant et je vous prie de l'excuser.

M. MACLEAN: (*Queens*): Je dois assister à une autre réunion, mais si quelqu'un désire me poser quelque question particulière avant mon départ, je vais m'empressez d'y répondre car mon premier devoir est d'être ici. Toutefois, il faudrait que je me rende à une autre réunion et je vous prie de m'excuser.

M. PICKERSGILL: Je voudrais poser une question à M. Kosk. L'office fait-il actuellement des recherches sur l'ensemencement de truites dans les cours d'eau et les lacs, ou bien estime-t-on que cette activité n'est pas de nature assez commerciale?

M. KASK: L'ensemencement proprement dit relève du service de pisciculture du ministère.

M. PICKERSGILL: Je vois.

M. KASK: C'est un point très important et, dans bien des régions, l'empoisonnement constitue la base des seules pêcheries qui s'y trouvent. Comme vous le savez, en dehors du Canada, dans l'État de New-York par exemple, d'après la méthode en vigueur, des camions-citernes partent en pleine nuit et personne ne sait où ils vont. Les pêcheurs éventuels placent des gardiens afin de surveiller les camions et quand ils découvrent les endroits où ils se rendent, habituellement le rivage fourmille de gens qui se sont mis à pêcher avant l'aube. Au Canada, nous n'en sommes pas encore rendu là, mais dans certains lacs, surtout dans les provinces Maritimes où les lacs ne sont pas toujours très productifs, la fertilisation et l'empoisonnement artificiels peuvent revêtir une très grande importance.

M. PICKERSGILL: L'office étudie quelques-uns de ces problèmes.

M. KASK: Oui.

M. PICKERSGILL: Je suppose que, d'une façon, la pêche à la truite constitue l'un de nos biens les plus précieux, même si elle n'est pas de nature commerciale au sens ordinaire du mot.

M. KASK: Elle fait l'objet d'une étude très sérieuse.

M. CLARK: Il y a quelques instants, un honorable député a posé une question sur les exportations de maquereau et d'encornet. Voici les chiffres: en 1957, les exportations de maquereau sous toutes ses formes ont atteint \$1,814,000. Pour ce qui est de l'encornet, les rapports mensuels n'indiquent pas les chiffres séparément, mais nous en exportons évidemment de grandes quantités destinées aux amorces, dont la valeur s'élève à environ \$500,000 par an.

M. PICKERSGILL: Nous ne l'exportons plus comme aliment?

M. CLARK: Non.

M. McGRATH: En ce qui a trait à ce chiffre, l'encornet qui est vendu sur les lieux aux flotilles étrangères de pêche est-il considéré comme une exportation?

M. CLARK: Oui, il est considéré comme article d'exportation.

M. McGRATH: Est-ce la seule sorte d'exportation?

M. CLARK: Oui.

M. TUCKER: N'exporte-t-on pas d'encornet séché?

M. CLARK: Ce n'est pas indiqué séparément; il y en a peut-être de légères quantités.

M. PICKERSGILL: La production actuelle d'encornet est-elle plus grande qu'il n'en faut pour la boîte? Est-ce qu'il y a des pertes? Si je ne m'abuse, nous en exportons déjà à la Chine. Je voudrais bien savoir quelle est la situation en ce moment.

M. CLARK: Pour l'instant, nos chiffres n'indiquent rien à l'égard des exportations destinées à l'alimentation humaine.

M. PICKERSGILL: Peut-être ne me suis-je pas exprimé clairement. Nous savons, — du moins quelques-uns d'entre nous, — qu'il y a souvent une pénurie d'encornet servant à la boîte et je me demandais s'il y avait un excédent des quantités requises pour répondre à la demande d'appât?

M. CLARK: Non, je ne crois pas. L'an dernier, les quantités étaient plutôt restreintes, surtout en raison des conditions de leau dans les régions où il s'en trouve habituellement. La production était au-dessous du rendement normal, tandis qu'il y avait une grande demande de boîte. Jusquici, d'après nos rapports il semble que la situation se soit grandement améliorée depuis l'an dernier. Les renseignements dont nous disposons indiquent, je pense, que les approvisionnements d'encornet destiné aux appâts seront suffisants non seulement pour la pêche locale, mais aussi pour l'exportation.

M. TUCKER: Les pêcheurs locaux utilisent à peu près la moitié de la prise?

M. CLARK: Approximativement.

M. ROBICHAUD: Monsieur Kask, la pêche aux clams était autrefois une industrie importante sur le littoral oriental, surtout dans les provinces de Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard ainsi que dans une partie de Québec. Je crois comprendre que l'importance de la pêche aux clams a constamment diminué depuis une dizaine d'années. Que fait l'Office technique et scientifique des pêches pour conserver cette industrie ou la rétablir à son état normal?

M. KASK: Il fait deux choses. En premier lieu, il est à mettre au point des méthodes de pêche moins destructives, c'est-à-dire l'invention de pêche-coques mécaniques. Nous avons découvert que les pêcheurs de clams détruisent une grande proportion des très jeunes clams quand ils cherchent les grosseurs qui ont une plus grande valeur économique. C'est un des motifs pour lesquels certaines régions ont connu un ralentissement plutôt marqué. La deuxième façon consiste à étendre la région où les clams peuvent être pris, par exemple aux endroits que les marées ne laissent pas habituellement à découvert. Les peuplements de clams vont jusqu'aux régions qui sont régulièrement submergées. Nous pouvons y utiliser notre pêche-coque mécanique.

M. PICKERSGILL: Avez-vous déjà essayé le jachère d'été?

M. KASK: Non.

M. PICKERSGILL: La question n'est pas censée être drôle.

M. CARTER: Je voudrais demander à M. Kask si l'on a songé à la possibilité d'utiliser les pièges aquatiques sur les Grands bancs, en vue de la pêche hauturière. Inventées à Terre-Neuve, ces trappes servaient autrefois à prendre la sole et on a commencé à les utiliser à des profondeurs de quarante ou cinquante brasses. Faisons quelque chose afin d'employer cette méthode sur les bancs qui sont au large des côtes, car je suis d'avis que la pêche à la drague a un effet des plus destructeurs.

M. KASK: En ce moment, nous ne faisons rien en vue d'appliquer cette technique spéciale aux eaux profondes, mais nous avons accumulé de nombreux renseignements sur l'emploi de trappes à l'égard de divers genres de pêche. L'office compte depuis peu une section chargée d'étudier le matériel de pêche. Celle-ci étudie l'application de tous les genres d'engins de pêche connus. Elle examine également les principes fondamentaux selon lesquels une sorte d'équipement est propre à prendre le poisson, ainsi que le comportement du poisson lui-même. Par conséquent, si les articles de cette nature peuvent s'appliquer à la pêche hautière, et s'il est prouvé que cette méthode est plus efficace que le chalutage ou la pêche à la palangre, nous serons prêts à en proposer l'emploi dans un avenir assez rapproché. Toutefois, l'utilisation de ces techniques peut éventuellement acquérir plus d'importance qu'à l'heure actuelle, car les autres pays nous font de plus en plus concurrence à l'égard des réserves de poisson qui se trouvent au large de nos côtes. L'activité des pêcheurs étrangers s'est accrue et continue de s'accroître et, dans certains cas, les engins dont ils se servent sont plus perfectionnés que les nôtres.

M. CARTER: Je pensais qu'il serait très logique de combiner l'utilisation du piège aquatique à cette méthode électronique qui, avez-vous dit, permettrait aux poissons de se rassembler dans un endroit. Vous pourriez les diriger vers la trappe si vous adoptiez la bonne méthode.

M. KASK: Les principes de la pêche électronique pourraient peut-être s'adapter à l'emploi de la trappe.

M. CARTER: Que fait-on afin de mettre au point un nouveau modèle de trappe ou de seine pour la pêche au hareng en eau profonde?

M. KASK: Sur ce point également, nous ne sommes pas tout à fait aussi avancés que certains de nos collègues européens. La principale différence de la seine utilisée en Norvège, c'est qu'elle peut atteindre de plus grandes profondeurs et l'on y emploie aussi les seines submergées. En outre, les Norvégiens prennent la morue à la seine, ce qui aurait été considéré comme un exploit il y a quelques années. L'emploi des seines submergées en haute mer constitue l'une des techniques qui pourraient facilement s'appliquer à nos méthodes de pêche, si nous pouvions repérer les endroits et les profondeurs où se trouve notre lot principal de harengs.

M. ROBICHAUD: A diverses reprises, on a exprimé l'avis que les chalutiers tendent à détruire le poisson. N'est-il pas vrai que la drague qui se déplace au fond de la mer a pour effet de remuer le fond et de fournir plus d'aliments aux poissons?

M. KASK: A mon avis, monsieur le président, les deux aspects de cette question ont fait l'objet de discussions depuis de nombreuses années et rien ne prouve d'une façon concluante que les chaluts aient un effet destructeur en dérangeant le fond; par contre, ils ont pour effet de troubler certaines matières organiques en train de pourrir au fond de la mer et de les ajouter plus rapidement à la fertilité de l'eau. Cependant, si le filet des chaluts est si serré qu'il ne permet pas aux petits poissons de s'échapper et que ceux-ci soient détruits, on perd alors sur le rivage les futures ressources de jeunes poissons. On peut, dans une large mesure, éviter l'effet destructeur du chalut en se servant de filets à mailles plus grandes pour certaines espèces de poisson, afin de permettre aux jeunes poissons de s'échapper. C'est une façon efficace de pêcher, mais elle a un effet destructeur quand les mailles du filet sont suffisamment serrées pour prendre les poissons trop petits.

M. CARTER: Puis-je poser une question? Il y a beaucoup de chalutiers espagnols et portugais qui se rendent sur les petits bancs au large de nos côtes. Ces bancs mesurent environ vingt milles de long par quatre ou cinq milles de large. Ils y prennent de fortes quantités de poissons, à la ligne ou au chalut. Puis, ils préparent le poisson. Quel effet produisent les déchets sur les bancs? Quel en est l'effet sur les pêcheries?

M. KASK: D'une manière générale, je pense que l'effet serait favorable. Tout comme le sol, la mer a besoin d'être fertilisée et toute matière organique qui se désintègre assez rapidement augmentera la puissance de production générale de la mer. La difficulté se produit quand cette matière est concentrée dans une région très restreinte. Dans ce cas, la décomposition absorbe l'oxygène assez rapidement et l'endroit peut devenir corrompu. Cela ne se produit pas dans un espace étendu de la mer et les réchets ajoutent à la fertilité des eaux.

Le PRESIDENT: Le crédit est-il approuvé?

M. CARTER: J'ai encore deux ou trois questions. Je voudrais poser à M. Kask deux questions relatives aux appâts. Que faites-vous afin de mettre au point l'amorce artificielle qui peut être employée avec une palangre?

M. KASK: Il n'y a pas beaucoup d'activité dans ce domaine. Nous avons découvert que le poisson est très sensible à diverses sortes de lumière, ainsi qu'à différentes odeurs. Ainsi, dans le sud de la Californie, une grande partie de la pêche au thon se fait en attirant le poisson à la surface au moyen d'amorces vives. En utilisant une certaine odeur obtenue grâce à la chair de poisson, on peut, en versant ce liquide dans la mer, réussir à attirer le thon comme avec des appâts. Le poisson est attiré vers un endroit donné. Cette méthode n'a jamais remporté beaucoup de succès dans la pêche proprement dite, bien que la réaction ait été obtenue dans des bassins surveillés.

M. CARTER: Monsieur Kask, nos pêcheurs affirment que, pour être efficace, la turlutte dont les Norvégiens se servent pour prendre la morue doit être utilisée avec une ligne blanche. Quand ils emploient la ligne blanche avec cette turlutte, ils peuvent prendre beaucoup plus de poisson qu'avec la ligne ordinaire dont nous nous servons habituellement. Comment expliquez-vous cela?

M. KASK: Monsieur le président, je ne crois pas pouvoir répondre à cette question mais, à mon sens, cela dépend de la réaction à une stimulation visuelle

ou autre. Si le blanc attire le poisson vers l'hameçon plus que le rouge, il se peut fort bien que ce soit le résultat de la stimulation visuelle.

M. CARTER: J'ai une autre question à poser, monsieur le président.

A Terre-Neuve, nous sommes aux prises avec un problème de grande envergure en ce qui a trait à la distribution de la boëtte, car nos pêcheurs sont disséminés dans les anses à des distances de 20 ou 30 milles du centre. Ils ne possèdent que de petits bateaux qui font environ trois ou quatre milles à l'heure et, comme résultat, ils perdent toute une journée à recueillir la boëtte. Si la tempête s'élève, ils doivent se débarrasser de la boëtte et recommencer.

A mon avis, il y aurait deux façons de régler ce problème. Tout d'abord, les pêcheurs pourraient construire eux-mêmes, à bon marché, une sorte de bâtiment ou de dépôt destiné à la boëtte, en utilisant peut-être de la glace, de la sciure et des choses de cette nature.

Un autre moyen de résoudre le problème serait d'avoir recours à une caisse frigorifique peu coûteuse, d'un modèle analogue à celui que les Chemins de fer nationaux du Canada ont mis au point et qu'on appelle *Canex*. L'Office technique et scientifique s'occupe-t-il de cela?

M. CLARK: A mon avis, monsieur Carter, la question relève plutôt d'un autre crédit. Nous serons heureux de vous renseigner à ce sujet quand nous examinerons le posté 145.

M. CARTER: Je vous interroge au sujet des recherches. Il s'agit certes d'un problème de recherches. Comment pourriez-vous mettre au point un moyen peu coûteux de conserver la boëtte en vue de la distribution? Je pense que le problème se rapporte aux recherches.

M. KASK: J'aimerais dire quelques mots à cet égard. A mon avis, nous possédons suffisamment de renseignements, à la suite des recherches que nous avons faites, pour pouvoir mettre au point très rapidement un récipient du modèle *Canex* propre à conserver la boëtte. En ce moment, nous ne faisons pas de recherches spéciales afin de trouver un moyen de conserver de petites quantités de boëtte dans divers endroits.

On connaît déjà très bien les principes qui permettraient de procéder ainsi. Je pense que le coût serait un des obstacles. Pour conserver la boëtte, il faut enlever la chaleur, ce qui entraîne des frais. Je veux parler des petits éléments. Si l'on pouvait mettre au point un élément d'assez grandes dimensions, je pense que le procédé serait plus économique.

M. CARTER: Je pense que la mise au point d'un appareil analogue à cette caisse frigorifique entraînerait des frais relativement peu élevés, si on les compare avec ceux de la construction d'un dépôt. J'ignore ce que seraient les différents prix, mais peut-être pourrait-on faire quelque chose à cet égard. M. Clark veut-il dire quelques mots à ce sujet?

M. CLARK: Je suis tout à fait disposé à répondre à cette question dès maintenant, mais je soutiens, monsieur, que le problème se rapporte vraiment au crédit 145. Les questions que pose M. Carter concernent directement ce crédit-là.

M. TUCKER: Quelle est la situation relative au chien de mer sur le littoral atlantique? Pour ma part, je crois qu'il constitue une menace et une calamité pour les pêcheurs, surtout ceux de Terre-Neuve. Si je ne m'abuse, en 1944 la valeur marchande du chien de mer du Pacifique atteignait quatre millions de dollars. Celui de l'Atlantique a-t-il une valeur commerciale?

M. KASK: Le chien de mer avait une valeur commerciale surtout par son foie contenant une grande quantité d'une huile, pourvue de vitamines grasses solubles. C'était avant qu'on découvre les vitamines synthétiques. Le foie du chien de mer contient toujours beaucoup d'huile et de vitamines, mais la demande relative à ce produit a grandement diminué. Voilà un des motifs pour lesquels le chien de mer avait autrefois une certaine valeur, mais il n'en est plus ainsi maintenant.

M. TUCKER: Quelle est la situation relative au chien de mer de l'Atlantique?

M. KASK: Son foie n'est pas aussi gros ni aussi bon que celui du chien de mer du Pacifique, et il ne renferme pas autant d'huile.

Quant à votre autre question, le chien de mer incommode les pêcheurs et cela constitue un réel problème. Comme vous le savez, on pourrait abaisser assez rapidement le nombre de requins, — le chien de mer fait partie de cette famille, — s'ils avaient une valeur commerciale.

Ainsi, quand le chien de mer et autres espèces de requins avaient une grande valeur commerciale, étant donné l'huile que renfermait leur foie, une pêche intensive a diminué les réserves très rapidement. Le chien de mer est vivipare et donne naissance à seulement quelques petits à la fois. Son nombre se ressent très vite d'une pêche dirigée et intense.

Si l'on essayait d'en diminuer le nombre sans que la pêche commerciale rapporte des bénéfices, c'est-à-dire si l'on subventionnait la pêche au chien de mer uniquement en vue de le détruire, je pense que les frais seraient presque prohibitifs. Je me souviens que, sur le littoral du Pacifique, pendant une année du moins, le ministère s'était efforcé de favoriser la prise du chien de mer en offrant une prime, mais le moyen ne s'est jamais révélé très efficace, surtout parce que la pêche n'était pas profitable, même malgré la prime.

Ce n'était pas un poisson propre à la réduction, car il endommageait l'usine de réduction. De l'avis de nos conseillers industriels, une fois converti le produit est très difficile à vendre, sinon impossible.

C'est un réel problème auquel nous n'avons pas encore trouvé de solution appropriée.

M. TUCKER: Le chien de mer constitue un ennui pour les pêcheurs. Je pense qu'on devrait songer à ce problème. En ce moment, le chien de mer de l'Atlantique est considéré comme un fléau.

M. CLARK: Monsieur le président, afin que la chose soit consignée au compte rendu, je tiens à faire remarquer que nous devons examiner un crédit supplémentaire, savoir le numéro 564, qui se rapporte au problème du chien de mer. Je

me ferai un plaisir d'exposer alors nos projets. Il s'agit du programme de destruction des prédateurs, qui concerne le chien de mer.

M. CARTER: Monsieur le président, je me demande si l'Office technique et scientifique fait quelque chose en vue d'utiliser la peau du chien de mer? Il devrait certes y avoir un usage commercial quelconque.

M. KASK: Monsieur le président, nous possédons également de nombreux renseignements sur les produits qui peuvent être fabriqués avec la peau du chien de mer, mais il existe de meilleures sources de matière première analogue. Ainsi, on peut en faire un cuir de bonne qualité ainsi qu'un abrasif passable, mais ces produits ne sont pas en mesure de faire concurrence à d'autres abrasifs et d'autres articles, dont la demande est plus grande, semble-t-il.

M. STEWART: Je constate qu'il y a une augmentation d'environ \$13,000 au crédit 151. Quelle en est la raison?

M. KASK: Cette augmentation découle surtout de l'accroissement des traitements et des frais. Il n'y a aucune différence dans l'administration.

M. McGRATH: Comme vous le savez, nous sommes apparemment aux prises avec des difficultés en ce qui concerne la vente de la morue salée au Pérou. On a prétendu qu'une partie de la difficulté dépendait de la qualité du poisson. On a soutenu que la morue séchée par un procédé mécanique ne possède pas la même qualité que la morue séchée naturellement, — c'est-à-dire au soleil.

M. Kask voudrait-il faire des commentaires à ce sujet? Le ministère est-il au courant de la situation?

M. KASK: Monsieur le président, à cet égard je ne puis affirmer d'une façon péremptoire qu'un procédé soit supérieur à l'autre. Voici tout ce que je puis dire: il a été démontré qu'on peut rendre beaucoup plus uniforme le produit séché artificiellement que celui qui a été séché au soleil.

D'une manière générale, si la qualité du poisson est conservée au cours des différentes phases du procédé, il est probablement possible de mettre constamment sur le marché un poisson de meilleure qualité grâce à ce séchage réglé, au lieu du séchage au soleil. Toutefois, l'action du soleil peut produire certains effets avantageux que ne donne pas l'autre procédé.

M. McGRATH: Le ministère des Pêcheries poursuit-il ses expériences en vue d'améliorer la façon de sécher et de saler la morue?

M. CLARK: Oui.

M. LEGERE: Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Kask en ce qui concerne l'explication qu'il a donnée à l'égard du pêche-coque mécanique. Cet appareil utilise-t-il l'air comprimé?

M. KASK: D'une certaine façon, monsieur le président, mais il emploie également des jets d'eau sous pression.

M. ROBICHAUD: Quelle est la ligne de conduite du gouvernement en ce qui concerne l'émission de permis en vue de l'emploi de pêche-coques mécaniques?

M. CLARK: Monsieur le président, nous n'en sommes pas encore rendu à délivrer des permis à l'égard de cet appareil. Nous sommes encore au stade des expériences mais, comme l'a dit M. Kask, nous sommes presque prêts à permettre aux gens d'en faire un usage commercial. En temps et lieu, on adoptera probablement une ligne de conduite à l'égard de l'émission des permis.

M. TUCKER: Je voudrais poser une question relative à la pêche des phoques à Terre-Neuve. Dans cette province, la pêche des phoques est à peu près disparue.

Je désire poser la question suivante. A-t-on songé à l'avenir en ce qui concerne la pêche des phoques sur les côtes de l'Est? Y a-t-il maintenant autant de phoques qui naissent qu'autrefois? Je voudrais également savoir s'il est vrai que les phoques soient tués trop jeunes?

M. KASK: A mon avis, monsieur le président, selon les meilleurs renseignements que nous possédons, les colonies de phoques, sauf au cours d'une ou deux saisons, n'ont pas été trop exploitées du point de vue de la biologie et de la conservation. En survolant les peuplements en avion nous en fixons le chiffre approximatif et nous avons constaté que les principales colonies de phoques se sont très bien maintenues.

Nous sommes d'avis que l'exploitation a été trop intense pendant un an ou deux.

En ce qui a trait à la pêche aux phoques, un des problèmes est d'ordre économique et je n'ai pas la compétence voulue pour y répondre.

M. TUCKER: Que pensez-vous de l'âge auquel il faut tuer les phoques?

M. KASK: Dans le cas qui nous occupe, monsieur le président, je ne pense pas que cela puisse avoir un effet très marqué sur l'importance des peuplements. Un phoque meurt, qu'on le tue dans sa jeunesse ou bien plus tard. Pour ce qui est de tuer surtout les jeunes phoques, — ceux qui sont le plus en demande, — la seule mesure de conservation qui découle de la date d'ouverture, — comme vous le savez, cette date a été fixé d'un commun accord par les divers pays qui participent à la chasse aux phoques, — c'est qu'un plus petit nombre de phoques peuvent être pris pendant la saison.

M. LEGERE: Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Kask. Elle concerne également les pertes. A-t-on adopté des règlements en vue d'établir une méthode mécanique de récolter la mousse d'Irlande?

M. KASK: En effet, monsieur le président. Nous avons collaboré étroitement aux études faites à ce sujet par deux organismes du Canada: l'Office technique et scientifique des pêches et le Conseil national de recherches. Le procédé de la récolte mécanique a récemment fait l'objet d'une étude attentive au Canada, aussi bien que dans d'autres parties de l'univers. La méthode n'est pas encore très productive, mais nous sommes d'avis qu'elle sera probablement mise au point plus tard.

(Les crédits 151 à 153 inclusivement sont approuvés.)

(Le crédit supplémentaire 565 est approuvé.)

Le PRESIDENT: Messieurs, vendredi dernier nous avons approuvé les crédits 134 à 140 inclusivement au budget principal. Nous aurions dû approuver également les numéros 556, 557, 558 et 559 qui figurent au budget supplémentaire.

(Les crédits supplémentaires 556 à 559 inclusivement sont approuvés.)

M. ROBICHAUD: Avant de lever la séance, je pense que tous les membres du Comité se joindront à moi pour exprimer à M. Kask et à ses collègues nos remerciements et notre appréciation à l'égard du travail qu'ils accomplissent dans le domaine des recherches.

Leurs découvertes ont été des plus utiles à l'industrie de la pêche. Ils font un travail magnifique.

M. KASK: Nous vous sommes très reconnaissants.

M. CARTER: Monsieur le président, je ne crois pas que ma question se rapporte à l'un des crédits que nous avons approuvés mais, avant son départ, M. Kask pourrait-il nous dire si l'on fait des recherches à l'égard des plantes marines?

M. KASK: Il va sans dire, monsieur le président, que la mousse d'Irlande est une plante marine.

M. CARTER: Oui, mais je voulais parler du varech ordinaire.

M. KASK: Notre organisme ne fait pas de recherches afin de découvrir de nouveaux produits des plantes marines, car nous possédons de nombreux renseignements sur les produits qu'on peut en obtenir. Un des obstacles consiste dans le coût de la récolte.

On exploite actuellement sur le littoral du Pacifique une industrie des plantes marines, — autres que la mousse d'Irlande, — d'une importance secondaire. D'autre part, il existe une industrie de grande envergure en Californie, mais il s'agit toujours d'exploitations accessoires.

Pour ce qui est de la mise au point de nouveaux produits obtenus des plantes marines, les recherches sont également plus avancées que l'exploitation. Ce n'est pas un de nos projets auxquels nous accordons le plus d'importance. Nous continuerons certainement d'étudier la question et s'il se présente des méthodes de cueillette plus nouvelles et plus efficaces, nous en prendrons note.

SERVICES MOBILES

Crédit 141.	Consommation	\$ 77,855
Crédit 142.	Plan d'indemnité aux pêcheurs — Frais	
d'administration		\$219,000

M. CLARK: Monsieur le président, le crédit 141 se rapporte au service des la publicité faite par le ministère des Pêcheries. Il me semble que c'est un sujet très important. La statistique démontre, je pense, que la consommation du poisson au Canada est presque négligeable. Je me demande quelles mesures le ministère des Pêcheries a prises à cet égard. Il y a de la réclame à faire en ce qui concerne la consommation locale ou domestique du poisson et des produits du poisson.

M. CLARKS Monsieur le président, le crédit 141 se rapporte au service des consommateurs, qui relève de la division de l'inspection et de la consommation, au ministère des Pêcheries.

Ce service compte une section d'économie ménagère, qui dirige des cuisines d'essai d'une extrémité à l'autre du pays. Bien entendu, la principale cuisine se trouve ici, à Ottawa. Ce service est destiné à favoriser la consommation du poisson au Canada. Les économistes ménagères du ministère, — j'ajoute qu'elles sont reconnues comme étant peut-être les meilleurs au monde, — sont des demoiselles qui font des démonstrations à l'intention des associations féminines, des hôtels, des restaurants, des chefs de cuisine et le reste, en vue de faire comprendre au grand public la valeur du poisson dans le régime alimentaire et aussi, il va sans dire, d'expliquer les façons pratiques et efficaces d'apprêter le poisson.

Ce service ou cette division du ministère des Pêcheries collabore étroitement avec l'industrie de la pêche proprement dite, surtout par l'entremise de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada et son activité se rattache au travail accompli par l'industrie elle-même dans le domaine de la publicité.

Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, qu'il ne s'agit pas d'un organisme de publicité, car la réclame du ministère des Pêcheries se fait dans un autre service, savoir le Service des renseignements et l'éducation.

Le service des consommateurs constitue la façon pratique de démontrer au grand public les divers emplois du poisson ainsi que les bonnes méthodes de cuisson, en vue d'accroître la consommation au Canada. Nous estimons que ce service a accompli un excellent travail et que nous avons réalisé des progrès satisfaisants dans ce domaine.

M. McGRATH: Il a été établi, je suppose, que le ministère des Pêcheries ne retient pas les services d'une agence professionnelle de publicité?

M. CLARK: Nous le faisons, monsieur, en ce qui a trait à notre réclame générale qui relève, comme je l'ai déjà dit, du crédit relatif au Service des renseignements et de l'éducation.

M. LEGERE: Monsieur le président, je voudrais poser une question. Je pense qu'elle devrait s'adresser à M. Clark. Elle a trait au plan d'indemnité aux pêcheurs.

M. PICKERSGILL: Si vous n'y voyez pas d'objection, monsieur Legere, j'ai une autre question à poser au sujet du service des consommateurs.

M. LEGERE: Oui.

M. PICKERSGILL: C'est plutôt un commentaire qu'une question.

La plupart des membres du Comité savent, je pense, qu'au cours des nombreuses années écoulées depuis la guerre, environ 25,000 immigrants italiens sont arrivés au Canada. Ils viennent de la région d'Italie où nous vendons notre poisson salé. Je me demande si le service des consommateurs, ou celui des renseignements, — à mon avis, cela ferait surtout partie de l'activité du service des consommateurs, — a tenté de communiquer avec ces groupements italiens et, en particulier, avec les nouveaux arrivés, en vue de s'assurer qu'ils continueront de manger le poisson salé.

J'ai l'impression que la plupart de ces gens sont concentrés dans quelques grandes villes comme Toronto, Montréal et Hamilton et qu'il est très facile de les atteindre. Il me semble qu'il faudrait le faire avant qu'ils aient perdu le goût du poisson salé. Je pense que le service des consommateurs pourrait réussir tout spécialement à convaincre ce groupe de gens.

Nous avons également accueilli quelques immigrants portugais. Je ne sais si cette tendance doit se poursuivre, mais pour ce qui est des Italiens, ils représentent aujourd'hui une bonne part du chiffre de notre population.

M. CLARK: Monsieur le président, le service des consommateurs du ministère des Pêcheries s'occupe de la question qu'a mentionnée M. Piskersgill et nous demeurons en relations avec les nouveaux Canadiens. Nous comptons des économistes ménagères à Vancouver, Winnipeg, Montréal et Toronto, c'est-à-dire les centres dont il a parlé. Elles sont en contact avec ces gens, aux fins qu'il a mentionnées.

M. LEGERE: En ce qui concerne le plan d'indemnité aux pêcheurs, je pense qu'il convient de remercier le gouvernement d'avoir mis ce programme en vigueur, en vue d'aider les pêcheurs de nos côtes.

Je désire signaler un point en particulier: dans notre région, — le district no. 4, — c'est un fonctionnaire désigné spécialement à cette fin qui est chargé d'assurer les trappes. Il recueille l'argent et le transmet au ministère des Pêcheries. Lorsqu'il est temps de payer les pêcheurs, un homme vient d'Halifax afin de faire l'inspection des engins en cause. Je ne pense pas que ce soit juste. Celui qui recueille l'argent à Yarmouth doit être digne de confiance puisqu'il est autorisé à percevoir cet argent; à mon avis, on devrait se fier à lui et lui laisser le soin de décider si les cages ont besoin de réparations et si l'argent de l'assurance doit être versé.

Ce fonctionnaire d'Halifax attend que tous les pêcheurs aient rapporté leurs cages à terre, ce qui signifie une grande perte de temps, car il s'écoule probablement un mois et demi avant qu'il ait fait son inspection et distribué l'argent qui revient aux pêcheurs.

Je propose une modification dans la façon de procéder. Je pense que le préposé local, — je puis vous le nommer; il s'agit de Kelly Grant, — devrait être autorisé à remplacer M. Andy Fraser. A mon avis, il devrait jouir des mêmes pouvoirs; ainsi, les pêcheurs ne seraient pas forcés d'attendre qu'Andy Fraser vienne dans la région examiner les casiers pour que l'argent soit versé.

M. CLARK: Monsieur le président, nous nous sommes efforcés de fournir un service extrêmement rapide dans le règlement des réclamations. Je crois que nous

y avons raisonnablement réussi. S'il y a eu quelque retard, je suis content de l'apprendre. Je puis assurer à l'honorable membre que nous étudierons la question immédiatement, car le programme a pour unique objet de rétablir l'entreprise de l'intéressé le plus rapidement possible. Nous nous occuperons certainement de tout manque de liaison dans le règlement des réclamations.

M. LEGERE: Merci.

M. PICKERSGILL: Je veux poser une question à ce sujet.

Profite-t-on autant de ce programme dans toutes les régions de pêche?

M. CLARK: Monsieur le président, le plan d'indemnité se divise en deux parties. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une partie se rapporte aux bateaux, tandis que l'autre a trait aux cages à homards.

M. PICKERSGILL: Je songeais surtout à celle qui concerne les casiers à homards.

M. CLARK: Comme M. Pickersgill le comprendra, nous nous sommes rendu compte que, dans les régions où la perte réelle ou possible est peu élevée, selon l'expérience que le pêcheur a acquise, ce dernier n'assure pas ses cages. Bien entendu, dans les endroits où il y a de grosses pertes chaque année, le pêcheur se fait assurer; c'est pourquoi l'ensemble du programme n'est pas très profitable du point de vue financier.

M. CARTER: Songe-t-on à étendre la portée du programme afin d'assurer les pêcheurs à l'égard d'autres sortes d'engins de pêche?

M. CLARK: Monsieur le président, nous y avons songé à diverses reprises à la suite de démarches et le reste. Je pense qu'il est exact d'affirmer que le ministre n'a pas pensé sérieusement à étendre la portée du programme à d'autres sortes d'agrès, car certains modèles sont difficiles à assurer. Il va sans dire que la perte pourrait être encore plus élevée qu'à l'égard des casiers à homards. Nous y avons songé plusieurs fois, mais nous n'avons encore fait aucune recommandation précise.

M. CARTER: Un pêcheur de saumon qui perd son filet se trouve dans une plus mauvaise posture que le pêcheur qui perd sa cage à homards. A mon sens, il devrait avoir droit au même genre de protection. La même chose s'applique peut-être aussi à d'autres pêcheurs. Un palangrier qui perd cent lignes de fond doit faire face à de fortes dépenses.

M. McWILLIAM: A diverses reprises, les pêcheurs de saumon ont fait des démarches à l'égard des pertes qu'ils avaient subies, mais si je ne m'abuse le problème découle de l'estimation des pertes. C'est le problème le plus difficile. Nous n'avons pas encore trouvé de moyen pratique permettant d'évaluer les pertes.

M. CLARK: C'est juste, monsieur le président.

M. CARTER: Vous pouvez certes estimer la perte d'un filet à saumon ou de cent lignes de fond aussi bien que celle des casiers à homards.

M. McWILLIAM: On ne peut estimer la valeur de ce qu'il est impossible de trouver.

M. BATTEN: Monsieur le président, je veux parler du crédit 141.

Où se trouvent les diverses cuisines du pays?

M. CLARK: Vous voulez parler des cuisines des économistes ménagères?

M. BATTEN: Oui.

M. CLARK: Il va sans dire qu'Ottawa est le centre des cuisines d'essai. Il y en a à Vancouver, Winnipeg, Montréal et Toronto.

M. BATTEN: Monsieur le président, me permettra-t-on de poser cette question: y a-t-il un rapport direct ou indirect entre ce service des consommateurs et l'expansion touristique dans les diverses villes?

M. CLARK: Oui, il y a eu un contact étroit avec les divers organismes touristiques, tant sur le plan provincial que fédéral. Nos gens travaillent de concert avec ces organismes afin de découvrir des mets appétissants, surtout des plats de poisson, car c'est ce qui nous intéresse.

Nous désirons accroître la consommation du poisson et des produits du poisson au Canada.

M. BATTEN: Merci.

M. CLARK: J'ajouterai, monsieur le président, qu'il y a une cuisine d'essai à Halifax et que nous nous préparons à en établir une autre à Edmonton.

M. McGRATH: Monsieur le président, le sous-ministre a répondu à ma question touchant la publicité, mais une partie de la question demeure sans réponse. Cette partie avait trait au crédit affecté au Service des renseignements et de l'éducation.

Peut-être le sous-ministre pourrait-il en prendre note et signaler plus tard, ou à une date appropriée, au Comité le nom de l'agence de publicité qui est chargée de la réclame du ministère des Pêcheries et nous dire également qu'elle somme d'argent est en cause.

M. CLARK: Monsieur le président, je puis fournir le renseignement dès maintenant. L'agence de publicité est la *MacLaren Advertising Agency*, de Toronto, qui compte des succursales dans tout le Canada. Le montant en cause s'élève à \$20,000. Ces renseignements sont indiqués dans le crédit, monsieur le président.

M. CARTER: Monsieur le président, le service des consommateurs qui dirige les cuisines compte-t-il des spécialistes dans la cuisson du poisson salé?

M. CLARK: Monsieur le président, je puis affirmer, en toute sécurité je pense, que nos économistes ménagères sont expertes dans la préparation de toutes les sortes de poissons.

M. CARTER: Je désire proposer la publication de quelque périodique, afin d'encourager les gens à apprêter des mets à la morue salée. Je ne sais ce que font les économistes, mais je n'ai guère trouvé au Canada de plats de poisson salé. A mon avis, grâce à la publication de quelques périodiques ou revues, nous pourrions peut-être expliquer aux gens la façon de cuire la morue salée, ce qui favoriserait l'expansion de l'industrie du poisson salé.

M. ROBICHAUD: Le poisson salé ne figure guère au menu du restaurant parlementaire qu'une fois par an.

(Les crédits 141 et 142 sont approuvés.)

Crédits 143. Services Mobiles — Destruction des phoques	
communs et des phoques gris	\$41,500

M. ROBICHAUD: Avant de laisser le crédit 143, je veux poser une brève question. M. Clark pourrait-il nous dire le montant qui a été dépensé l'an dernier en vue de la protection contre les phoques communs et les phoques gris? Pourrait-il nous signaler également la prime par tête?

M. CLARK: Oui, je puis donner une ventilation, monsieur le président.

Dans la région des provinces Maritimes, la prime versée à l'égard des phoques gris ou communs est de \$5 pour les jeunes phoques et de \$10 pour les adultes. Le montant dépensé à même l'affectation a atteint \$8,000 à l'égard de cette région.

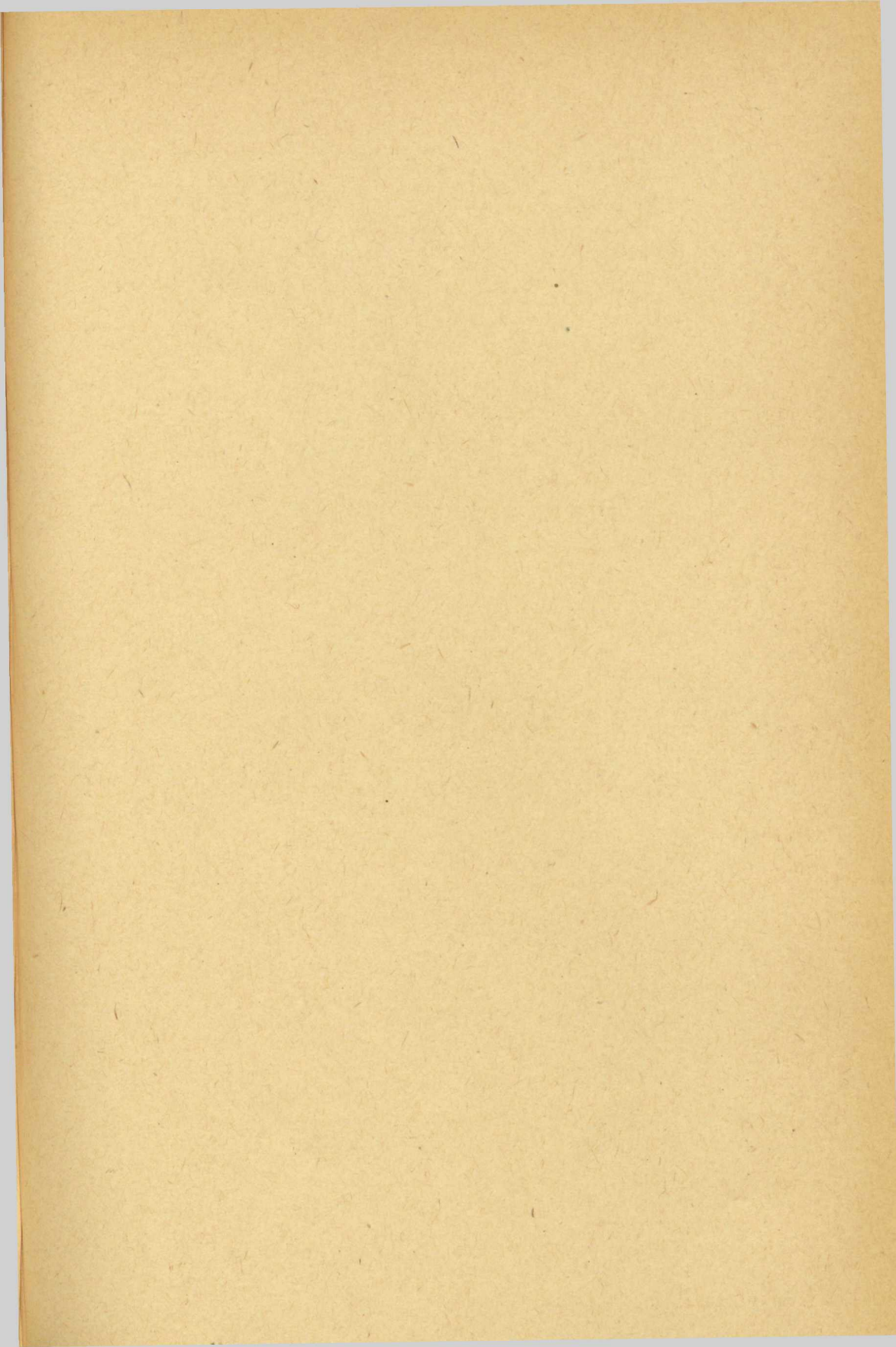
Dans la région de Terre-Neuve, on a dépensé \$10,500 et, dans la région du Pacifique, \$23,000.

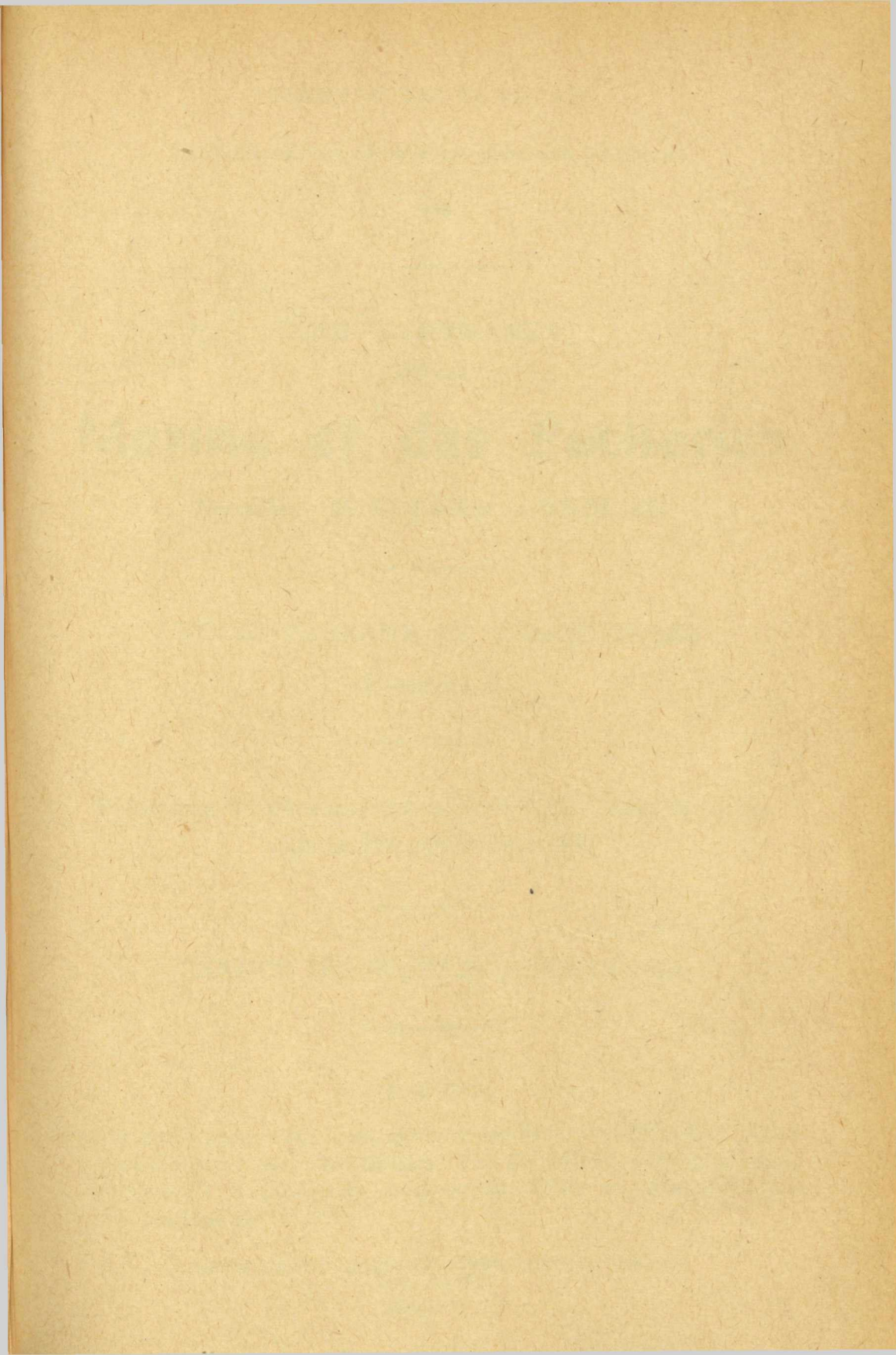
M. PICKERSGILL: S'agit-il d'une mesure visant à la conservation ou au maintien du revenu?

M. CLARK: C'est une mesure de lutte préventive contre les prédateurs, monsieur le président.

(Le crédit est approuvé.)

Le PRESIDENT: Le Comité s'ajourne jusqu'à la prochaine réunion, jeudi matin à neuf heures et demie.





CHAMBRE DES COMMUNES

Première session de la vingt-quatrième législature

1958

COMITÉ PERMANENT

DE LA

Marine et des Pêcheries

Président: M. ROLAND L. ENGLISH

PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES

Fascicule 6

Prévisions de dépenses du ministère des Pêcheries pour
l'année financière 1958-1959

SÉANCE DU JEUDI 24 JUILLET 1958

TÉMOINS:

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; MM. G. R. Clark, sous-ministre; Wm. M. Sprules, Ph. D., adjoint spécial au sous-ministre; I. S. McArthur, président de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche.



COMITÉ PERMANENT
DE LA
MARINE ET DES PÊCHERIES

Président: M. Roland L. English,

Vice-président: M. A. De B. McPhillips,

MM.

Anderson	Keays	O'Leary
Batten	Legere	Phillips
Bourget	Macdonald (<i>Kings</i>)	Pickersgill
Browne (<i>Vancouver- Kingsway</i>)	MacLellan	Richard (<i>Kamouraska</i>)
Carter	Matthews	Robichaud
Crouse	McGrath	Speakman
Danforth	McQuillan	Stefanson
Drysdale	McWilliam	Steward
Gillet	Michaud	Tucker
Granger	Morris	Webster,—35
Howard	Murphy	
	Noble	

Secrétaire du Comité:
A. Plouffe.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 24 juillet 1958.

(7)

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 heures et demie sous la présidence de M. Roland L. English.

Présents: MM. Anderson, Batten, Browne (*Vancouver-Kingsway*), Carter, Crouse, Danforth, Drysdale, English, Keays, Legère, Macdonald (*Kings*), Matthews, McGrath, McQuillan, Murphy, Phillips, Pickersgill, Robichaud, Stefanson, Stewart et Tucker (21).

Aussi présents: L'hon. Angus L. MacLean, ministre des Pêcheries et M. G. R. Clark, sous-ministre; MM. Wm. M. Sprules, Ph. D., adjoint spécial au sous-ministre; I. S. McArthur, président de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche; J. J. Lamb, directeur du Service administratif; W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; T. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; J. G. Carton, avocat du ministère; O. C. Young, vice-président de l'Office technique et scientifique des pêches du Canada; J. A. Albert et A. W. Abbott, de la Direction financière; R. Hart et W. E. Snaith, du Service d'expansion industrielle; E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; et W. Carr, du Service de l'économique.

Le Comité continue l'étude des crédits du ministère.

Les crédits 144 à 150 inclusivement du budget principal et les crédits 561 à 564 inclusivement du budget supplémentaire (quote-part du Canada des dépenses des Commissions internationales, le Service de boîte de Terre-Neuve, et ainsi de suite) sont mis en délibération et étudiés.

M. Murphy, se rapportant aux tableaux publiés en 1955 relativement aux prises de truite dans les Grands lacs et à d'autres sujets connexes, demande que ces tableaux soient mis à jour et déposés devant le Comité.

M. Clark produit ces tableaux et, sur proposition de M. Murphy, appuyé par M. Stewart,

Il est ordonné—Que les tableaux soient annexés au compte rendu (*Voir Appendices A, B, C, D et E du compte rendu de ce jour*).

Au sujet de la lamproie de mer, M. Murphy dépose des exemplaires de deux documents, l'un provenant de la *Dow Chemical Company*, de Midland (Mich.) et l'autre, du Service de la pêche et de la faune du Département de l'intérieur des États-Unis, d'Ann Harbour (Mich.). Ces documents sont distribués sur-le-champ.

Le ministre fait une déclaration relativement au crédit 144 et à la lamproie de mer, et présente M. William M. Sprules. Les membres questionnent longuement MM. Clark et Sprules sur cet animal qui menace nos pêcheries.

Le ministre et le sous-ministre répondent aux questions relatives à la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique, à la Commission internationale des pêches du Pacifique nord, et à d'autres questions connexes. Le ministre et le sous-ministre sont secondés par MM. Wm. M. Sprules et I. S. McArthur, président de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche.

Les crédits 144 et 145 du budget principal ainsi que le crédit 561 du budget supplémentaire sont approuvés.

Le Comité ajourne à 11h. 45 jusqu'au vendredi 25 juillet à 9 heures et demie du matin.

Le secrétaire du Comité,
Antonio Plouffe.

TÉMOIGNAGES

JEUDI 24 juillet 1958.

9 heures et demie du matin.

Le PRÉSIDENT: Bonjour, messieurs. Nous avons maintenant quorum. Nous allons procéder ce matin à l'examen du groupe spécial de crédits qui comprend les numéros 144 à 150 et les crédits supplémentaires 561 et 562.

CRÉDITS SPÉCIAUX

Crédit 144—Quote-part du Canada des dépenses des Commissions internationales, selon le détail des affectations	\$ 860,620
Crédit 145—Fonctionnement et entretien du Service de boîte de Terre-Neuve	\$ 439,425
Crédit 146—Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs	\$ 90,000
Crédit 147—Exécution de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche	\$ 66,030
Crédit 148—Subordonnement aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, paiement d'une aide financière aux producteurs de poisson salé, à l'égard des produits désignés par le gouverneur en conseil, à raison de 50 p. 100 du prix livré du sel employé dans leur production, y compris l'autorisation d'imputer les frais administratifs sur le crédit du présent Budget des dépenses qui vise les frais d'exécution de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche	\$ 600,000
Crédit 149—Aide à la construction de navires du genre petit chalutier ou palangrier, subordonnement aux conditions que peut approuver le gouverneur en conseil	\$ 350,000
Crédit 150—Aide à la construction d'établissements pour la congélation et l'entreposage de la boîte, subordonnement aux règlements établis par le gouverneur en conseil	\$ 30,000
	\$2,436,075

CRÉDITS SPÉCIAUX

Crédit 561—Fonctionnement et entretien du Service de boîte de Terre-Neuve—Crédit supplémentaire	\$ 274,720
Crédit 562—Contribution à l'égard d'un immeuble pour l'Exposition des pêches de la Nouvelle-Écosse, à Lunenburg (N.-É.), en conformité d'une convention conclue par le ministre des Pêcheries, avec l'approbation du gouverneur en conseil, le coût devant être assumé à parts égales par le Gouvernement du Canada et l'Association de l'Exposition des pêches de la Nouvelle-Écosse (Report de crédit)	\$ 19,481

Nous commençons par le crédit 144, mais les questions peuvent aussi porter sur les autres postes du groupe des crédits spéciaux, s'il le faut. Avez-vous des questions à poser?

M. MURPHY: Monsieur le président, permettez-moi de vous remercier d'avoir retardé pour moi l'étude de ce crédit, car c'est là un poste du budget des dépenses qui m'intéresse de façon particulière. En premier lieu, je voudrais faire déposer des rapports que je demanderai à faire compléter. Le Comité voudra sans doute entendre le ministre, le sous-ministre et, je l'espère, M. Sprules.

M. J. A. MACLEAN (*ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, ce crédit se rapporte aux sept commissions internationales dont le Canada fait partie. Ce sont la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique, la Commission internationale de la chasse à la baleine, la Commission internationale des pêches des Grands lacs, la Commission internationale du phoque à fourrure du Pacifique, la Commission internationale des pêches du Pacifique nord, la Commission internationale de la pêche au saumon du Pacifique et la Commission internationale de la pêche au flétan du Pacifique.

MM. Clark et Sprules seront prêts à répondre aux questions particulières. M. Murphy a posé une question qui a trait à la Commission des pêches des Grands lacs. M. Clark aurait-il quelque chose à dire à ce propos?

M. G. R. CLARK (*Sous-ministre des Pêcheries*): Vous avez parlé de certains tableaux monsieur Murphy. Pourriez-vous me dire de quels tableaux il s'agit?

M. MURPHY: Lors d'une réunion du Comité qui a eu lieu en mai 1955, nous avons déposé les tableaux suivants: "Prise de truite dans les Grands lacs, par lac et total pour l'Ontario, 1930-1953"; appendice C: "Prise de poisson blanc dans les Grands lacs, par lac et total pour l'Ontario, 1930-1953"; appendice D: "Prise de poisson blanc aux États-Unis, 1930-1953" "Prise de truite de lac aux États-Unis, 1885-1952"; appendice F: "Statistique de quantité et de valeur de la pêche commerciale des Grands lacs, par lac, États-Unis, Canada et totaux, 1930-1953"; j'avais demandé qu'on les mette tous à jour. Serait-il possible d'obtenir ces chiffres?

M. CLARK: Ces tableaux sont prêts, monsieur le président. Voulez-vous que nous les déposions ou que nous en fassions lecture?

M. MURPHY: Je pense qu'il vaudrait mieux les déposer. Mais avec votre permission, monsieur le président, j'aimerais, pour mettre le Comité au courant du danger qui menace la pêche dans les Grands lacs, donner quelques chiffres tirés du dernier rapport et qui seront déposés en appendice au compte rendu de la présente séance. Par exemple, à propos des "Prise de truite dans les Grands lacs, par lac et total pour l'Ontario", le total pour l'Ontario s'élevait en 1930 à 51,205 quintaux et en 1956, à 6,410 quintaux.

Vous voyez qu'il s'est produit une baisse très marquée pour cette province. Pour le lac Huron, les prises de truite ont été de 29,347 quintaux en 1930 et de 500 quintaux l'an dernier. Encore là, on découvre une situation alarmante.

Je passe maintenant au lac Supérieur, car il sera sans doute beaucoup question de ce lac. En 1930, les prises atteignaient 15,302 quintaux, tandis qu'elles n'ont été que de 5,270 quintaux l'an dernier.

Aux États-Unis, on a pêché 9,688,000 livres de truite en 1930 et 1,813,000 livres l'an dernier. Voilà, monsieur le président, un indice des ravages que fait la lamproie dans les Grands lacs. Pourrions-nous demander à M. Clark de nous parler des mesures tendant à enrayer ce danger qui ont été prises jusqu'à ce jour depuis la création de la Commission mixte internationale. Y avons-nous toujours les mêmes membres?

M. CLARK: Monsieur le président, permettez que je fasse une observation: M. Murphy a parlé des chiffres de l'an dernier. Il ne pensait sans doute pas à 1957, car les chiffres les plus récents que nous ayons sont ceux de 1956.

M. MURPHY: Vous avez raison, monsieur Clark.

M. CLARK: J'ai simplement voulu apporter cette précision pour le procès-verbal.

Monsieur le président, messieurs, la Commission des pêches des Grands lacs a, comme vous le savez, été créée conjointement par le Canada et les États-Unis en vue d'éliminer la lamproie qui s'est introduite dans les Grands lacs il y a quelques années en remontant le Saint-Laurent depuis la mer. Par le canal de Welland elle s'est répandue dans tous les Grands lacs, finissant par atteindre même le lac Supérieur. Elle n'est pas originaire des Grands lacs, mais elle a trouvée cette étendue d'eau fraîche particulièrement propice à la chasse et à la reproduction. Au cours des années, la lamproie a complètement anéanti dans plusieurs lacs les précieuses espèces que sont la truite et le poisson blanc et voilà qu'on la trouve maintenant en assez grand nombre dans le lac Supérieur. Les efforts de la Commission des Grands lacs ont pour but d'éliminer cet animal vorace qui, à toutes fins pratiques, a ruiné l'industrie de la pêche à la truite et au poisson blanc.

La tâche de la Commission des Grands lacs a consisté en un travail entrepris en équipe par les Canadiens et les Américains, aux fins d'étudier les cours d'eau où la lamproie des Grands lacs va frayer. L'équipe s'est surtout occupée à ériger des barrières, particulièrement des barrières électriques, dans les tributaires du lac Supérieur. Les hommes de science et en général tous ceux qui ont étudié la question étaient d'avis que le gros de l'effort devait porter sur le lac Supérieur, car c'est là que se trouve ce qu'il reste d'espèces à pêcher, notamment la truite grise. On a jugé que, si l'on parvenait à en éliminer la lamproie, le travail d'extermination pourrait ensuite s'étendre aux autres lacs. Le programme se poursuit: un certain nombre de barrières électriques ont été installées, qui sont d'un grand secours, et l'inventaire de tous les cours d'eau est terminé de part et d'autre de la frontière canado-américaine; bon nombre des tributaires du lac Huron ont aussi été examinés et on y a découvert les frayères de la lamproie. Ainsi, quand viendra le temps de s'attaquer à ce lac, il n'y aura pas de temps de perdu.

La commission dont parlait M. Murphy se compose de trois représentants du Canada et de trois représentants des États-Unis. Le directeur de la section canadienne est M. Pritchard de notre ministère. Il a comme adjoints M. Harkness du ministère ontarien des Terres et Forêts et M. Blackhurst qui représente l'industrie de l'Ontario.

Leurs trois collègues américains sont un représentant du gouvernement fédéral, un de l'industrie américaine et un délégué des États riverains des Grands lacs.

Ceci répond-il à votre question pour l'instant, monsieur Murphy ou dois-je vous donner d'autres détails?

M. MURPHY: M. Harkness est-il membre de la commission? L'Ontario est la seule province en bordure des Grands lacs.

M. CLARK: C'est juste.

M. MURPHY: A-t-il été recommandé par le gouvernement de l'Ontario?

M. CLARK: Oui, il l'a été.

M. MURPHY: Et ce sont là les trois membres qui ont été nommés dès le début de la commission?

M. CLARK: C'est exact.

M. MURPHY: Quel traitement reçoivent-ils?

M. CLARK: Ils ne touchent aucun traitement.

M. MURPHY: Quand se réunissent-ils?

M. CLARK: La convention elle-même et le règlement prévoient une réunion annuelle, mais les membres se réunissent au moins deux ou trois autres fois par année.

M. MURPHY: Combien de cours d'eau... prenons d'abord ceux qui se déversent dans le lac Supérieur... servent de terrain de frai à la lamproie?

M. CLARK: Vous en voulez le nombre réel pour le lac Supérieur?

M. MURPHY: Oui.

M. MACLEAN (*Queens*): Pendant qu'on cherche la réponse à la question, je voudrais faire remarquer, monsieur le président, que le programme destiné à exterminer la lamproie et à protéger la pêche consistait, au départ, en ce que nous avons vu dans le film l'autre soir, c'est-à-dire l'érection de barrières électriques à l'embouchure des cours d'eau où la lamproie va déposer son frai.

Un autre programme a aussi été mis en œuvre qui consistait en l'essai de produits chimiques parmi lesquels on espérait découvrir une matière pouvant empoisonner la lamproie sans nuire aux autres êtres vivants. Au cours de la

dernière année un certain succès a été remporté dans ce domaine. On a découvert certaines substances chimiques qui semblent prometteuses à cet égard et le travail d'expérimentation se poursuit des deux côtés de la frontière internationale. Si ce procédé, qui consiste à empoisonner les larves, réussit pleinement, il peut se révéler la meilleure façon d'exterminer la lamproie.

M. Sprules qui, sauf erreur, n'a pas encore été présenté au Comité, pourra vous en dire plus long à ce propos. Je vous le présente donc.

Les renseignements qu'on a demandés sont maintenant prêts. Je n'ai rien à ajouter.

M. MURPHY: Monsieur le président, aujourd'hui même j'ai reçu des communications de la *Dow Chemical Company of Canada*. L'une a trait au *Dowlap*, ce poison dont le ministre vient de parler. Les autres émanent du service de chasse et de pêche du département de l'Intérieur des États-Unis. L'article que voici est, à mon sens, des plus intéressants. Je demanderais au secrétaire de bien vouloir distribuer ces quelques feuillets. Avez-vous les renseignements demandés, monsieur Clark?

M. CLARK: Oui, je puis fournir ces renseignements, monsieur le président. Au cours de 1958-1959, la présente année financière, il y aura en tout et partout 69 barrières électriques qui fonctionneront dans le lac Supérieur: 22 au Canada et 47 aux États-Unis. Le nombre des tributaires du lac Supérieur qui sont infestés de lamproies est de 104 environ.

M. MURPHY: Combien y en a-t-il dans la région du lac Huron en comptant la baie Georgienne?

M. CLARK: Quelque 117.

M. MURPHY: Combien de ces cours d'eau sont munis de barrières?

M. CLARK: Nous n'avons encore installé aucune barrière sur le pourtour du lac Huron, pour la raison que j'ai donnée, à savoir que la commission fait porter le gros de son travail sur le lac Supérieur où il reste encore de la truite.

M. MURPHY: Merci de ces excellentes précisions, monsieur Clark. Je pense que le Comité aimerait savoir pourquoi le travail ne se poursuit pas simultanément dans les deux lacs. Serait-ce que les crédits font défaut?

M. CLARK: Monsieur le président, c'est en partie à cause du manque d'argent, mais c'est d'abord et avant tout parce que les recherches ont révélé qu'il est préférable de déployer le plus d'efforts là où il reste des réserves connues de truite grise. Une fois le lac Supérieur nettoyé, et ses réserves protégées, nous pourrions nous occuper des autres lacs, du lac Huron, par exemple, où il ne reste à peu près plus de truite. Grâce aux barrières électriques et au poison dont le ministre a parlé, nous pourrions faire la guerre à la lamproie et l'éliminer puis repeupler ces lacs en nous servant des truites du lac Supérieur.

M. MURPHY: Vous avez déjà, vous ou M. Sprules, déposé le chiffre estimatif des pertes subies tous les ans par l'industrie de la pêche... je ne parle pas de la pêche sportive à l'intérieur des terres mais de la pêche commerciale... Ces pertes sont de l'ordre de 5 millions de dollars par année.

M. CLARK: Il s'agissait, dans le temps, de la valeur que représentait la pêche à la truite grise pour les pêcheurs canadiens.

M. MURPHY: Ces pertes sont-elles plus élevées maintenant, vu que le lac Supérieur est encore plus touché?

M. CLARK: C'est là une question à laquelle il est très difficile de répondre, monsieur le président, car d'autres espèces subsistent encore en très grandes quantités dans les lacs. Il est vrai que les pêcheurs ne prennent pas les poissons de plus grande valeur (en l'occurrence la truite) puisqu'il n'en reste pas dans les lacs. Mais ils prennent d'autres espèces et, en réalité, la production des espèces autres que la truite et le poisson blanc va en augmentant.

M. MURPHY: Leurs méthodes sont plus modernes et, vu l'augmentation des dépenses d'exploitation, ils consacrent de plus longues heures à la pêche.

Monsieur Clark, voudriez-vous dire au Comité combien le Canada a consacré à ce programme ces trois dernières années, c'est-à-dire depuis que la commission existe?

M. CLARK: Monsieur le président, la part du Canada est d'environ \$450,000 par an.

M. MURPHY: C'est là le chiffre de cette année?

M. CLARK: C'est à peu près la moyenne annuelle des dépenses depuis que la commission a été créée.

M. MURPHY: J'avais cru qu'il s'agissait d'environ \$350,000 pour la première année.

M. CLARK: Vous avez raison. Nous pourrions obtenir les chiffres de chacune des années, mais la moyenne est de cet ordre-là, c'est-à-dire entre \$350,000 à \$450,000 par année.

M. MURPHY: Étant donné que le lac Michigan se trouve entièrement en territoire américain, pour quelle part les États-Unis contribuent-ils à la commission?

M. CLARK: Suivant l'entente, monsieur le président, les États-Unis contribuent pour 69 p. 100 et le Canada pour 31 p. 100 des fonds consacrés à l'extermination de la lamproie.

L'argent fourni par les États-Unis au fonds de la commission peut être en partie utilisé au Canada. Vu que, comme vous l'avez dit, monsieur Murphy, le lac Michigan se trouve en entier aux États-Unis et que, par conséquent, ce pays est encore plus intéressé que nous à ce travail, on a estimé que nos voisins devaient défrayer le plus fort pourcentage, quoique une partie de la contribution américaine puisse se dépenser en territoire canadien.

M. MURPHY: La dépense-t-on effectivement, monsieur Clark?

M. CLARK: Oui, monsieur.

M. MURPHY: Je parle toujours de la commission, c'est-à-dire de l'entreprise commune du Canada et des États-Unis.

M. CLARK: Oui, c'est bien cela.

M. MURPHY: Les États américains riverains des Grands lacs font-ils quelque chose pour relever l'industrie de la pêche, indépendamment de la commission?

M. CLARK: Oui, certainement.

D'après les ententes intervenues avec la commission, les États riverains et l'Ontario participent à un programme d'ensemble. Tout ce qu'entreprind un État ou la province en fait de recherche ou de travail pratique s'insère dans le programme général. Certains États s'imposent ce travail supplémentaire.

M. MURPHY: Certains d'entre eux n'apportent-ils pas une contribution, en plus de la recherche, sous forme de repeuplement des lacs ou d'une autre façon?

M. CLARK: Si je ne me trompe, monsieur le président, certains États exécutent, aux termes du programme commun, certains travaux à leurs propres frais. Mais ils ne font pas de contribution comme celles qu'on vient de mentionner.

M. MURPHY: C'est ce à quoi je pensais: l'argent ne vient pas des fonds de la commission?

M. CLARK: Non.

Autant que je sache, aucun État ne fait quoi que ce soit en ce qui touche le repeuplement, du moins pour la truite. Je pense qu'on s'occupe, du côté américain, de repeupler les lacs en brochets, dorés et autres espèces qui sont, en réalité, des poissons destinés à alimenter le sport de la pêche.

M. MURPHY: Je croyais que le Michigan contribuait au repeuplement de la truite grise.

M. MACLEAN: M. Sprules pourrait peut-être nous dire quelque chose à ce sujet.

M. MURPHY: Je voudrais auparavant en terminer avec M. Clark.

Pouvez-vous me dire combien de lamproies ont été prises chaque année dans les barrières électriques depuis trois ans?

M. CLARK: Je crois que nous pourrions vous fournir ces renseignements, monsieur le président. Nous n'avons probablement pas tout calculé, le nombre réel de lamproies tuées par les barrières électriques ou par la méthode d'empoisonnement, qui n'est encore qu'à l'essai, mais nous pourrions l'obtenir.

M. MURPHY: Monsieur Clark, pouvez-vous nous dire quelque chose de ce produit chimique qui sert de poison?

M. CLARK: Monsieur le président, M. Sprules connaît beaucoup mieux que moi les caractéristiques de ce produit.

M. MURPHY: D'autres membres du Comité voudront peut-être interroger M. Clark avant que nous entendions M. Sprules.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Browne?

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): J'aurais en effet une question à poser.

On nous a dit que la lamproie a à peu près anéanti certaines espèces de poissons dans les Grands lacs. Que se passe-t-il à présent: s'attaque-t-elle à d'autres espèces?

M. CLARK: Oui. Quand la truite a été décimée, la lamproie s'en est prise au poisson blanc, et on constate qu'elle s'attaque maintenant à d'autres poissons comme, par exemple, à l'achigan. C'est un poisson rapace qui vit de chasse. Une fois épuisée son espèce préférée, la lamproie se tourne vers une autre proie et on a la preuve que c'est bien ce qu'elle fait à l'heure actuelle.

M. MURPHY: Pourrions-nous, monsieur le président, pour renseigner ceux qui n'ont pas vu le film, demander au ministre ou à M. Sprules de nous résumer la vie de la lamproie? Comment elle reste enfouie dans la boue durant quatre ans après son éclosion, passe un an à circuler puis remonte vers les frayères.

M. MACLEAN (*Queens*): M. Sprules connaît cette question-là mieux que moi.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Sprules?

M. William M. SPRULES (*Adjoint spécial au sous-ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, les mœurs de la lamproie sont des plus curieuses. On peut les résumer en peu de mots.

La lamproie adulte remonte les ruisseaux tributaires des lacs pour aller frayer. Elle dépose ses œufs sur un fond de cailloux de la grosseur d'un œuf ou même un peu plus gros, en des points où le courant est assez rapide. La femelle pond en moyenne 80,000 œufs, ce qui signifie qu'un couple d'adultes peut engendrer quelque 80,000 jeunes lamproies, déposées dans le fonds des cours d'eau.

Les œufs éclosent après quelques semaines seulement et il en sort un petit organisme transparent qui est la larve de la lamproie. Les caractères de l'adulte n'y sont pas encore: le petit être n'a rien d'une lamproie, pas même les organes buccaux de préhension.

La larve descend avec le courant et s'enfouit dans la boue. Elle peut, à l'occasion, se mouvoir pas ses propres moyens et, lorsqu'elle est plus développée, remonter le courant pour s'arrêter dans un lieu plus propice. Mais, règle générale, les larves descendent le courant, emportées par les mouvements de l'eau.

Si elles ne sont pas arrachées à la boue elles y demeurent la gueule sortie et ouverte en entonnoir vers l'amont. Elles ne font rien pour se nourrir, si ce n'est de recevoir passivement l'eau qui passe et elles grossissent, probablement grâce aux parcelles de matières organiques contenues dans cette eau.

La larve restera ainsi enfouie dans la boue des rivières durant quatre, cinq ou même six ans, selon la température de l'eau et l'abondance de la nourriture. Après tout ce temps, elle n'a encore atteint que les dimensions d'un crayon.

A ce moment, le petit animal subit une transformation qui le métamorphose du tout au tout. La gueule prend alors les caractéristiques d'une ventouse, comme vous avez pu le constater en voyant le film, et quantité de dents font leur apparition à l'intérieur de l'orifice buccal.

Parvenue à ce stade, la jeune lamproie s'extirpe de la boue et se met en quête d'un milieu plus favorable. Quand elle est libérée de la boue, les avalasses du printemps l'entraînent jusque dans le lac. La lamproie est alors pourvue d'activité propre, elle peut nager et s'attaquer aux poissons, ce qu'elle doit faire à tout prix pour continuer à se développer. Elle grandira désormais aux dépens du poisson auquel elle s'attachera et elle passera de 12 à 18 mois dans le lac, époque durant laquelle elle vivra, pour ainsi dire, comme un coq en pâte et passera de cette petite taille-ci à celle de l'animal que vous avez vu l'autre soir dans le film, soit environ 22 pouces de long sur à peu près cette circonférence-ci.

Au bout de 18 mois environ, la lamproie adulte atteint le moment de se reproduire. Elle s'achemine alors du lac vers les estuaires des cours d'eau où elle se joint à ses congénères avant de remonter aux frayères où elle est née.

Je crois que cela résume à peu près le cycle de vie de la lamproie.

La période qui nous intéresse est évidemment celle que la lamproie passe dans le lac à l'état de parasite. Comme nous avons pu le constater, dès que la jeune lamproie quitte le cours d'eau elle s'attaque au premier poisson qui se trouve sur son chemin. Or ce poisson l'entraîne vers d'autres régions du lac et elle peut ensuite le quitter pour se fixer sur un autre.

Le fait que la lamproie s'attaque plus spécifiquement à la truite et au poisson blanc peut fort bien être imputable aux circonstances. Le cycle de ces deux espèces est tel que truites et poissons blancs se trouvent à la portée de la lamproie au moment où l'instinct de celle-ci la pousse une première fois à s'attaquer à un poisson. Si aucun poisson ne se trouve sur son passage la lamproie continue sa course jusqu'à ce qu'elle en trouve un.

Nous avons jusqu'à ce jour relevé des marques de lamproie sur presque toutes les espèces de poisson des Grands lacs, du moins sur ceux de quelques proportions. Ces parasites ne paraissent pas s'attacher aux vairons, mais c'est, je pense, le fait d'une impossibilité physique. Ils s'attaquent très certainement à toute la famille des carpes, à celle du poisson blanc, à beaucoup de représentants de la famille des harengs, à la truite, à l'achigan et à la perche et, enfin, à tous les plus gros poissons des Grands lacs.

M. MURPHY: Nous diriez-vous, monsieur Sprules, ce qui se passe lorsqu'un poisson prêt à frayer est attaqué par la lamproie?

M. SPRULES: S'il est attaqué immédiatement après la ponte? Je n'ai jamais eu connaissance de ce cas-là, mais, d'après ce que nous savons, et les mœurs des poissons, je ne crois pas que le frai serait interrompu.

Si, toutefois, l'attaque avait lieu quelque temps avant la ponte, je pense que l'hôte, très affaibli, aurait tendance, au mieux, à frayer près de la rive. Il se traînerait en quelque sorte vers le bord et le frai pourrait fort bien s'en ressentir.

M. MURPHY: Sait-on quelle quantité de chair la lamproie consomme entre le moment où elle entre dans le lac et celui où elle remonte frayer?

M. SPRULES: Oui, le service américain de la faune et de la chasse a fait des expériences à ce sujet-là; on sait combien il faut de livres de poisson à la jeune lamproie qui commence à se nourrir pour se transformer en adulte capable de frayer. Je ne puis vous donner les chiffres de mémoire, mais il serait facile de les obtenir. Autant que je me souviens, c'est moins de 100 livres: ce serait de l'ordre de 5 à 10 livres.

M. MURPHY: J'aurais cru qu'il lui en faut davantage.

M. SPRULES: C'est possible. Je vérifierai ce détail.

M. MURPHY: Nous diriez-vous quelle efficacité ont eue les produits chimiques contre la lamproie et quelles sont les perspectives à cet égard?

M. SPRULES: Je suis convaincu que l'utilisation d'un poison sélectif est indispensable si nous voulons arriver à nos fins dans un délai plus rapproché.

Je réitère ce que nous disions au Comité en 1955: la barrière électrique, ou toute autre intervention d'ordre physique sur les cours d'eau, a pour unique résultat d'empêcher les adultes de remonter frayer. C'est dire que si nous interceptions cette année toutes les lamproies adultes, nous en aurions encore pour au moins six ans à déplorer des ravages dans les lacs, car les larves pondues l'an dernier sont enfouies dans la boue et de nouvelles "recrues" gagneront le lac chaque année pendant six ans.

L'avantage du poison, c'est qu'après avoir installé une barrière électrique ou un autre obstacle qui empêche la lamproie adulte de remonter le cours d'eau, prévenant ainsi les futures pontes, nous pouvons en même temps détruire les larves des six dernières années; le nettoyage du lac est ainsi beaucoup plus rapide.

M. MURPHY: Supposé que vous disposiez l'an prochain d'un produit chimique efficace, vous pourriez le répandre dans les cours d'eau infestés et détruire toutes les larves des cinq dernières années?

M. SPRULES: C'est absolument exact.

M. MURPHY: Dans ce cas-là, si les expériences réussissent, l'industrie de la pêche se trouvera rétablie en très peu de temps.

M. SPRULES: Tout dépend du lac auquel vous pensez.

M. MURPHY: Mettons le lac Supérieur où il reste encore de la truite qui sera à maturité dans quelques années.

M. SPRULES: En effet, mais il faudrait tout de même six ou sept ans avant que le poisson soit de grosseur à être pêché.

M. MURPHY: Ce qui m'inquiète c'est que vous ne vous occupiez que d'un seul lac parce que les fonds sont limités et que le manque d'argent vous oblige à négliger le lac Huron. Tant qu'il en sera ainsi les autres espèces continueront à diminuer, à moins que les pêcheurs ne continuent de faire comme ils font depuis quelques années, c'est-à-dire tâcher de prendre d'autres espèces.

En conséquence, si vous ne vous occupez pas du lac Huron d'ici quatre ou cinq ans il faudra pour le moins douze ans avant que l'industrie de la pêche y soit rétablie.

M. SPRULES: C'est juste.

D'après ce que j'en sais, deux raisons ont motivé la décision qu'a prise la commission de concentrer ses efforts sur le lac Supérieur. Premièrement, il existe dans ce lac des ressources de truite qui assureront le repeuplement, deuxièmement, l'emploi des produits chimiques et des barrières électriques coûte très cher.

La commission, j'en suis certain, estime qu'il est inutile de disperser nos efforts et de dépenser de fortes sommes à l'égard des autres lacs, peut-être futillement, tant que nous ne serons pas absolument sûrs que les procédés d'extermination sont efficaces.

M. MURPHY: Pourriez-vous déposer des renseignements sur le nombre de lamproies qui ont été exterminées par l'électricité et le nombre de larves qui ont été détruites? Diriez-vous au Comité ce que coûte chacune de ces barrières électriques? Le coût varie sans doute en raison directe de la distance depuis le centre des opérations?

M. SPRULES: A toutes fins pratiques, la barrière coûte ce que coûtent les matériaux: plus le cours d'eau est large, plus il faut de matériaux et plus le coût est élevé. Les barrières coûtent en moyenne \$10,000 chacune. C'est là le chiffre moyen qui a servi au calcul de l'immobilisation nécessaire à chaque barrière.

Ensuite l'exploitation coûte chaque année presque autant que l'aménagement.

Le poison, qui semble à plusieurs d'entre vous un moyen très facile, coûterait dans les \$100,000 pour un petit cours d'eau.

M. MURPHY: Auriez-vous l'obligeance de répéter ce chiffre?

M. SPRULES: Il en coûterait dans les \$100,000 pour une seule application de poison dans un petit cours d'eau. C'est que...

M. MURPHY: Mais alors toutes les larves des cinq dernières années se trouveraient détruites, n'est-ce pas?

M. SPRULES: Oui, en effet.

A l'heure actuelle, l'un des grands désavantages du poison, c'est qu'il s'agit d'un produit qu'on ne fabrique pas encore en quantités commerciales. Des sociétés (notamment la maison Dow) vont en entreprendre la fabrication et, quand nous pourrions en commander des milliers de livres, le prix de revient la livre baissera sans aucun doute. Pour l'instant, ce n'est qu'une matière d'essai mise au point par un chimiste et il coûte très cher. Le produit est à l'état d'expérimentation en laboratoire et n'a pas atteint le stade de la production commerciale.

M. MURPHY: Jusqu'ici les résultats des expériences répondent-ils à votre attente?

M. SPRULES: Oui. Les derniers essais ont eu un succès que je qualifierais d'extraordinaire. Je crois que l'extermination pourra être complète.

M. MURPHY: Au cours de la dernière séance du Comité, il a été question d'expériences faites au moyen de rayons de lumière ou de rayons électriques qui tueraient la lamproie lorsqu'elle remonte frayer. Où en sont ces expériences?

M. SPRULES: Le procédé s'est révélé inefficace dans la pratique. Les expériences en laboratoire ont continué durant quelque temps après notre premier témoignage, mais elles ont maintenant cessé tout à fait dans la pratique; le procédé reste une possibilité expérimentale.

M. MURPHY: Y a-t-il des lamproies dans le lac Érié?

M. SPRULES: Oui, il y en a.

M. MURPHY: Vous les avez découvertes ces trois ou quatre dernières années?

M. SPRULES: En effet.

M. MURPHY: Avez-vous une idée du nombre des affluents où elles vont frayer?

M. SPRULES: Il n'est pas très considérable. On en compte un dans la région de Delhi et un ou deux petits cours d'eau dans la région de Niagara, à l'extrémité est du lac. Nous n'avons encore rien découvert dans les grands affluents boueux, comme la Grand et la Thames, qui se déversent dans la même région.

M. MURPHY: Il n'existe pas de barrière dans le lac Huron?

M. SPRULES: Il y a déjà eu une barrière sur la rivière qui traverse Delhi.

Pardon, vous parliez du lac Huron. Non, il n'y en a pas dans ce lac. Il y a déjà eu une barrière électrique à Thessalon et plusieurs autres près de cet endroit de la rive nord.

M. MURPHY: Si la commission avait plus d'argent (c'était ce que prétendait l'ancien ministre, n'est-ce pas?) elle pourrait travailler dans les deux lacs à la fois. Car nous perdons 5 millions par année, depuis nombre d'années, et nous affectons environ \$400,000 par année à cette entreprise. Votre Ministère ou la commission seraient-ils disposés à entreprendre le même travail dans le lac Huron s'ils avaient les fonds voulus?

M. SPRULES: Vraiment, je ne suis pas en mesure de répondre à votre question. La commission a décidé de complètement...

M. MURPHY: Elle a fondé sa décision sur le montant d'argent dont elle disposait, n'est-ce pas?

M. SPRULES: Les premières années, la commission ne se faisait pas dire combien elle pouvait ou devait dépenser. Elle recevait toujours l'argent qu'elle demandait.

M. MACLEAN (*Queens*): Je crois qu'il importe de dire, monsieur le président, que l'argent compte pour beaucoup dans ce programme, mais ce n'est pas le seul facteur en cause. D'autres considérations entrent en ligne de compte, comme la rareté des hommes de science possédant la préparation voulue et le résultat des expériences qui se font. Il est indiqué de tenter une expérience à une échelle suffisamment réduite pour voir si elle réussira. En d'autres termes il faut arrêter un programme qui ait au moins quelque chance de réussite, avant de se lancer dans de grandes dépenses d'argent et d'énergie.

Je ne crois pas qu'il s'agisse tout simplement d'argent. Il faut dire, en toute justice, que, même si on avait pu disposer, depuis le début, de sommes inépuisables, les succès remportés n'auraient pas été beaucoup plus marqués. Dépenser des sommes plus fortes aurait pu hâter certaines étapes, mais n'aurait pas nécessairement donné des résultats en proportion de la dépense. On ne saurait dépenser plus qu'il n'est raisonnable de le faire en tenant compte des résultats attendus.

Au fur et à mesure que des progrès seront accomplis, il viendra un moment où nous aurons besoin de beaucoup plus d'argent, et ce moment n'est peut-être pas tellement lointain, si les expériences relatives au poisson et dont M. Sprules a parlé réussissent en tout point. Dans les débuts surtout, l'argent ne constitue pas le facteur prépondérant. C'est là, je pense, l'opinion de la commission.

M. CROUSE: A propos de l'extermination de la lamproie, monsieur le président, puisque les gros poissons mangent les petits, n'a-t-on pas, au cours de l'étude qu'on a faite, découvert d'ennemi naturel à la lamproie; un ennemi dont on pourrait favoriser la multiplication et qui mangerait la lamproie sans toucher aux autres poissons?

M. SPRULES: Nous avons, en effet, découvert un ou deux animaux, par exemple le brochet du Nord et certains oiseaux, qui s'alimentent de lamproies, mais aucun ne fait son plat de résistance ni des petites ni des grosses lamproies.

M. ANDERSON: Monsieur le président, fait-on la pêche commerciale de la lamproie? Je sais que beaucoup de néo-Canadiens en mangent.

M. SPRULES: Presque toutes les lamproies trouvées en bon état à nos barrières sont utilisées par certains de nos nouveaux compatriotes qui avaient l'habitude de manger la lamproie marinée ou fumée dans leur pays d'origine. Les Lettons, par exemple, sont particulièrement intéressés à bénéficier des lamproies que nous trouvons en bon état.

M. ANDERSON: D'après vos constatations, la lamproie adulte se nourrit-elle d'autre chose que de poisson?

M. SPRULES: Autant que je sache, monsieur le président, la lamproie ne s'attaque à aucun autre organisme des eaux où elle vit.

M. ANDERSON: Que se passe-t-il dans les cours d'eau de moindre importance, quand la lamproie en vient à exterminer toutes les autres espèces? Meurt-elle faute de nourriture? Dans la région que je connais elle a annihilé tout ce qu'il y avait d'espèces qui alimentent la pêche sportive: truite, poisson blanc, achigan noir à petite ou à grande bouche, perche, doré...

M. MCQUILLAN: La lamproie existe-t-elle le long de la côte du Pacifique?

M. CLARK: On trouve ce poisson le long des deux côtes, mais la mer est si vaste qu'on n'y constate pas la même concentration que dans les lacs.

M. MURPHY: Monsieur Sprules, la commission consacre-t-elle de ses fonds à l'extermination de la lamproie dans le lac Michigan?

M. SPRULES: Monsieur le président, plusieurs barrières électriques sont installées dans les principaux cours d'eau du lac Michigan où la lamproie va frayer. Pour plusieurs, elles étaient déjà projetées ou en construction lorsque la commission a été établie.

M. MURPHY: Vous ne savez pas combien des crédits de la commission ont été consacrés au lac Michigan?

M. SPRULES: Je ne le sais pas.

M. MURPHY: Monsieur Clark, combien de cours d'eau, avez-vous dit, se déversent dans le lac Huron, baie Georgienne comprise?

M. CLARK: Sauf erreur, j'ai dit qu'il y en a 117.

M. MURPHY: Vous parlez maintenant du lac Huron, n'est-ce pas?

M. CLARK: En effet.

M. MURPHY: A-t-on calculé combien il en coûterait pour installer des barrières électriques dans chacun de ces cours d'eau?

M. CLARK: Je ne pense pas qu'on ait fait ce calcul. Mais les cours d'eau eux-mêmes ont fait l'objet de recherches tendant à établir s'ils contiennent des frayères.

M. CARTER: Je voudrais changer de sujet.

Pendant qu'il est question de la commission internationale, j'aimerais que le ministre nous fasse part des résultats de la conférence qui a eu lieu à Genève l'automne dernier au sujet des accords internationaux et de certaines méthodes de conservation du poisson dans les eaux territoriales.

M. MURPHY: Monsieur le président, je pense qu'il vaut mieux que nous en terminions avec la question à l'étude avant de passer à autre chose.

M. Sprules pourrait-il fournir d'autres renseignements au Comité au sujet des chances de succès que présentent les produits chimiques dont il a été question tout à l'heure? Je pense que ces détails intéresseraient les membres du Comité.

A la lumière des expériences que vous avez faites jusqu'à maintenant, combien de temps vous faudra-t-il encore avant d'avoir un poison qui détruira la lamproie dans les frayères?

M. SPRULES: A l'heure actuelle, deux produits chimiques ont fait l'objet d'expériences assez poussées. Le premier est celui dont vous parlez et l'autre est un produit très voisin. Je vous fait grâce des termes chimiques: leurs noms sont passablement longs.

Il s'agit de phénols et il faut être extrêmement prudent quand on les utilise dans l'eau.

Ces deux poisons peuvent être répandus à des concentrations si faibles qu'ils peuvent tuer la lamproie presque sans atteindre les autres espèces de poisson, et c'est à peine s'ils détruisent quelques autres organismes aquatiques.

Aux concentrations que nous employons, ces produits limitent leur action à la lamproie. Ils sont tellement efficaces que si nous pouvions les répandre dans tous les cours d'eau, de la source à l'embouchure et à la concentration voulue, il n'y subsisterait à peu près plus de lamproie.

M. MURPHY: Voilà qui est encourageant.

Monsieur le président, il y a un autre problème au sujet duquel j'aimerais obtenir quelques détails. Il n'a pas été beaucoup question des lacs et des cours d'eau intérieurs du Nord de l'Ontario, qui sont très importants pour l'industrie touristique.

Je sais de bonne part que certains lacs et cours d'eau qui se déversent dans le lac Huron et dans le lac Supérieur sont infestés par la lamproie. Sait-on dans quelle mesure la lamproie a envahi ces cours d'eau?

M. CLARK: Nous ne possédons aucun renseignement à cet égard, car, en vertu de l'accord canado-américain, la juridiction de la Commission internationale des pêches des Grands lacs est restreinte aux Grands lacs.

Il est probable que le ministère des Terres et Forêts de l'Ontario possède ces détails. Je ne pense pas que nous ayons la moindre statistique relative aux lacs intérieurs dont vous parlez, monsieur Murphy.

M. MURPHY: Alors ce sont seulement les cours d'eau qui se déversent dans les Grands lacs qui vous intéressent?

M. CLARK: Oui, seulement ceux-là.

M. MURPHY: Ce sont les cours d'eau qui font l'objet des entreprises d'extermination?

M. CLARK: Tout juste.

M. ANDERSON: Je voudrais demander à M. Sprules comment le poison est introduit dans l'eau. Le mélange-t-on à l'eau des cours d'eau sous forme de liquide? Sauf erreur, c'est bien sous forme de liquide qu'on le répand. Comme il est plus lourd que l'eau, il descend au fond et ne touche pas les autres poissons, en quoi il est très efficace. Vous servez-vous de liquide ou de poudre?

M. SPRULES: Monsieur le président, je devrai me procurer ces renseignements. Je sais qu'on a eu recours à deux procédés d'épandage de ces produits chimiques.

L'un consiste à répandre le poison en poudre et l'autre fait appel à une solution aqueuse. Je ne saurais dire si le poison est mis en solution avant d'être répandu dans les cours d'eau.

M. CLARK: Je crois pouvoir répondre à cette question, monsieur le président. Je n'ai pas vu moi-même faire l'application du poison, mais j'ai lu, dans un travail portant sur les aspects techniques du procédé, qu'il s'agit de pomper la solution. Sauf erreur, le poison est une poudre qu'on met en solution pour l'épandre sous forme de liquide. Ce dernier, étant plus lourd que l'eau, descend au fond.

M. MURPHY: Si ma mémoire est fidèle, j'ai vu récemment, dans un article de journal, qu'on a détruit aux États-Unis de 300,000 à 600,000 lamproies, alors que nous n'en avons détruit que 5,000 ou 6,000. Avez-vous entendu parler de ces chiffres?

M. CLARK: J'ignore les chiffres précis, monsieur le président, et je n'ai pas lu l'article en question, mais je puis dire qu'il est avéré que les cours d'eau infestés, du côté des États-Unis, renferment plus de lamproies que les cours d'eau du côté canadien, du fait que les premiers sont en terrain plat et semblent mieux se prêter aux habitudes de la lamproie.

M. MURPHY: Les employés du ministère des Pêcheries visitent-ils les barrières pour y compter les lamproies une fois qu'elles sont mortes? Comment se fait le comptage?

M. CLARK: Il se fait un comptage. Je regrette que nous ne puissions pas vous donner les chiffres tout de suite.

M. MURPHY: Vous serait-il possible de déposer ces chiffres?

M. CLARK: Je crois que nous pourrions les obtenir sans trop de difficultés; il s'agirait de repasser les divers rapports.

M. MURPHY: Je pense qu'ils intéresseraient fort le Comité et qu'ils devraient être déposés.

M. CARTER: Pourrait-on répondre à la question que j'ai posée tout à l'heure?

La conférence internationale qui a eu lieu à Genève l'an dernier portait sur les problèmes de la conservation des pêches et de l'extension des eaux territoriales. Pourriez-vous mettre le Comité au courant des résultats de cette conférence?

M. MACLEAN: Monsieur le président, je pense pouvoir répondre à cette question. La conférence a eu lieu en février, mars et avril.

Les Nations Unies ont organisé, à Genève, une conférence internationale ayant pour objet de revoir et de réviser les ententes en vigueur et d'en susciter de nouvelles relativement aux eaux territoriales.

La conférence réunissait des représentants de 86 pays. L'étude n'a pas porté que sur la pêche en eaux territoriales, même si c'est cette question qui a soulevé le plus d'intérêt dans les journaux, ce qui est assez compréhensible. Beaucoup d'autres sujets ont été considérés, notamment la navigation dans les eaux territoriales et le problème de la douane, de la taxe d'accise et des ressources naturelles du plateau côtier de divers pays.

Des accords ont été conclus à l'égard d'un grand nombre des sujets à l'étude.

Aucun accord n'est intervenu en ce qui touche l'expansion des eaux territoriales aux fins de la pêche, parce que la majorité des deux tiers n'a pas été atteinte.

La conférence s'est ajournée sur l'espoir d'une nouvelle réunion dans un avenir assez rapproché, soit probablement en dedans d'un an. On croit qu'un accord sera possible alors au sujet de la pêche dans les eaux territoriales.

Les représentants de divers pays ont abordé un grand nombre de questions et exprimé maintes opinions sur le problème que posent les eaux territoriales de divers pays. De nombreux intérêts contraires entrent en jeu à cet égard.

Certains États voudraient qu'à toutes fins pratiques les limites de leur territoire soient reculées très loin des côtes, tandis que d'autres sont désireuses d'étendre leurs eaux territoriales pour les fins de la pêche seulement et de maintenir la limite classique de trois milles, c'est-à-dire la portée d'un canon ancien, pour ce qui est de la navigation internationale.

Beaucoup d'autres pays ont des raisons particulières de demander l'extension de leurs eaux territoriales, tandis que d'autres groupes, pour d'autres raisons, sont d'opinion que la zone des eaux territoriales devrait être assez restreinte pour tous les pays.

La question est de plus complexes. Elle touche les problèmes de défense et de la navigation dans les bras de mer. L'extension pure et simple des eaux territoriales entraînerait la fermeture d'un grand nombre de voies maritimes que plusieurs pays tiennent pour indispensables à leur économie et, pour certains, à leur survivance.

Citons en exemple le détroit de Gibraltar, le golfe d'Akaba et d'autres passages analogues.

D'autre part, des problèmes très complexes surgissent là où un certain nombre de pays relativement peu étendus sont limitrophes d'une même étendue d'eau, comme les pays de l'Europe occidentale qui débouchent sur la mer du Nord.

Cette explication répond-elle à votre question?

M. CARTER: C'est surtout la conservation qui me préoccupait.

M. MACLEAN: La question relève de l'une des commissions; M. Carter veut sans doute parler de la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique?

M. CARTER: C'est bien à celle-là que je pensais, monsieur le président.

M. MACLEAN: M. Clark voudrait-il ajouter quelque chose à ce sujet?

Je dirai simplement que la réunion annuelle de la commission a eu lieu à Halifax en juin. Cette commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique compte douze pays parmi ses membres. Les deux derniers à y adhérer ont été l'Allemagne occidentale et la Russie.

M. Clark pourrait vous donner des renseignements plus précis sur l'activité de cette commission.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, avant qu'on réponde à la dernière question, j'aimerais en poser une au sujet de la conférence sur les eaux territoriales.

Est-ce bien à cette conférence-là que le Canada a voté du côté de la Russie contre les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne?

M. MACLEAN: Cela est peut-être arrivé à la faveur d'un concours de circonstances particulier.

M. ROBICHAUD: J'aurais aussi une question à poser qui porte directement sur les eaux territoriales.

Chacun sait que l'Islande a décidé qu'à compter du 1^{er} septembre ses eaux territoriales s'étendront à 12 milles de ses côtes. Les îles Féroé, qui appartiennent au Danemark, l'ont imitée. Il y a quelques jours, la Grande-Bretagne, la Norvège et quatre autres pays protestaient ensemble contre cette décision de l'Islande. Le ministre nous dirait-il si le Canada a pris quelque décision à cet égard?

M. MACLEAN: En vérité, monsieur le président, voilà une question qui devrait être débattue lorsque seront étudiées les prévisions de dépenses du ministère des Affaires extérieures. Autant que je sache, le Canada n'a pas adopté de décision à cet égard. D'autre part, je lisais dernièrement dans les journaux qu'un certain nombre de sociétés ont l'intention de passer outre à cette décision unilatérale que l'Islande veut mettre en vigueur le 1^{er} septembre. Je pense que la question reste encore très problématique à l'heure actuelle.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Comment le problème des eaux territoriales se rattache-t-il au droit des gens? Je voudrais rappeler ici l'attitude que le Royaume-Uni, la France et la Norvège ont adoptée en 1951, afin de protéger leurs pêcheries et qu'on a désignée du nom d'affaires anglo-norvégienne.

Je m'en rapporte aussi à la déclaration faite par le Canada en 1908 et selon laquelle certaines étendues d'eau de la côte du Pacifique, comme le détroit d'Hécate, seraient considérées comme faisant partie des eaux territoriales canadiennes aux fins de la conservation du poisson.

En 1945, le gouvernement des États-Unis publiait une déclaration présidentielle sur la conservation et la protection des pêches dans les eaux limitrophes des États-Unis.

Devant toutes ces déclarations, je me dis que le droit international n'est pas très précis sous ce rapport; il n'existe d'ailleurs à cet égard aucun accord international ni entente bilatérale entre le Canada et les États-Unis.

Je pense qu'il faudrait en venir à une entente sur la question. Le Canada et les États-Unis ont-ils entamé des négociations, du moins en ce qui touche la côte du Pacifique?

M. MACLEAN: Comme je le disais il y a un instant, la question n'est pas des plus simples. Il n'est pas inconcevable que nos deux pays en viennent à

une entente sur la conservation des pêches. L'une des commissions internationales à fin spécifique prépare justement un projet d'accord de ce genre.

Il est impossible d'appliquer une loi relativement aux eaux territoriales à moins qu'elle ne soit reçue par les autres nations. On aura beau faire tant et plus de déclarations, ce sera peine perdue si les autres pays du monde ne les reconnaissent pas. Dans ce cas, le seul recours serait la coercition, et elle n'est pas souhaitable.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Sauf erreur, la Russie a décrété que la limite de ses eaux territoriales est à 12 milles des côtes. Les autres pays reconnaissent-ils cette décision et s'y conforment-ils?

M. PICKERSGILL: Qu'en pensez-vous?

M. MACLEAN: La décision de la Russie n'est pas en fait reconnue par les autres pays, qui s'y conforment dans la pratique, pour les raisons qu'on devine.

M. CARTER: M. Clark va-t-il nous parler de l'ICNAF?

M. CLARK: Monsieur le président, la commission internationale des pêcheurs du Nord-Ouest de l'Atlantique, comme le ministre l'a dit, s'occupe de cette région de l'Atlantique. Elle réunit douze pays dont, avec votre permission, je vais donner les noms.

La commission compte parmi ses membres: le Canada, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Norvège, le Danemark, l'Islande, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la France, l'Allemagne occidentale et l'U.R.S.S.

La commission applique, dans cette région de l'Atlantique, un programme de coordination tendant à déterminer quelles mesures scientifiques y seront nécessaires pour qu'on puisse y assurer un rendement maximum continu.

Des pêcheurs de plusieurs pays, comme les membres du Comité le savent, traversent l'Atlantique pour venir pêcher de ce côté-ci. Étant donné la concentration de la pêche dans cette région, tous les pays qui sont membres de la commission sont d'avis qu'il faut faire appel aux méthodes scientifiques pour assurer la bonne gestion de ces ressources.

Une grande somme de travail d'ordre scientifique a été abattue depuis que la commission existe. Il y a progrès en ce qui touche les recommandations à faire aux États intéressés, relativement aux mesures de conservation qui s'imposent, par exemple au sujet de la largeur des mailles des chaluts, qui doivent laisser passer les poissons qui n'ont pas encore atteint la maturité et qui constitueront, une fois développés, les ressources des années à venir.

Comme je l'ai dit, monsieur le président, le programme unifié de la commission fait d'excellents progrès. La réunion annuelle de 1958 a eu lieu à Halifax, où se trouvent, soit dit en passant, le siège de la commission et le secrétariat permanent, constitué d'une petite équipe. Le local est fourni par l'université Dalhousie.

Donc, en peu d'années, la commission a fait de grands progrès et elle semble sur le point d'avoir assez de données pour pouvoir faire des recommandations aux États-membres au sujet de la conservation et de la gestion des pêcheries.

M. CARTER: La commission a-t-elle envisagé la possibilité qu'avant trop longtemps il soit peu sage de continuer la pêche au chalut sur les grands bancs de Terre-Neuve et aux autres pêcheries internationales?

M. CLARK: Non, monsieur le président, la commission n'en est pas encore là.

M. CARTER: A-t-on songé qu'il y a sûrement une limite au delà de laquelle on ne peut aller et qu'on atteindra un bon jour? Or, il faudrait prévoir cette limite des années à l'avance afin d'appliquer des restrictions progressives, soit en limitant l'usage des chaluts, soit en imposant d'autres méthodes de pêche.

M. CLARK: On en viendra peut-être, tôt ou tard, à des considérations de cet ordre. Toutefois, je ne veux pas me prononcer à ce sujet, monsieur le président, car d'après les renseignements que nous possédons, rien n'indique

que le chalutage, ou l'emploi de dragues, pratiqués avec sagesse et suivant les mesures de conservation voulues, soient plus destructeurs que les autres méthodes de pêche.

M. CARTER: On a constaté que le poisson se faisait rare sur le banc George.

M. CLARK: En effet, mais cela ne prouve pas que le déclin soit imputable à l'attirail de pêche: il peut s'agir de pêche excessive et non du genre d'engins de pêche utilisés.

M. CARTER: Il n'en demeure pas moins que la surexploitation se fait surtout par les petits chalutiers, car ce sont les seuls bateaux qui sont utilisés en cet endroit à l'heure actuelle.

M. CLARK: C'est juste. Autant que je sache, c'est de chaluts qu'on se sert.

M. CROUSE: Monsieur le président, les variations de la température de l'eau d'une année à l'autre n'influent-elles pas sur l'augmentation des peuplements de poisson, bien plus que ne peut le faire la surexploitation des pêcheries? Quand on pense que les deux tiers de la surface de la terre sont recouverts d'eau et que les froids courants du nord ou qu'une quantité excessive de banquises descendent sur les pêcheries et font baisser la température de l'eau, et qu'en plus les réserves de poisson diminuent à cause de la surexploitation...

M. CLARK: Vous avez raison. Il ne fait pas de doute que les conditions océanographiques jouent un rôle très important sur les quantités de poisson d'une saison donnée. Il y a, d'une part, le réchauffement de l'eau et d'autre part les grandes masses d'eau froide qui descendent du nord. C'est pourquoi les conditions océanographiques influent tellement sur la pêche en général. Aussi les travaux d'océanographie tiennent-ils beaucoup de place dans l'ensemble des recherches scientifiques de la commission.

M. CARTER: D'après ce que dit M. Crouse, deux éléments contribuent à dépeupler les pêcheries: la pêche excessive au moyen de chaluts, et les écarts de température. Lorsque les deux facteurs jouent au même moment, il est certain que le dépeuplement est beaucoup plus marqué que si seulement un de ces éléments entre en ligne de compte.

Il paraît donc d'autant plus nécessaire, alors, de recourir à des méthodes de conservation ou de songer à en instaurer.

M. CLARK: Il ne faut pas oublier, monsieur le président, que la région dont on vient de parler se trouve certainement bien au delà de la limite des eaux territoriales du Canada, où que soit cette dernière. Le choix de la méthode de pêche est du ressort des pêcheurs.

Si l'on pousse l'argument de M. Carter jusqu'au bout, on doit conclure que les ressources de poisson peuvent être appauvries tout aussi rapidement par n'importe quelle autre méthode de pêche, pourvu qu'il y ait conjugaison de tous les éléments qui tendent à cet appauvrissement.

M. CARTER: Je ne suis pas de cet avis-là.

M. CLARK: Je ne veux pas, monsieur le président, me prononcer sur la question des engins de pêche, à savoir sur la valeur respective du chalut et des autres façons de pêcher.

M. ROBICHAUD: N'est-il pas vrai que le banc George était l'une des grandes pêcheries des États-Unis, à proximité des centres de pêche de Boston, de New-Bedford et de Gloucester, et qu'il était le lieu de prédilection de presque tous les pêcheurs américains? Si l'on y a épuisé les réserves de poissons, c'est sans doute à cause de la grande affluence de pêcheurs qui le fréquentaient. N'est-ce pas là une considération importante?

M. CLARK: Vous avez raison. Comme disait M. Robichaud, le banc George est relativement peu étendu et durant de nombreuses années c'est vers lui que convergeaient la plupart des pêcheurs de Boston, de Gloucester et des environs.

Ils y faisaient la plus grande partie de leur pêche. C'est pourquoi je disais tout à l'heure... peut-être cela s'applique-t-il particulièrement au banc George... qu'avec les années on en vient à abuser des réserves.

M. CARTER: N'est-il pas vrai, monsieur le président, que durant nombre d'années nous avons cru, parce que des savants avaient avancé cette théorie, que les pêcheries étaient inépuisables? L'expérience du banc George montre bien qu'il n'en est pas ainsi, et qu'une concentration de la pêche peut entraîner l'épuisement. Ce qui s'applique au banc George peut s'appliquer à d'autres bancs de pêche.

M. CROUSE: Monsieur le président, M. Carter dit que le banc George est épuisé, mais, en fait, on y prend aujourd'hui des quantités de morue et d'aiglefin qui se comparent à celles qu'on pêche sur d'autres bancs situés au large de la Nouvelle-Écosse.

J'estime, pour ma part, que lorsqu'une pêcherie vient à s'épuiser c'est moins le fait de la pêche excessive que de causes naturelles.

Je reviens maintenant à la question de l'usage des chaluts en haute mer ou sur les grands bancs de Terre-Neuve. Avez-vous vu des photographies de chalutiers russes? Ils semblent jauger dans les 10,000 tonnes. Je me demande quelles raisons la commission pourrait invoquer pour condamner l'usage de tel ou tel filet. Dieu, en créant l'Atlantique, ne l'a pas destiné au Canada, mais à toutes les nations et elles s'en servent.

M. CARTER: M. Crouse est complètement à côté de la question, monsieur le président. Nous parlons de la commission internationale, organisme formé de douze nations qui ont décidé de collaborer à l'étude de ce problème. Il ne s'agit pas d'un pays qui fait la loi à un autre, mais bien d'une question qui intéresse tous les pays et qui est du ressort de la commission.

M. CROUSE: Monsieur le président, je suis peut-être à côté de la question, comme le prétend M. Carter, mais qu'il me permette de lui rappeler ce que je disais tantôt, à savoir qu'il était lui-même dans l'erreur en disant que les réserves du banc George s'épuisent. Or elles ne sont pas épuisées: on y prend autant de poissons qu'aux autres pêcheries. Depuis qu'on en a enlevé d'énormes quantités de crustacés, on a même sensiblement accru les prises. Les prises de pétoncle en particulier sont de beaucoup supérieures à ce qu'elles étaient.

C'est une région où, je pense, convergent les courants venant du nord et le Gulf Stream. Le plancton et les autres matières dont les poissons se nourrissent s'y trouvent en abondance. Quand ces courants se modifient, on prend moins de poisson, puis les prises redeviennent normales l'année suivante.

Il n'y a absolument pas moyen de rattacher les pêches normales ou excessives à ces phénomènes.

M. CARTER: Monsieur le président, me permettez-vous de poser une dernière question?

S'il n'y a pas eu de pêche excessive sur le banc George ni aucun signe d'épuisement, pourquoi a-t-on prescrit que les mailles des filets devaient être plus grandes?

M. CLARK: On a obligé les pêcheurs à agrandir les mailles de leurs filets parce qu'ils prenaient du petit poisson non encore parvenu à maturité, ce qui était un gaspillage. Les petites mailles ne permettaient pas au menu fretin de s'échapper et de grossir pour les pêches à venir.

Je voudrais ajouter quelque chose au sujet de ce que disait M. Carter il y a un instant, à savoir que des scientifiques ont prétendu dans le passé que les bancs de poisson étaient inépuisables.

M. CARTER: C'est bien ce que j'ai dit.

M. CLARK: Je ne me souviens pas de ces déclarations. Il se peut qu'elles aient été faites, mais je n'en ai pas entendu parler. Je doute qu'il se trouve un

savant pour prétendre que les ressources resteront inépuisables même si l'on tue tout le poisson. Si quelqu'un a fait une telle déclaration il ne l'a probablement pas faite dans ce sens-là.

Il est vrai de dire, je pense, qu'on peut abaisser les ressources au point où ce ne soit plus payant de continuer à pêcher, mais je ne vois pas comment on peut affirmer que les bancs ne peuvent s'épuiser complètement.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Monsieur le président, on a soulevé une question de première importance, à savoir les conditions de la pêche hauturière. Je voudrais poser une question relative à la côte du Pacifique.

Nous avons sur le Pacifique un problème qui semble né d'une différence d'opinions entre le ministère des Pêcheries, la commission internationale et le syndicat des pêcheurs.

Il est admis, je pense, qu'il faut des mesures de conservation; or, toute la pêche hauturière est fondée sur des procédés qui ne sont nullement scientifiques. Quand on pêche en haute mer, à la manière des Japonais, on ne sait pas où va frayer le poisson, ni quel cours d'eau il empruntera.

Il est incontestable que la réglementation de la pêche doit se faire par accord international et que le Comité n'y peut rien. Mais je ne comprends pas qu'on ne puisse pas s'entendre sur le principe de la conservation et sur l'opportunité ou l'inopportunité scientifique de la pêche en haute mer. On ne semble pas savoir où va frayer le poisson que les Japonais prennent dans l'océan. Rien ne prouve qu'il vienne des eaux canadiennes, dit-on; et on pourrait ajouter, rien ne prouve non plus qu'il vienne d'ailleurs.

Du reste, peu importe qu'il vienne des eaux du Canada ou de celles des États-Unis; l'important c'est de recourir aux moyens de conservation.

Tant que la pêche se fait au milieu de l'océan, je ne vois pas comment on peut prendre des mesures de conservation appropriées.

M. CLARK: Monsieur le président, c'est là toute la raison d'être de la Convention internationale des pêches du Pacifique nord. On peut, je pense, différer d'opinion sur l'opportunité de pêcher... disons le saumon... en haute mer, au point de vue scientifique.

Il a été question de ce problème lors de la première réunion du Comité et j'ai essayé alors d'expliquer très succinctement quelques-unes des dispositions de la convention relative à la pêche dans le Pacifique nord.

Aux termes de cette convention, les Japonais ont consenti à s'abstenir de pêcher à l'est du 175^e méridien. On estimait, à l'époque où la convention a été rédigée, que c'était à peu près la ligne de démarcation entre les bancs de saumon venus d'Amérique et ceux qui viennent d'Asie.

Jusqu'à maintenant, les données recueillies grâce à des travaux scientifiques de grande envergure entrepris par la commission et auxquels les trois pays intéressés ont participé très activement, ont établi qu'il existe aux environs du 175^e méridien une zone fréquentée par les poissons qui viennent des deux côtés du Pacifique.

Il ne fait pas de doute que, à certaines époques de l'année ou en certaines saisons... encore une fois à cause des conditions océanographiques... des troupes de saumons nés, par exemple, sur la côte de l'Amérique du Nord, se rendent vers l'ouest au delà du 175^e méridien. Mais pour ce qui a trait au saumon canadien, rien ne prouve jusqu'à présent qu'il pousse si loin vers l'ouest. Cette opinion est évidemment susceptible d'être révisée au fur et à mesure que la recherche fera des progrès mais, comme je le disais lors des premières réunions du Comité, rien ne laisse encore entrevoir cette possibilité.

Il ne fait pas de doute que certaines troupes, notamment celles qui partent de la baie Bristol, se rendent, toujours à cause des conditions océanographiques, au delà du 175^e méridien.

Quant à savoir si la pêche en haute mer est nuisible ou non à la conservation du poisson, permettez-moi une remarque, monsieur le président: seule une entente internationale peut décider de permettre ou de prohiber la pêche en haute mer; aucun pays n'est maître en haute mer.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Nous sommes tous d'accord là-dessus.

J'ai dit en commençant qu'il fallait procéder par entente internationale. Mais notre ministère des Pêcheries saura reconnaître un principe s'il y en a un en cause.

Je ne sais pas quels sont les cours d'eau japonais impliqués, mais je crois savoir qu'ils sont très peu nombreux. A l'heure actuelle, seul le Japon est en cause mais, si le problème des eaux territoriales est remis en question et qu'on accepte le principe de la pêche hauturière, d'autres nations, qui n'ont pas de pêcheries le long de leurs côtes, viendront pêcher sur ces bancs. C'est une affaire de principe: une fois admis le cas du Japon, rien n'empêchera la Grande-Bretagne ou les États-Unis d'aller pêcher où ils voudront, et il en résultera une véritable boucherie.

Je ne prétends pas que cet état de choses puisse être corrigé, mais je pense que nous devrions reconnaître que c'est une question de principe, admettre ce principe et travailler à le faire respecter. Je ne dis pas qu'il faut passer à l'action dès maintenant, mais je pense que le principe a été établi sans l'ombre d'un doute et que nous devrions prendre position.

M. CLARK: Le Canada a pris position et reconnu le principe. Tout l'effort a porté sur la recherche des données scientifiques, de sorte qu'aux termes de la convention, des mesures de conservation peuvent être prises, et le seront, par les trois pays intéressés. Mais le Comité admettra certainement qu'il faut d'abord nous procurer des renseignements scientifiques pour étayer les recommandations relatives à ces mesures de conservation. Or, ces renseignements viendront bientôt, monsieur le président.

M. MATTHEWS: N'est-il pas vrai que le saumon suit un certain trajet autour de l'île de Vancouver et que le saumon du printemps parcourt tel circuit tandis que le coho en parcourt un autre? Il me semble avoir vu, à la station biologique du Ministère, des tableaux qui démontrent que ces poissons s'en tiennent à peu près strictement à ces circuits, exception faite de certains retardataires qui vont un peu au delà.

M. CLARK: Il semble que, en général, le saumon suit en effet une voie de migration assez nettement définie. Les conditions de l'eau ou quelque autre cause peuvent donner lieu à des exceptions, mais d'une façon générale, on peut dire que les bancs de saumon suivent un trajet régulier.

M. CARTER: Monsieur le président, l'ICNAF ou quelque autre organisme s'occupe-t-il de recueillir la statistique des prises des diverses pêcheries? Serait-il possible d'obtenir des chiffres sur le banc George, mettons pour les trois années qui ont précédé l'imposition de règlements relatifs aux mailles des filets?

M. CLARK: Oui, monsieur le président, la Commission internationale des pêches du Nord-Ouest de l'Atlantique dresse des statistiques très volumineuses, ventilées par région, en vertu du régime de statistique décrété par la convention. Si ces messieurs le désirent, nous pourrions mettre un grand nombre de volumes à leur disposition pour qu'ils les lisent.

M. CARTER: Je ne veux pas toute la statistique, mais seulement le nombre des prises effectuées sur le banc George au cours des trois ou des cinq années qui ont précédé le règlement sur les filets. J'avais l'impression que les prises vont en diminuant.

M. CLARK: Nous pouvons vous fournir la statistique sur la morue et l'aiglefin pour le banc George. Je ne l'ai pas ici, monsieur le président, mais nous pouvons l'obtenir.

M. CARTER: Merci.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Monsieur le président, j'aurais seulement une question à poser au sujet de la Commission internationale du Pacifique. L'Association des pêcheurs et le syndicat des pêcheurs de la Colombie-Britannique ont tous deux demandé que des mesures soient prises relativement à la région du détroit d'Hécate. Le gouvernement songe-t-il à s'occuper de cette question? Y a-t-il des pourparlers en marche dans le moment? Quelle est, à l'heure actuelle, l'attitude du gouvernement à cet égard?

M. CLARK: Monsieur le président, en réponse à la question de M. Browne, je dois dire qu'il n'y a pas de négociations d'entamées à l'heure actuelle au sujet des pêcheries du détroit d'Hécate, quoiqu'il y ait eu un certain nombre de pourparlers officiels à ce propos avec des représentants du gouvernement des États-Unis. Il se peut qu'avant trop longtemps on entame des négociations en bonne et due forme.

M. PICKERSGILL: Permettez-moi d'ajouter un mot en réponse à la question de M. Browne. Je connais un peu cette question étant donné certaines démarches qui ont été entreprises par l'administration précédente.

On estimait qu'il fallait éviter de conduire des négociations officielles au sujet du détroit d'Hécate en même temps que les négociations déjà entamées au sujet de la limite de douze milles, de peur de créer un imbroglio. Vu qu'il s'agissait d'un problème exclusivement canado-américain, nous pensions qu'il fallait le traiter à part en évitant de chercher à régler en même temps deux litiges avec les États-Unis.

La question a été examinée de très près par tous les ministères au cours des trois ou quatre dernières années, et non seulement par le ministère des Pêcheries.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Je suis au fait de cet état de choses. Je voulais dire qu'il y aurait lieu de reprendre l'étude de la question, sur un plan bilatéral. Dès 1908, nous avons déclaré que nous avons le droit de faire cela. Vous êtes d'avis, je pense, que nous avons certains droits en cette région; et nous tendons vers la reconnaissance de ces droits.

M. CROUSE: Monsieur le président, ce n'est peut-être pas le moment de soulever la question, mais je sais de bonne part qu'un important travail de recherche sur la côte est relativement à la pêche à la crevette. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, on trouverait d'assez fortes concentrations de crevettes jusqu'aux environs du détroit de Belle-Isle.

Comme question de fait, au cours de la dernière année, le capitaine Albert Crouse a débarqué à Canso 500 livres de crevettes qu'il avait prises dans un filet à mailles de cinq pouces. Plusieurs chalutiers, qui ne viennent pas de la Nouvelle-Écosse, vont pêcher la crevette dans cette région. Je me demande s'il s'en trouve en quantités marchandes et s'il y a là un nouveau genre de pêche à exploiter. Le Ministère tente-t-il de quelque façon de s'assurer de l'importance des lits de crevettes et de l'évolution de ce crustacé? Quelles sont les possibilités de susciter, sur la côte est, une industrie de la pêche à la crevette?

M. CLARK: Cette question, monsieur le président, fait en ce moment, l'objet d'une enquête menée conjointement par le Service d'expansion industrielle de notre Ministère et l'Office technique et scientifique des pêches du Canada.

Il existe 29 espèces de crevettes et de salicoques le long du littoral atlantique du Canada. La crevette rose semble offrir le plus de possibilités du point

de vue commercial. D'ailleurs c'est l'espèce qui, il y a dix ans, constituait la principale récolte de crevettes du Maine et elle est sans doute la plus importante du Nord de l'Europe.

A St. Andrew, où se trouve une station de recherche de l'Office, des travaux ont été entrepris il y a quelques années au sujet de ces crevettes; par la suite, d'autres recherches ont été effectuées autour de la baie de Fundy et de la baie des Chaleurs. Pour très répandue qu'elle était, la crevette rose ne se trouvait nulle part en quantités rentables.

Nous avons nolisé l'an dernier un assez gros navire muni d'un filet pour les hauts fonds. Les résultats de notre expérience ont prouvé que les prises en cet endroit se comparent à celles qu'on fait en Norvège et au Groënland.

Le succès de l'exploitation commerciale de cette industrie dépendra des bénéfices possibles, de l'efficacité de la main-d'œuvre, du coût de cette main-d'œuvre, et ainsi de suite. Nous croyons que ces crevettes pourraient se vendre fraîches avec un bon profit.

Nous transmettons ces renseignements aux pêcheurs et à l'industrie en général. Il revient aux exploitants de lancer cette industrie ou de ne pas la lancer.

Nous continuons cette année nos travaux de recherche sur la crevette.

M. MATTHEWS: Monsieur le président, au risque d'être un peu à côté du sujet, je voudrais demander, à la suite de ce que j'ai lu dans les journaux, s'il est normal que tant de truites aient péri dans le lac Westwood, région de Nanaïmo. La température de l'eau était d'environ 85 degrés.

M. SPRULES: Monsieur le président, je ne possède pas de renseignements sur ce cas particulier, mais il est certain que les températures d'environ 85 degrés sont mortelles pour la plupart des espèces de truite, partout dans le monde. Ce sont des températures qu'on tient pour nocives. Beaucoup de truites peuvent supporter 85 degrés durant une couple d'heures, pourvu que cette température ne dure pas; autrement elles meurent.

M. MATTHEWS: Il s'agit, dans le cas qui nous intéresse, d'un lac abrité et encombré de troncs d'arbres qui ont coulé au fond. C'est la première fois que j'entends dire qu'il y meurt des truites. Le Ministère, trouvant que la truite y venait bien, avait fait beaucoup de travail pour la conserver.

L'an dernier, le lac a servi à des courses de hors-bord. Je me demande si le carburant et l'échappement sous l'eau sont pour quelque chose dans la perte des truites.

M. SPRULES: A mon avis, monsieur le président, c'est très peu probable.

M. MATTHEWS: Le danger de ce côté serait donc minime.

M. SPRULES: Je le crois. La haute température dont vous parlez a provoqué une rareté d'oxygène. Or, à cette haute température, l'activité de l'animal requiert justement une forte concentration d'oxygène; c'est le manque d'oxygène et la prostration causée par la chaleur qui ont entraîné la mort.

Assentiment.

145. Fonctionnement et entretien du Service de boîte de Terre-

Neuve \$ 439,425

Le PRÉSIDENT: M. Murphy a demandé à M. Clark et à M. Sprules de déposer certains renseignements. Ils ne l'ont pas fait. Désirez-vous que les renseignements soient consignés au procès-verbal? Il faudrait présenter une motion dans ce sens.

M. CARTER: Je propose.

M. STEWART: J'appuie la proposition.

Assentiment.

LE PRÉSIDENT: Étudions, si vous le voulez bien, le crédit 145. Avez-vous des questions à poser?

M. PICKERSGILL: Je voudrais, monsieur le président, que le ministre ou le sous-ministre nous dise ce qui a été réalisé à l'égard du Service de boîte de Terre-Neuve.

M. MACLEAN (*Queens*): Avant de répondre à cette question, je voudrais répondre à celle que M. Stewart a posée l'autre jour à propos d'un autre crédit.

M. Stewart a demandé combien de personnes sont affectées à la mise au point de l'arracheuse mécanique de palourdes et le montant des fonds consacrés à cette entreprise. Deux hommes travaillent en ce moment à la mise au point de cette machine et \$8,000 pris sur les crédits du Service d'expansion industrielle ont été consacrés à ces travaux au cours de la présente année financière. Voilà pour cette question.

Au sujet du Service de boîte de Terre-Neuve, permettez-moi de rappeler qu'au moment de l'entrée de cette province dans la Confédération on avait décidé que le gouvernement fédéral se chargerait du service qui existait déjà à Terre-Neuve. Au cours de l'année dernière, une enquête poussée a été effectuée relativement aux problèmes que posait ce service par suite de conditions nouvelles et des changements survenus dans les pêcheries à Terre-Neuve. Il était devenu de plus en plus évident que le Service de boîte, de l'avis du moins de beaucoup des pêcheurs intéressés, ne remplissait pas le rôle pour lequel il avait été créé.

L'enquête a donné lieu à certaines modifications qui sont à s'opérer et qui amélioreront le service en le haussant à la hauteur des besoins. On construira bientôt un nouveau dépôt à Bonavista. Le terrain, de même que la majeure partie de l'outillage de l'usine, sont achetés. Nous avons lancé des appels d'offres et ces dernières devront nous parvenir avant le douze août. M. Clark aurait peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet, et M. McArthur, directeur du Service de boîte de Terre-Neuve, pourra répondre aux questions et fournir d'autres précisions.

M. CLARK: Le ministre a bien expliqué l'origine du Service de boîte de Terre-Neuve. Par suite de l'enquête que le Ministère a menée, et qu'exigeaient les changements survenus dans l'industrie de la pêche, nous avons jugé bon de rénover le service, voire de déménager les entrepôts. Le Comité comprendra qu'aménager des dépôts de boîte partout où l'on en demande coûterait très cher, car il faut d'abord s'assurer que l'entreprise est au moins rentable. L'enquête a indiqué la nécessité de modifications qui sont en voie de se réaliser.

Le ministre a parlé du nouveau dépôt de Bonavista. La région avoisinante est particulièrement riche en calmars. Le dépôt approvisionnera en boîte non seulement les pêcheurs des environs, mais aussi les autres dépôts et magasins prévus au programme. En outre, cette année, nous prendrons en main le dépôt de Long-Harbour qui servira aussi de magasin central pour le service des autres dépôts. Lors de la dernière réunion, si je ne me trompe, M. Carter a demandé s'il n'y aurait pas lieu d'emmagasiner la boîte dans de petits dépôts. Nous avons déjà examiné cette question-là et adjugé des contrats relativement à l'achat de petits réservoirs qui seront placés en divers endroits de Terre-Neuve. Il s'agit d'installations préfabriquées et autonomes, auxquelles il n'est pas nécessaire d'affecter de préposé. En temps et lieu, les pêcheurs pourront même s'en occuper eux-mêmes.

Sauf erreur, ces réservoirs préfabriqués ont une capacité de 5,000 livres de boîte. Comme vous le verrez, des fonds sont aussi prévus dans les prévisions supplémentaires, sous ce poste, pour l'acquisition de deux camions frigorifiques qui serviront à la distribution de la boîte. C'est dire, monsieur le président, que

nous nous proposons d'améliorer le Service de boîte de Terre-Neuve de manière à aplanir quelques-unes des difficultés qu'ont éprouvées les pêcheurs d'un certain nombre de localités à se procurer la boîte nécessaire à la continuation de leur activité.

M. STEWART: Est-ce là le seul endroit du Canada où ces services existent?

M. CLARK: Oui, c'est le seul endroit. Ces services n'existent qu'à Terre-Neuve.

M. BATTEN: En quels endroits les nouveaux réservoirs doivent-ils être placés?

M. MACLEAN (*Queens*): Qu'on me permette de préciser que nous avons reçu un grand nombre de demandes de divers endroits, soit 26 à l'heure actuelle. Nous ne pourrions répondre à toutes ces demandes, loin de là. L'emplacement des nouveaux dépôts de boîte n'est pas encore définitivement arrêté. M. Batten a demandé au Ministère et m'a demandé à moi-même de considérer deux ou trois endroits, et nous tiendrons sûrement compte de sa demande, de même que de toutes les autres qui nous ont été faites.

M. CROUSE: Monsieur le président, les entrepôts sont-ils construits sous la seule direction de l'État ou le sont-ils en collaboration avec des entreprises privées qui bénéficient de subsides?

M. CLARK: Ils sont intégralement construits par l'État.

M. STEWART: Le gouvernement provincial n'y est pour rien?

M. CLARK: Non.

M. PICKERSGILL: C'est là une obligation constitutionnelle imposée par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

M. CLARK: Permettez-moi de me corriger en ce qui a trait à la capacité des réservoirs. Ils contiennent 20,000 livres et non 5,000 livres comme je l'ai dit.

M. CARTER: Savez-vous combien ces installations vont coûté?

M. MACLEAN (*Queens*): M. McArthur aurait peut-être quelques détails à nous fournir là-dessus.

M. I. S. McARTHUR (*Président de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche, ministère des Pêcheries*): Elles coûteront environ \$5,500 l'unité.

M. CARTER: \$5,500 l'unité de 20,000 livres?

M. McARTHUR: Oui.

M. CARTER: C'est raisonnable. Je voudrais, si vous me permettez de continuer, monsieur le président, demander si le dépôt de Long-Harbour, dont parlait M. Clark, a bien été loué à une entreprise privée puis repris.

M. CLARK: Ce dépôt est l'un de ceux qui ont été acquis lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération. Il y a quelques années, un exploitant avait demandé à le louer et le Ministère y avait consenti. Le bail prévoyait qu'il continuerait à utiliser le dépôt pour fournir la boîte aux pêcheurs. Or, il a agrandi l'usine et l'a utilisé durant un certain temps comme atelier de dépeçage du poisson destiné à sa propre exploitation. Cet exploitant a maintenant modifié à fond son entreprise et possède des usines modernes à plusieurs endroits. L'État l'a relevé de ses obligations en vertu de l'entente qui prévoyait, non pas une vente, mais une concession. Les deux parties étant d'accord, l'usine a maintenant été reprise par le Ministère.

M. CARTER: L'État songe-t-il à annuler d'autres contrats comme celui-là dans des cas où les conditions de la concession ne sont pas respectées?

M. CLARK: Nous n'avons, monsieur le président, aucune indication dans ce sens-là en ce qui touche les autres dépôts. D'ailleurs, il n'y a que deux concessions, celle de Grand-Bank et celle de Green's-Pond. Rien n'indique que les

termes de l'entente ne sont pas respectés et, par conséquent, autant que je sache, il n'a pas été question, jusqu'à maintenant, de reprendre les dépôts.

M. CROUSE: Sauf erreur, l'usine de Catalina dirigée par M. Mifflin l'est en vertu d'une entente conclue avec l'État. Cette exploitation va-t-elle continuer en vertu de cette entente? Quelles sont les intentions du Ministère et du gouvernement à l'égard de cette usine?

M. PICKERSGILL: Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que le crédit que nous étudions en ce moment est celui du Service de boîte de Terre-Neuve. Je ne voudrais pas empêcher M. Crouse de poser des questions, mais nous avons d'autres choses à demander au sujet de ce poste et il serait préférable, à mon avis, de procéder dans l'ordre et d'en finir avec celui-ci avant de revenir à un poste qui a déjà été examiné.

M. CROUSE: Je ne me souviens pas si le crédit avait été consenti. Pourrions-nous revenir plus tard à ma question?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. TUCKER: Combien y a-t-il de dépôts de boîte à Terre-Neuve à l'heure actuelle?

M. CLARK: Nous en avons 23.

M. TUCKER: Puis-je obtenir d'un des fonctionnaires du Ministère la liste de ces endroits?

M. CLARK: Oui, monsieur.

M. CARTER: Est-ce que M. McArthur a bien dit que le réservoir préfabriqué, y compris l'appareil de réfrigération, peut être installé n'importe où au prix d'environ \$5,500, pour une capacité de 20,000 livres?

M. McARTHUR: Oui, monsieur le président; c'est en quelque sorte une expérience que nous tentons cette année. Je ne sais plus si le ministre en a parlé, mais les crédits de cette année prévoient l'installation, à titre expérimental, de quatre réservoirs seulement. Le réservoir est préfabriqué en panneaux de quatre pieds sur huit réunis par un dispositif breveté. L'un des panneaux contient un appareil refroidisseur et le tout peut se démonter dans une heure environ et se transporter même en hélicoptère, au besoin, puisque chacun des panneaux peut encore être sectionné. L'ensemble est donc absolument souple et indépendant; il est automatique et la température y reste à zéro. Voilà, en bref, la description de ce réservoir.

M. CARTER: Dois-je comprendre qu'un pêcheur pourrait, en profitant de la caisse des petits prêts, acheter lui-même un de ces appareils, s'il le désire?

M. McARTHUR: Oui, monsieur le président, je le crois. Le prêt maximum permis en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêches est de \$4,000, mais il y est prévu, d'autre part, qu'on peut emprunter pour faire l'acquisition de bâtiments et d'installations à terre.

M. CARTER: Les pêcheurs pourraient au besoin se grouper s'ils le veulent pour tirer parti de ce service. Avez-vous une idée du coût de l'entretien et de l'exploitation? Quel montant approximatif faudrait-il prévoir pour une année, outre les salaires?

M. McARTHUR: Je ne saurais vous dire exactement quels seraient les frais d'entretien. Ces appareils ne fonctionneraient sans doute pas les douze mois de l'année. Nous envisageons de les remplir périodiquement au cours de la saison d'approvisionnement et d'utilisation de la boîte. Ils seraient vraisemblablement inutilisés à la fin de la campagne de pêche, l'automne, et le resteraient jusqu'à l'année suivante.

M. TUCKER: Ne pourrait-on en faire des réservoirs mobiles?

M. McARTHUR: On pourrait les monter sur camion, je suppose, mais qui connaît les routes de certaines régions de Terre-Neuve comprend quel problème cela poserait.

M. PICKERSGILL: Elles sont meilleures aujourd'hui.

M. McARTHUR: C'est vrai de la péninsule Avalon. Le transport par camion y est possible en certaines régions.

M. CARTER: Ces appareils ne peuvent entreposer que de la boëtte préalablement congelée, n'est-ce pas? Ils ne peuvent faire la congélation?

M. McARTHUR: Les quatres appareils que l'on construit cette année sont réglés de façon à maintenir une température de zéro seulement et ne peuvent, de ce fait, servir à congeler le calmar. Mais, d'après ce que nous ont dit les fabricants et nos spécialistes, rien ne s'oppose à leur transformation en appareils de congélation, au besoin.

M. CROUSE: Quelle sera la capacité de ces réservoirs?

M. McARTHUR: Les installations que nous faisons construire en ce moment cubent 587 pieds, ce qui donne environ 20,000 livres à 40 livres au pied cube. On peut toutefois les agrandir de beaucoup, voire en doubler les dimensions et intensifier le procédé de congélation.

M. CROUSE: Les dispositions relatives à la construction de ces dépôts faisaient-elles partie de l'entente conclue entre le Canada et Terre-Neuve au moment de l'entrée de cette dernière dans la confédération ou cela fait-il suite à une nouvelle entente intervenue au cours de la dernière année?

M. MACLEAN (*Queens*): Il s'agit d'une obligation que le Canada a contractée lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération et qu'il remplit par le truchement du ministère des Pêcheries. Nous essayons d'améliorer le service en le modernisant afin de remplir, aux plus bas frais possibles, les obligations qui nous incombent.

Nous tâchons de mettre au point ces petits appareils de façon à ce qu'ils coûtent moins cher, que ce qui existait auparavant, et qu'ils puissent être transportés d'une région à l'autre au besoin.

Nous avons aujourd'hui des dépôts de boëtte en des endroits où, par suite de l'évolution de l'industrie de la pêche, il y a maintenant peu de demande.

M. CROUSE: Les congélateurs pourraient-ils être déménagés ailleurs?

M. MACLEAN (*Queens*): Les anciens congélateurs ne pouvaient être déménagés: ils sont fixes.

M. CROUSE: Quelles limites sont imposées à l'État dans la construction de ces appareils? Voici à quoi je veux en venir: l'industrie de la pêche, comme chacun le sait, est en train d'évoluer; elle passe en ce moment par une période de transition entre une méthode de pêche qui nécessite un appât et la pêche au chalut qui n'en demande pas.

Qu'elle soit ou non nuisible aux pêcheries, la pêche au chalut n'en reste pas moins le moyen de prendre de grandes quantités de poisson en utilisant le moins d'hommes. Car, aujourd'hui, personne ne veut faire la pêche s'il trouve à se placer dans une autre industrie.

A la suite des questions posées par des membres de Terre-Neuve, je me demande si ces petites installations, situées au premier stade de cette industrie, n'entreront pas en concurrence avec les usines privées de Terre-Neuve et des Maritimes.

Je me demande ce que nous pouvons provoquer en installant ces réservoirs. A quoi serviront, en définitive, tous ces dépôts de boëtte, dont la rentabilité est douteuse, étant donné que la demande de boëtte ira sans cesse en décroissant.

M. PICKERSGILL: Avant que le ministre réponde, permettez-moi d'ajouter quelque chose à ce propos.

Je comprends que M. Crouse soit soucieux d'éviter une dépense des fonds publics, si dépense il doit y avoir, mais il se fait que je suis bien au courant de cette question qui remonte au temps des pourparlers relatifs à l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération.

Je suis heureux de constater que l'attitude de l'ancien gouvernement est reprise par le nouveau.

Nous avons hérité de ce Service de boëtte, qui est devenu service fédéral lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération. Or, ce n'est pas un service immuable: s'il existe aujourd'hui des dépôts de boëtte en des endroits où ils ont perdu leur utilité, il faut les fermer et mettre fin aux pertes qu'ils entraînent.

D'autre part, s'il est des régions où le service est nécessaire et peut être fourni à meilleur compte grâce à des méthodes modernes qui seraient plus économiques, ou s'il se trouve des régions où la pêche s'est développée très rapidement, l'installation de ces dépôts est tout à fait indiquée.

Je veux féliciter le Ministère de sa réalisation la plus progressive depuis 1949. Nous avons aujourd'hui, à Terre-Neuve, quantité de routes qui n'existaient pas en 1949. Je félicite donc le ministère d'avoir fait l'acquisition de camions qui peuvent être employés pour une fraction des frais qu'occasionnait la distribution de la boëtte par bateau. C'est là, je pense, un pas dans la bonne direction.

Le Ministère mérite aussi des félicitations pour la réalisation de ces petits réservoirs de \$5,000, dont l'exploitation est peu coûteuse et qui remplaceront avantageusement les grosses installations fixes. C'est un progrès, à mon avis. Et je crois qu'au cours des années le Ministère réalisera à peu près sûrement une économie en exploitant ce service, compte tenu de la valeur de l'argent.

On a parlé des pêcheurs qui abandonnent la pêche s'ils peuvent s'adonner à autre chose; or, il est arrivé qu'à Terre-Neuve (la chose est peut-être attribuable à la vague de chômage qui est si prononcée cette année) cette industrie compte maintenant 2,000 pêcheurs de plus que l'an passé.

Est-ce parce qu'il y a plus d'emplois disponibles à Terre-Neuve qu'ailleurs ou parce qu'il y a plus de sécurité dans l'industrie de la pêche maintenant que les pêcheurs bénéficient de l'assurance-chômage? Je ne saurais dire; en tout cas, à l'heure actuelle, Terre-Neuve compte 2,000 pêcheurs de plus, dont la plupart sont des chefs de famille, et non des célibataires.

M. CARTER: Monsieur le président, indépendamment de tout ce qu'on a pu dire jusqu'à maintenant, si la pêche en bordure des côtes de Terre-Neuve doit subsister, elle subsistera sous forme de pêche à la ligne. Il ne peut être question d'employer les dragues, puisque les fonds avoisinants ne permettent pas aux pêcheurs de pêcher à la traîne à proximité des côtes.

Le pêcheur côtier doit forcément utiliser les pêcheries qu'il a à sa disposition. Or c'est par la pêche à la ligne que le pêcheur peut le mieux tirer parti de ces fonds. Le pêcheur côtier moyen n'a pas les moyens d'immobiliser les capitaux que nécessite la pêche à la drague. Le pêcheur à la ligne a le droit de vivre, lui aussi.

Comme l'a souligné M. Clark, les choses ont évolué dans le domaine de la pêche; c'est pourquoi il faut modifier le Service de boëtte.

M. KEAYS: Monsieur le président, la constitution impose-t-elle des restrictions quant aux sommes qui peuvent être dépensées à cette fin?

M. CLARK: Non, monsieur, il n'y a pas de restriction.

M. MACLEAN: Si je comprends bien, nous avons à cet égard des obligations à remplir. Permettez-moi de lire le passage de l'entente qui s'y rapporte.

Le gouvernement du Canada adoptera des lois ou prendra d'autres mesures jugées nécessaires pour que le Service de boëtte de Terre-Neuve soit pris en charge et exploité sans modification fondamentale par le ministère des Pêcheries.

C'est là un service dont nous avons hérité. Le gouvernement de Terre-Neuve l'avait dirigé durant un certain nombre d'années.

M. CARTER: Je voudrais demander à M. Clark si l'on songe à remplacer l'Acartia ou à ajouter un autre bateau au service.

M. CLARK: Monsieur le président, la question de l'Acartia est à l'étude. Ce navire sert à distribuer la boëtte; c'est un bateau frigorifique qui alimente les grands entrepôts.

Nous n'avons pas songé, jusqu'à présent, à ajouter un autre bateau parce que nous espérons qu'avec le plus grand nombre de routes il sera plus profitable d'avoir recours à des camions frigorifiques.

L'Acartia, ou le bateau qui le remplacera, aura encore sa raison d'être car beaucoup d'endroits restent inaccessibles par les routes.

Ce navire est devenu très vétuste: sa construction remonte à 1917 et nous envisageons de le remplacer avant un an si possible.

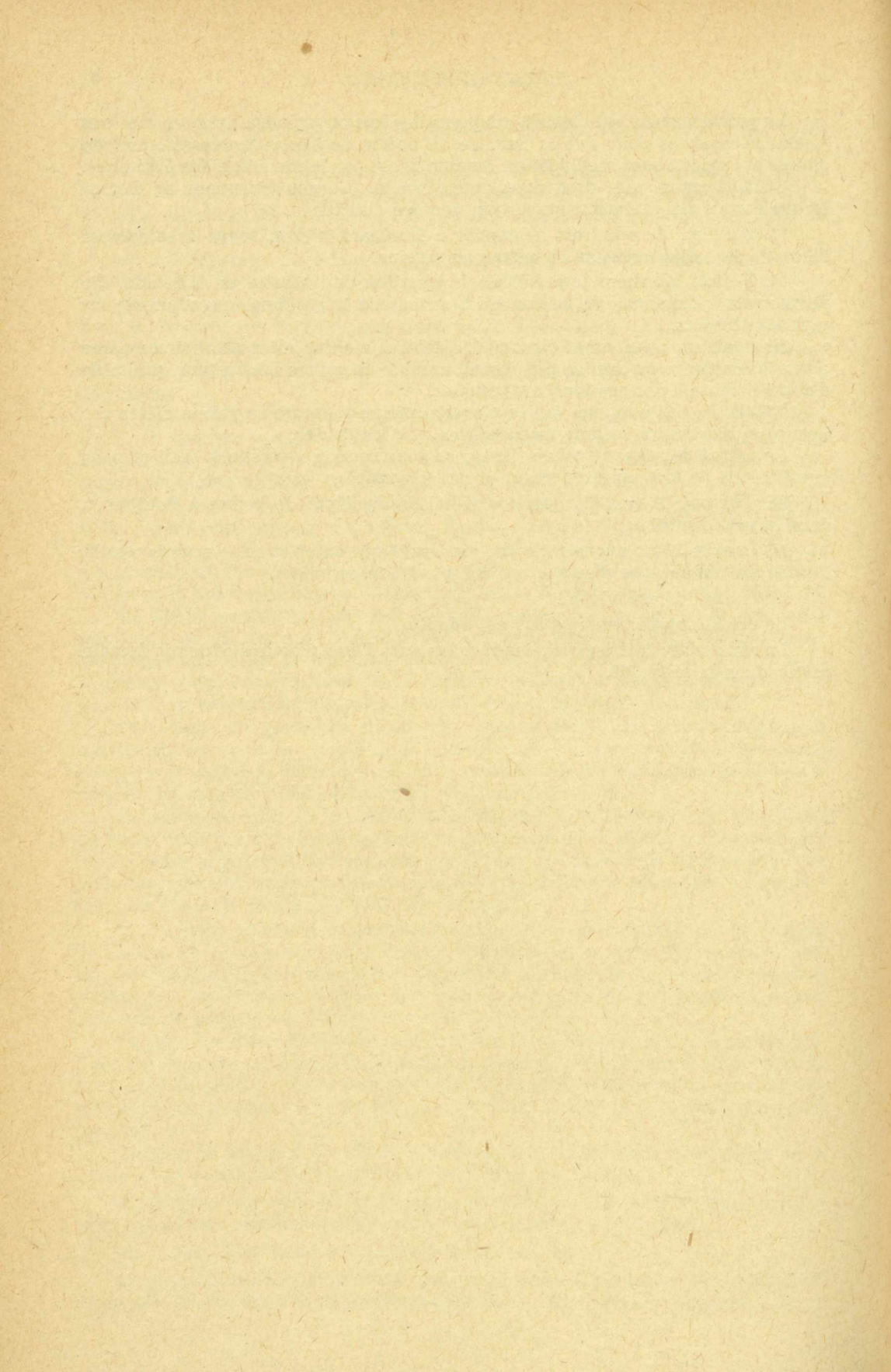
M. TUCKER: A-t-il été question d'établir un dépôt de boëtte à Southport, dans la baie Trinité?

M. CLARK: Nous avons reçu une demande à ce sujet et cette question est à l'étude, de même que d'autres qui nous ont été soumises.

Le crédit 145 est adopté.

Le crédit supplémentaire 561 est adopté.

Le PRÉSIDENT: Notre prochaine réunion aura lieu à 9 heures et demie demain matin dans la salle 268.



APPENDICE A

CANADA—PRISE DE TRUITE DANS LES GRANDS LACS, PAR LAC ET TOTAL POUR L'ONTARIO 1930-1956

(Quintaux)

Année	Lac Supérieur	Lac Huron .				Lac Ste-Claire, Rivières, Ste-Claire, Détroit	Lac Érié+Niagara supérieure	Lac Ontario, Niagara inférieure+St-Laurent	Total, Grands lacs	Eaux intérieures du Nord	Eaux intérieures du Sud	Grand total, Ontario
		Chenal nord	Baie Georgienne	Lac Huron proprement dit	Total							
1930.....	15,302	3,513	13,171	12,663	29,347	111	3,637	48,397	1,380	1,428	51,205	
1931.....	13,284	3,440	12,893	12,145	28,478	71	3,882	45,715	1,137	1,224	48,078	
1932.....	11,237	3,627	13,132	12,925	29,684	18	3,016	43,955	927	1,563	46,445	
1933.....	9,683	4,712	13,444	13,434	31,590	15	3,532	44,820	858	859	46,537	
1934.....	12,607	6,267	13,340	15,623	35,199	26	2,562	50,394	1,013	1,545	52,952	
1935.....	15,184	7,109	14,753	20,692	42,554	3	2,449	60,190	2,137	236	62,563	
1936.....	15,962	7,047	14,726	21,375	43,148	2	2,265	61,377	2,774	436	64,587	
1937.....	16,986	6,440	15,042	17,537	39,019	2	2,050	58,057	2,806	128	60,991	
1938.....	16,678	6,261	14,269	17,473	38,003	2,758	57,439	2,711	255	60,405	
1939.....	13,074	5,044	14,489	12,501	32,034	2,688	47,796	2,588	374	50,758	
1940.....	12,612	3,541	13,340	10,388	27,269	1,874	41,755	1,637	249	43,641	
1941.....	12,985	2,116	13,340	11,098	28,230	1,258	42,473	1,648	44,121	
1942.....	13,610	1,234	12,743	8,001	21,978	1	898	36,487	1,966	38,453	
1943.....	13,230	255	10,664	5,174	16,093	763	30,086	2,285	32,371	
1944.....	15,527	92	8,152	3,158	11,402	1	744	27,674	1,831	1	29,505	
1945.....	14,791	72	7,376	1,174	8,622	1,051	24,465	1,424	1	25,898	
1946.....	15,309	60	6,959	295	7,314	18	1,024	23,665	1,479	25,144	
1947.....	12,865	28	3,681	65	3,774	638	17,227	1,508	18,785	
1948.....	14,480	231	3,117	95	3,443	2	423	18,348	1,484	19,832	
1949.....	13,561	531	3,426	32	3,989	217	215	17,982	938	18,920	
1950.....	15,063	712	3,342	106	4,160	154	19,377	1,060	20,437	
1951.....	12,732	857	4,399	266	5,522	402	18,656	1,096	19,752	
1952.....	13,891	648	4,720	516	5,884	320	20,095	1,716	21,811	
1953.....	13,711	228	3,212	3,440	138	17,289	1,331	18,620	
1954.....	12,660	140	1,540	1,680	70	14,410	1,200	15,610	
1955.....	10,030	20	710	730	40	10,800	1,100	11,900	
1956.....	5,270	10	490	500	20	5,790	620	6,410	

611384-3

APPENDICE B

CANADA—PRISE DE POISSON BLANC DANS LES GRANDS LACS, PAR LAC ET TOTAL POUR L'ONTARIO 1930-1956

(Quintaux)

Année	Lac Supérieur	Lac Huron				Lac Ste-Claire, Rivières Ste-Claire, Détroit	Lac Érié+Niagara supérieure	Lac Ontario, Niagara inférieure+St-Laurent	Total, Grands lacs	Eaux intérieures du Nord	Eaux intérieures du Sud	Grand total, Ontario
		Chenal nord	Baie Georgienne	Lac Huron proprement dit	Total							
1930.....	3,717	1,924	9,939	2,466	14,328	7	10,877	5,519	34,449	6,756	14,228	55,433
1931.....	2,560	2,340	9,809	2,452	14,601	3	11,064	5,259	33,487	7,173	12,273	52,933
1932.....	1,934	1,680	11,948	2,192	15,820	8	9,122	4,183	31,067	7,001	10,589	48,657
1933.....	2,450	2,577	14,754	3,095	20,426	7,100	4,736	34,712	6,663	5,904	47,279
1934.....	2,952	2,529	13,830	3,089	19,448	1	9,159	4,895	36,455	5,608	7,167	49,230
1935.....	3,774	3,041	12,922	3,403	19,366	16	11,901	6,574	41,631	13,036	116	54,783
1936.....	3,195	2,602	9,838	2,353	14,793	11	17,677	5,762	41,438	16,338	127	57,903
1937.....	3,008	2,542	11,229	2,870	16,641	4	14,010	5,516	39,179	15,922	84	55,185
1938.....	3,117	1,857	11,962	2,052	15,871	2	10,018	6,023	35,031	14,335	111	49,477
1939.....	3,396	1,572	11,180	1,151	13,903	7	23,122	6,646	47,074	16,497	100	63,671
1940.....	3,850	1,188	8,872	924	10,984	6	31,366	4,036	50,242	13,392	51	63,685
1941.....	3,149	851	7,480	931	9,262	5	33,586	4,416	50,418	13,281	63,699
1942.....	3,197	849	5,839	1,139	7,827	25,240	4,420	40,684	13,660	54,344
1943.....	3,363	491	4,415	1,132	6,038	14,814	3,293	27,508	14,352	41,860
1944.....	4,037	308	3,644	1,425	5,377	12,589	4,609	26,602	15,440	42,042
1945.....	3,586	218	2,793	661	3,672	2	16,894	3,594	27,748	14,904	42,652
1946.....	2,750	249	2,464	1,576	4,289	2	19,322	3,979	30,342	14,169	44,511
1947.....	2,459	769	873	2,919	4,561	27,263	3,578	37,861	11,557	49,418
1948.....	3,057	1,466	2,446	5,379	9,291	37,999	2,367	52,714	12,218	41	64,973
1949.....	2,770	2,725	8,050	2,430	13,205	36,201	2,186	54,362	16,271	70,633
1950.....	3,407	3,099	20,880	3,032	27,011	13,904	4,189	48,511	17,376	65,887
1951.....	3,406	2,018	30,252	3,652	35,922	11,296	3,853	54,477	17,327	71,804
1952.....	2,675	1,163	46,787	7,646	55,596	14,236	4,165	76,672	71,591	94,263
1953.....	2,822	1,339	61,662	1,797	64,798	16,410	2,072	86,102	16,037	102,139
1954.....	3,280	950	36,920	2,710	40,580	5,560	2,280	51,700	16,740	68,440
1955.....	2,540	570	16,460	2,580	19,610	3,990	3,400	29,540	14,970	44,510
1956.....	3,020	560	6,970	2,160	9,690	5,420	5,930	24,060	16,430	40,490

APPENDICE C

PRISE DE POISSON BLANC AUX ÉTATS-UNIS, DE 1930 à 1956

(Quintaux)

Année	Lac Supérieur	Lac Huron	Lac Michigan	Lac Érié	Lac Ontario	Lac des Bois	Total, lacs Supérieur, Huron et Michigan	TOTAL
1930.....	2,947	33,798	47,886	3,069	874	998	84,631	89,572
1931.....	4,899	44,915	43,274	12,729	675	1,121	98,088	107,613
1932.....	4,506	43,329	35,576	11,686	546	1,663	83,411	97,406
1933.....	4,831	32,377	4,047	9,972	404	1,432	41,255	53,063
1934.....	4,832	25,658	21,818	7,774	836	1,642	52,408	62,760
1935.....	5,123	18,948	16,971	9,949	405	1,101	41,042	52,497
1936.....	3,741	14,422	10,255	11,584	531	777	28,418	41,310
1937.....	3,636	10,187	10,726	6,475	567	691	24,549	32,282
1938.....	4,554	5,580	12,589	9,109	558	635	22,723	33,025
1939.....	4,970	2,552	9,506	20,981	1,037	763	17,028	39,809
1940.....	6,922	1,881	9,548	26,058	111	665	18,351	45,185
1941.....	7,275	1,137	12,901	24,459	600	562	21,313	46,934
1942.....	7,510	951	13,406	19,239	210	529	21,867	41,845
1943.....	7,317	1,492	14,071	9,490	260	517	22,880	33,147
1944.....	6,633	1,852	17,532	5,674	574	218	26,017	32,483
1945.....	7,713	1,815	16,579	9,000	327	400	25,567	35,294
1946.....	9,149	5,450	25,576	7,970	(441)	335	40,175	48,921
1947.....	9,508	30,229	58,248	17,738	213	376	97,785	116,312
1948.....	12,006	29,719	52,472	27,894	82	328	94,197	125,501
1949.....	12,837	5,302	34,919	34,786	24	503	53,058	88,371
1950.....	10,399	1,142	23,608	16,046	210	639	35,149	52,044
1951.....	4,416	1,426	12,136	8,857	329	441	17,978	27,606
1952.....	3,508	1,676	17,703	13,587	228	466	22,887	37,168
1953.....	6,066	1,531	10,464	11,098	318	447	18,061	29,924
1954.....	10,045	914	7,889	3,879	98	480	18,848	23,305
1955.....	10,039	662	3,756	3,745	120	524	14,457	18,846
1956.....	9,173	298	569	4,453	127	369	10,040	14,989

APPENDICE D

PRISE DE TRUITE DE LAC, 1885-1956 (États-Unis)

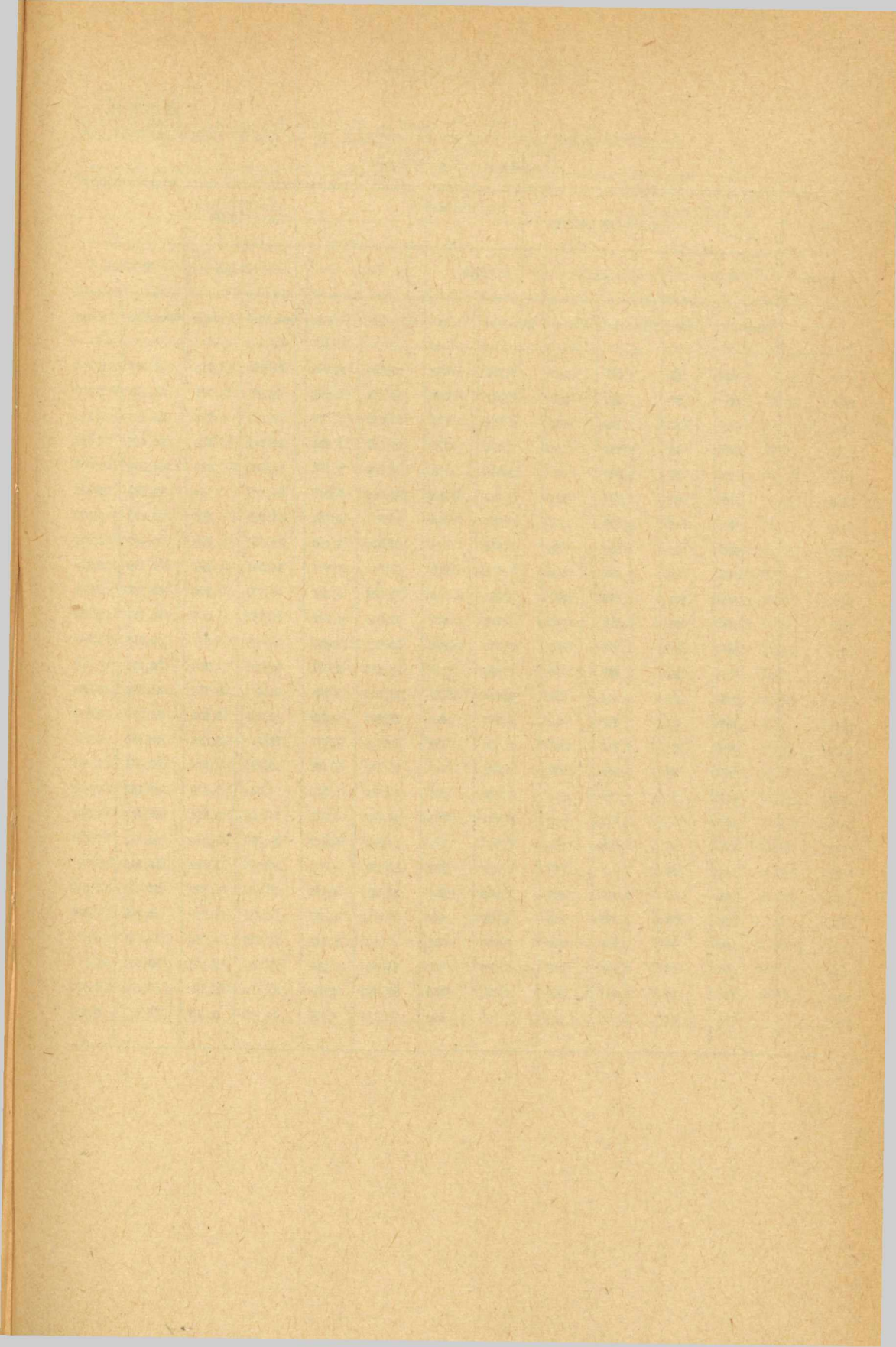
(en milliers de livres)

Année	Lac Ontario	Lac Érié	Lac Huron	Lac Michigan	Lac Supérieur	Lacs internationaux du Minnesota	TOTAL
	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité
1885.....	20	107	2,540	6,431	3,488	(1)	(1)
1889.....	6	67	2,181	5,580	3,367	(1)	(1)
1890.....	41	121	1,750	8,364	2,613	(1)	(1)
1892.....	(1)	(1)	2,382	6,437	(1)	(1)	(1)
1893.....	6	203	3,106	8,526	4,342	(1)	(1)
1894.....	(1)	(1)	2,039	8,533	(1)	(1)	(1)
1895.....	(1)	(1)	1,875	7,696	(1)	(1)	(1)
1896.....	(1)	(1)	1,527	9,020	(1)	(1)	(1)
1897.....	3	37	1,292	7,823	3,794	(1)	(1)
1899.....	15	32	1,460	5,285	3,625	(1)	(1)
1903.....	4	15	1,724	8,943	5,592	(1)	(1)
1908.....	14	7	1,382	8,631	2,903	(1)	(1)
1913.....	27	2	2,163	6,305	2,386	90	10,973
1914.....	29	6	1,365	6,837	1,676	162	10,075
1915.....	31	16	1,774	7,704	1,373	93	10,991
1916.....	14	5	1,798	5,999	2,178	75	10,069
1917.....	24	5	2,111	6,904	1,983	112	11,139
1918.....	22	21	2,614	5,810	2,326	94	10,887
1919.....	26	12	2,322	6,584	3,463	91	12,498
1920.....	28	2	1,220	6,984	2,016	123	10,373
1921.....	25	46	1,358	11,749	2,124	80	15,382
1922.....	34	2	1,828	7,540	2,175	88	11,667
1923.....	36	1	1,827	6,177	1,901	73	10,015
1924.....	45	1	1,395	7,224	2,565	86	11,316
1925.....	70	4	1,615	6,894	2,655	130	11,368
1926.....	61	3	1,685	6,530	3,280	(2)	11,559
1927.....	42	9	1,692	5,699	3,051	(2)	10,493
1928.....	43	3	1,598	4,819	2,962	(2)	9,425
1929.....	62	1	1,283	6,394	2,804	(2)	10,544
1930.....	24	5	1,729	5,441	2,489	(2)	9,688
1931.....	14	3	2,049	5,632	2,993	(2)	10,691
1932.....	18	10	2,165	5,470	3,067	1	10,731
1933.....	12	4	1,970	5,212	2,493	(2)	9,691
1934.....	14	(2)	1,576	4,957	3,374	9,921
1935.....	7	(2)	1,743	4,873	3,476	10,059
1936.....	8	2	1,400	4,763	3,233	9,406
1937.....	13	3	1,340	4,988	3,085	9,429
1938.....	17	(2)	1,270	4,906	3,167	9,360
1939.....	16	13,072	5,660	2,744	9,792
1940.....	14	(2)	940	6,266	2,677	(2)	9,897
1941.....	3	893	6,788	2,854	10,538
1942.....	1	2	728	6,484	2,959	(2)	10,174
1943.....	3	(2)	459	6,860	3,053	10,375
1944.....	4	(2)	363	6,498	3,740	(2)	10,605
1945.....	1	173	5,437	3,369	8,980
1946.....	1	38	3,974	3,444	7,457
1947.....	1	12	2,425	2,964	(2)	5,402
1948.....	(2)	(2)	4	1,197	2,954	4,155
1949.....	(2)	(2)	1	342	2,966	3,309
1950.....	(2)	54	3,202	3,256
1951.....	2	(2)	11	2,915	2,928
1952.....	2	(2)	3	2,838	2,843
1953.....	3	(2)	2,413	2,416
1954.....	1	(2)	2,256	2,257
1955.....	(2)	(2)	(2)	2,101	2,101
1956.....	(2)	1,813	1,813

(1) Données non disponibles.

(2) Moins de 500 livres.

NOTA.—Les données relatives aux lacs internationaux du Minnesota ne comprennent, avant 1926, que la prise provenant du lac des Bois. Les données du tableau ci-dessus sont extraites du rapport de la Commission internationale d'enquête sur les pêcheries des Grands lacs, ainsi que des publications statistiques du *Fish and Wildlife Service*. Certaines années, de petites quantités d'espèces apparentées peuvent avoir été incluses dans les chiffres cités.



STATISTIQUE DE QUANTITÉ ET DE VALEUR DE LA PÊCHE COMMERCIALE DES

(Quantités en milliers de livres)

Année	LAC ONTARIO						LAC ÉRIÉ					
	É.-U.		CANADA		TOTAL		É.-U.		CANADA		TOTAL	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
1930.....	682	65	4,021	265	4,703	330	29,540	1,655	12,680	710	42,220	2,365
1931.....	442	37	2,869	205	3,311	242	34,772	1,699	13,807	771	48,579	2,470
1932.....	521	37	2,232	162	2,753	199	33,670	1,439	12,733	703	46,403	2,142
1933.....	527	40	2,551	186	3,078	226	26,187	1,068	10,231	554	36,418	1,622
1934.....	717	55	2,231	163	2,948	218	32,809	1,433	11,500	632	44,309	2,065
1935.....	770	54	2,723	199	3,493	253	30,356	1,644	14,429	794	14,785	2,438
1936.....	601	46	3,126	212	3,727	258	36,777	2,154	11,953	706	48,730	2,860
1937.....	618	52	3,330	222	3,948	274	26,933	1,436	14,664	826	41,597	2,262
1938.....	690	54	3,068	212	3,758	266	27,619	1,981	14,501	797	42,120	2,778
1939.....	1,456	108	3,495	232	4,951	340	28,663	2,216	14,263	868	42,926	3,084
1940.....	1,359	92	3,022	187	4,381	279	22,944	1,772	9,767	690	32,711	2,462
1941.....	597	59	3,126	193	3,723	252	22,063	1,883	8,950	657	31,013	2,540
1942.....	325	39	2,488	156	2,813	195	24,131	2,741	10,037	660	34,168	3,401
1943.....	395	60	2,281	358	2,676	418	27,115	4,134	14,483	2,132	41,598	6,266
1944.....	400	68	2,637	425	3,037	493	28,837	3,320	15,255	1,891	44,092	5,211
1945.....	492	74	2,338	385	2,830	459	28,631	4,267	18,949	3,698	47,580	7,965
1946.....	384	68	2,059	317	2,443	385	29,121	4,489	18,925	3,088	48,046	7,577
1947.....	464	81	2,002	312	2,466	393	19,818	3,813	12,334	2,675	32,152	6,488
1948.....	386	65	2,045	290	2,431	355	26,502	4,102	14,926	3,024	41,428	7,126
1949.....	351	53	2,006	258	2,357	311	34,249	4,618	19,093	2,943	45,342	7,561
1950.....	189	44	2,219	309	2,408	353	23,982	4,572	16,866	3,149	40,848	7,721
1951.....	498	107	2,410	424	2,908	531	20,921	4,448	13,114	2,892	34,065	7,340
1952.....	668	173	2,281	393	2,949	566	25,351	4,357	17,417	3,249	42,768	7,606
1953.....	196	48	2,060	284	2,256	332	27,347	3,765	23,389	3,089	50,736	6,854
1954.....	300	60	1,915	268	2,226	328	28,340	3,895	28,914	3,406	57,524	7,301
1955.....	233	40	1,944	313	2,177	353	26,796	3,954	30,284	3,841	57,080	7,795
1956.....	180	31	2,638	429	2,808	460	30,744	4,227	44,683	5,434	75,427	9,661

APPENDICE E

GRANDS LACS, PAR LAC—ÉTATS-UNIS, CANADA ET TOTAUX, 1930-1956

(Valeur en milliers de dollars)

LAC HURON						LAC MICHIGAN		LAC SUPÉRIEUR					
É.-U.		CANADA		TOTAL		É.-U.		É.-U.		CANADA		TOTAL	
Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
16,377	1,320	6,893	625	23,270	1,945	30,973	2,159	14,694	695	4,761	356	19,455	1,051
17,727	1,510	7,247	656	24,974	2,166	25,059	1,991	11,281	628	3,169	260	14,450	883
15,848	1,143	7,492	686	23,340	1,829	20,692	1,236	10,173	379	2,488	212	12,661	591
13,351	955	7,813	739	21,164	1,694	21,682	1,412	10,653	478	3,108	241	13,761	719
14,512	955	7,550	733	22,062	1,688	28,444	1,837	17,533	723	3,988	297	21,521	1,020
13,676	1,224	8,402	824	22,078	2,048	25,089	1,943	17,874	941	3,578	297	21,452	1,238
12,790	1,000	7,835	765	20,625	1,766	25,783	2,131	16,008	928	4,900	364	20,908	1,292
11,895	951	7,675	742	19,570	1,693	26,398	2,563	16,011	919	4,509	350	20,520	1,269
12,039	760	7,303	710	19,342	1,470	24,379	2,294	14,856	875	4,057	327	18,913	1,202
13,353	866	6,456	619	19,809	1,485	23,027	2,570	16,783	922	3,307	269	20,090	1,191
9,099	680	5,662	533	14,761	1,213	22,814	2,050	20,672	904	3,319	277	23,991	1,181
8,727	681	5,423	516	14,510	1,197	22,918	2,374	22,111	1,310	3,436	274	25,547	1,584
8,465	1,011	4,779	435	13,244	1,446	21,404	3,204	19,228	1,498	3,363	272	22,591	1,770
8,610	1,075	4,419	906	13,029	1,981	22,174	4,598	18,372	2,215	3,347	511	21,719	2,726
6,432	832	3,492	709	9,924	1,541	19,252	4,342	19,245	2,246	3,761	530	23,006	2,776
7,475	1,129	3,029	673	10,504	1,802	22,090	5,571	18,725	2,574	3,812	696	22,537	3,270
7,147	842	2,535	534	9,682	1,366	22,392	3,907	17,848	2,219	3,589	639	21,437	2,858
8,034	1,153	2,040	432	10,074	1,585	24,958	3,876	14,987	1,674	2,830	503	17,817	2,177
8,836	1,362	2,798	700	11,634	2,062	27,023	4,596	19,221	2,347	3,371	675	22,592	3,022
5,581	595	3,372	822	8,953	1,417	25,573	3,823	17,730	2,190	3,188	561	20,918	2,751
5,073	411	4,762	1,171	9,835	1,582	27,077	3,661	12,584	1,977	2,665	626	15,239	2,603
5,521	553	5,742	1,879	11,263	2,432	27,648	3,461	14,035	1,921	2,851	641	16,886	2,562
6,118	716	7,527	1,872	13,645	2,588	32,061	4,065	15,465	1,998	3,127	661	18,592	2,659
5,498	590	8,729	2,081	14,227	2,671	28,831	3,227	13,650	1,798	2,771	500	16,421	2,388
5,421	567	6,147	1,822	11,568	2,389	30,291	3,195	15,395	2,118	2,891	565	18,276	2,683
4,553	484	3,803	1,232	8,356	1,716	30,036	3,221	13,581	1,886	2,539	523	16,120	2,409
3,635	384	2,756	713	6,391	1,097	30,798	3,463	13,591	1,940	2,144	389	15,735	2,329

CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIERE SESSION DE LA VINGT-QUATRIEME LEGISLATURE

1958



COMITE PERMANENT

DE LA

MARINE ET DES PECHERIES

Président: M. ROLAND L. ENGLISH

PROCES-VERBAUX ET TEMOIGNAGES

Fascicule 7

Prévisions de dépenses du ministère des Pêcheries
pour l'année financière 1958-1959

SEANCE DU VENDREDI 25 JUILLET 1958

TEMOINS:

L'honorable J. Angus MacLean, ministre des Pêcheries; MM. G. R. Clark,
sous-ministre et I. S. McArthur, président de l'Office du soutien des prix des
produits de la pêche.

COMITE PERMANENT
DE LA
MARINE ET DES PECHERIES

Président: M. Roland L. English

Vice-président: M. A. De B. McPhillips

MM.

Anderson	Keays	Noble
Batten	Legere	O'Leary
Bourget	Macdonald (<i>Kings</i>)	Phillips
Browne (<i>Vancouver- Kingsway</i>)	MacLellan	Pickersgill
Carter	Matthews	Richard (<i>Kamouraska</i>)
Crouse	McGrath	Robichaud
Danforth	McQuillan	Speakman
Drysdale	McWilliam	Stefanson
Gillet	Michaud	Stewart
Granger	Morris	Tucker
Howard	Murphy	Webster—35.

Secrétaire du Comité:
A. Plouffe.

PROCES-VERBAL

VENDREDI 25 juillet 1958.

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries se réunit aujourd'hui à 9 h. 30 du matin, sous la présidence de M. Roland L. English.

Président: MM. Anderson, Batten, Browne (*Vancouver-Kingsway*), Carter, Crouse, Drysdale, English, Legere, Matthews McGrath, McPhillips, McQuillan, Pickersgill, Robichaud, Speakman, Stefanson, Tucker et Webster.—(18)

Aussi présents: L'hon. Angus L. MacLean, ministre des Pêcheries et M. G. R. Clark, sous-ministre; M. J. J. Lamb, directeur du Service administratif; MM. I. S. McArthur, président de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche; O. C. Young, vice-président de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche; W. C. MacKenzie, directeur du Service de l'économique; T. Turner, directeur du Service des renseignements et de l'éducation; E. B. Young, directeur adjoint du Service de la conservation et de l'expansion; J. A. Albert et A. W. Abbott, du Service administratif; R. Hart et W. E. Snaith, du Service d'expansion industrielle; W. Carr, du Service de l'économique; M. Ronayne, du Service des renseignements et de l'éducation; et J. G. Carton, directeur du contentieux; M. W. M. Sprules, adjoint spécial du sous-ministre.

Le Comité poursuit et termine son étude des prévisions de dépenses du ministère des Pêcheries.

Le président met en délibération les crédits 146 à 150: Extension de la propagande, Office du soutien des prix des produits de la pêche, aide aux producteurs de poisson salé, etc., et les crédits 562, 563, et 564 du Budget supplémentaire.

Sur une question de privilège, M. Browne (*Vancouver-Kingsway*) apporte une rectification aux Témoignages du 18 juillet, fascicule 4. (*Voir le compte rendu des Témoignages d'aujourd'hui*).

Le sous-ministre répond aux questions auxquelles il n'avait pu répondre lors de la dernière séance, et son interrogatoire se poursuit.

Le ministre est interrogé, et il répond aux questions avec l'aide de MM. McArthur, Lamb et Sprules.

Les crédits 146, 147 et 148 du Budget principal sont approuvés, ainsi que le crédit 563 du Budget supplémentaire.

M. Clark répond aux questions que lui pose M. Crouse au nom de M. Stewart relativement aux crédits susmentionnés.

Les crédits 149 et 150 du Budget principal ainsi que les crédits 562 et 564 du Budget supplémentaire sont approuvés.

Au nom de M. Stewart, M. Crouse dépose certaines questions concernant les crédits susmentionnés auxquelles M. Clark fournit les réponses disponibles qu'il dépose auprès du Comité. (*Voir l'Appendice I du présent fascicule*).

Sur la proposition de M. Robichaud, avec l'appui de M. Legere.

Il est ordonné—Que le président présente à la Chambre le deuxième rapport sur les prévisions de dépenses.

Le président exprime les remerciements du Comité au sous-ministre et aux fonctionnaires du ministère pour leur présence ininterrompue.

A 10 h. 55 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président,

Le secrétaire du Comité,
Antonio Plouffe.

RAPPORT A LA CHAMBRE

Le Comité permanent de la marine et des pêcheries a l'honneur de présenter son

DEUXIEME RAPPORT

Conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre des communes du mercredi 2 juillet 1958, le Comité a étudié les crédits 130 à 153 inclusivement, énumérés dans le Budget principal des dépenses de 1958-1959, et les crédits 555 à 565 inclusivement énumérés dans le Budget supplémentaire des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1959, relatifs au ministère des Pêcheries.

Le Comité en recommande l'adoption.

Une copie des procès-verbaux et des témoignages apportés à cet égard est annexée aux présentes.

Le président,
ROLAND L. ENGLISH.

TEMOIGNAGES

VENDREDI 25 juillet 1958.

LE PRESIDENT: Bonjour, messieurs. Je vois que nous sommes en nombre, nous pouvons donc commencer par l'étude du troisième groupe comprenant les crédits 146, 147, 148, 149 et 150 ainsi que les crédits 562, 563, et 654 du Budget supplémentaire.

Tout d'abord, je crois que M. Browne désire la parole sur une question de privilège.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Je désire rectifier une déclaration qui m'est attribuée à la page 17 du premier fascicule du compte rendu des témoignages du Comité.

Il semble que ce compte rendu soit inexact tant du point de vue de la phraséologie que du sens attribué à mes paroles. Bref, il semble en outre que le rapport laisse entendre qu'à mon avis aucun effort n'a été tenté en vue d'explorer la possibilité d'aménager sur le fleuve Fraser des installations pour la production d'énergie dans des conditions favorables à la pêche. Je voulais dire tout le contraire, à savoir que je n'ignorais pas les travaux de recherche entrepris au Canada et aux Etats-Unis sur le fleuve Columbia, et que ce principe étudié à la lumière de ces recherches pouvait nous être d'une grande utilité, ce qu'il continue d'être une réalité.

LE PRESIDENT: Je demanderais maintenant à M. Clark de répondre à certaines questions posées par les membres du Comité lors de la dernière séance.

M. G. R. CLARK (*sous-ministre des Pêcheries*): Monsieur le président, au cours de la discussion qui a eu lieu hier sur la question de la lutte contre la lamproie dans les Grands lacs, M. Murphy a posé une question concernant la destruction de la lamproie aux barrières électriques. J'ai ici ces chiffres, et avec votre permission je vais les communiquer au Comité.

En 1955, dans le lac Michigan, travail qui a été mené évidemment par les Etats-Unis, 46,268; en 1956 dans le même lac, 54,932; en 1957, 64,455.

Sur la rive américaine du lac Supérieur en 1955, 10,639; sur la rive canadienne, 2,131; en 1956, sur la rive américaine du lac Supérieur, 24,084; sur la rive canadienne, 2,311; en 1957, sur la rive américaine 57,820, et sur la rive canadienne, 3,375.

Quant à l'autre question posée hier, monsieur le président, il s'agit de celle de M. Carter demandant certains chiffres concernant les prises de morue et d'aiglefin sur le banc George relativement à la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique.

Ces chiffres sont en milliers de tonnes métriques de poisson de fond.

En 1953, le Canada a capturé une très petite quantité de morue, tandis que les Etats-Unis en capturaient 11,000 tonnes métriques.

En 1954, Canada: néant; Etats-Unis: 12,000 tonnes métriques.

En 1955, Canada: néant; Etats-Unis: 12,000 tonnes métriques.

Nous n'avons malheureusement pas de chiffres pour 1956.

En 1957, le Canada en a capturé une petite quantité et les Etats-Unis en ont capturé 13,000 tonnes métriques.

En ce qui a trait à l'aiglefin, en 1953, Canada: néant; Etats-Unis: 45,000 tonnes métriques; en 1954, Canada: néant; Etats-Unis: 54,000 tonnes métriques; en 1955, Canada: néant Etats-Unis: 50,000 tonnes métriques; en 1956, Canada: néant; Etats-Unis: 58,000 tonnes métriques; en 1957, Canada: néant; Etats-Unis: 55,000 tonnes métriques.

M. CARTER: Quel était le chiffre pour 1953?

M. CLARK: 11,000 tonnes métriques.

M. CARTER: Quel était le chiffre pour les Etats-Unis?

M. CLARK: Celui que je viens de citer.

M. CARTER: Aucun chiffre pour le Canada?

M. CLARK: Non, monsieur. Les pêcheurs canadiens n'ont pas pêché sur le banc George.

M. LÉGERE: Que signifie l'expression "tonnes métriques"?

M. CLARK: Il s'agit de la tonne longue, dont on se sert pour compiler ces statistiques.

L'autre question, monsieur le président, avait trait à l'emplacement des dépôts la boîte à Terre-Neuve; les voici: Port-aux-Basques, Rose-Blanche, Rencontre-Ouest, Hermitage, Rencontre-Est, Grand-banc, Lamaline, Oderin, Merasheen, Long Harbour, St. Mary's, Ferryland, Bonavista, Grenspond, Joe Batt's Arm, Change Islands, Twillingate, Nippers Harbour, Conche, Quirpon, Port aux Choix, Old Perlican, Burin.

L'usine de Burin appartient à la *United Cold Storage Company* et est louée par le ministère qui l'exploite comme dépôt.

Merci, monsieur le président.

M. CROUSE: Monsieur le président, M. Stewart qui a dû s'absenter aujourd'hui a laissé une liste de questions concernant les postes 146, 148, 149 et 150 qu'il aimerait poser au sein du comité. Est-il réglementaire d'en donner la liste maintenant ou de les poser crédit par crédit?

LE PRESIDENT: Crédit par crédit.

M. CROUSE: En ce qui concerne le crédit no . . .

LE PRESIDENT: Allons-nous maintenant passer au crédit 146?

M. CARTER: Avant d'y arriver, j'aimerais demander à M. Clark si le Canada et les Etats-Unis étaient les seuls pays faisant la pêche sur ces bancs ou s'agit-il des seuls pays pour lesquels des statistiques sont disponibles?

M. CLARK: Le Canada et les Etats-Unis étaient les seuls pays faisant la pêche sur le banc George durant ces années-là.

LE PRESIDENT: A-t-on des questions sur le crédit 146?

M. CROUSE: Concernant le crédit 146, M. Stewart, député de Charlotte, aimerait savoir quel montant a été dépensé en vertu de ce crédit dans le comté de Charlotte (N-B.), à quoi a été affecté ce montant et par l'entremise de quel organisme?

L'hon. J. A. MACLEAN (*ministre des Pêcheries*): Permettez-moi de dire un mot pour expliquer ce crédit et M. Clark pourra ensuite poursuivre l'explication. En vertu de la recommandation faite par une commission royale d'enquête sur les pêcheries en 1927 et 1928 on a demandé au département d'extension de l'Université St-François-Xavier d'Antigonish, en 1936 et 1937, d'entreprendre un programme de propagande parmi les pêcheurs sur les méthodes de la coopération. Voilà quels ont été l'origine et le fondement de ce crédit. On a continué depuis lors le programme de propagande parmi les pêcheurs, programme qu'ont adopté deux autres institutions d'enseignement outre St-François-Xavier, soit l'Université de la Colombie-Britannique et le service économique-social du collège de Ste-Anne de la Pocatière, dans la province de Québec.

M. CARTER: Monsieur le président, a-t-on dépensé une partie de cet argent à Terre-Neuve?

M. MACLEAN (*Queens*): Je ne crois pas qu'on en ait dépensé directement.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, à cet égard, je crois que les membres du Comité aimeraient exprimer leurs reconnaissances en particulier à l'Université St-François-Xavier d'Antigonish pour le travail qu'elle a accompli dans le domaine de l'éducation des adultes et de l'organisation du mouvement coopératif dans les provinces atlantiques. Je dis provinces atlantiques plutôt que provinces Maritimes parce que ce programme a été établi pour les provinces atlantiques et non pour Terre-Neuve.

A mon avis, on devrait favoriser l'augmentation de ces subventions parce qu'il existe dans les provinces Maritimes d'autres universités qui s'intéressent surtout et d'une façon directe au mouvement coopératif et à l'éducation des adultes.

Je songe, à cet égard, à l'Université du Sacré-Coeur de Bathurst ainsi qu'à l'Université Ste-Anne à Pointe-de-l'Eglise, et je suis d'avis qu'on devrait chercher à augmenter ces subventions qui ont tellement aidé à l'organisation des pêcheurs et à l'éducation des adultes.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je reconnais le bien-fondé des observations de M. Robichaud et je veux signaler que le ministère, en collaboration avec les provinces en cause, approfondit toute la question de l'éducation des pêcheurs, en ce qui concerne non seulement ce genre d'éducation mais aussi l'instruction technique.

Il s'agirait de quelque chose de semblable à l'enseignement des métiers donné dans d'autres domaines ou à la formation professionnelle, autrement dit.

En ce qui concerne Terre-Neuve, Mgr Cody, de l'Université St-François-Xavier s'y est rendu, il y a quelques années, je crois, mais comme le savent les membres du Comité venant de Terre-Neuve, le gouvernement provincial comprend

un ministère s'occupant de l'établissement de coopératives, ce qui explique que l'Université St-François-Xavier ne poursuit pas directement des travaux à Terre-Neuve.

M. BATTEN : Monsieur le président, que veut dire ici l'expression "éducation des adultes"? S'agit-il de l'éducation des adultes en général ou plutôt d'une éducation restreinte à un domaine particulier?

M. MACLEAN (*Queens*) : A l'intention des pêcheurs, éducation en général dans le sens qu'elle n'est pas . . .

M. BATTEN : . . . restreinte à un domaine particulier?

M. MACLEAN (*Queens*) : Cette subvention particulière est accordée pour l'étude des coopératives et pour encourager les pêcheurs à faire partie des coopératives de vente.

M. BATTEN : Je vous remercie.

M. CARTER : Monsieur le président, ne pourrait-on pas accorder ces subventions aux coopératives qui dépensent leur propre argent? Nous avons à Terre-Neuve des coopératives de transformation et de production. Ne pourraient-elles pas bénéficier de cette subvention en vue d'étendre leur propre programme de propagande?

M. CLARK : Le présent crédit ne se rapporte pas à la question demandée par M. Carter. Les coopératives ne peuvent bénéficier directement de cet argent; cette subvention n'est accordée qu'aux universités ayant des départements d'extension qui favorisent l'établissement de coopératives parmi les pêcheurs, mais elle n'est pas accordée directement aux coopératives. Elle vise l'éducation dans ce domaine, plutôt que l'aide directe à une coopérative en particulier.

M. CARTER : Je ne puis saisir ce que font les universités avec le montant de la subvention? S'en servent-elles pour rémunérer leurs travailleurs sur place?

M. CLARK : C'est exact; leur département d'extension comprend un programme d'éducation, mis en oeuvre par leur propre équipe de travailleurs sur place qui sont rémunérés à même cette subvention.

M. LEGERE : J'ai une autre question concernant ce mouvement coopératif. Elle ressort d'une expérience pratique acquise au cours de la guerre, et qui a peut-être encore cours aujourd'hui. Je crois qu'on devrait faire enquête sur le fait suivant: il en coûte cinq cents aux membres de ces coopératives avant de vendre leurs produits et je sais que durant la guerre ils pouvaient les vendre à un marchand de l'endroit et réaliser de plus grands bénéfices que s'ils les avaient vendus seulement par l'entremise de leur coopérative.

Ils leur en coûte un cent la livre pour le déchargement, trois cents pour la pesée, $\frac{1}{4}$ de cent la livre pour la vérification et $1\frac{3}{4}$ cents la livre pour d'autres dépenses imprévues, ce qui donne cinq cents la livre de poisson.

M. CLARK : Cette question ne relève évidemment pas du ministère et n'a rien à voir à ce crédit en particulier. Une coopérative est établie en vertu de

la loi provinciale et son travail d'éducation se fait selon les règlements de l'association, de sorte que, monsieur le président, ce problème ne relève pas de nous.

M. CROUSE: Monsieur le président, je me suis demandé sur quoi portait la question de M. Legere, et je crois qu'il se demandait quel était le bien-fondé du raisonnement pour continuer à fournir ce genre d'aide coûtant \$90,000 au contribuable lorsque ce service ne favorisait pas le productivité autant que l'initiative individuelle dans l'entreprise privée; en d'autres termes, pourquoi continuerait-on de dépenser \$90,000 pour établir un service qui, semble-t-il, coûte plus que les services fournis par les sociétés privées dans ce domaine?

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, je ne partage pas cette opinion. Les groupements coopératifs ont fait un excellent travail auprès des pêcheurs tant des provinces Maritimes que du littoral gaspésien, dans la province de Québec et les mêmes frais acquittés par les pêcheurs pour l'exploitation de leurs coopératives s'appliquent à toute autre entreprise du même genre.

Aucune entreprise n'est rentable à moins de réaliser des bénéfices et les coopératives ne peuvent s'attendre à l'être sans payer les services qu'elles reçoivent. Les coopératives des provinces Maritimes ont sauvé nos pêcheurs et je crois que ces associations doivent en être félicitées.

M. LEGERE: Le mouvement coopératif avait pour objet d'éliminer l'entremetteur. Je sais par expérience qu'au Nouveau-Brunswick c'est l'entremetteur qui vendait les homards aux différentes sociétés.

M. CARTER: Puis-je demander, monsieur le président, combien d'universités bénéficient de cette subvention?

M. MACLEAN (*Queens*): Trois.

M. CARTER: Pourrait-on en avoir le détail?

M. MAC LEAN (*Queens*): Il est donné au détail des affectations.

M. CLARK: Monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons encore répondu à la question posée par M. Crouse au nom de M. Stewart. Je crois qu'il demandait quelle partie de la subvention à l'Université St-François-Xavier avait été dépensée au Nouveau-Brunswick.

M. CROUSE: Dans le comté de Charlotte.

M. CLARK: Malheureusement, monsieur, nous n'avons pas ce détail.

M. CROUSE: Ma deuxième question, monsieur le président, demandait de quelle manière ou par l'entremise de quels organismes ce montant avait été dépensé?

M. CLARK: Par l'entremise de l'Université St-François-Xavier.

LE PRESIDENT: A-t-on d'autres questions sur le crédit 146?

Le crédit est approuvé.

Crédit 147.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, il s'agit d'un crédit très important pour l'avenir de l'industrie de la pêche, même si le crédit ne s'élève qu'à \$66,000

Depuis les deux ou trois dernières années, nos pêcheurs sont dans une situation où ils ont besoin sinon d'un soutien des prix du moins d'une garantie des prix pour leur produit. Une des pêches principales sur le littoral de l'Atlantique est celle de la morue. C'est la plus ancienne industrie de notre pays et la plupart des pêcheurs du littoral de l'atlantique gagnent leur vie avec la pêche à la morue. Il en est ainsi dans une grande partie de la Nouvelle-Ecosse, dans toute la région des Iles de la Madeleine, sur la côte gaspésienne, dans l'Ile du Prince-Edouard à Terre-Neuve, sur le littoral est du Nouveau-Brunswick, et surtout dans ma circonscription de Gloucester.

Je pense que la plupart des membres du Comité savent qu'à l'heure actuelle il existe un mouvement aux Etats-Unis en vue d'aider l'industrie de la pêche dans tous les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Dans la livraison du 10 juin d'une revue portant le nom de "Washington through Canadian eyes" il y avait un rapport portant le titre "Pêcheurs canadiens, prenez garde", dont je cite l'extrait suivant:

Le Congrès étudie avec attention la question de faciliter à l'industrie américaine de la pêche une aide qui pourrait nous nuire dans une grande mesure.

J'ai cité la manchette de cet article.

Il s'agit d'un programme de \$43 millions dont le Congrès est saisi, à l'heure actuelle, et qui lui a été présenté par M. William Bate, représentant de l'Etat du Massachusetts, proposant un programme d'aide à l'industrie de la pêche d'un montant de \$43 millions, et au cours de l'étude de ce projet en comité, on a fortement dénoncé l'attitude de certains pêcheurs canadiens enlevant des marchés aux pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre, et le représentant Bate proposait entre autres qu'on verse aux pêcheurs une subvention d'un cent la livre pour le poisson de fond, subvention qui serait en plus de la subvention accordée par les acheteurs américains de poisson qui versent aux usines de transformation un tiers de cent la livre pour le poisson qu'elles transforment, et qu'on accorde également une subvention pour des améliorations aux bateaux et au matériel, ainsi qu'un prêt de dix ans portant intérêt de 3 p. 100.

L'exécution d'un tel programme par le gouvernement américain pourrait nuire à notre industrie de la pêche sur le littoral Atlantique et nous savons que notre industrie principale, qui n'est peut-être pas aussi importante en Nouvelle-Ecosse que dans les autres provinces de l'Atlantique c'est l'industrie de la morue, et quand je dis qu'elle n'est pas aussi importante en Nouvelle-Ecosse, je veux dire qu'on peut y pêcher une plus grande variété de poissons de fond. On y pêche une grande quantité d'aiglelins et de plies et les opérations de pêche s'y répartissent plus ou moins sur une période de dix à douze mois tandis que dans les autres provinces, surtout dans celles de Québec, de l'Ile du Prince-Edouard et du Nouveau-Brunswick les opérations de pêche à la morue sont limitées à une période de cinq à six mois.

Je prierais le ministère et le ministre d'étudier avec attention la possibilité de garantir aux pêcheurs de morue un prix minimum et j'irais même jusqu'à soutenir, dans les circonstances actuelles, si l'on tient compte du coût des engins de

pêche, des frais d'exploitation des pêcheurs, des frais additionnels de combustible, des frais accrus des bateaux de pêche, des navires de pêche, que les pêcheurs de morue ne peuvent boucler leurs opérations à moins qu'on leur garantisse un prix minimum de trois cents la livre et, à mon avis, le ministère devrait étudier avec attention la possibilité d'établir un système pour garantir à nos pêcheurs un prix de trois cents la livre pour la morue fraîche, prix fondé sur le prix payé pour le poisson frais vidé et non étêté. Je laisse cette demande entre les mains du ministre mais je suis convaincu qu'on l'étudiera attentivement.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur de président, je reconnais le bien-fondé des observations faites par M. Robichaud. L'industrie de la pêche dépend beaucoup des marchés d'exportation, dans une plus grande mesure que presque toute autre industrie canadienne, avec, évidemment, certaines exceptions. On exporte environ 65 à 70 p. 100 de toute notre production de poisson, et environ 65 p. 100 de toutes nos exportations sont dirigées vers les Etats-Unis, de sorte que nous nous intéressons particulièrement à ce marché. Nous faisons tout notre possible pour conserver notre juste part de ce marché. Je crois que nous y avons réussi, du moins jusqu'à maintenant. Je n'entretiens pas de craintes particulières pour l'avenir.

Nous n'avons évidemment rien à dire en qui concerne la loi intérieure des Etats-Unis. Je crois que M. Robichaud a soulevé le point pour signaler la portée que peuvent avoir les diverses subventions et les divers programmes de ce genre dans les pays étrangers à l'égard de notre industrie de la pêche, ce qui rend d'autant plus difficile notre situation relativement à la concurrence. Il s'agit certes là d'un problème très complexe.

Cependant, je suis heureux de déclarer qu'en général, à l'heure actuelle, les marchés piseioles sont plus florissants depuis un certain temps et que les prix sont à la hausse.

Mes observations sont d'ordre général. M. McArthur, président de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche et fonctionnaire du ministère, se trouve ici. Il serait en mesure, à l'heure actuelle, de fournir des renseignements plus précis au Comité sur les tendances des prix au cours de la dernière période, si le Comité le juge à propos.

M. PICKERSGILL: Monsieur le président, avant que M. McArthur donne ces renseignements, j'aimerais à vous faire part d'un rapport que j'ai ici et que le ministre connaît sans aucun doute. C'est le rapport paru dans le *Toronto Daily Star* du 28 février d'un discours prononcé à Charlottetown par le premier ministre, discours que le ministre a sans doute entendu.

Le début du rapport est ainsi conçu :

Le premier ministre Diefenbaker a laissé entendre ici hier soir que le gouvernement établira un prix minimum pour le poisson.

Je me demande si le ministre peut nous dire à l'heure actuelle si cette promesse sera réalisée cette année par l'Office du soutien des prix des produits de la pêche, et, dans le cas de l'affirmative, à quel moment et quel sera ce prix.

M. MACLEAN (*Queens*): Je crois que la réponse à cette question comporte deux étapes, dont l'une est qu'on est en train d'étudier la loi en ayant en vue les améliorations possibles. Je ne crois pas toutefois que se soit là la question précise qui est posée. La question du soutien des prix du poisson, surtout de certaines catégories de poisson, a été étudiée très attentivement au cours des derniers mois. Plusieurs personnes se sont demandé quel serait le marché au cours de l'année prochaine. L'Office du soutien des prix des produits de la pêche a été convoqué pour une réunion tenue récemment à Ottawa. Je n'ai pas encore reçu le rapport de cette réunion, mais, lorsque je l'aurai reçu, j'espère pouvoir faire une déclaration à la Chambre.

L'Office se réunira également au début de septembre, à Halifax et à St.-Jean (T.-N.). Il sera sur les lieux, si je puis employer cette expression, où l'on entretient le plus de doute sur la possibilité d'un marché important surtout en ce qui concerne la morue.

M. CARTER: Le ministre parle-t-il de morue fraîche ou de morue fraîche et de morue salée?

M. MACLEAN (*Queens*): L'Office doit s'occuper des deux catégories.

Permettez-moi d'ajouter, et je crois que tous les membres du Comité sont au courant, surtout en ce qui concerne les pêches de fond et plus particulièrement encore l'industrie de la morue salée, que les pêcheurs se sont trouvés coincés entre les prix et les frais durant les dernières années; les prix sont demeurés à peu près stables tandis que les frais ont augmenté sans cesse.

Cependant, on doit considérer d'autres facteurs quand on étudie la situation du pêcheur. Celle-ci n'est pas aussi mauvaise qu'elle le serait s'il ne s'agissait que des facteurs susmentionnés. Je n'affirme aucunement que les problèmes en cause sont résolus; mais certains facteurs aident, dans une certaine mesure, à alléger sa situation. Un de ces facteurs est l'aide aux producteurs de morue salée. Il y a un crédit à ce sujet que nous étudierons bientôt. Je ne veux pas m'y arrêter maintenant, c'est pourquoi je ne fais que le signaler.

Un autre facteur très important concernant la situation du pêcheur réside dans le fait qu'il est maintenant admissible à l'assurance-chômage. Cependant, il existe encore un grand problème si on veut assurer que le revenu du pêcheur soit tenu à un niveau pouvant lui permettre au moins un mode de vie raisonnable. Voilà un problème très grave, surtout dans les endroits où les opérations de pêche se déroulent selon les vieilles méthodes traditionnelles qui sont souvent les seules méthodes pratiques dans plusieurs régions, surtout dans les ports de partance de Terre-Neuve où il n'existe pas de marchés sur place pour la transformation du poisson en filets et dans les endroits où il ne serait pas pratique de moderniser une flotte de chalutiers pour chaque petite anse où sont situés ces ports de partance et dont les habitants vivent et continueront de gagner leur vie selon les méthodes de pêche traditionnelles.

Je ne crois pas devoir prolonger mes observations en ce moment. M. Clark ou M. McArthur pourront vous donner plus de détails sur la situation actuelle.

M. PICKERSGILL: Pour revenir aux observations faites par M. Robichaud, a-t-on attiré l'attention du ministre sur un article paru dans le *Financial Post* d'hier et intitulé "Commen nos pêcheries sont menacées"?

M. MACLEAN (*Queens*): Je n'ai pas encore parcouru cet article.

M. PICKERSGILL: Je désire faire une observation. Je ne crois pas que se soit le moment de poursuivre le débat politique qui aura lieu à la Chambre, j'imagine, sur ce crédit relativement à l'article que je viens de citer, et quant à moi je suis disposé, après en avoir donné avis au ministre, à poursuivre à la Chambre le débat sur cette question. Je ne voudrais pas que le ministre ait l'impression, même si nous ne nous arrêtons pas à ce crédit au sein du Comité, ce à quoi je ne m'oppose nullement, que nous n'avons plus rien à dire au sujet de cette question.

M. CROUSE: En ce qui a trait à ce débat d'ensemble sur les prix minimums, je serais le dernier à m'y opposer parce que je m'intéresse beaucoup aux pêcheries; toutefois, à l'intention des membres du Comité qui ne sont pas au courant des pratiques suivies par les acheteurs de poisson, j'ai devant moi certains rapports de voyages de pêche récents et moins récents indiquant les méthodes employées par les acheteurs dans d'autres parties du pays concernant le classement du poisson. Il semble que certains acheteurs de poisson adoptent une échelle très large concernant le classement lorsqu'ils achètent du poisson des catégories N° 1 et les poissons de trop petites dimensions (scrod) et ils peuvent diminuer les prix pêcheurs de bien des façons.

Quant à l'échelle des prix, elle n'a pas varié au cours des dix dernières années même si le ministère des Pêcheries a poursuivi des recherches très poussées: il a amélioré les méthodes de vente du poisson et a aidé à établir des entrepôts frigorifiques. Mais aucun fruit de ces améliorations n'est retourné au premier producteur sous forme d'une augmentation des prix, pas même d'un cent la livre.

Par exemple, en 1947, les pêcheurs étaient payés $3\frac{1}{2}$ cents la livre pour la grosse morue prise en Nouvelle-Ecosse, et à cette époque ils recevaient $4\frac{1}{2}$ cents la livre pour le gros aiglefin. Dix ans plus tard, en 1957, le prix de la grosse morue était passé de $3\frac{1}{2}$ cents la livre à $3\frac{1}{4}$ cents la livre. En d'autres termes, même si les frais de transport et les frais de tous les autres articles utilisés par les pêcheurs pour leurs opérations de pêche avaient pratiquement doublé, et on est d'accord sur ce point, pour ce qui est des années 1947 à 1957, le prix de la morue fraîche est passé de $3\frac{1}{2}$ cents à $3\frac{1}{4}$ cents et le prix du meilleur aiglefin de $4\frac{1}{2}$ cents au prix actuel selon lequel, pour 520,000 livres de gros aiglefins le marchand paie 5 cents les premières 50,000 livres et seulement 4 cents pour le reste. Voilà quelles sont les méthodes utilisées par les acheteurs de poisson pour diminuer les prix. Il s'agit de la même catégorie de poisson dans les deux cas. L'écart n'est pas très grand, me direz-vous; mais j'affirme que si nous avions pris 150,000 livres d'aiglefin nous aurions reçu 5 cents les premières 50,000 livres et 4 cents pour les autres 100,000 livres.

Voici maintenant l'écart entre le prix payé en Nouvelle-Ecosse et le prix payé à Terre-Neuve. Le 26 mai 1958, mon propre chalutier a débarqué une prise de poisson chez les Job Brothers à St-Jean (T.-N.). Il était désarmé et avait dû y mouiller à cause des grands vents. Les pêcheurs ont reçu $2\frac{1}{2}$ cents la livre à Terre-Neuve pour leur morue. Toutes leurs prises d'aiglefin étaient apparemment de catégories trop petites, quoique mon capitaine m'affirme

que ce n'était pas le cas, et on nous a donné $3\frac{1}{2}$ cents la livre et moins. Voilà une méthode que ces acheteurs emploient pour acheter le poisson au plus bas prix. Ils ont payé $3\frac{1}{2}$ cents la livre pour l'aiglefin, 3 cents la livre pour la plie et 8 dollars la tonne pour la morue barbue. Voilà pour la vente faite le 26 mai. Le 17, les pêcheurs ont accosté à Lunenburg (N.-E.) et ont reçu $3\frac{3}{4}$ cents pour la morue, soit une augmentation de $1\frac{1}{2}$ cents dans un intervalle de quinze jours. Je vous fais part de ces chiffres pour vous démontrer le grand écart qui existe entre les prix payés en Nouvelle-Ecosse et les prix payés à Terre-Neuve.

En réalité, les marchands de Terre-Neuve peuvent accorder un prix plus élevé pour le poisson parce qu'ils peuvent bénéficier du transport par eau entre Terre-Neuve et Boston et New Lork, où ils vendent leurs produits. Nous savons tous que le transport par eau est celui qui coûte le moins cher. Par conséquent, on devrait reviser les prix demandés à Terre-Neuve, parce que les marchands de poisson de Terre-Neuve peuvent transporter leur produit à Boston plus économiquement que les marchands de Lunenburg ou d'Halifax.

Ces derniers doivent payer les frais de réfrigération jusqu'à Bar Harbour et à Boston. Comme je m'intéresse beaucoup aux premières étapes de la production du poisson, je serai bien aise de voir comment un gouvernement résoudra le problème de ce grand écart des prix pour en faire bénéficier les pêcheurs.

M. MACLEAN (*Queens*): Il s'agit d'une question très intéressante et très complexe, qui a tourmenté les gouvernement et les hommes d'affaires pendant plusieurs années. Franchement, j'ignore comment on pourra la résoudre, mais à première vue, il ne semble pas raisonnable que par exemple lorsqu'un consommateur prend un repas dans un restaurant, la serveuse elle-même reçoive en pourboire une somme élevée que le premier producteur des aliments. C'est souvent ce qui arrive, mais pas toujours.

M. PICKERSGILL: Cela dépend un peu du client.

M. MACLEAN (*Queens*): C'est exact, mais cela peut dépendre aussi dans une certaine mesure, de la serveuse. Toutefois, cette question entre dans le cadre de l'enquête tenue à l'heure actuelle par la Commission royale d'enquête sur les écarts des prix des produits alimentaires, qui comprennent le poisson. Nous espérons que cette commission présentera certaines recommandations indiquant à le gouvernement quelles mesures peuvent être prises en ce sens.

M. CROUSE: Monsieur le président, en guise d'observations sur l'aide américaine, qui bénéficiera sans doute aux pêcheurs américains, j'aimerais vous fournir une comparaison. Je vous ai donné le prix accordé en 1957. Nous recevions alors $3\frac{1}{4}$ cents pour la morue, tandis que les américains recevaient le même jour $12\frac{1}{4}$ cents la livre pour le même poisson. Lorsque nous recevions $4\frac{1}{2}$ cents à 5 cents au maximum pour notre aiglefin, les américains, selon ce document en date du 8 novembre 1957, dout les chiffres peuvent se comparer à ceux que j'ai extraits des rapports de voyages de pêche des bateaux canadiens, recevaient $12\frac{1}{4}$ cents la livre pour leur aiglefin. Il semble que le plus grand écart ait trait à un poisson appelé aux Etats-Unis plie-sole, que nous ne pouvons capturer ni en Nouvelle-Ecosse ni à Terre-Neuve. Nous pouvons capturer des plies à queue jaune ou plis du Canada, qui sont tous membres de la famille des plies, et pour lesquelles nous recevons de 3 à $3\frac{1}{4}$ cents la livre.

Quoique les rapports de voyages de pêche que j'ai ici indiquent que les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse recevaient 3 cents pour les plies ou les plies-soles, les pêcheurs américains recevaient, le même jour, 31 cents la livre pour les plies-soles, ce qui à mon sens est un très grand écart de prix. Si on demande aux acheteurs de poisson de la Nouvelle-Ecosse pourquoi ils ne peuvent payer que 3 cents pour les plies, ils répondent que leur bénéfice ne représente que le quart du prix net.

M. ROBICHAUD: Je pense qu'on devrait expliquer davantage les chiffres qui ont été cités, parce que nous savons que n'importe qui peut obtenir le prix accordé pour les plies-soles sur le marché américain, que ce soit à New York, à Chicago, à Boston ou ailleurs. Nous devons également tenir compte du fait que lorsqu'un chalutier débarque sa cargaison de poisson à Cape Cod ou à Boston, à Portland ou à Gloucester, une grande partie de ce poisson, surtout celui qui a été capturé dans les dernières 72 heures est immédiatement transformée, mis à bord de camions et livrée directement sur le marché, ce qu'on ne peut faire dans le cas du poisson venant de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard, de Gaspé ou d'autres endroits du Canada. Voilà comment on peut également expliquer la différence de prix entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse.

Les usines de transformation du poisson en Nouvelle-Ecosse peuvent bénéficier du marché du poisson frais, vu surtout que les opérations de pêche se font à l'année longue, et que les usines se trouvent à proximité du marché américain. Elles peuvent transformer le poisson frais plus rapidement que n'importe quel marchand de Terre-Neuve, ce qui influe sur le prix. Le marchand de poisson qui peut écouler 25, 30 ou 50 p. 100 de ses achats sur le marché du poisson frais est en meilleure posture que l'autre marchand qui doit acheter le poisson, le transformer, l'emballer, en faire des filets, le congeler, l'entreposer, et financer toutes ces opérations. Il existe une plus grande marge de prix pour les marchands de poisson qui peuvent transformer le poisson frais.

Quant au prix de 30 cents payé par la plie-sole, il pourrait s'agir d'une très faible proportion de la prise de ce genre de sole, ou d'un genre de plie pour lequel le pêcheur pourrait obtenir ce prix. Si on vérifie dans n'importe quel journal ou revue des Etats-Unis le prix payé pour le filet de sole, nom par lequel on désigne communément la plie, on constatera que le prix moyen payé par les Américains pour cette catégorie de poisson est loin de s'élever à 30 cents la livre.

M. CARTER: Loin de moi l'idée de prendre la défense des usines de transformation de Terre-Neuve parce que je m'intéresse aux pêcheurs mais comme M. Crouse, je déplore également le fait que les bénéfices qu'on aurait dû réaliser par la mise au point des nouvelles techniques, l'octroi des subventions et l'aide de toute sorte accordée par le gouvernement fédéral n'aient pas encore profité aux pêcheurs eux-mêmes. J'appuie toutefois ce que M. Robichaud a affirmé concernant la comparaison désobligeante faite par M. Crouse entre les prix offerts à Terre-Neuve et les prix offerts en Nouvelle-Ecosse. Je pense que le Comité devrait savoir qu'en parlant de poisson frais M. Robichaud avait dans l'esprit

poisson non congelé par opposition au poisson congelé. Naturellement, les frais de transformation ne s'appliquent pas au poisson non congelé qui peut donc se vendre à un prix plus élevé sur le marché intérieur, ce qui permet une plus grande marge de profit aux usines de transformation du poisson. Ces dernières pourraient donc payer un prix plus élevé pour le poisson congelé.

Je me demandais, monsieur le président, si on possède le détail des chiffres pour chaque province ou chaque compagnie qui nous indiquerait quelle proportion de la prise est vendue non congelée en Nouvelle-Ecosse. Je sais qu'il s'agit d'une très petite quantité dans le cas de Terre-Neuve. La quantité de poisson vendu non congelé à Terre-Neuve se chiffrerait par environ 2 millions de livres, qui sont produites dans ma propre circonscription. On ne vend aucun poisson congelé sur la péninsule d'Avalon ni dans la partie orientale de Terre-Neuve. Ces chiffres doivent exister quelque part. J'aimerais avoir la proportion de la prise qui est transformée et vendue en filets congelés et celle qui est vendue sans être transformée ni congelée, c'est-à-dire la catégorie que nous appelons poisson frais non congelé.

M. MACLEAN (*Queens*) : Je ne pense pas, monsieur le président, que nous ayons ces chiffres ici mais je crois qu'on pourrait les obtenir.

M. CLARK : Je pense qu'on pourrait obtenir les chiffres. Le Bureau fédéral de la statistique établit des statistiques là-dessus indiquant le poisson congelé et non congelé que nous appelons communément poisson frais et poisson congelé. Je signalerais, monsieur le président, que même la plus grande partie du poisson frais ou poisson congelé est préparée sous forme de filet, de sorte qu'il y a certains frais de transformation. Il est très rare qu'on mette sur le marché un poisson complet. Il ya donc des frais de transformation même lorsque le poisson n'est pas congelé.

M. ROBICHAUD : Monsieur le président, je suis d'accord avec M. Clark sur beaucoup de points, mais pas sur tous. Quand on débarque et qu'on expédie une morue fraîche, on la prépare en filet et on l'emballé dans des caisses de grandes dimensions, et non dans des colis individuels. Les frais de transport sont très différents quand il s'agit d'expédier la morue congelée directement à Montréal Toronto, Toronto, ou sur le marché américain. Je n'ai pas du tout l'intention de défendre les marchands du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, parce qu'au moment où, selon M. Crouse, ils recevaient $3\frac{1}{4}$ cents la livre pour leur morue à Lunenburg, nos pêcheurs du Nouveau-Brunswick ne recevaient que $2\frac{3}{4}$ cents pour le poisson de même qualité. Il s'agit d'un écart trop considérable. Il y a quelque chose qui ne va pas quelque part parce qu'une différence d'un cent la livre entre le prix payé en Nouvelle-Ecosse et le prix payé à Terre-Neuve ne devrait pas exister. Il y a évidemment une différence de prix, mais elle ne devrait pas être aussi élevée.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*) : Permettez-moi de signaler que l'occasion serait vraiment propice pour les organisateurs de syndicats et de conventions collectives de mettre fin à cette variation des prix, au lieu de laisser chaque pêcheur faire affaires lui-même. Il me semble qu'on pourrait très bien appliquer les principes des coopératives de crédit à ce cas particulier.

M. CARTER: A mon sens, je ne crois pas que la disparité des prix aux pêcheurs dépende de cette partie de l'industrie. Dans le domaine de la vente, on constate qu'il existe des monopoles sur le marché du poisson frais tout comme il en existe dans les autres industries. J'aimerais savoir, le cas échéant, quelle enquêtes on pourrait dans ce domaine.

M. MACLEAN (*Queens*): La Commission royale d'enquête sur l'écart des prix fait enquête sur ce problème. Elle doit trouver les causes qui empêchent le premier producteur de bénéficier d'une plus grande partie du dollar du consommateur.

M. CARTER: Quand la commission doit-elle présenter son rapport?

M. MACLEAN (*Queens*): Je l'ignore pour l'instant.

M. ROBICHAUD: D'autre part, on doit également convenir que la différence entre le prix payé aux pêcheur et le prix payé par le consommateur pour le poisson n'est pas très élevée. Dans n'importe quel magasin d'Ottawa, on paie 28 ou 29 cents la livre des filets de morue congelée dans de beaux paquets d'une livre; la plie se vend environ 41 ou 42 cents la livre, et les filets d'aiglefin peuvent se vendre de 36 à 38 cents la livre. La proportion de poisson ainsi emballé ne représente qu'environ 35 p. 100 du poisson frais débarqué. Il se peut que la marge ne soit pas si élevée. Je me demande si le fait que nous ne payons que 29 cents la livre pour du filet de morue ne dépend pas des marchands de poisson ou de quelqu'un d'autre. Si nous devons payer mettons 31 cents au lieu de 29 cents, cette différence pourrait aller aux pêcheurs, ce qui résoudrait le problème de l'industrie de la pêche.

M. LEGERE: Pour poursuivre cette question d'écart de prix entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse, vous avez surtout parlé du poisson frais. Mais je ne puis logiquement m'expliquer pourquoi les marchands ne peuvent payer le même prix pour la morue qu'en Nouvelle-Ecosse.

M. CARTER: Voici pourquoi les marchands de la Nouvelle-Ecosse peuvent bénéficier d'un tarif de transport particulier à partir du marché de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au marché de Cuba, soit \$1.50 ou plus le quintal de poisson.

M. CROUSE: Oui et non, monsieur Carter. Considérons plutôt le cas de l'industrie du poisson salé: de nos jours en Nouvelle-Ecosse, ces facteurs dont nous parlons, soit les faibles bénéfices réalisés par les pêcheurs au cours des années et le fait qu'ils n'ont pu bénéficier des recherches poursuivies, je l'ai déjà dit et je le répète, ont enlevé un grand nombre de pêcheurs à l'industrie. Il semble que ceci s'applique à la Nouvelle-Ecosse vu que vous avez affirmé que ce problème n'existait pas à Terre-Neuve. Je ne parle que du point de vue d'une région. D'autre part, 75 p. 100 de la morue salée exportée de nos jours par la Nouvelle-Ecosse aux Antilles est d'abord importée ou achetée de Terre-Neuve.

L'industrie de la Nouvelle-Ecosse se fonde pour son produit de base sur la morue verte produite à Terre-Neuve, et je dirai donc que l'industrie du poisson salé de la Nouvelle-Ecosse est éphémère, et très fragile de nos jours, parce qu'une fois que Terre-Neuve aura décidé qu'elle est en mesure de sécher

sa propre morue salée et qu'elle n'en vendra plus à la Nouvelle-Ecosse, ces exportateurs n'auront pas de produits à expédier aux Antilles.

Avant d'expédier ces produits, ces exportateurs doivent l'acheter à Terre-Neuve de sorte que les frais d'importation de la morue salée verte contrebalancent tout bénéfice pouvant être réalisé sur le transport de courte distance d'Halifax aux Antilles.

M. CARTER: Oh non, monsieur Crouse, vous avez évidemment une fausse idée de la situation.

Le PRESIDENT: Messieurs . . .

M. CARTER: Permettez-moi de dire un mot.

Le PRESIDENT: Un moment, s'il vous plaît. Il n'est par approprié qu'on se questionne l'un l'autre: vous devez poser vos questions au président.

M. CARTER: Je m'excuse, monsieur le président. Pour répondre à ce qu'a affirmé M. Crouse, pour le bénéfice du Comité, les responsables de la transformation du poisson salé à Terre-Neuve doivent recueillir continuellement à l'usine située sur les Grands bancs le poisson capturé dans les pêcheries sises tout le long de la côte jusqu'au Labrador. Il en coûte autant de transporter ce poisson à l'usine sur les Grand bancs que de le transporter en Nouvelle-Ecosse, de sorte que les frais de transport du poisson à l'usine dans les deux cas sont à peu près les mêmes.

M. CROUSE: C'est exact, mais l'acheteur de la Nouvelle-Ecosse doit acheter une goélette, la munir d'un équipage, se rendre à Terre-Neuve et revenir avec un cargo, ce qui augmente beaucoup des frais déjà élevés.

M. CARTER: C'est aussi le cas de l'acheteur de Terre-Neuve.

M. CROUSE: Vous dites que les pêcheurs de Terre-Neuve, monsieur le président, n'apportent pas leur poisson aux usines de Terre-Neuve?

M. CARTER: Oh non.

M. ROBICHAUD: Les postes avancés sont trop nombreux.

M. CARTER: Voilà ce que je désirais livrer au clair.

M. CROUSE: Il pourrait en être ainsi dans certaines régions, mais pas dans toutes.

M. CARTER: Monsieur le président, il en serait ainsi pour environ 90 p. 100 de la prise.

Le PRESIDENT: Le crédit est-il approuvé?

M. WEBSTER: La société Job Brothers a-t-elle une flotte de goélettes ou doit-elle attendre que la flotte de pêche entre au port?

Le PRESIDENT: Le crédit 147 est-il adopté?

Le crédit est approuvé.

A-t-on des questions sur le crédit 148?

148. Subordonnement aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, paiement d'une aide financière aux producteurs de poissons salé, à l'égard des produits désignés par le gouverneur en conseil, à raison de 50 p. 100 du prix livré du sel employé dans leur production, y compris l'autorisation d'imputer les frais administratifs sur le crédit du présent Budget des dépenses qui vise les frais d'exécution de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche \$600,000.

M. CROUSE: Monsieur le président, au sujet du crédit 148, M. Stewart aimerait savoir quelle proportion des montants de ce crédit a été dépensée au Nouveau-Brunswick, et dans le cas de l'affirmative, quelle proportion par comtés.

M. CLARK: Monsieur le président, nous n'avons pas le détail des chiffres pas comtés. Voici les chiffres sur l'aide relative au sel pour le Nouveau-Brunswick. Les derniers chiffres sont ceux de 1957: 41 pêcheurs ont fait des demandes s'élevant à \$1,264.86 et les responsables des usines de transformation au Nouveau-Brunswick ont fait 120 demandes pour un montant de \$45,055.68.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Monsieur le président, avez-vous les chiffres pour la Colombie-Britannique?

M. CLARKE: Ce crédit ne s'applique pas à la Colombie-Britannique, monsieur le président.

M. LEGERE: Monsieur le président, en ce qui concerne ce programme d'aide relative au sel, j'aimerais savoir pourquoi one ne peut bénéficier de cette aide quand on expédie le poisson salé aux Etats-Unis. Y a-t-il un règlement à ce sujet?

M. CLARKE: Monsieur le président, en ce qui a trait à certains produits surtout à ceux qui sont exportés aux Etats-Unis, de l'avis du ministère du Commerce certains produits ont été exclus du programme vu qu'on ne peut prétendre que les produits entrant sur le marché des Etats-Unis font l'objet de subventions, ce qui les rendrait passibles de droits de douane compensatoires ou d'autres mesures de représaille.

M. CARTER: Pourquoi s'attend-on cette année à une augmentation de la production de poisson salé?

M. MACLEAN (*Queens*): Plaît-il? ---

M. CARTER: Il y a cette année une augmentation d'environ \$50,000 par rapport au montant de l'an dernier.

M. PICKERSGILL: Il y a également un crédit supplémentaire.

M. MACLEAN (*Queens*): Je demanderais à M. McArthur de vous donner des explications à ce sujet.

M. I. S. McARTHUR (*président de l'Office du soutien des prix des produits de la pêche, ministère des Pêcheries*): Monsieur le président, cette augmentation du montant est attribuable au fait qu'il a été augmenté d'environ \$50,000 par année depuis l'établissement du programme. Depuis 1953 le prix du sel

a quelque peu augmenté mais l'emploi du sel s'est également accru à cause de la plus grande production de poisson, surtout de la production du poisson très salé. Le crédit supplémentaire vise à solder l'arriéré. Le fonds s'est épuisé vers le mois de janvier et plusieurs versements ont dû être effectués à même le crédit de 1958-1959 après le 1er avril. Le crédit supplémentaire vise à remettre à flot le crédit initial.

M. CARTER: Puis-je poser une autre question? La façon dont ce fonds est administré indique qu'il y a maintenant une grande production de poisson très salé contre une faible production de poisson légèrement salé. Prend-on certaines mesures pour contrebalancer cet état de choses?

M. PICKERSGILL: M. Carter a anticipé ma question, et j'en vois la mine du sous-ministre toute réjouie, parce que je me rappelle avoir essayé d'obtenir qu'on défraie 75 p. 100 des frais de la production du poisson légèrement salé au lieu d'accorder la subvention de \$50,000 pour le poisson très salé, en vue d'augmenter la production du poisson légèrement salé. Cependant je crois que le ministère était d'avis que cette modification n'était pas pratique. Je me demande s'il a changé d'idée.

M. CLARK: On a étudié le problème à la suite de plusieurs représentations faite par un certain nombre d'organismes. Cependant, la quantité réelle de sel employé n'aide pas beaucoup à augmenter les bénéfices des pêcheurs. Il vaudrait mieux, me semble-t-il, que les pêcheurs exploitent le produit de base, le poisson lui-même, pour augmenter leurs bénéfices.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): En ce qui a trait à la Colombie-Britannique, monsieur le président, je crois qu'il s'y trouve un certain nombre de petites usines qui produisent une petite quantité de ce poisson et qui ont expédié au cours des dernières années une certaine quantité de hareng salé. Cette subvention s'applique-t-elle à ces usines?

M. CLARKE: Elle n'a pas été appliquée à la Colombie-Britannique. La quantité de hareng séché et salé produite en Colombie-Britannique a été très faible durant les dernières années.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Ne croyez-vous pas que l'admissibilité à ces subventions aiderait à y augmenter le marché? Cette production est déjà commencé et on en a expédié une certaine quantité en Chine au cours des dernières années et je crois que ces subventions aideraient à développer ce marché.

M. CLARKES: Je doute fort que les subventions à l'égard du sel puissent influencer considérablement sur les ventes de hareng séché et salé sur le marché de l'Orient.

M. BROWNE (*Vancouver-Kingsway*): Ne croyez-vous pas que la situation de l'embarqueur particulier à cet endroit soit comparable à celle de l'embarqueur de poisson salé sur le littoral de l'Atlantique et que la subvention devrait lui être accordée à cet égard?

M. CLARK: On doit faire remarquer, monsieur le président, que le hareng salé de la Colombie-Britannique, si faibles que soient les quantités qui sont maintenant expédiées non en Chine mais à Hong Kong, se vend à un prix beaucoup plus élevé que la morue séchée et salée.

Le PRESIDENT: Le crédit 148 est-il approuvé?

Le crédit est approuvé.

Crédit 149.

M. ROBICHAUD: Voulez-vous mettre en délibération le crédit 563?

M. MACLEAN (*Queens*): Je le propose. Il s'agit du crédit supplémentaire.

Le PRESIDENT: Le crédit 563?

Le crédit est approuvé.

Crédit 149?

149. Aide à la construction de navires du genre petit chalutier ou palangrier, subordonné aux conditions que peut approuver le gouverneur en conseil \$350,000.

M. ROBICHAUD: Monsieur le président, le crédit 149 est également un crédit important en ce qui concerne les pêcheurs du littoral atlantique. Le programme de subvention a été établi il y a douze ou treize ans et a beaucoup aidé la modernisation de notre flotte de pêche sur le littoral atlantique. Il me semble que ce programme a maintenant atteint un stade où des modifications importantes doivent lui être apportées.

Par exemple, en 1946, on pouvait construire un petit chalutier de 55 à 60 pieds à un coût de \$23,000. En 1953, les frais se sont élevés à \$39,000. En 1955, ils se sont établis à \$46,000 et en 1957, même si la longueur des bateaux a été augmentée de 4 à 5 pieds, les frais se sont élevés à \$53,000 au Nouveau-Brunswick et jusqu'à \$65,000 en Nouvelle-Ecosse.

D'autre part, au cours de la même période, soit de 1946 à 1948, la subvention de \$165 la tonne brute équivalait à environ 25 p. 100 du coût du bateau. En 1955, elle ne représentait que 18 p. 100 de ces frais et seulement de 14 à 16 p. 100 en 1957.

Comme l'indiquent les chiffres que je viens de signaler, les frais de construction d'un petit chalutier muni d'un outillage moderne ont pratiquement doublé pendant les dix ou douze dernières années.

Ladite subvention de \$165 s'appliquait également à la construction de certains genres de palangriers. La situation était un peu différente en 1950, lorsque la subvention s'élevait à environ 25 p. 100 du coût d'un palangrier, tandis qu'en 1952 elle représentait 30 p. 100 de ce coût et en 1955, en ce qui a trait à la province de Québec, elle équivalait à 23 p. 100 des frais et seulement à 20 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Dans cette dernière province, pour la même année 1955, la subvention représentait 23 p. 100 du coût, ce qui indique que le coût de construction des palangriers n'a pas augmenté proportionnellement à celui des petits chalutiers. Vu l'utilisation qu'on a faite de ce programme qui ne représente, à mon sens, qu'un faible montant chaque année, je doute même qu'il ait jamais atteint le montant actuel de \$350,000,—j'aimerais que M. Clark nous donne la liste des subventions accordées au cours des trois ou quatre dernières années,—en raison de ce que je viens de signaler, je demanderais au ministre et au gouvernement d'étudier avec attention la possibilité de porter la subvention à \$265 la

tonne brute au lieu de \$165, ce qui permettrait de maintenir ainsi la proportion qui existait lors de l'établissement du programme en 1946 et 1948. Je soumets cette demande à l'attention du ministère.

M. MACLEAN (*Queens*): Merci, monsieur Robichaud. Permettez-moi de signaler que ce n'est pas la première fois que des demandes semblables sont faites au ministère. Elle sont étudiées attentivement et cette situation est due au fait que les frais de construction augmentent de façon très rapide.

Le principal problème à résoudre est évidemment celui du coût. C'est une question presque uniquement d'ordre financier de savoir quel montant d'argent un gouvernement peut affecter comme subvention à un certain genre d'exploitation dans une partie du pays, vu qu'il n'y a pas eu seulement des demandes visant l'augmentation des taux mais visant également une plus grande application du programme et visant l'utilisation d'un outillage plus varié. Si on répondait à toutes ces demandes, les frais d'ensemble seraient augmentés de beaucoup. Néanmoins, je suis gré au préopinant d'avoir attiré l'attention sur ce point très important.

M. CROUSE: Monsieur le président, quant à ce qui a été dit, il existe plusieurs opinions divergentes sur cette question de l'augmentation des subventions, et certains acheteurs de poisson avec lesquels j'ai discuté ce crédit ont allégué que si nous augmentons les subventions au Canada nous devons quand même vendre 70 p. 100 de nos prises aux Etats-Unis, qui réclameront fortement une augmentation des droits de douane sur notre poisson vendu en ce pays.

M. Robichaud nous a lu une déclaration dont j'ai un exemplaire ici, au sujet des mesures qu'on a l'intention de prendre à Washington, à l'heure actuelle, en vue d'établir un programme de subventions de \$43 millions. Si nous augmentons les nôtres, les pêcheurs américains demanderont à leur gouvernement d'augmenter les leurs et c'est le gouvernement ayant le plus d'argent qui l'emportera; en définitive, le gouvernement devra s'occuper lui-même des pêcheries qui normalement relèvent des pêcheurs.

Je me demandais si la première proposition de M. Robichaud ne serait pas la meilleure, à savoir d'essayer d'ajouter de quelque façon le cent supplémentaire. Il est évident que si on pouvait accorder aux pêcheurs un cent de plus sur leur prise, et compte tenu de la quantité de poissons débarqués à ce prix, aucune subvention ne serait nécessaire, pas même celle de \$165.

M. ROBICHAUD: Ils se contenteraient peut-être d'une augmentation d'un demi-cent.

M. CROUSE: Pour l'information des membres du Comité, je dirais que la prise annuelle d'un petit chalutier s'élève entre 4½ et 5 millions de livres de poisson et si le petit chalutier capture 5 millions de livres de poisson à une cent la livre, cela équivaut à une recette brute de \$50,000 dont environ 40 p. 100 resterait à la société ou aux groupes de pêcheurs à qui appartient le bateau, et 40 p. 100 de \$50,000 représente une somme rondelette même après que le ministère du Revenu national y a pris sa part.

M. CARTER: Je croyais que ce cent devrait revenir aux pêcheurs.

M. CROUSE: Monsieur Carter, vous savez sans doute que la plupart des bateaux de votre région et j'imagine de la Nouvelle-Ecosse appartiennent aujourd'hui aux pêcheurs et aux groupes de pêcheurs qui pêchent en société, et par conséquent, peu importe la méthode utilisée, si le prix est augmenté, ils sont au moins certains d'en recevoir la moitié pourvu qu'une bonne partie d'entre eux possèdent leur propre bateau ou appartiennent à un groupe qui possède son propre bateau.

M. DRYSDALE: A titre d'habitant de la côte ouest, et ma question peut sembler naïve, comment a-t-on justifié, au début, la subvention initiale de \$65 et qu'avait-on en vue à cet égard? J'aimerais savoir quel est le nombre de petits chalutiers affectés à cette pêche, le nombre des membres d'équipage ainsi que la quantité moyenne totale des prises par année, de même que la quantité de morue capturée par année pendant les dix dernières années, ce qui me permettrait, en ayant une idée d'ensemble, de m'assurer si les progrès techniques accomplis permettent d'augmenter la productivité d'un pêcheur ainsi que le nombre de poissons capturés. Si on tient compte de la subvention accordée, s'occupe-t-on de savoir si le nombre de pêcheurs n'est pas trop élevé? En ce qui a trait à la prise de morue, il faut tenir compte de la différence des prix qui existe à Terre-Neuve, en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick; je me demande si cette différence ne pourrait pas être attribuée à la loi de l'offre et de la demande vu que peut-être un nombre plus élevé de bateaux débarque à terre-Neuve qu'au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse. Autrement dit, les marchands avaient un plus grand choix et pouvaient fixer un prix inférieur. J'aimerais avoir des statistiques comparatives sur les débarquements à Terre-Neuve, en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. Voilà ce que pense un habitant de la côte ouest relativement à un problème de la côte est.

M. MACLEAN (*Queens*): Monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons tous ces chiffres ici, mais on peut les obtenir.

M. DRYSDALE: Fondamentalement, comment la subvention est-elle justifiée?

M. MAQLEAN (*Queens*): Il s'agit d'un programme qui a été inauguré au cours de la seconde Guerre mondiale en vue d'augmenter la production d'aliments à cette époque. Il a été établi en vertu de la Loi sur les mesures de guerre, et il vise à moderniser la flotte de la côte est.

Comme vous le savez, les pêches traditionnelles qui se pratiquent sur les deux côtes sont très différentes, peut-être pas aussi différentes maintenant qu'il y a quelques années. Sur la côte est, la pêche de la morue se pratique en grande partie selon une tradition vieille de plusieurs siècles: les pêcheurs de l'intérieur se servent de lignes à main et l'outillage perfectionné y est très peu répandu. Ce programme a été établi en vue de stimuler la modernisation des méthodes de pêche, en particulier en ce qui a trait au poisson de fond sur la côte est, pour permettre plus facilement à un pêcheur ou à un groupe de pêcheurs d'acquérir les capitaux nécessaires à l'utilisation de bateaux plus considérables et plus efficaces et en vue de produire le poisson selon des frais moins élevés pour en réaliser des profits plus considérables.

M. DRYSDALE: Ne tient-on pas compte du nombre de pêcheurs en cause? D'après le rapport Gordon, il semble que le nombre de pêcheurs dans l'industrie

aura tendance à diminuer au cours des prochains vingt-cinq ans. Je me demande si le gouvernement a tenu compte de cela. En d'autres termes, si, pour employer l'expression, on présente l'appât des subventions, on ne fait alors que continuer à garder les pêcheurs dans l'industrie lorsque les prises augmentent par bateau et les prix diminuent apparemment. A-t-on tenu compte de ce fait ou bien, tout simplement, laisse-t-on quiconque le désire devenir pêcheur?

M. MACLEAN (*Queens*): Voilà l'un des problèmes fondamentaux. Si on désire aider quelqu'un qui a toujours fait partie de l'industrie de la pêche et qui est capable d'augmenter sa production et par conséquent ses bénéfices et son niveau de vie, on peut également encourager d'autres membres moins efficaces de l'industrie, avec la conséquence qu'on modifie la limite mais il reste toujours des gens qui travaillent en marge de cette limite.

M. DRYSDALE: Il semble que ce genre de subvention soit de nature à continuer les difficultés. Je me demande si le ministère étudie les résultats à long terme qui en découlent?

M. MACLEAN (*Queens*): Oui, dans une très grande mesure.

M. ROBICHAUD: Je crois qu'on doit également prendre en considération le fait que même s'il bénéficie d'une subvention, un pêcheur doit construire ou acheter un bateau qui coûte \$60,000, de même que d'autres facteurs importants. Tout en bénéficiant de la subvention, les pêcheurs doivent emprunter un certain montant d'argent par l'entremise des commissions locales de prêts aux pêcheurs, qui réglementent d'assez près ces prêts. Le pêcheur doit avoir les qualités requises pour bénéficier de ce prêt et il doit fournir le montant initial. Pour les raisons que je viens d'indiquer, je ne crois pas qu'il y ait danger dans un avenir trop rapproché, que le nombre de bateaux soit trop élevé, si on veut conserver l'équilibre nécessaire dans l'industrie de la pêche.

M. DRYSDALE: Y a-t-il un groupe qui désire connaître les chiffres et qui désire savoir si le nombre de pêcheurs est trop élevé?

M. ROBICHAUD: Je crois qu'on peut également répondre à cette question. Nous avons pu écouler nos prises d'une année à l'autre. Ce programme a été établi pendant la guerre et il a été poursuivi après la guerre parce que les engins de pêche de nos pêcheurs, dans la plupart des régions de la côte atlantique, étaient désuets, car c'était le même genre d'outillage qu'utilisaient leurs ancêtres, et nous ne pourrions pas soutenir de concurrence sur les marchés mondiaux si nous ne modernisons pas notre flotte.

Tandis que 75 p. 100 de notre production actuelle de poissons est sous forme de poisson frais, de poisson congelé ou de poisson en filet, c'était le contraire il y a environ une quinzaine d'années quand presque toute la production de poisson était sous forme de poisson salé. Le marché du poisson salé était limité, mais nous n'avons pas encore atteint la limite du marché pour le poisson frais et le poisson congelé.

M. PICKERSGILL: Avant de dire ce que j'avais l'intention de dire, j'aimerais faire une observation concernant ce que M. Drysdale a dit. Il est vrai que, jusqu'à l'été dernier, il y avait une diminution du nombre des pêcheurs parce que jusqu'à cette époque il y avait ailleurs des emplois plus intéressants pour

plusieurs d'entre eux. Depuis le milieu de l'an dernier, il s'est manifesté un retour à la pêche et, à mon sens, il ne serait pas opportun, durant la période actuelle, de prendre des mesures qui empêcheraient les gens de s'adonner à la pêche jusqu'au moment où ils pourraient occuper d'autres emplois ailleurs.

Voici ce à quoi je veux en venir. Je crois savoir que le ministre des Pêcheries de Terre-Neuve a fait certaines représentations au ministère au sujet de certains autres genres de bateaux dont le besoin est peut-être aussi pressant que celui des bateaux qui bénéficient à l'heure actuelle d'une subvention. Je crois qu'il a étudié très attentivement ce problème et je désire appuyer ses représentations.

M. CROUSE: Au nom de M. Stewart, je désire demander combien de palangriers font actuellement la pêche au Nouveau-Brunswick? Quel est leur nombre par comtés ou ports d'immatriculation, le nombre de palangriers construits dans le comté de Charlotte, les noms des constructeurs, la contribution du gouvernement provincial, celle du gouvernement fédéral, et le coût total de construction des palangriers.

M. MACLEAN (*Queens*): Nous n'avons pas le détail de ces chiffres.

M. CROUSE: Pour le bénéfice du comité, puis-je déposer ces questions afin que les réponses en soient inscrites au compte rendu?

Assentiment.

M. CLARK: Dans la mesure où nous pourrons y répondre.

M. CROUSE: La deuxième question a trait au crédit 150: combien d'établissements pour la congélation et l'entreposage de la boîte dans la province du Nouveau-Brunswick ont été construits en vertu de ce crédit; où sont situés ces établissements; quel a été jusqu'ici le coût total de l'établissement situé à Beaver Harbour, comté de Charlotte (N.-B.); quel montant a été contribué par le gouvernement fédéral; quel montant a été contribué par le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick; quel montant a été contribué par la société *Connors Brothers Limited*?

Le crédit 149 est approuvé.

Crédit 150. Aide à la construction d'établissements pour la congélation et l'entreposage de la boîte, subordonnement aux règlements établis par le gouverneur en conseil \$30,000.

M. PICKERSGILL: Que vise ce crédit, monsieur le président?

M. MACLEAN (*Queens*): Il s'agit d'un crédit en vertu duquel des subventions sont versées à certaines usines de poisson à condition qu'elles fournissent certains locaux pour l'entreposage de la boîte et qu'elles soient consentantes à fournir cette boîte aux pêcheurs en cause. Elles doivent faire face à certaines exigences, durant une certaine période, avant d'avoir fait honneur à leurs engagements.

M. CARTER: Pourrait-on prendre certaines mesures pour hâter le versement de ces subventions? Un producteur de poisson qui aimerait bénéficier de cette subvention devrait savoir quels sont les plans et devis spécifiés avant de commencer à construire son usine en vue d'y prévoir ces locaux. Je crois savoir

qu'à l'heure actuelle il ne peut le savoir avant le début de la construction et il n'en tient pas compte. Lorsque sa construction est terminée, il essaie de répondre aux exigences, à la satisfaction de l'inspecteur, ce qui peut prendre deux ans. Il me semble qu'on devrait prendre certaines mesures pour hâter les versements en vertu de cette subvention.

Le crédit est approuvé.

Crédit supplémentaire 562

Contribution à l'égard d'un immeuble pour l'Exposition des pêches de la Nouvelle-Ecosse, à Lunenburg (N.-E.), en conformité d'une convention conclue par le ministre des Pêcheries, avec l'approbation du gouverneur en conseil, le coût devant être assumé à parts égales par le Gouvernement du Canada et l'Association de l'Exposition des Pêches de la Nouvelle-Ecosse (Report de crédit) \$19,481.

M. PICKERSGILL: Ce crédit me tient beaucoup à coeur.

Le crédit est approuvé.

Le PRESIDENT: Vais-je faire rapport des crédits à la Chambre?

Assentiment.

Le PRESIDENT: Je désire remercier l'honorable ministre des Pêcheries, le sous-ministre, les fonctionnaires du ministère et tous les autres témoins qui ont bien voulu répondre aux questions très intéressantes qui leur ont été posées par les membres du Comité.

Je désire également remercier les membres du Comité de leur collaboration et je dois vous dire que les séances auxquelles j'ai participé avec vous m'ont permis d'acquérir une expérience qui, j'en suis sûr, me sera très utile à l'avenir.

Encore une fois, merci.

APPENDICE I

Crédit 149. (Réponse à M. Stewart)

1. Combien de palangriers font maintenant la pêche au Nouveau-Brunswick? Le nombre de bateaux aidés en vertu de ce crédit et qui font maintenant la pêche au Nouveau-Brunswick s'élevait le 31 mars 1958:

Petits chalutiers	68
Palangriers	néant.

2. Dans combien de comtés et combien de ports d'immatriculation?

Comtés—2 (Gloucester et Charlotte).
Ports d'immatriculation—2 (St. Andrews et Bathurst).

3. Combien de palangriers on été construits dans le comté de Charlotte?

Quatre bateaux.

 - (a) Par qui?

Connors Brothers Limited, Black's Harbour (N.-B.)—3 bateaux.
G. E. Richardson and Sons, Richardson (N.-B.)—1 bateau.
 - (b) Quelle a été la contribution du gouvernement provincial?

Renseignements non disponibles.
 - (c) Quelle a été la contribution du gouvernement fédéral?

\$28,193.55
 - (d) Quel a été le coût total desdits palangriers?

Renseignements non disponibles.

Crédit 150.

1. (a) Combien d'établissements pour la congélation et/ou l'entreposage de la boîte ont été construits dans la province du Nouveau-Brunswick en vertu de ce crédit?

Aucun.
- (b) Où ces établissements sont-ils situés?

Réponse au no. 1 (a)
- (c) Quel a été jusqu'ici le coût total de la construction de l'usine de Beaver Harbour, comté de Charlotte (N.-B.)?

Renseignements non disponibles.
- (d) Quelle a été la contribution du gouvernement fédéral?

\$81,920.43 en vertu de la Loi sur les installations frigorifiques dont l'exécution relève du ministère de l'Agriculture.
- (e) Quelle a été la contribution du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick?

Renseignements non disponibles.
- (f) Quelle a été la contribution de la société *Connors Brothers Limited*?

Renseignements non disponibles.

